Aff. Ext.

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

CONFIDENTIEL

RAPPORT ANNUEL 1982

Volume III : Coopération Economique, Financière et Technique

Kigali, le 29 Décembre 1982.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION.

RAPPORT ANNUEL 1982

VOLUME III : COOPERATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE.

KIGALI, le 29 décembre 1982.

VOLUME III : COOPERATION ECONOMIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE

Pages

TABLE DES MATIERES 1

I N T R O D U C T I O N 2

COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. COOPERATION AVEC LES PAYS D'AFRIQUE ET D'ASIE ...

A. PAYS D'AFRIQUE NOIRE 24

B. PAYS DE L'AFRIQUE DU NORD 34

C. PAYS D'ASIE 43

2. COOPERATION AVEC L'EUROPE ET L'AMERIQUE

A. EUROPE OCCIDENTALE 57

B. EUROPE DE L'EST 106

C. AMERIQUE DU NORD 110

D. AMERIQUE DU SUD 118

COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

A. ORGANISATIONS REGIONALES 120

B. INSTITUTIONS FINANCIERES 160

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES 184

COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

A. COOPERATION TECHNIQUE BILATERALE 270

B. COOPERATION TECHNIQUE MULTILATERALE 295

==========

Au cours de l'année 1982, la coopération entre le Rwanda et le reste du Monde a continué à se développer et ce, malgré la crise économique internationale qui, à des degrés divers, n'épargne aucun pays. Témoins les nombreuses délégations rwandaises qui ont sillonné le monde pour faire connaître notre pays et négocier des contrats de coopération et les délégations étrangères qui ont visité notre pays pour se rendre compte de l'utilisation judicieuse de leur contribution et conclure à leur tour des accords de coopération.

La 5ème Conférence des Ambassadeurs Rwandais tenue à Kigali du 12 au 19 juillet 1982 a imprimé un nouvel élan à notre coopération en rappelant que notre diplomatie doit rompre avec les vieilles habitudes - diplomatie classique - pour devenir une diplomatie de coopération.

La IIIème Table Ronde des Aides Extérieures qui vient d'avoir lieu à Kigali du 1er au 4 décembre 1982 a marqué un tournant dans les relations de coopération entre le Rwanda et ses divers partenaires.

Ainsi, le Rwanda doit se réjouir des concours des Aides Extérieures même si ses besoins sont loin d'être assouvis. Mais la vie d'une Nation ne se compte pas en années et le prestige qui le caractérise à l'étranger - gestion saine et prudente des ressources, stabilité politique - devrait inciter ses partenaires à toujours lui venir en aide. La IIIème Table Ronde l'a témoigné, si on en juge les déclarations d'intentions des bailleurs de fonds pour les années prochaines.

Aussi, peut-on résumer comme suit, les principaux éléments intervenus dans le secteur de la coopération internationale au cours de l'année qui s'achève :

I. Sur le Plan Bilatéral

A. EN AFRIQUE

1. BURUNDI.

Les recommandations de la 8ème réunion de la Commission Technique Mixte de Coopération entre la République du Burundi et la République Rwandaise, tenue à Kigali en octobre 1981, n'ont pas été suivies de beaucoup d'effets au courant de l'année 1982.

Le seul élément positif à signaler et que AIR RWANDA a pu commencer à exploiter les services aériens internationaux sur la ligne KIGALI-BUJUMBURA et points au-delà et vice-versa, avec

.../...

tous les droits de trafic à raison de trois fréquences par semaine. Il ne s'agissait d'ailleur que d'une réciprocité, AIR BURUNDI exploitant déjà la ligne BUJUMBURA-KIGALI.

Il y a lieu de signaler également que les contacts menés à divers niveaux permettent d'espérer la conclusion prochaine d'un Accord Général de Coopération entre les deux pays.

2. ZAIRE.

Répondant au voeu des Chefs d'Etat des deux Pays de relancer leur coopération dans les divers domaines non couverts par la CEPGL., voeu exprimé lors du Sommet Rwando-Zaïrois de Kigali en août 1981, la partie rwandaise a soumis à la partie zaïroise un mémorandum de coopération, en prévision de la Commission Mixte qui devait se tenir à Kigali du Ier au 3 juin 1982.

Ce mémorandum a trait aux projets intéressant les domaines des transports et de l'industrie, des relations commerciales et culturelles.

Pour des raisons indépendantes de la volonté du Rwanda, la Commission Mixte n'a pas pu avoir lieu. Elle est prévue au début de l'année 1983.

3. TANZANIE.

Le Rwanda a accueilli à Gisenyi au mois d'Août 1982 la 7ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne. Celle-ci a eu à examiner les domaines ci-après dont elle a arrêté un plan d'action de coopération en 1982-1983 :

- Echanges commerciaux et Arrangements bancaires ;
- Coopération industrielle (mines et textiles) ;
- Problèmes démographiques ;
- Coopération entre les services pénitentiaires ;
- Transports et communications ;
- Facilités de transit ;
- Télécommunications ;
- Transport aérien (Aviation Civile) ;
- Coopération culturelle.

La 8ème réunion de la Commission Mixte se tiendra en Tanzanie en mars 1983.

Signalons cependant que les facilités promises en matière d'émigration et de transit vers le port de Dar-Es-Salaam ne verront pas le jour de si tôt.

4. UGANDA.

La rencontre des deux Chefs d'Etat à Kabale le Ier Mai 1982 a mis l'accent sur la nécessité de consultations régulières entre les Gouvernements Ugandais et Rwandais à tous les niveaux, en vue de promouvoir le renforcement de la coopération bilatérale entre les deux Républiques Soeurs. A cette occasion, la lutte contre les manoeuvres frauduleuses des deux côtés de la frontière a particulièrement retenu l'attention des deux plus Hauts Responsables.

En cette fin d'année, l'on ne peut que déplorer l'afflux de réfugiés en provenance d'Uganda qui a mis en difficulté nos moyens déjà fort limités. Mais, faut-il d'un autre côté, rendre hommage aux pays et organismes amis dont les réactions à notre appel ont aidé le Gouvernement Rwandais à faire face, ne fût ce que partiellement, aux besoins nés de cette situation.

5. KENYA.

Au point de vue économique, le Kenya est un partenaire privilégié de notre pays d'abord comme son principal fournisseur de marchandises en Afrique ensuite comme pays par lequel transitent plus de 90 % de notre commerce d'import-export et enfin comme pays où opère l'avion cargo d'Air Rwanda qui fait trois vols journaliers entre Kigali et Mombasa.

La Commission Mixte Rwando-Kenyane de juillet 1981 a mis au point les accords de coopération dont certains sont ratifiés notamment dans le domaine des transports aériens, de l'industrie du tourisme, de la coopération culturelle, scientifique et technique. Une commission technique mixte dont les membres rwandais ont été communiqués à la partie kenyane a été mise sur pied pour s'occuper des problèmes de la coopération entre les deux pays.

Les autorités kenyannes ont accepté en outre de donner des facilités de transit de nos marchandises en acceptant de mettre à disposition pour la construction des Entrepôts rwandais à Mombasa et Malaba. Les terrains ont été déjà identifiés et il

principe accordées. A l'avenir, un minimum de 20 bourses sera mis à disposition et un plan d'échanges culturels (coopérants, documentation scientifique et technique, etc...) a été mis au point.

9. LIBYE.

L'exécution des deux routes reliant le Centre Islamique au Quartier de NYAMIRAMBO et à la Tannerie de NYABUGOGO a connu quelques difficultés suite au retard mis par la Libye à débloquer les fonds nécessaires. Ceux-ci sont enfin disponibles et le projet va se poursuivre avec l'asphaltage du tronçon Stade - NYABUGOGO qui reste.

Par ailleurs, il subsiste un desaccord entre les deux parties quant à la nature et au statut de l'Ecole Secondaire à construire au sein du Centre Islamique. L'organisme commun pour la construction des Centres Islamiques dans le monde pense apparamment faire à sa guise sans respecter la loi rwandaise en matière d'éducation.

Il est enfin à rappeler qu'un mémorandum de coopération a été soumis à la Libye en prévision de la réunion de la Commission Mixte prévue à Kigali au début de l'année 1983. La Libye est entrain de modifier ses orientations de coopération généralement bénévole en faveur d'une politique plus ou moins d'aide liée politiquement. Ce nouvel élément peut à l'avenir constituer un grand handicap car très souvent l'aide liée politiquement s'avère difficile à accepter.

10. D'autres pays africains.

Le Rwanda attache une grande importance à la coopération horizontale. A cet effet, il a multiplié des contacts en direction d'autres pays africains comme le CAMEROUN, la COTE D'IVOIRE, la TUNISIE, l'EGYPTE et le MAROC, ainsi que de la Ligue Arabe surtout dans le secteur d'échanges culturels. Concernant particulièrement l'Egypte, un Accord de coopération technique vient d'être signé avec ce pays qui, pour commencer mettra à la disposition du Rwanda 6 médecins, 2 Experts en irrigation et un économiste.

.. / ..

B. EN ASIE.

1. REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE.

L'exécution des projets de la deuxième programmation datant de 1978 se poursuit dans de bonnes conditions.

Le projet de riziculture de RUBINDI-RWAMAGANA a été remis au Gouvernement Rwandais le 6 juillet 1982 en présence du Président de la République Rwandaise et du Vice-Ministre Chinois de l'Agriculture. Le même jour, le Premier coup de pioche d'un autre projet de 300 Ha dans la région a été donné.

L'équipe médicale chinoise déjà mise en place à Kibungo a commencé ses activités. Si tout va bien, la Cimenterie de MASHYUZA sera opérationnelle à la fin de l'année 1983 ou au début de l'année 1984. Les dossiers des projets de stade, de camp militaire et de logements pour experts et médecins chinois sont au niveau de la finalisation des études techniques et les travaux d'exécution commenceront en 1983.

Il est à souligner qu'un mémorandum de coopération avec la Chine contenant notamment de nouveaux projets a été soumis à notre partenaire pour être examiné lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en Chine au mois de janvier 1983.

2. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE.

L'exécution des projets convenus de commun accord a connu un retard considérable. A part les projets d'aménagement d'une partie de la plaine de BUGARAMA et de construction d'une maïserie qui ont démarré, les autres semblent être oubliés. Il s'agit de la construction d'une Ecole Technique à GIKONGORO et d'un Hôpital à CYANGUGU.

Néanmoins, il faut compter à l'actif de la coopération rwando-coréenne, l'organisation du Mouvement d'ensemble à l'occasion du 20ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale et l'octroi au M.R.N.D. des 15 Jeeps qui viennent d'arriver au Rwanda.

3. JAPON.

La coopération avec le Japon se renforce et ce pays est prêt à financer au moins un projet par exercice budgétaire.

.. / ..

Au titre de l'année 1982, cette coopération a enregistré les développements suivants :

- l'inauguration le 31 mars de la Station Terrienne de Communication par Satellite ;
- la mise en application de l'accord de don de 500 millions de ¥ens pour l'entretien des routes nationales ;
- la signature le 2 juillet à Kigali et la mise en route de l'accord de 600 millions de ¥ens pour l'ONATRACOM ;
- le principe d'octroi d'une aide alimentaire de 3.500 T de blé américain ;
- la remise d'intérêts d'un montant de 35.977.499 ¥ens au titre du prêt accordé à l'ONATRACOM.

Par ailleurs, trois projets suivants se trouvent en pipeline et seront considérés pour les prochains exercices budgétaires :

- Aide à la Santé (2e phase)
- Engrais Chimiques ;
- Hydraulique Rurale.

4. LES PAYS DU GOLFE ARABIQUE.

Les relations de coopération avec les Pays du Golfe Arabique se situe à deux niveaux : coopération d'Etat à Etat et assistance financière des Fonds Arabes de Développement.

La coopération d'Etat à Etat n'a pas beaucoup évolué, exception faite de l'Arabie Saoudite qui a accepté de financer le projet de 86 Pharmacies communales et le projet avicole de KANOMBE pour un montant respectif de 9.821.557 $ US et 3.720.000 $ US.

Quant au Gouvernement Koweitien, il a approuvé le projet d'Accord Général de Coopération dont la signature interviendra sous peu.

Si les résultats au niveau de l'A.P.D. ne sont pas encore à la hauteur de ce que nous étions en droit d'en attendre, il n'en reste pas moins que l'assistance financière des Fonds est en nette progression même si un moment donné les capacités d'absorption s'avèrent limitées. Le projet d'aménagement de l'Aéroport de KANOMBE en cours a bénéficié du cofinancement du Fonds d'Abu-

Dhabi - 15 millions de Dirhams ou 4,1 millions de $US pour l'Aérogare - et du Fonds Kowéitien - 4,25 millions de $ US pour la construction des stocks de carburant. Le Fonds Kowéitien finance également les études de la Route GITARAMA - RUHENGERI, participe au financement de la Route BUTARE - CYANGUGU à concurrence de 19 millions de dollars US et a donné son accord de principe de prendre part à l'exécution de la route GITARAMA - RUHENGERI et à l'aménagement des marais de la KAGITUMBA - MUVUMBA.

Il est à rappeler que le Fonds Saoudien a mis à la disposition du Rwanda depuis trois ans des moyens financiers pour participer à l'asphaltage de la Route KAYONZA-KAGITUMBA et à la construction d'un Hôpital à KIGALI. La non-disponibilité des études a handicapé le déblocage de ces fonds. Le Fonds Saoudien est également disposé à affecter le reliquat de sa contribution à la Route KIGALI-GATUNA à son entretien et à intervenir dans les projets suivants lui soumis :

- Mise en valeur de la région du Lac NASHO (volet irrigation et complexe agro-sucrier)
- Adduction d'eau au Bugesera
- Aménagement des marais de la KAGITUMBA-MUVUMBA
- Construction des logements sociaux.

Il importe enfin de mentionner la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Sultanat d'OMAN au mois d'Avril 1982.

C. EN EUROPE.

1. BELGIQUE.

La Commission Ministérielle Mixte Belgo-Rwandaise s'est tenue à Bruxelles du 29 mars au 2 Avril pour passer en revue le programme quinquennal arrêté en 1979 et auquel montant de près de 6 milliards de FB avait été alloué.

A cette occasion, il a été constaté que la plupart des projets nouveaux retenus n'avaient pas encore démarré. De surcroît, ceux qui ont connu un début d'exécution connaissent des problèmes dont les principaux sont :

- l'insuffisance des moyens financiers y affectés ainsi que les retards mis à les débloquer.
- Il n'est pas tenu compte de la spécificité et de l'élasticité des projets surtout agricoles; la coopération belge se confine ainsi aux études dépassées lorsque les projets ont mis du temps à débuter et ne les adapte pas aux réalités du moment.

Sur l'enveloppe de 6 milliards FB réservée, le Rwanda ne dispose d'aucune information sur les dépenses jusqu'ici effectuées et sur les fonds qui restent disponibles.

La coopération belgo-rwandaise a besoin d'un nouveau souffle et c'est dans ce cadre que le Président de la République a effectué une visite de travail en Belgique en novembre 1982.

2. FRANCE.

La coopération avec la France se poursuit dans le cadre des conclusions de la Commission qui a eu lieu à Kigali du 18 au 21 février 1982 et des résultats de la Visite du Président de la République en France au mois de juin 1982.

A ces deux occasions la France a réaffirmé - ce qui rejoint les préoccupations du Gouvernement Rwandais - que son intervention ira prioritairement aux secteurs du développement rural, de la santé et de l'enseignement.

Ainsi, les principaux projets ci-après ont été retenus:

Développement rural :
- B.G.M. - IIème phase
- Kigali-Est
- Essais agronomiques dans le cadre du projet de développement rural de la zone centrale de la Crête Zaïre-Nil
- Mise en valeur de la plaine de BUGARAMA
- Une série d'études sur les programmes de développement rural intégré.

Santé :
- Ecole d'Infirmières de Ruhengeri
- Amélioration de la santé dans la région sanitaire de Gisenyi.

Enseignement :
- Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré
- Production de mobilier didactique
- Centre de recyclage polyvalent de Kigali
- Assistance technique aux Facultés des Lettres et des Sciences de l'Université Nationale du Rwanda.

3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

La réunion technique mixte préparant les négociations intergouvernementales germano-rwandaises pour la période 1983-1984 s'est tenue à Kigali du 27 au 30 Septembre 1982. Cette rencontre a généralement comme objectifs de définir les principes de la coopération future et arrêter les grandes lignes du programme couvrant la période considérée après avoir examiné l'état d'avancement en cours. Les deux délégations se sont montrées satisfaites d'état de la coopération germano-rwandaise mais la délégation allemande a exprimé ses préoccupations face au manque d'engagement des homologues rwandais, à la non-utilisation des bourses accordées au Rwanda et au non versements des fonds de contrepartie dans les projets par le Rwanda.

La rencontre a eu lieu au moment où l'Allemagne connaît une crise économique doublée d'une crise politique si bien qu'il a été indiqué que l'aide généralement accordée aux pays en voie de développement connaîtra une baisse sensible mais que pour le Rwanda elle restera probablement stationnaire étant donné que le Rwanda figure parmi les pays les moins avancés.

En ce qui concerne les projets en cours et non encore terminés nos partenaires ont promis de prévoir des Fonds pour leur poursuite pendant la période 1983-1984. Il s'agit : du projet d'entretien des routes bitumées, du service des ponts, du Fonds d'études, l'aide en marchandises.

En ce qui concerne les programmes 1983-1984, la partie allemande a accueilli favorablement le financement de l'aménagement du quartier Nyamirambo et la construction d'une voie de transit à Kigali en 1983.

Les études des projets ci-après seront financées en 1983-1984 :

1. Lignes latérales Rambura, Kabaya-Gatumba - Nyakinama.
2. Adduction d'eau au Bugesera-Sud
3. Adduction d'eau de la ville de Ruhengeri
4. Alimentation en eau potable et en électricité des chefs lieux des sous-préfectures.

Pour la période 1983-1984, une aide en marchandise égale au moins à celle accordée pour 1981-1982 sera renouvellée et elle servira à financer :

1. la station relais de Radio-Rwanda au mont Huye
2. l'équipement pour les volontaires Allemands affectés dans le secteur de la Santé
3. L'imprimerie scolaire
4. Le matériel didactique pour l'atelier central
5. La communication rurale.

En ce qui concerne l'affectation des Experts Allemands dans les projets, il a été convenu de reconduire, pour 1983 - 1984 la mission des experts affectés actuellement aux services ci-après :

1. Radio-Rwanda (1 expert)
2. l'Atelier Central des Ponts et Chaussées (5 experts)
3. Au projet agro-pastoral et laiterie de Nyabisindu (9 Experts)
4. Au projet d'intensification de la production vivrière dans les Communes de Karago-Giciye (1 expert)
5. Au Ministère des Travaux Publics (4 experts jusqu'en 1985 et 2 experts jusqu'en 1987).
6. Au Ministère de l'Economie et du Commerce (1 expert)
7. A la Banque Rwandaise de développement (1 expert)
8. A l'Electrogaz (5 experts jusqu'en 1983 et 1 expert jusqu'en 1985)
9. Au Ministère des Ressources Naturelles (1 expert)
10. Au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (1 expert).

L'enveloppe de l'aide allemande pour la période 1983-1984 ne sera connue qu'après le vote du budget allemand et la réunion de la commission mixte intergouvernementale en 1983.

4. SUISSE.

La Commission Mixte Rwando-Suisse s'est tenue à Kigali du 17 au 21 mai 1982. Elle a, à cette occasion, arrêté un programme de coopération pour la période 1982-1984. Ce programme se chiffre à 40 millions FS dont 34.894.000 FS pour les projets en cours reconduits et 5.186.000 FS pour les projets nouveaux.

Projets en cours.

Développement rural

- Projet Agricole de Kibuye (PAK) ;
- Projet Pilote Forestier (PPF) ;
- Appui à la Direction des eaux et forêts du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Appui à la Division de la Sylviculture de l'ISAR ;

- Amélioration de la Caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Lac Kivu ;
- Ecole Agri-Forestière de NYAMISHABA ;
- Centre de formation et de recherches coopératives ;
- Produits en terres cuites.

Infrastructure et équipement.
- Electrification du Réseau Ouest - Lot 2 ;
- Plan directeur d'Electrification.

Commerce et Services.
- TRAFIPRO
- Banques Populaires
- Fonds de Développement Communal.

Projets nouveaux.
- Fonds Forestier National ;
- Création d'emplois et valorisation des ressources naturelles (Briqueterie et petits projets dans le domaine du bois).

5. LES PAYS-BAS.

En 1982, la coopération bilatérale entre les Pays-Bas et le Rwanda n'a pas apporté les fruits que nous étions en droit d'en attendre surtout suite à la visite que le Président de la République a effectuée dans ce Pays en 1980. Les seuls projets en fait en cours sur intervention des Pays-Bas sont :
- la construction de l'Hôpital Rural de GATSIBO ;
- la construction et l'équipement du Laboratoire Vétérinaire de RUBILIZI ;
- Programme Spécial de Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre.

Cependant, la coopération par le canal des ONG et spécialement avec l'Organisation des Volontaires Néerlandais (O.V.N) est florissante. En 1982, cette Organisation a en effet exécuté un programme important d'adductions d'eau dans les Préfectures de Kigali, Ruhengeri, Butare, Kibuye et Cyangugu.

Dans le souci de relancer la coopération avec les Pays-Bas, un mémorandum de coopération lui a été soumis mais aucune réaction n'a été jusqu'ici enregistrée.

6. LE LUXEMBOURG.

L'inauguration officielle de l'Hôpital de KABAYA a eu lieu le 3 juillet 1982 en présence du Secrétaire d'Etat Luxembourgeois. Le coût de construction et des équipements s'est chiffré à 122.831.782 FRW dont 85.000.000 FRW de contribution luxembourgeoise.

Le Luxembourg a également livré du matériel de traumatologie en attente d'installation à l'Hôpital de Rwamagana et a été sollicité pour prendre en charge l'extension de l'Ecole d'Infirmières de Rwamagana dont il a contribué à la construction.

7. LES AUTRES PAYS D'EUROPE.

Les contacts avec les autres pays d'Europe Occidentale et de l'Est se sont poursuivis.

Avec l'Autriche, l'Italie, l'Irlande, l'Espagne et la Grèce, les résultats sont prometteurs mais le sceptisme est de mise en ce qui concerne les pays scandinaves en dehors de l'intervention par le canal des Eglises.

La coopération avec l'Autriche et l'Italie est appelée à se développer notamment dans le cadre des projets à caractère régional soit au niveau de l'OBK soit au niveau du "Corridor Central".

La coopération bilatérale paraît aussi prometteuse si nous considérons les déclarations d'intentions faites par les Représentants de ces deux pays lors de la IIIe Table Ronde des aides extérieures.

Les relations de coopération avec les Pays de l'Europe de l'Est restent bloquées en raison de leurs principes et conditions qui ne donnent pas satisfaction aux préoccupations de notre pays. Dans l'immédiat, il y a lieu d'explorer les voies de coopération culturelle, à l'instar des liens établis avec l'URSS qui met chaque année à notre disposition un nombre appréciable de bourses d'études.

D. EN AMERIQUE :

1. CANADA.

Les relations de coopération entre le Canada et le Rwanda datent de 1963. Elles ont depuis revêtu le caractère d'actions ponctuelles jusqu'au 25 octobre 1981, date de signature d'un nouvel Accord Général de Coopération érigeant le Rwanda au rang de pays à programme.

.. / ..

opération portant sur un montant global de 377.537.960 FRW. Il s'agissait en fait des projets qui étaient en cours et qu'il fallait reconduire en leur allouant de nouveaux fonds.

Ces projets sont :

- Stockage et Commercialisation des denrées alimentaires : IIème phase 91.480.000 FRW
- Formation Agricole 59.279.040 FRW
- Pisciculture 100.628.000 FRW
- Enquêtes Agricoles 126.150.920 FRW.

Il est à faire remarquer que le Gouvernement des Etats-Unis est entrain d'intensifier ses relations de coopération avec le Rwanda dans le domaine de l'enseignement et de la formation (voyages d'études, stages, bourses de 3e cycle).

3. AMERIQUE LATINE.

En application de sa politique d'ouverture, le Gouvernement Rwandais a établi les contacts avec les pays d'Amérique Latine spécialement le Brésil.

A l'issue de la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée au Brésil du 17 au 19 mars 1982, deux éléments susceptibles de promouvoir cette coopération ont été retenus. Il s'agit d'une part des possibilités de la signature d'un Accord Général de Coopération et d'autre part de l'envoi au Rwanda d'une mission technique pour identifier avec les experts rwandais les possibilités de coopération dans les secteurs de l'énergie hydro-électrique de l'énergie solaire et de la recherche agronomique.

L'Accord Général de Coopération est en négociation et la mission technique est attendue au début de l'année 1983.

Il importe aussi de signaler que le Rwanda a bénéficié de l'appui du Brésil et de la Colombie, lors de la renégociation de l'Accord International sur le Café en ce qui concerne spécialement l'augmentation du quota de café à exporter dans le cadre de l'O.I.C.

II. SUR LE PLAN MULTILATERAL.

A. Sur le Plan Régional.

1. O.B.K.

Les projets initiés dans le cadre de l'OBK ont connu en 1982 une certaine évolution.

Une réunion relative au projet de Chemin de Fer a eu lieu à Vienne du 14 au 16 mai 1982 entre les parties concernées, réunion qui a abouti à la signature, le 19 mai 1982, entre l'OBK et l'Association des Bureaux italien et autrichien "ARE/TECHNITAL", du contrat pour la réalisation des études. L'équipe de ces Bureaux devant élaborer ces études est à pied d'oeuvre.
Il importe de rappeler que leur financement est assuré par l'Autriche et l'Italie qui se partageront 8 millions de $ USA et le PNUD à concurrence de 800.000 $ USA.

Le financement du projet du "Système des Télécommunications" de l'OBK doit encore être complété, les offres ayant dépassé de loin les prévisions budgétaires initiales. En attendant, il sera établi un réseau de communication provisoire en HF entre les quatre Capitales des pays membres.

Les études du projet "RUSUMO" sont en phase de démarrage sur financement de l'AGCD. Elles porteront notamment sur les structures hydro-électriques et les lignes de transmissions, l'environnement et le développement connexe et sur les aspects économiques et arrangements administratifs.

Sur le plan de la formation, il importe de mentionner les projets de l'Institut Polytechnique qui sera installé à GITEGA et du Centre de Documentation prévu à Kigali sans oublier l'accord d'une durée de 5 ans conclu avec l'USAID et qui prévoit la fourniture de bourses d'études et de stage au personnel de l'OBK.

2. C.E.P.G.L.

La 5e Session de la Conférence des Chefs d'Etat de la C.E.P.G.L. s'est tenue à GISENYI les30 et 31 janvier 1982. Au cours de cette session d'importantes décisions en matière économique ont été prises notamment :

- la signature du protocole d'accord relatif aux normes de transit des transports routiers entre les trois pays membres ;
- l'implantation au Rwanda de l'Usine de matériel agricole ;

- la signature de l'amendement de l'accord commercial et de coopération douanière ;
- la signature de l'accord portant création du Code Communautaire des Investissements de la CEPGL et du Code lui-même. La communauté connait malheureusement des blocages au niveau du Secrétariat qui n'ont pas permis en 1982 de faire de véritables réalisations.

3. Z.E.P.

Le Rwanda a participé comme observateur au Sommet de LUSAKA qui a réuni, les 20 et 21 Décembre 1981, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique Orientale et Australe et au cours duquel le traité portant création d'une Zone d'Echanges Préférentiels a été signé. Notre pays a également envoyé, à titre d'observateur, une délégation à la première réunion du Conseil des Ministres de la ZEP qui s'est tenue à LUSAKA les 24 et 25 juin 1982. Le Rwanda se réserve d'adhérer mais entretemps il continue de participer, à titre d'observateur, à toutes les réunions organisées dans le cadre de la ZEP. C'est ainsi qu'il vient de prendre part aux réunions des experts, des Ministres et des Chefs d'Etat qui ont eu lieu à LUSAKA respectivement du 9 au 11, les 14 et 15 et les 16 et 17 décembre 1982.

Aussi, à la demande du Gouvernement Rwandais, une étude a été effectuée par la CEA au sujet des avantages et inconvénients de notre adhésion aux groupements sous-régionaux, spécialement la Z.E.P., la CEAC en voie de création, l'OBK et la CEPGL. Cette étude devrait être minutieusement analysée afin que la décision d'adhésion à toutes les entités préconisées par la CEA soit prise en toute connaissance de cause.

B. Sur le Plan International.

1. Le FED.

En 1982, la mise en application du programme du Ve FED s'est poursuivie avec l'approbation par la C.C.E. des projets suivants :

- Développement rural intégré de la Zone Centrale de la Crête Zaïre-Nil ;
- Route Butare - Cyangugu ;
- Programme pluriannuel de formation ;
- Micro-réalisations ;
- Coopération technique (Redressement des Etablissements Publics).

En octobre une proposition de financement du projet de développement global (8 Communes) de la Préfecture de Butare a été faite au comité du FED pour un montant de 10,4 millions ECUS.

Toutefois, des problèmes se sont posés dus en partie à la dépréciation de l'ECU par rapport au dollar américain auquel le Franc Rwandais est rattaché ainsi qu'à l'augmentation, suite à l'inflation, des coûts de certains projets programmés au titre du Ve FED. Aucune solution n'est en vue pour ces projets, si ce n'est la réduction des programmes. Les projets concernés sont surtout ceux de l'enseignement (CERAI, Ecole de Muhororo et Campus de NYAKINAMA).

La C.C.E. a retenu le Rwanda pour faire partie d'un groupe de pays avec lesquels elle va réaliser une expérience de "Stratégie Alimentaire". Sa mise en route effective est en cours d'études avec le concours technique du FED.

En mars 1982, le Gouvernement Rwandais a présenté une demande de transferts au titre du STABEX pour l'année 1981 en vue de compenser ses recettes d'exportation du café. Il n'a finalement reçu que 170 millions FRW au lieu de 946.550.000 FRW. Cette importante réduction est due à une nouvelle méthode de calcul qui introduit la variante due aux fluctuations monétaires et spécialement à la hausse du dollar par rapport à l'ECU.

Egalement, une requête de financement sur fonds du SYSMIN (étain) a été soumise à la C.C.E. De l'avis de celle-ci, notre requête ne paraît pas justifiée, pour la bonne et simple raison que l'étain, contrairement aux autres matières premières, a continué à avoir une bonne tenue sur les marchés et que les recettes ont plutôt augmenté. Les négociations se poursuivent.

Il importe enfin de mentionner que le C.N.D. a fait son entrée dans le concert des Pays ACP et des Pays membres de la C.C.E. au niveau de l'Assemblée Consultative et de son Comité Paritaire et que la C.C.E. a octroyé une aide d'urgence de 2 millions ECUS pour les réfugiés venus d'UGANDA.

2. LA BANQUE MONDIALE.

La coopération avec cette Institution Financière Internationale continue à se développer à un rythme croissant.

Avec sa filiale "IDA" les accords portant sur les projets ci-après ont été signés courant I982.

- BUGESERA-EST-GISAKA-MIGONGO (Phase II : 14,5 millions de DTS ou 16,3 millions $ USA)
- Vème Projet Routier dont la la Route BUTARE-CYANGUGU (23,3 millions de DTS ou 25,9 millions de $USA)
- Education II (9 millions de DTS ou IO millions $USA)
- Fonds d'Etudes (4,3 millions de DTS ou 5 millions $USA).

A part les projets déjà en cours comme l'OVAPAM et le projet Agro-Pastoral de GISHWATI-BUTARE-KIGALI, d'autres sont en préparation. Il s'agit de :

- Centrale Hydro-électrique de RUSIZI II (participation de l'IDA à concurrence de 30,7 millions ECUS acquise);
- B.R.D. III
- Approvisionnement en eau et assainissement.

Par ailleurs de nouveaux projets ont été soumis à la Banque Mondiale :

- Complexe agro-industriel sucrier;
- Alimentation en eau de Kigali : horizon 2000;
- Sixième projet routier;
  Construction de logements pour moyens et bas revenus;
- Développement rural intégré de GITARAMA;
- Réfection des adductions d'eau existantes;
  Appui à l'OPROVIA.

Exception faite de la construction de logement et de l'appui à l'OPROVIA, les autres requêtes ont reçu un accueil favorable de la part de la Banque en ce qui concerne tout au moins les études.

Il convient de rappeler la visite au Rwanda du 2 au 4 octobre I982 du Premier Vice-Président de la Banque Mondiale, Monsieur STERN, visite qui lui a permis de connaître notre pays, ses réalités socio-économiques et les solutions appliquées à ses problèmes.

../..

3. LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

Les relations avec le Groupe de la BAD s'intensifient. Les projets antérieurem nt approuvés sont actuellement en phase de démarrage. Il s'agit de :

- Construction des usines de thé de GISOVU et PFUNDA : 6,7 millions UCF
- Route Ruhengeri-Cyanika : 4,30 " "
- Projet de Développement Rural Intégré de BYUMBA :10 millions UCF
- Projet théicole NSHILI-KIVU : 9,73 " "
- Route BUTARE-CYANGUGU :10 millions UCF
- Projet de Santé : 8 millions UCF.

Il est à noter également l'approbation cette année du prêt supplémentaire de 1,71 millions UCF pour le projet d'approvisionnement en eau de la ville de Kigali.

La Banque Africaine de Développement a donné des assurances de financement du programme suivant pour I982-I984:

1. Construction de l'Ecole Technique Supérieure de Kigali.
2. Développement Rural Intégré de RAMBA-GASEKE.
3. Développement Rural Intégré de BUBERUKA.

Quatre projets ont été retenus pour la période de I984-I986 :

- Route KAYONZA-KAGITUMBA
- Route NTENDEZI-KIBUYE
- Adduction d'eau à Kigali (Phase II)
- Complexe agro-industriel sucrier
- Complexe agro-industriel de la ramie
- Ligne de crédit à la Banque Rwandaise de Développement.

4. LA BADEA ET LE FONDS SPECIAL DE L'OPEP.

Les projets BGM I et Centrale Hydro-électrique de MUKUNGWA qui ont bénéficié de la contribution financière de la BADEA viennent de se terminer. La BADEA participe au financement de la route BUTARE-CYANGUGU à concurrence de 8 millions $USA.

La Centrale de MUKUNGWA a aussi bénéficié du concours financier du Fonds Spécial de l'OPEP qui finance également la construction des stocks de carburant dans le cadre du projet de l'Aéroport de KANOMBE.

../..

A ces Institutions, des mémorandums de coopération portant sur de nouveaux projets ont été soumis et leurs réactions sont attendues.

5. LE PNUD

La coopération entre le PNUD et le Rwanda compte parmi les plus importantes. Néanmoins, cette année, les programmes exécutés dans le cadre du IIIème CIP ont été réduits du fait de l'insuffisance des contributions au Programme.

Ce fut l'un des points principaux qui étaient inscrits à l'ordre du jour de la 29ème session ordinaire du Conseil d'Administration du PNUD.

De nombreuses autres Organisations Internationales apportent leur contribution au développement du Rwanda notamment la FAO, L'UNICEF, l'OMS, le PAM.

6. LE FIDA :

Le Fonds International de Développement Agricole a accordé au Rwanda un crédit de IO millions pour cofinancer le projet de développement rural intégré de BYUMBA.

III. Sur le plan technique et scientifique.

Alors qu'à la fin de I98I, le nombre total de coopérants techniques expatriés bilatéraux et multilatéraux était de 603, à la fin de I982, il est de 614, soit II de plus par rapport à l'année passée.

Une attention particulière doit être attirée sur la nécessité d'une politique de planification des homologues qualifiés pour une relève des expatriés. Les difficultés économiques et financières que connaissent nos partenaires des pays développés réclament chaque fois le remplacement de leurs experts qui leur coûtent cher et les pays comme le Canada et l'Allemagne ont déjà commencé à se désengager.

Il faut donc que les services publics abandonnent leur habitude de demander indéfiniment des Experts étrangers pour les mettre à côté d'un rwandais formé dans le même domaine.

../..

Un autre élément de nature à réduire le séjour trop prolongé des étrangers est l'utilisation des bourses de stages offertes au Rwanda par des pays ou des organismes en vue de perfectionner des cadres rwandais appelés à assurer la relève des étrangers.

Dans ce même cadre, une situation qui devrait retenir l'attention du Gouvernement Rwandais est l'arrivée massive des volontaires venant des pays développés que le pays connaît depuis un certain temps. Il y a lieu de penser que ces volontaires, très jeunes en moyenne et dépourvus d'expérience professionnelle, viennent au Rwanda, dans la plupart des cas, pour échapper au service militaire et au chômage qui sévit chez eux.

IV. ENDETTEMENT EXTERIEUR DU RWANDA.

D'après les considérations émises au mois d'octobre 1982 par le Ministère des Finances "les crédits accordés à l'Etat Rwandais y compris les crédits fournisseurs s'élèvent à 37 milliards 622,2 millions de FRW. Les crédits fournisseurs sont présentés selon les pays d'origine des sociétés particulières qui les ont accordés.

Le montant des décaissements réalisés sur les crédits s'élève à 19 milliards 161 millions de FRW et accuse un taux d'utilisation de 51% par rapport au montant total des engagements.

L'encours ou la dette réelle (montants décaissés moins amortissements effectués) s'élève à 18 milliards 124,5 millions de FRW.

La dette théorique (total des prêts accordés et non amortis plus la charge de leurs intérêts s'élève à 43 milliards 111,7 millions de FRW).

Ce même Département estime que "le niveau d'endettement est acceptable puisqu'il ne représente que 13,9% par rapport aux 17,5% du PIB et son service semestriel seulement 0,3% soit la moitié du pourcentage prévu de la valeur des exportations".

Le Ministère des Finances est enfin d'avis que "pour réaliser l'effort de développement du pays il y a lieu certes de recourir toujours aux crédits extérieurs étant donné que la dette publique extérieure réelle devrait passer de 20.729 millions de FRW à 37.865 millions de FRW en 1986"; cependant "la capacité d'absorption des crédits déjà obtenus et à obtenir devrait être renforcée de façon que le taux d'utilisation soit plus élevé".

.../...

COOPERATION BILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

1. COOPERATION AVEC LES PAYS D'AFRIQUE ET D'ASIE.

A) Pays d'Afrique Noire.

1. BURUNDI

--Coopération Culturelle

La 8ème réunion de la Commission Technique de Coopération entre la République du Burundi et la République Rwandaise, tenue à Kigali en octobre 1981, avait recommandé que les responsables de l'enseignement dans les deux pays se rencontrent à Bujumbura pour examiner les voies et moyens de coopération culturelle sur le plan bilatéral. Au courant de l'année 1982, la Partie Rwandaise a rappelé aux autorités du Burundi la nécessité d'organiser cette réunion. Celle-ci n'a pas eu lieu.

Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement Burundais de lui réserver 8 places à l'Institut Supérieur de l'Agriculture de Gitega qui forme les ingénieurs techniciens en agronomie, zootechnie et génie rural. Le Gouvernement Burundais a donné une réponse défavorable à cette requête sous prétexte que la capacité d'accueil était limitée.

- Echanges commerciaux.

Le Gouvernement du Burundi a demandé au Gouvernement Rwandais l'autorisation d'organiser une exposition commerciale de ses produits textiles afin de permettre aux importateurs et consommateurs rwandais de se familiariser avec ces produits et a souhaité importer du Rwanda certains produits vivriers.

Il lui a été signifié que des contacts devraient être établis entre les Sociétés Burundaises compétentes et les opérateurs économiques rwandais concernés, compte tenu du nombre limité de produits.

- Droits de péage.

La réunion bilatérale devant discuter la question des droits de péage et qui était prévue en avril 1982 n'a pas pu avoir lieu. Le BURUNDI est très intéressé par le problème car une grande partie de ses marchandises transite par le Rwanda. Par ailleurs il est à signaler que le BURUNDI a voté au courant de 1982 une loi qui oblige que les marchandises passant par Bujumbura soient d'abord dédouanées. C'est ainsi qu'un problème s'est posé avec des matériels provenant de la COREE DU NORD. A cette occasion nous avons fait comprendre à notre partenaire que cette décision était contraire aux résultats de la Commission Mixte d'octobre 1981 qui

.../....

avait recommandé la libre circulation des biens. Si nous devrions appliquer la même loi, il est évident que le BURUNDI perdrait plus que nous.

- Relations aériennes.

L'Administration Rwandaise a demandé aux autorités aéronautiques du Burundi l'autorisation pour AIR RWANDA, en sa qualité d'entreprise désignée par le Gouvernement Rwandais, d'exploiter les services aériens internationaux sur la ligne KIGALI-BUJUMBURA et points au-delà et vice-versa, avec tous les droits de trafic à raison de trois fréquences par semaine à dater du jour de réception de leur réponse.

Cette requête a été reçue favorablement. D'ailleurs il ne s'agissait que d'une réciprocité, AIR BURUNDI exploitant déjà la ligne BUJUMBURA-KIGALI.

Au titre "divers", il est à rappeler qu'une délégation burundaise a visité nos projets, OPROVIA, GRENARWA et TRAFIPRO en réponse à la visite d'une délégation rwandaise au Burundi en août 1981.

2. ZAIRE

- Réunion de la Commission Mixte Rwando-Zaïroise

Le Sommet Rwando-Zaïrois tenu à Kigali en août 1981 a décidé que les activités de la Commission Mixte Rwando-Zaïroise soient relancées en vue de renforcer les liens de coopération dans divers domaines.

A cet effet, un mémorandum de coopération a été transmis au Conseil Exécutif du Zaïre pour préparer la réunion de cette Commission. Celle-ci était prévue à Kigali du 1er au 3 juin 1982, mais elle a été reportée au début de l'année 1983.

- Transports.

Dans le secteur des Transports, les projets intéressant les deux parties et qui feront l'objet d'examen à l'occasion de la Commission Mixte sont les suivants:

- Etude de prolongation au Zaïre-Est du projet de Chemin de fer KEMONDO-BAY-RUSUMO-KIGALI-GISENYI;
- Création d'une Société Commune de transport sur le Lac Kivu;
- Création d'une Société Commune de chantier naval au Lac Kivu pour montage, entretien et réparation des bâteaux;
- Etude de connexion routes-lacs-ports-embarcadères et entrepôts en tenant compte des centres de production et de consommation;
- Projet d'Accord aérien devant permettre à AIR RWANDA d'exploiter les aéroports de Bukavu et de Goma.

.../....

- Gaz Méthane

Au sujet du projet " Gaz Méthane", il importe de souligner que deux réunions importantes ont été tenues au courant de l'année 1982. Il s'agit de la réunion de la Commission Technique Mixte Rwando-Zaïroise tenue à Kinshasa au mois de juin et de la réunion des bailleurs de fonds tenue à Bruxelles au mois de juillet. Ces réunions ont examiné le projet de Statuts de la SOCIGAZ et adopté le programme définitif de l'exécution de ce projet. Priorité a été donnée à l'Usine d'urée du côté rwandais et à l'extraction du Gaz du côté zaïrois.

- Relations Commerciales.

Des hommes d'affaires et des Sociétés commerciales du Zaïre ont souhaité importer certains produits rwandais tels que les haricots, les petits pois, de la viande, des caprins, etc.....

Il a été porté à la connaissance des autorités zaïroises que certains de ces produits ne sont pas encore exportés en raison de la demande intérieure qui est généralement supérieure à l'offre; que d'autres produits font l'objet d'exportation, mais que la capacité de production est telle que toute la demande ne peut pas être satisfaite. Néanmoins, la liste des exportateurs opérationnels et potentiels a été envoyée aux intéressés.

- Coopération Culturelle

Le Gouvernement Rwandais a demandé au Conseil Exécutif du Zaïre de lui réserver 12 places, six à l'Institut Pédagogique National de Kinshasa et six à l'Institut des Sciences du Développement Rural de Bukavu. Les places ont été accordées.

3. TANZANIE.

La 7ème réunion de la Commission Mixte Rwando-Tanzanienne qui s'est tenue à Gisenyi du 18 au 20 août 1982 a examiné les points suivants:

- Echanges commerciaux et arrangements bancaires ;
- Coopération industrielle;
- Problèmes démographiques et de migration;
- Coopération entre les Services pénitentiaires;
- Transports et Communications;
- Coopération Culturelle;
- Nouveau programme d'action pour la période 1982-1983.

.../...

-Echanges commerciaux et arrangements bancaires.

En ce qui concerne ce point, il a été noté que certaines décisions stipulées dans le programme d'action arrêté à Mwanza en août 1981 avaient reçu une certaine attention mais que le progrès n'a pas été satisfaisant:

- Les possibilités de mettre en place un système d'échange de biens marchands n'ont pas été envisagées par la Partie Rwandaise;
- L'accroissement du volume des exportations vers le Rwanda notamment des piles, des cigarettes sportsman et les tissus imprimés ainsi que l'augmentation pour ces produits du nombre d'importateurs rwandais n'ont pas été enregistrés;
- Les possibilités d'alléger la législation commerciale pour permettre aux populations frontalières tanzaniennes d'importer et d'exporter sans licence des produits de première nécessité n'ont pas été envisagées;

Néanmoins, il convient de reconnaître que quelques progrès ont été enregistrés;

- La Commission a été informée par la Partie Tanzanienne que les exportations rwandaises vers la Tanzanie ont progressé en 1981 passant de quasi-nulles à 2.300.000SHT, soit environ 20.700.000 FRW
- Des échanges de stagiaires au niveau des Banques Centrales ont connu un début de concrétisation (les agents de la Banque Nationale du Rwanda ont effectué un stage à la Banque de Tanzanie.)

La liste et les échantillons des produits rwandais susceptibles d'être exportés en Tanzanie ont été transmis.

- Coopération Industrielle.

Dans ce secteur, la Commission a noté avec regret que très peu de progrès ont été réalisés.

Les experts tanzaniens qui devaient venir au Rwanda en octobre 1981 pour l'étude du dossier technique de l'Unité textile à implanter au Rwanda ne sont pas arrivés.

Le Rwanda n'a pas envoyé des stagiaires à la "Small Industries Development Organisation" (SIDO) ainsi qu'au service tanzanien d'artisanat comme cela avait été prévu.

.../...

Toutefois, la Tanzanie a fourni au Rwanda 5 variétés de canne à sucre d'une grande résistance aux maladies. De son côté, la Partie Rwandaise a transmis à la "SUGAR DEVELOPMENT CORPORATION" les noms de quatre candidats stagiaires. Les autorités tanzaniennes ont laissé entendre qu'elles étaient prêtes à les accueillir.

- Cooperation dans le secteur minier.

La Partie Rwandaise a demandé à la Partie Tanzanienne d'intervenir auprès des autorités de son pays pour examiner la possibilité de vendre le minerai de cassitérite à la Société Minière du Rwanda (SOMIRWA) pour permettre à sa fonderie d'atteindre la capacité maximale installée qui est de 3.000T par an.

Il a été également demandé à la Tanzanie d'examiner la possibilité de former des stagiaires rwandais dans les techniques de la taille des pierres précieuses et semi-précieuses.

S'agissant de la première requête la Partie Tanzanienne a accepté de fournir la matière voulue à la SOMIRWA sous des conditions encore à convenir.

- Problèmes démographiques et de migration.

La Délégation Tanzanienne a porté à la connaissance de la Délégation Rwandaise que le dossier relatif aux problèmes démographiques et de migration sera soumis au Parti Politique de Tanzanie, le Chama Cha Mapinduzi pour examen et directives.

Il convient de souligner que suite au rapport établi par la Tanzanie sur la question, une délégation rwandaise s'est rendue en Tanzanie en juin 1982 pour évaluer le coût réel du projet d'installation de rwandais en Tanzanie. Cette mission a constaté que le montant global du coût du projet s'élève à 562.395.600 $US, soit environ 51,6 milliards de FRW, (1SHT = 9 FRW). Ce coût très élevé et la délicatesse même de la question militent, à defaut d'autres orientations politiques qui viendraient d'en haut, en faveur d'une autre approche, notamment la négociation d'une Convention sur la libre circulation et l'établissement des personnes et des biens.

Il s'ajoute que les zones sélectionnées sont très arides (faible pluviosité) et infectées de mouche tsé-tsé et que la région n'a apparemment pas d'eau à l'exception d'une rivière et d'un lac.

.../...

- Coopération entre les Services pénitentiaires.

Les contacts entre les services pénitentiaires des deux pays avancent normalement et des stagiaires rwandais sont partis en Tanzanie cette année pour une durée de 9 mois.

- Transports et Communications.

Le Plan d'Action de Mwanza prévoyait la fin des travaux du tronçon Rusumo-Lusahunga au mois de septembre 1982, le démarrage des travaux du tronçon Lusahunga-Bukombe au cours de l'exercice 1981-1982 et la recherche des fonds supplémentaires de l'ordre de 23 millions de dollars US pour le tronçon Bukombe-Isaka.

Si le tronçon Rusumo-Lusahunga est prochainement achevé, le démarrage du tronçon Lusahunga-Bukombe reste bloqué par l'insuffisance des fonds. Il en est de même de la section Bukombe-Isaka, pour laquelle il existe un montant de 8 millions de dollars US offerts par la BADEA alors que le coût total est estimé à 31 millions de dollars US

La Commission a recommandé que le tronçon Lusahunga-Bukombe soit considéré comme prioritaire et que les Fonds actuellement disponibles y soient affectés, le tronçon Bukombe-Isaka étant carrossable.

Elle a noté par ailleurs avec satisfaction que la réunion des Ministres des Transports des pays du Corridor Central tenue à Arusha en avril 1982, a réservé 5 millions d'ECUS à la route Rusumo-Isaka et aux facilités de transit à Isaka. La répartition de ce montant accordé par le FED se fera de commun accord entre les responsables des transports des deux pays. La Tanzanie a proposé qu'une réunion à cet effet ait lieu sur son sol.
Le terrain sur lequel seront érigés les entrepôts a été identifié et ~~est~~ d'une superficie de 16,64 ha.

La Commission a été également informée de la participation des experts de deux pays à la réunion des bailleurs de fonds tenue à Vienne en mai 1982. A cette occasion l'Autriche, l'Italie et le PNUD ont accordé un montant de 8,8 millions de dollars US pour la réalisation du projet de chemin de fer de l'OBK. Les études ont commencé en septembre 1982.

S'agissant des Télécommunications, il avait été décidé à Mwanza que le projet de liaison par faisceaux hertziens Ngara-Jari serait présenté aux Bailleurs de Fonds et que si ceux-ci le rejetaient, les deux Budgets Nationaux le financeraient. Comme le projet présenté a été rejeté, les deux Gouvernements le réaliseront.

.../...

Les parts respectives de financement s'élèvent à 85.896 dollars US pour la Tanzanie et 137.883 dollars US pour le Rwanda.

La Tanzanie a programmé sa part sur son budget 1982-1983 et le Rwanda doit normalement prévoir la sienne sur son budget de 1983.

Sur ce chapitre, il est à signaler que la liaison de Communication entre l'Aéroport International de Dar-Es-Salaam et l'Aéroport International de Kanombe a été déjà installée. Ce projet attend la décision de la Tanzanie pour être opérationnel.

- Coopération Culturelle.

La Commission s'est félicitée des progrès réalisés dans ce domaine où la concrétisation des objectifs assignés a été réellement dynamique.

- Trois étudiants rwandais ont été admis à l'Université de Dar-Es-Salaam pour l'année académique 1982-1983.

L'Arrangement Particulier et le Protocole d'Accord relatifs à la mise en oeuvre de la Convention Culturelle de 1973 soumis à la Commission seront examinés à la 8ème réunion de la Commission Mixte prévue en Tanzanie en 1983.

4. UGANDA.

Le Sommet Rwando-Ugandais tenu à Kabale le 1er mai 1982 s'est mis d'accord sur la nécessité de consultations régulières entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Ugandais, à tous les niveaux requis, en vue de promouvoir le renforcement de la coopération bilatérale entre les deux Républiques Soeurs ainsi que sur la nécessité de renforcer la lutte contre les manoeuvres frauduleuses des deux côtés de la frontière.

Sur le plan de la coopération, les projets suivants ont retenu l'attention des deux parties en 1982:

- Le transit des camions en Uganda.

Les autorités ugandaises ont décidé que les camions transitant par l'Uganda devront se ravitailler en carburant aux Stations d'essence indiquées à cet effet contre paiement en devises et plus spécialement en dollars américains.

- Pont KAGITUMBA

La Partie ugandaise a fait savoir en juillet 1982 que le pont Kagitumba a été achevé et qu'il fallait envisager l'inspection conjointe de ce pont.

.../...

La Partie Rwandaise a demandé à la Partie Ugandaise des données techniques et des notes de calculs et jugé utile de faire participer à l'inspection le Bureau qui a fait les études de la route Kayonza-Kagitumba. Ces données n'ont pas encore été communiquées.

- Ligne électrique Ruhengeri-Kisoro.

Suite à la visite sur les lieux, la Partie Rwandaise a élaboré les termes de référence pour l'étude du projet de liaison électrique entre Ruhengeri (Rwanda) et Kisoro (Uganda) et les a communiqués au Gouvernement Ugandais. La réaction de celui-ci est attendue.

Il était prévu que les experts des deux pays se rencontrent avant la fin de 1982 pour discuter du document de travail élaboré par la Partie Rwandaise en vue d'examiner les aspects techniques et financiers du projet. Selon les estimations faites en février 1982 par les experts rwandais du Ministère des Ressources Naturelles, le coût de l'étude se chiffrerait à 10.000.000 FRW et le coût de l'exécution 160.000.000 FRW.

- Coopération Culturelle

Le Gouvernement Ugandais a demandé au Gouvernement Rwandais de lui réserver 10 places à l'Université Nationale du Rwanda pour l'année académique 1982-1983, cinq au Campus de Butare, et cinq au Campus de Ruhengeri, et des 10 candidatures présentées, 8 ont été admises.

5. KENYA.

- Commission Mixte Rwando-Kenyane

Le Gouvernement Rwandais a communiqué au Gouvernement Kenyan la liste des membres de la Commission Mixte Rwando-Kenyane comme il avait été recommandé à la rencontre bilatérale au haut niveau de Kigali en juillet 1981. Par contre, le Gouvernement Kenyan n'a pas encore communiqué ses membres à ladite Commission.

- Relations aériennes

Les autorités kenyanes ont reconduit pour une période d'une année, allant du 1er juillet 1982 au 30 juin 1983 les facilités de survol et d'atterrissage ordinairement accordées à AIR RWANDA.

- Facilités d'entreposage.

Le Kenya a accordé un terrain où seront construits des entrepôts rwandais et les études préliminaires y relatives ont été élaborées par le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP).

.../...

Une délégation devait se rendre à Mombasa avant la confection des études définitives. Le Kenya n'a pas donné suite à cette décision, pourtant prise de commun accord et cette tergiversation de la Partie Kenyane ne se comprend pas.

- Facilités de transit de marchandises.

Pour ce qui est des facilités de transit, l'on se souviendra que lors de la rencontre au haut niveau de Kigali en juillet 1981, la Partie Kenyane avait accepté ce qui suit:

- Le taux de la taxe de péage sera réduit à un niveau inférieur à 1500 SH.K, le montant exact étant à déterminer ultérieurement;
- Le délai actuel de 2 semaines sera prolongé jusqu'à 4 semaines;
- La suppression de l'escorte du café et du thé et par voie de conséquence celle de frais qui sont liés à cette opération. Le coût de l'escorte est de 60 SH.K. la tonne;
- Examiner favorablement la proposition rwandaise tendant à subsituer au système de cautionnement un mécanisme de garantie bancaire.

Il est à constater que jusqu'à ce jour, la Partie Kenyane n'a rien réalisé de tout cela.

Par contre, le Rwanda avait accepté de parrainer une réunion d'experts en matière douanière et bancaire et des assurances en vue d'approfondir ces questions en y associant l'Uganda. Cette réunion devait se tenir à Kigali en octobre 1981, mais elle n'a pas eu lieu.

- Coopération Culturelle.

Le Gouvernement Rwandais a toujours accordé une attention particulière à la Coopération Culturelle avec les pays de l'Afrique de l'Est et il est prévu d'envoyer une délégation dans ces pays pour approfondir cette coopération.

6. ZAMBIE.

A l'occasion de la visite officielle du Président de Zambie au Rwanda en avril 1982, il a été souligné que le Rwanda et la Zambie allaient poursuivre en commun les efforts pour intensifier la coopération économique, commerciale, culturelle, judiciaire, touristique et en matière de transport.

.../...

Il a été prévu la création d'une Commission Mixte Rwando-Zambienne qui serait chargée d'examiner périodiquement l'état de coopération entre les deux pays.

A cette même occasion, les deux Gouvernements ont conclu les Accords portant sur les relations commerciales, les échanges culturels et les transports aériens.

Par ailleurs les autorités zambiennes ont demandé de réaliser une exposition commerciale. La préparation de cette exposition est en cours.

7. CAMEROUN

Le Gouvernement Rwandais a conclu le 5 février 1976 avec le Gouvernement Camerounais un Accord Culturel.

Courant 1982, un mémorandum de coopération et un projet d'Accord général de coopération ont été communiqués au Gouvernement Camerounais en prévision d'une rencontre de travail entre les délégations des deux pays.

Les réactions des autorités du Cameroun sont attendues.

8. COTE D'IVOIRE.

Il a été proposé au Gouvernement Ivoirien d'explorer la Coopération dans les secteurs de la promotion de l'agriculture et de l'élevage, de l'éducation, de la culture et des affaires sociales, du développement économique et commercial, de l'industrie, de l'artisanat et de la technologie.

Deux projets d'Accord Général de Coopération et d'Accord de Coopération culturelle ont été soumis à ce Gouvernement à cet effet.

La réponse de la Côte d'Ivoire au sujet de l'Organisation d'une rencontre des techniciens des deux pays pour débattre de ces questions est attendue.

9. TCHAD.

Le Tchad a demandé au Rwanda de lui réserver des places à l'Université Nationale du Rwanda en faveur de ses étudiants.

Les autorités rwandaises compétentes se sont déclarées disposées à offrir 4 à 8 places aux étudiants tchadiens pour l'année académique 1982-1983 dans les Facultés des Sciences de l'Education, des Sciences, de l'Agronomie et à l'Ecole Supérieure des Techniques Modernes.

.../...

National de Commercialisation d'Algérie (ONACO), l'Algérie a acheté au Rwanda 3.000 Tonnes de café au cours international pour un montant total d'environ 800 millions de FRW.

Une Convention pluriannuelle (3ans) pour l'achat du café a été signée par les Parties Rwandaise et Algérienne.

Achat du thé.

L'Algérie procédera à l'acquisition d'une quantité de 500 à 600 Tonnes de thé noir par an.

Achat d'Epices.

La Partie Algérienne envisage d'acquérir des épices dont la liste a été communiquée à la Partie Rwandaise. Celle-ci est en train d'évaluer ses possibilités d'exportation de ces produits.

Accord Commercial

Le principe de la signature d'un Accord Commercial a été retenu par les deux Parties. Le projet dudit Accord sera examiné lors de la première session de la Commission Mixte Rwando-Algérienne prévue au Rwanda en 1983.

- Construction d'une Ecole agri-vétérinaire de BUSOGO.

Conformément au Protocole d'Accord du 23 février 1982 portant sur le financement, sous forme de don, d'un établissement d'enseignement, les représentants du Gouvernement Rwandais et du Gouvernement Algérien, ont procédé en octobre 1982, à la signature d'une Convention portant sur un montant de 3 millions de dollars américains.

Le complément de financement évalué à 2 millions de dollars US, fera l'objet d'un avenant en 1983.

La Partie Rwandaise s'est engagée à faire parvenir à la Partie Algérienne, le dossier technique complet de ce projet.

Il convient de rappeler que cette école sera dotée d'un Internat et que sa capacité d'accueil s'élevera à 400 élèves.

- Projet de construction et d'équipement d'un Hôpital dans la Préfecture de GIKONGORO.

Le principe de la construction et de l'équipement d'un Hôpital d'une capacité maximum de 250 lits a été retenu.

La Partie Rwandaise s'est engagée à faire parvenir à la Partie Algérienne, pour étude et évaluation, le dossier technique complet du projet.

.../...

2. EGYPTE.

- Stage de perfectionnement en Sciences Administratives.

Le Gouvernement Egyptien est disposé à accorder aux cadres rwandais des bourses de stage de perfectionnement en sciences administratives. Les domaines de formation proposés sont: techniques administratives, administration et développement économique, sciences et techniques modernes d'administration, droit administratif, économie,du développement, théorie et pratique des contrôles administratifs, administration comparée et institutions africaines, malgaches et asiatiques, organisation et méthode, gestion des ressources humaines dans la Fonction Publique, Aménagement du territoire. L'Administration Rwandaise n'a pas encore réservé une suite appropriée à cette offre.

- Stages organisés dans le domaine agricole.

Durant l'année 1982, le Centre Egyptien International pour l'Agriculture a organisé trois programmes pratiques, lesquels ont porté sur les sujets suivants:

- Services agricoles;
- Amélioration du Sol;
- Politique agricole.

Le Rwanda y a envoyé des participants.

Le même Centre a organisé des stages sur le développement rural intégré et sur la production volaillère. Les stages auxquels nos cadres ont pris part se sont déroulés respectivement du 15 septembre au 15 décembre 1982 et du 16 octobre au 15 décembre 1982.

Toujours dans le cadre de la promotion de l'agriculture, trois programmes pratiques seront organisés courant 1983, il s'agit de:

- Production végétale;
- Santé animale;
- Production volaillère.

Les noms des candidats rwandais devant suivre ces stages ont été communiqués.

- Bourses d'études universitaires.

Le Gouvernement Egyptien a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais 2 bourses d'études universitaires en Egypte pour l'année académique 1982-83.

Il est à noter que le montant de la bourse alloué aux étudiants par les autorités égyptiennes est trop maigre 40 livres égyptiens, soit environ 30 dollars américains.

.../...

Néanmoins les négociations continuent en vue de l'utilisation de ces bourses.

3. LIBYE.

- Mémorandum de coopération rwando-libyenne.

Un mémorandum sur la coopération rwando-libyenne a été transmis aux autorités de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste en prévision de la réunion de la Commission Mixte devant se tenir à Kigali au début de l'année 1983.

Ce document de travail donne la liste des projets anciens et l'état actuel des projets en cours de réalisation tels que les projets exécutés dans le cadre de la Société Mixte Rwando-Arabe Libyenne pour le Développement et la Commercialisation des Produits Agricoles et d'Elevage (SODEPARAL) et de la Société Mixte Rwando-Arabe Libyenne de la Promotion Hôtelière et Touristique (SOPROTEL).

Il contient aussi de nouveaux projets soumis à notre partenaire et qui sont les suivants:

- Laiterie industrielle;
- Aliments pour bétail;
- Transports et Communications;
- Asphaltage de la route Gitarama-Kibuye;
- Véhicules à accorder au secteur de la Santé Publique;
- Aide à la Réforme Scolaire.

- Coopération Culturelle.

Le Gouvernement Rwandais a fait parvenir à la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste 16 dossiers des candidats boursiers rwandais aux études universitaires en Libye au titre de l'année académique 1982-1983 en Sciences, Agronomie et Ingéniorat, etc.... Quatre candidats ont été agréés.

- Activités dans le cadre de la SODEPARAL.

L'Assemblée Générale de la SODEPARAL s'est réunie à Tripoli le 18 août 1982 et a examiné les points ayant trait à la participation financière ou achat des avoirs du projet théicole KARAGO-GICIYE par la SODEPARAL, au financement de la ferme bovine de MUGINA, à la commercialisation des produits du Centre du Cuir (Tannerie) et au terrain de la SODEPARAL.

- Participation financière ou achat des avoirs du projet théicole KARAGO-GICIYE.

L'on se souviendra que la SODEPARAL a financé le projet théicole NKULI-NYAKINAMA et qu'il restait la construction de l'usine.

.../...

Non loin de là, à NYABIHU se trouve une autre usine de thé qui tourne à peine à 20% de sa capacité. Aussi, a-t-il été suggéré à la SODEPARAL de surseoir à la construction de l'usine à NKULI. NYAKINAMA mais plutôt de participer financièrement à l'Usine de NYABIHU ou acquérir tous les avoirs du projet KARAGO-GICIYE (Usine et plantations) qui a bénéficié d'un financement conjoint du Fonds Koweitien, du Gouvernement Rwandais et de la Banque Rwandaise de Développement.

Les négociations engagées n'ont pas abouti car, de l'avis du Fonds Koweitien, ces propositions sont contraires à l'accord de prêt. Il recommande d'explorer d'autres solutions.

- Projet de création d'une ferme bovine en Commune Mugina

En ce qui concerne ce projet, il a été précisé que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage fournira une étude complète y relative.

- Commercialisation des produits du Centre du Cuir

Au cours de l'Assemblée Générale de la SODEPARAL, il a été question des mesures et facilités offertes par le Gouvernement Rwandais pour promouvoir la commercialisation des produits du Centre. L'actionnaire libyen prétend que les produits sont sujets à la concurrence déloyale de la part de certaines sociétés installées au Rwanda.

A cet effet, l'Assemblée Générale, a recommandé à la Direction Générale de la SODEPARAL de confectionner un dossier complet à soumettre aux autorités rwandaises pour qu'éventuellement la SODEPARAL puisse bénéficier des facilités et avantages prévus par le Code des Investissements dans le cadre de la protection des industries naissantes.

- Terrain de la SODEPARAL

L'Assemblée Générale a recommandé que l'Administration Rwandaise remette à la SODEPARAL un document attestant la mise à sa disposition des terrains pour toute la durée de ses activités.

- Activités dans le cadre de la SOPROTEL

L'Assemblée Générale de la SOPROTEL a tenu à Tripoli sa 4ème réunion le 18 août 1982 et a traité principalement les problèmes ayant trait à la gestion de l'Hôtel UMUBANO.

L'Assemblée Générale a relevé l'insuffisance de recettes constatée dans la gestion de l'Hôtel UMUBANO. Face à cette situation, il a été recommandé à la Direction Générale de faire montre de beaucoup d'imagination en collaboration avec MERIDIEN pour assurer une exploitation saine de l'Hôtel.

.../...

Des possibilités existent notamment la publicité qui peut attirer les clients, la disponibilité d'un personnel rwandais formé et à la hauteur de ses tâches et la diminution des frais administratifs pouvant soulager la rentabilité de l'établissement.

Il a été enfin constaté que le bénéfice dégagé à l'issue de l'exercice 1981 n'a pas tenu compte des amortissements et des pertes accumulés. Pour cela, le bilan 1981 de la SOPROTEL n'a pas été approuvé. Seuls, les bilans des exercices 1979 et 1980 ont été adoptés.

- Hôtel de 60 Chambres à RUHENGERI.

Le rapport définitif établi en août 1982 par le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) a indiqué que le coût total de construction de cet Hôtel serait de 501.700.000 Frw et que sa rentabilité est nulle , voire négative.

Le problème de financement reste et le Conseil d'Administration a laissé aux actionnaires le soin d'examiner les voies et moyens de mobiliser ce financement. Trois variantes ont été proposées à savoir:

- l'augmentation du capital à un taux à déterminer;
- la demande d'un prêt à LAFICO;
- le recours aux organismes financiers internationaux.

- Construction des Routes NYAMIRAMBO-STADE-NYABUGOGO

En mars 1982 a été signée une Convention entre l'Administration Rwandaise (Ministère des Travaux Publics) et le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) qui confie à ce dernier le contrôle et la surveillance des travaux de construction des routes NYAMIRAMBO-STADE et Stade- Nyabugogo dont le financement est assuré par la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste et dont les études ont été élaborées par le BUNEP.

Les travaux portant sur le 1er lot NYAMIRAMBO-STADE ont été achevés dans les délais prévus, soit peu avant la célébration du 20ème anniversaire de l'Indépendance du Rwanda.

Le montant à payer pour les travaux exécutés s'élève à 115.094.069 FRW. L'Ambassade Libyenne a payé un montant de 50.937.848 FRW. Le Gouvernement Rwandais a de son côté prêté à l'Entreprise attributaire, ASTALDI international Inc un montant de 46.470.530 FRW, la Partie libyenne n'ayant pas honoré ses engagements. Pour ce tronçon, le Gouvernement de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste reste redevable d'un montant de 64.156.221 FRW.

.../....

Cette situation bloque le démarrage des travaux de la section STADE-NYABUGOGO dont le coût s'élève à 168.049.350 FRW. L'entreprise ASTALDI INTERNATIONAL INC a déjà exigé une révision des prix de son offre du 18 décembre 1981.

ORGANISME COMMUN POUR LA CREATION DES CENTRES CULTURELS ISLAMIQUES

Le Gouvernement de la République Rwandaise a conclu en date du 14 juillet 1979 avec l'Organisme Commun pour la Création des Centres Culturels Islamiques un Accord relatif à la création et à la gestion d'un Centre Culturel Islamique à Kigali.

L'article 4 de cet Accord stipule en son point 4, que le Centre Culturel Islamique de Nyamirambo doit dispenser un enseignement de niveau primaire et secondaire conformément à la loi rwandaise sur l'éducation nationale en vue d'aider le peuple rwandais dans sa recherche du mieux-être.

En juin 1981, lors de l'inauguration de ce Centre, le Secrétaire Général dudit Organisme a promis au Président de la République Rwandaise une école secondaire technique. Après un certain temps, ce haut responsable est revenu sur sa décision en donnant sa préférence à une école d'enseignement secondaire scientifique qui serait dotée d'un statut privé et qui ne serait ainsi ouverte qu'aux élèves musulmans représentant 90% de la population totale de ladite école. Depuis, des contacts ont été multipliés de part et d'autre en vue de trouver un terrain d'entente. La position du Gouvernement Rwandais se résume comme suit:

- L'Ecole Secondaire projetée au Centre Culturel Islamique de Nyamirambo ne peut en aucun cas être une école privée, car les accords y relatifs ne le prévoient pas ainsi.
- Le caractère d'école privée va justement à l'encontre de l'Accord Culturel, spécialement en son article II et de l'Accord relatif à la création et à la gestion d'un Centre Culturel Islamique à Kigali, spécialement en son article 4, point 4. Ces Accords doivent être réalisés conformément à la loi rwandaise sur l'éducation nationale.

L'école privée s'organise comme elle le veut. Le Ministère n'y affecte pas les élèves ni les professeurs.

Les responsables dudit Organisme ont été invités à réaliser dans les meilleurs délais une école des Sciences et leur attention a été attirée sur le fait que la gestion de cette école devra se conformer obligatoirement à la législation rwandaise en matière de l'Education Nationale. Cela veut dire que les programmes, les admissions et le recrutement des professeurs relèvent de l'Etat

.../...

comme cela est d'application pour les écoles publiques ou libres subsidiées. Jusqu'ici on est seulement d'accord qu'on réalisera une Ecole des Sciences.

5. TUNISIE

Au cours de l'année, le Gouvernement Rwandais a transmis au Gouvernement tunisien un mémorandum de coopération dans les secteurs suivants:

- promotion du tourisme;
- action médico-sociale;
- enseignement;
- promotion du sport.

Notre partenaire préfère une coopération triangulaire, la Tunisie fournissant les techniciens, la ligue Arabe ou une autre partie le financement et le Rwanda se chargeant des dépenses locales.

6. LIGUE ARABE.

Le Fonds de la Ligue Arabe a accordé au Rwanda 15 bourses d'études universitaires, les dossiers des candidats boursiers ayant été transmis aux autorités du FAAT, la Ligue a sollicité leur inscription dans les Universités des pays arabes, spécialement francophones. Seule la Tunisie a réagi en spécifiant les conditions d'admission dans ses Instituts de formation:

Les diplômes rwandais de fin d'études pédagogiques ont été refusés par les autorités tunisiennes sous prétexte qu'ils ne conduisent pas aux études d'enseignement universitaire et supérieur. N'ont pas été également tenus en considération les diplômes datant de plus d'une année.

7. MAROC

Le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Marocain cherchent les voies et moyens de coopération surtout en matière de la formation des cadres. C'est ainsi que le Rwanda a demandé au Maroc 5 bourses d'études universitaires en faveur de ses ressortissants.

La décision du Gouvernement Marocain est attendue.

.../...

C) PAYS D'ASIE

1. ARABIE SAOUDITE

Sur invitation du Fonds Saoudien pour le Développement, une délégation rwandaise a séjourné en Arabie Saoudite en août 1982, et au cours de son séjour, elle a passé en revue avec les responsables du Fonds tous les projets financés par lui et ceux susceptibles de l'être. Ainsi, les discussions ont porté sur les projets terminés nécessitant de nouvelles actions, les projets approuvés, les projets déjà soumis et les projets nouveaux.

a) Projets terminés nécessitant de nouvelles actions.

-Entretien de la Route KIGALI-GATUNA.

Le Fonds Saoudien a accordé au Rwanda en 1976 un prêt de 5 millions de dollars US , soit 17.650.000 Rials Saoudiens remboursables à partir de janvier 1982 jusqu'en décembre 1996. La construction de la route est déjà terminée et ce prêt accuse un solde de 790.453,81 RS que le Gouvernement Rwandais a souhaité le voir affecté à l'entretien de cette route actuellement en forte dégradation.

Le Fonds Saoudien pour le Développement (F.S.D.) a demandé que le Gouvernement Rwandais adresse une requête officielle pour la prolongation de la date de clôture de ce prêt et pour l'amendement de l'accord de prêt initial en vue de l'adopter à cette nouvelle orientation du projet, à savoir l'entretien et la maintenance de la route.

Le Fonds a également souhaité que dans la même requête apparaisse le montant précis à affecter à l'entretien ainsi que la participation du Gouvernement Rwandais dans le projet et des autres bailleurs de fonds. La requête en bonne et due forme a été faite.

b) Projets Acceptés.

- Construction d'un Hôpital moderne.

Le Conseil d'Administration du Fonds Saoudien pour le Développement a, en mars 1979, approuvé un prêt de 67.200.000RS, soit 20.367.637$US, montant correspondant à 50% du coût de financement de la construction de cet hôpital. Ce prêt serait remboursable en 20 ans dont cinq ans de délai de grâce avec un taux d'intérêt de 2% l'an.

.../...

A l'époque, il était envisagé la construction d'un hôpital d'une capacité d'environ 700 lits d'hospitalisation. Cependant, eu égard aux problèmes de gestion d'un tel établissement et aux charges récurrentes que ce projet occasionnerait, l'étude préliminaire des Bureaux d'Etudes BUNEP-SODETEG a recommandé la construction en deux phases d'un hôpital spécialisé d'une capacité de 350 lits. Son coût est évalué à 2.621.000.000 FRW, soit 28.517.028 $US.

Le Fonds Saoudien pour le Développement accordera au Gouvernement Rwandais un prêt correspondant à 50% du coût total. L'Hôpital envisagé est un hôpital spécialisés qui comprendra les services suivants:

1. Médecine interne: cardiologie, pneumologie, néphrologie, cancérologie, dermatologie, allergologie et gastro-entérologie.

2. Chirurgie.: Neurochirurgie, chirurgie thoracique, orthopédie, traumatologie, kinésithérapie, urologie et chirurgie infantile.

3. Une unité de radiagnostic,

4. Un laboratoire bien équipé comprenant les services de bactériologie, parasitologie, hématologie, biochimie, immunologie, endocrinologie et anatomo-pathologie.

Le Bureau d'études, BUNEP-SODETEG a été invité à faire des études définitives en tenant compte de ce qui précède.

-Route Kayonza-Kagitumba.

Les études de cette route sont faites sur financement de la Belgique pour un montant de 22,5 millions de FB. Les études définitives seront disponibles en février 1983.

Compte tenu du coût réévalué du projet, il a été demandé au F.S.D. de majorer sa participation afin de la porter à 50% du coût actuel du projet, soit 24,5 millions de dollars, contre 14 millions de dollars américains déjà approuvés en 1979 par le Conseil d'Administration du Fonds. Le FSD a réaffirmé la disponibilité du montant déjà accepté et a souhaité que le Gouvernement Rwandais fasse une requête officielle de financement additionnel en tenant compte de la révision des prix, de la surveillance des travaux et des imprévus. Cette requête sera faite lorsqu'on aura connu le coût exact, donc à l'issue des études. Il a également demandé que lui soient transmises, aussitôt terminées, les études de factibilité et d'exécution ainsi que tous détails techniques qui s'avèreraient utiles.

.../...

c) Projets Nouveaux.

Rappel de projets soumis en mars 1981.

- Mise en valeur de la région du Lac Nasho.

Ce projet a été présenté au Fonds lors de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en Arabie Saoudite en mars 1981. Le projet global concerne la mise en valeur d'environ 1825 Ha autour du Lac Nasho, avec un coût total de 33,7 millions de dollars américains.

Au Fonds Saoudien, il a été demandé de financer entièrement un projet spécifique de riziculture sur une superficie de 300 Ha dans cette région dont l'étude de factibilité a été réalisée en juillet 1982 par une mission d'experts chinois. Le coût de ce projet, étalé sur 3 ans, est évalué à 8,0916 millions de dollars US.

Les représentants du Fonds ont demandé que leur soit transmis, une fois achevé, le dossier d'études d'exécution du projet pour leur permettre d'examiner les possibilités de son financement.

-Irrigation de 1.000 Ha de terres au Bugesera.

Ce projet a été également présenté au Fonds en mars 1981. Il a été remis au même Fonds une étude d'identification dudit projet, localisant le périmètre à irriguer dans la zone de NKANGA. Il s'agira de pomper les eaux du lac RUGWERO. Le coût du projet, étalé sur 5 ans, se chiffre à un montant de 9,65 millions de dollars américains.

Il a été demandé au F.S.D. de participer au cofinancement de ce projet à concurrence de 50% de son coût total.

L'Administration Rwandaise devra remettre au F.S.D. une étude de factibilité et une étude détaillée d'exécution de ce projet.

- Route Gitarama-Ruhengeri.

Il a été porté à la connaissance du F.S.D. que le Fonds Koweïtien finance les études préliminaires et les études de factibilité et qu'il est même disposé à financer les études d'exécution et une partie des travaux d'exécution.

Le coût total du projet est estimé à un montant de 45.300.000 dollars américains.

Il a été sollicité au F.S.D. de participer au financement des travaux d'exécution à concurrence de 50% du coût total du projet, c'est-à-dire que le montant demandé au F.S.D s'élève à 27.650.000 dollars américains.

.../...

Le F.S.D. a demandé que l'Administration Rwandaise lui communique une copie des études de factibilité pour lui permettre de mieux l'examiner. Ces études ont été fournies.

- Construction de logements sociaux.

Le F.S.D. a été pressenti pour participer au financement de la construction de 5000 logements à concurrence de 38.080.000 dollars américains, ce qui correspond à 70% du coût total du projet.

En réponse, le F.S.D. a accepté d'examiner le dossier une fois les études disponibles. Celles-ci lui ont été promises pour février 1983 au plus tard.

- Adduction d'eau au Bugesera Centre-Nord.

Il a été d'abord noté qu'une étude détaillée d'exécution de ce projet a été effectuée par l'A.I.D.R. sur financement du F.E.D. qui a d'ailleurs prévu sur son Vème programme une participation financière de l'ordre de 3,18 millions de $US. Le F.S.D. était donc sollicité pour un financement complémentaire de 6,82 millions de dollars américains.

Le F.S.D. a souhaité disposer de toutes les informations utiles intéressant le projet accompagnées des études nécessaires.

Empoissonnement des Lacs du Pays.

Il a été demandé au F.S.D. de participer au renforcement du projet en cours dénommé "Empoissonnement des Lacs et développement de la pisciculture bénéficiant déjà des interventions du PNUD, de l'USAID et du Rwanda. Le volet soumis au Fonds concerne l'empoissonnement des Lacs de l'Est et du Nord du pays ainsi que l'organisation de la pêche sur ces lacs.

Il consiste en:

- construction et équipement des Centres de pêche;
- acquisition du matériel de pêche, de conservation de poissons et de transport;
- importation de certaines espèces de poissons.

Le coût du projet dont le financement est requis du F.S.D. s'élève à 1,5 millions de dollars américains. Le Fonds a promis d'examiner ce dossier sous réserve que lui soient fournis dans les meilleurs délais les études de factibilité et d'exécution des différents volets du projet.

.../...

- Projets de 86 pharmacies communales et Avicole de KANOMBE.

Le Gouvernement d'Arabie Saoudite a accepté de financer sous forme de don ces deux projets pour un montant respectif de 9.821.557 $US et 3.720.000 $US.

Il est à faire remarquer que le Ministère Saoudien des Affaires Etrangères n'a pas encore transféré ces deux dossiers au F.S.D. qui est chargé de leur gestion.

Du côté rwandais, des dossiers techniques doivent être élaborés et soumis au Fonds.

2. EMIRATS ARABES UNIS.

Le Fonds d'Abu-Dhabi participe au financement de la construction de l'aérogare de KANOMBE à concurrence de 4,1 millions de dollars $US. Il est à rappeler que le Fonds d'Abu-Dhabi n'a pas accepté la procédure d'attribution du marché parce que l'appel d'offres avait été restreint et non international. Au courant de l'année 1982, un autre appel d'offres a été lancé et le marché a été attribué à l'Entreprise belge Auxeltra-Béton pour un montant de 907.902.195 FRW. Le contrôle et la surveillance des travaux ont été confiés à SOFREAVIA.

3. KOWEIT.

- Construction de la Route BUTARE-CYANGUGU.

Le Fonds Kowéitien a accordé au Rwanda un montant de 5,5 millions de Dinars Kowéitiens au titre de cofinancement de la Route Butare-Cyangugu et l'accord y relatif a été paraphé à Kigali en mars 1982. L'Accord portant sur ledit montant, approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds en date du 8 novembre 1982 sera signé incessamment par les représentants du Gouvernement Rwandais et du Fonds Kowéitien de Développement Economique Arabe.

Il convient de souligner que la Route BUTARE-CYANGUGU a été scindée en deux sections: section 1allant de Butare jusqu'au PK 107 et section 2 lot 2.1 allant du PK 107 au PK 135 et lot 2.2 allant du PK 135 au PK 153. Pour la section 1 financée conjointement par la Banque Mondiale, la BADEA et le Fonds Kowéitien, la procédure d'appel d'offres est en cours. Pour la section 2 financée par le FED et la BAD, le marché a été attribué à l'Entreprise Italienne, ASTALDI INTERNATIONAL INC pour un montant global de 2.246.160.436 FRW, soit 1.333.754.449 FRW pour le lot 2.1 et 912.405.987 FRW pour le lot 2.2.

Il est également à rappeler que le premier coup de pioche a été donné par le Président de la République le 19 juillet 1982 à l'occasion de la semaine de projets.

- Construction de dépôts des hydrocarbures

Ce projet, exécuté dans le cadre de l'aménagement de l'Aéroport de KANOMBE, bénéficie de la contribution du Fonds Kowéitien de l'ordre de 4.250.000 dollars américains.

Son exécution a été confiée au groupement FULTON-AIDR pour le montant global de 270.261.257 FRW. Les travaux ont débuté.

Il faut aussi rappeler que deux projets ont été soumis au Fonds Kowéitien à savoir, la mise en valeur du marais de la KAGITUMBA-MUVUMBA et le projet de construction de la route GITARAMA-RUHENGERI pour lequel le Fonds Kowéitien a mis à la disposition du Rwanda un crédit de 100.000 DK, soit environ 360.000 $US pour couvrir les frais d'études techniques préliminaires. Le coût de la construction de cette route est estimé à 4 milliards de FRW, soit 43.520.836 dollars américains. Nous attendons toujours la venue au Rwanda d'une mission d'évaluation de ces projets promise en novembre 1981.

S'agissant de coopération d'Etat à Etat, l'on peut signaler que l'Accord Général de Coopération qui devrait être signé au courant de cette année, ne l'a pas été suite à l'indisponibilité des Responsables Kowéitiens concernés. C'est cet Accord qui donnera le coup d'envoi de la coopération entre les deux pays.

4. SULTANAT D'OMAN.

- Projets d'infrastructures scolaires.

A l'occasion de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Sultanat d'Oman, deux projets ont été soumis à ce pays pour financement. Il s'agit de la construction d'une Ecole Agri-Vétérinaire à KADUHA et de 20 CERAI.

Les autorités Omanaises ont promis d'envoyer un Emissaire, porteur d'une réponse du Chef de l'Etat au Chef de l'Etat Rwandais. Ce message est attendu.

5. REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

- Mémorandum de coopération sino-rwandaise.

Le 30 juin 1982, le Gouvernement de la République Rwandaise a soumis au Gouvernement de la République Populaire de Chine un mémorandum de coopération contenant plus particulièrement les projets qui pourraient être exécutés dans le cadre de la 3ème programmation.

..../...

Ces projets ont été identifiés dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures routières, scolaires et médicales.

En ce qui concerne le secteur agricole, les projets suivants ont été présentés :

- projet d'irrigation de 3.000 Ha de terres alluvionnaires au Bugesera;
- construction d'un complexe sucrier dans la zone de l'Akagera;
- développement de riziculture dans la région du Mutara et dans les marais de WALUFU et NYAGAHANGA.

Au titre des infrastructures routières, c'est la route GITARAMA-KIBUYE qui a été présentée.

S'agissant des infrastructures scolaires et médicales, il s'agit de la construction d'une école agri-vétérinaire à Ntendezi (Préfecture de Cyangugu) et de l'Hôpital de Kibungo.

Au sujet des projets en cours, l'on peut retenir les éléments suivants :

- Construction d'une Cimenterie à Mashyuza.

Les travaux de construction de la cimenterie de MASHYUZA avancent normalement et si aucun problème majeur ne vient perturber le programme des travaux, la Cimenterie commencerait à produire vers la fin de l'année 1983 ou au début de l'année 1984. La contre-partie rwandaise s'élève à 15.101.000 FRW et a été prévue au Budget de l'année 1982. Il y a cependant lieu de déplorer quelques retards dans l'acheminement des matériaux et équipements ainsi que certains dégâts (pertes ou destructions) sur le trajet Mombasa-Bugarama.

D'autre part, il se pose déjà le problème d'acquisition du stock de produits (stocks de papier d'emballage, 700 T de gypse et 990 T de mazout) nécessaires au démarrage de l'Usine ainsi que de l'assistance technique pour la maintenance pendant les premières années de fonctionnement.

Le coût du stock devra être prévu sur le Budget 1983 tandis que la Chine a été sollicitée pour assurer la maintenance de la cimenterie pendant les premières années en attendant que nos cadres soient suffisamment formés à cet effet.

- Construction d'un Stade National, d'un Camp Militaire, des logements pour sportifs, experts chinois et pour une équipe médicale.

La Partie Chinoise a remis à l'Administration Rwandaise en date du 25 mars 1982 des avant-projets de plans de construction de ces différents projets.

.../...

L'Administration Rwandaise a examiné ces avant-projets de plans et communiqué ses avis et considérations à la Partie Chinoise le 11 mai 1982.

Conformément aux contrats de conception conclus entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement de la République Populaire de Chine le 29 juillet 1981, la Partie Chinoise fournira les plans définitifs dans un délai de 10 mois, à partir de la date à laquelle la Partie Rwandaise a transmis ses avis et considérations. Ces plans définitifs sont attendus dans la première quinzaine du mois de mars 1983.

Les dispositions de ces contrats concernant spécialement les projets de Stade, de logements pour sportifs et de Camp Militaire.

- Projet de Riziculture de RUBINDI-RWAMAGANA.

Le Gouvernement Rwandais a réceptionné le projet de Riziculture de Rubindi-Rwamagana le 6 juillet 1982 en présence des plus hautes autorités rwandaises et chinoises, notamment le Président de la République Rwandaise et le Vice-Ministre de l'Agriculture de la République Populaire de Chine. Ce projet compte 315 Ha.

Par ailleurs le Président de la République Rwandaise a marqué le début d'exécution d'un autre projet de riziculture de 300 Ha dans la même région en donnant le premier coup de pioche le même jour.

- Coopération Culturelle.

- Admission d'étudiants rwandais en Chine.

Sur dix candidats boursiers rwandais du Gouvernement Chinois présentés en juillet 1982 au concours de sélection, cinq candidats ont été retenus pour faire leurs études en Chine.

- Groupe d'acrobatie.

Une troupe d'acrobates des cheminots s'est produit au Rwanda en juillet 1982. Cette troupe a livré des spectacles impressionnants qui ont suscité l'admiration et l'enthousiasme du public rwandais.

- Aide de la Ligue de la Jeunesse Communiste au Rwanda en matière des équipements sportifs.

La ligue de la Jeunesse Communiste a offert au Ministère de la Jeunesse et des sports 150 ballons de football, 20 ballons

de basket-ball et 20 ballons de volley-ball. C'est à la suite de la visite que les cadres de cette Ligue ont effectuée au Rwanda en juin 1982 que ces équipements ont été fournis.

- Voyage d'études pour 11 agronomes en Chine.

Les préparatifs de ce voyage se poursuivent. Il a été proposé à la Partie Chinoise que ce voyage ait lieu en avril-mai 1983 et que sa durée soit fixée de 3 à 4 semaines. L'Association pour l'Amitié du Peuple Chinois avec l'Etranger en assurera tous les frais. La réaction de cette Association aux propositions ci-avant est attendue.

- Coopération entre la Fédération des Femmes de Chine et des Femmes Rwandaises.

La Fédération des Femmes de Chine a accordé aux Femmes Rwandaises par la biais de l'Office National de la Population (ONAPO) un don de matériels d'atelier et de matériel contraceptif.

6. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE.

- Projet de construction d'une Maïserie à Mukamira.

En vue de la réalisation de ce projet, la contrepartie rwandaise dans le cadre du BD 1982 s'élève à 15.000.000 FRW

Le matériel de construction de cette Maïserie a été dédouané à Dar-Es-Salaam, et acheminé au Rwanda Via Kigoma et Bujumbura.

- Projets d'une école technique à Gikongoro et d'un hôpital à Cyangugu.

Le Gouvernement Coréen a laissé entendre que ces projets pourraient être exécutés après la réalisation du projet-Maïserie.

- Projet d'irrigation de Bugarama.

Le BD a prévu pour le projet d'irrigation de Bugarama un montant de 62.912.000 FRW.

Des équipements destinés à ce projet, stockés à Dar-Es-Salaam depuis décembre 1980 sont arrivés au Rwanda en avril 1982. Les travaux d'irrigation se poursuivent.

- Mouvement d'Ensemble, édition 1982.

Une équipe de 7 experts coréens a organisé le Mouvement d'Ensemble à l'occasion du 20ème anniversaire de l'Indépendance Nationale, du 9ème anniversaire de la IIème République et du 7ème anniversaire du M.R.N.D.

.../...

Le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée d'examiner la possibilité d'accorder des stages aux ressortissants rwandais appelés à organiser le Mouvement d'Ensemble pour les années à venir. La réponse Coréenne à cette requête est attendue.

7. INDE.

Le Gouvernement Rwandais a proposé au Gouvernement de l'Inde d'amorcer une coopération agissante aussi bien au niveau d'Etat à Etat, qu'au niveau du secteur privé.

S'agissant de la coopération d'Etat à Etat, l'accent a été mis sur les points suivants:

- conclusion d'un Accord général de coopération et d'Accords particuliers;
- construction des CERAI;
- formation des cadres;
- assistance technique.

Quant à la coopération dans le cadre du secteur privé, l'accent a été mis sur les domaines des échanges commerciaux et sur la petite industrie. Les contacts se poursuivent.

8. INDONESIE

Le Gouvernement Indonésien a offert une bourse de stage à un ressortissant rwandais dans chacun des cinq domaines suivants:

- production du riz;
- système de récolte;
- pisciculture;
- voyage d'étude portant sur la programme d'extension agricole;
- échange de visites entre chefs fermiers, femmes et jeunes ruraux.

Le Gouvernement Indonésien prendra en charge le programme, y compris les frais de logement et de restauration ainsi qu'une indemnité équivalent à 95 dollars américains par mois.

Les frais de transport KIGALI-DJAKARTA et retour seront supportés par le PNUD.

La réaction de l'Administration Rwandaise est attendue.

9. JAPON.

Station Terrienne de Communication par Satellite

Le projet de Station Terrienne de Communication par Satellite, financé par le Japon, sous forme de don de 1.350.000.000 de Yens, est entré en fonction le 31 mars 1982, et son inauguration par le Président de la République Rwandaise a eu lieu le 21 avril 1982

.../...

-Stage au Japon.

A partir du 26 août 1982, un technicien rwandais a suivi au Japon un cours de stage intitulé "International Telex Communication Engineering."

- Projet d'entretien des routes nationales.

Le Gouvernement Rwandais a obtenu du Gouvernement Japonais un don de 500 millions de Yens pour l'acquisition d'un certain nombre d'engins et de matériel roulant destinés à l'entretien des routes nationales.

L'accord y relatif a été signé le 6 octobre 1981 et est déjà ratifié.

Le 26 mars 1982, l'Ambassadeur du Rwanda à Tokyo a signé les contrats relatifs à la livraison de matériel pour l'entretien des routes nationales avec les représentants des Sociétés Japonaises suivantes:

- MITSUBISHI = 239.054.940 Yens
- SUMITOMO CORPORATION =195.149.000 "
- C.ITOH = 44.809.710 "

Total: 479.013.650 "

Les contrats ont été vérifiés et approuvés par le Gouvernement Japonais en mars 1982.

Le solde de 20.986.350 de Yens a servi à l'acquisition de 13 camionnettes de marque ISUZU et des pièces de rechange.

Toutes les formalités de paiement et d'acheminement du matériel et des engins achetés à l'aide du don doivent être terminées le 31 mars 1983.

- Octroi de bus au Rwanda sous forme de don.

Le Gouvernement Japonais, a accordé à l'ONATRACOM un don de 600 millions de Yens destiné à l'achat d'autobus et de pièces de rechange.

Le 2 juillet 1982, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et le Vice-Ministre Parlementaire des Affaires Etrangères du Japon ont signé l'Accord y afférent:

Le marché de fourniture de ces autobus et pièces de rechanges a été attribué à SUMITOMO CORPORATION pour un montant de 585.600.000 de Yens. Le solde de 14.400.000 de Yens sera consacré à l'achat d'autres pièces de rechange.Toutesles formalités d'épuisement de ce don doivent se terminer le 31 mars 1983, date

.../...

de clôture au Japon du Budget de l'exercice 1982-1983.

- Projet Usine d'Allumettes.

La contrepartie rwandaise dans le cadre du BD 1982 s'élève à 30 millions de FRW pour l'acquisition de nouveaux équipements. Cette acquisition entraînera des coûts connexes comme l'ingénierie, le transport et la construction des entrepôts.

L'idée de faire du Projet Usine d'Allumettes de Butare une Société mixte avec des actions du Gouvernement Rwandais et des Sociétés privées a été rejetée par les autorités japonaises.

- Aide alimentaire 1977/1978.

Le Rwanda a reçu du Japon pour l'année fiscale 1977/1978 une aide alimentaire en riz pour 500.000 dollars américains. Ce don a été consommé. C'est la TRAFIPRO qui s'est chargée de la vente.

Le produit de la vente s'élevant à 66.709.087 FRW servira à financer le projet de l'aménagement hydro-agricole du marais de KAMIRANZOVU, en Préfecture de Ruhengeri.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage est entrain de préparer le dossier.

- Mémorandum de Coopération entre le Rwanda et le Japon.

En juillet 1982, un mémorandum de coopération a été transmis au Gouvernement Japonais pour examen. Les projets figurant dans ce mémorandum sont les suivants:

- Projet d'Hydraulique rurale ;
- Projet d'engrais chimiques;
- Aide alimentaire, Phase II;
- Aide à l'ONATRACOM (extension et modernisation du Garage, transport sur le Lac Kivu, Assistance Technique);
- Aide à la Santé, Phase II;
- Uniformes Scolaires;
- Assistance Technique à la CER.

Les projets suivants sont les plus avancés:

- Aide à la Santé, Phase II;
- Engrais chimiques.
- Hydraulique rurale.

- Projet d'Hydraulique Rurale.

Ce projet a pou but d'assurer l'alimentation en eau potable de la région orientale du Rwanda, comprenant la région du Bwanacyambwe en Préfecture de Kigali et de toute la Préfecture de Kibungo.

.../...

Le dossier y relatif a été transmis au Gouvernement du Japon qui enverra au Rwanda une mission pour évaluer, en collaboration avec les Services du Ministère des Ressources Naturelles, les moyens à mettre en oeuvre pour mener à bien le projet. L'arrivée de cette mission est prévue au premier trimestre de l'année 1983.

-En ce qui concerne le projet d'Aide Alimentaire de 3500 T de farine de blé.

Ayant jugé que le programme d'Aide Alimentaire en farine de blé pour l'année 1982 allait connaître un déficit de la consommation croissante de cette denrée, le Gouvernement Rwandais a sollicité du Gouvernement Japonais une aide alimentaire de 3500 tonnes de farine de blé américain.

Le Gouvernement Japonais a déjà prévu un montant de 200.000.000 de Yens destiné à acheter le blé aux Etats-Unis d'Amérique.

- Aide à la Santé, Phase II.

Le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement Japonais d'accorder le financement sous forme de don du projet de fourniture de divers matériels dans le secteur de la Santé. Il s'agit principalement :

- du matériel roulant : 155 véhicules ;
- des produits pharmaceutiques;
- des équipements de laboratoire pour des formations médicales;
- des produits de base indispensables pour le fonctionnement du Laboratoire de conditionnement des médicaments à Butare;
- du matériel scientifique à utiliser dans des cas spéciaux.

Toutes les données requises ont été communiquées au Gouvernement Japonais au cours du mois d'octobre 1982. Il est prévu que ce projet soit considéré par le Japon pour l'année fiscale 1983-1984.

- Engrais chimiques.

Le Gouvernement Rwandais a présenté en Juin 1982 au Gouvernement Japonais un projet de fourniture d'engrais chimiques, dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire.

Il a été porté également à la connaissance du Gouvernement Rwandais que le projet d'engrais chimiques pourrait être retenu pour l'année fiscale 1983-1984.

.../...

Remise d'intérêts sur le prêt de 1.107.000.000 de Yens.

Le Gouvernement Japonais a décidé de mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais un don d'environ 35.977.499 de Yens en guise de remise d'intérêts dans le cadre de l'assistance pour le paiement des dettes des pays en voie de développement. L'ONATRACOM a été prié de préparer la liste de produits à acquérir avec ce don.

-_-_-_-_-_-_-

2. COOPERATION AVEC L'EUROPE ET L'AMERIQUE

A. Europe Occidentale.

Coopération avec la Belgique

a) Développement Rural

1. ISAR - PBRA

Le programme belge de recherches agronomiques à l'ISAR a pris fin le 16 juin 1982 et les deux parties ont procédé à la remise-reprise. Cependant quelques problèmes subsistent notamment ceux relatifs au charroi et à la remise à la partie rwandaise de certains documents et équipements tels que le micro-ordinateur, et la liquidation de la facture de 2.784.739 FRW qui reste impayée. A part le problème de la facture qui sera reglé par l'Ambassade de Belgique, les autres points seront examinés au cours de la réunion de la sous-commission technique mixte pour le secteur agricole.

2. Semences sélectionnées.

Le projet de Semences Sélectionnées existe depuis 1972 mais compte tenu de faibles budgets lui alloués, il n'a jamais connu un développement à la hauteur de ses objectifs.
Compte tenu de cette situation, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a entamé la restructuration du projet en collaboration avec la FAO et un rapport a été confectionné à ce sujet lequel n'a cependant pas rencontré l'assentiment de la partie belge.
Selon le souhait du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il faudrait donner priorité au contenu dudit rapport, procéder à la mise en place d'un nouveau siège du Projet, fournir le nombre d'experts qualifiés promis lors des dernières négociations bilatérales et procéder sans tarder à la réalisation de l'objectif annuel de 200 ha de champs de multiplication de semences sélectionnées.
Le projet devrait également engager une étroite collaboration avec les autres projets de développement rural et avec des paysans progressistes pour la multiplication des semences sélectionnées.
On est en droit de se demander si les objectifs qu'on s'est assigné à la Commission Mixte de Bruxelles seront réalisés eu égard à l'insuffisance des moyens disponibles.

.../...

3. Culture du Sisal.

Lors de la dernière Commission Mixte tenue à Bruxelles en mars-avril 1982, il avait été convenu que la Belgique enverrait un expert pour établir l'étude économique du projet dans l'optique de la production pour le marché local afin de promouvoir l'artisanat et la fabrication des sacs. Or, il a été par après vérifié qu'au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il existait des études complètes sur la culture de ce produit tel qu'une autre étude n'était pas nécessaire. On doute sur les intentions réelles de notre partenaire à l'égard de ce projet qu'il conviendrait de retirer de la coopération belgo-rwandaise.

4. Thé Kitabi.

La remise-reprise de ce projet qui a eu lieu le 10 mars 1982, a révélé les composantes de celui-ci mal exécutées (Centres de ramassage, maisons, magasins), le matériel roulant et les machines défectueux, l'insuffisance de pièces de rechange,etc....

Par ailleurs, l'OCIR-THE n'a pas reçu de l'AGCD ou de la société sous-traitante INDACOM le dossier financier pour connaître la vraie valeur du projet (Usine et plantations).

Ce dossier devrait mettre en exergue le reliquat éventuel qui serait affecté à l'extension des plantations (200 Ha). La position actuelle de la Belgique est que, si reliquat il devait y avoir, il servirait en priorité à la correction des lacunes ci-dessus et au financement pendant deux ans d'un tea-maker affecté à ce projet. C'est dire que le financement de cette extension est sujet à caution.

5. Projets Rutare-Giti et Kibungo II.

Ces projets ont connu de difficultés par manque de fonds. Il est également à déplorer l'absence de collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et l'Ambassade de Belgique qui n'a fait qu'aggraver la situation. A l'heure actuelle un comité de gestion pour chaque projet composé des représentants des deux parties est créé. Les plans de travail pour 1982-1983 ont été acceptés et l'on peut espérer qu'à l'avenir ces deux projets pourront marcher normalement.

6. Projets d'animation rurale en commune MUDASOMWA et de boisement de 1000 Ha dans la Préfecture de GIKONGORO.

Le projet d'animation rurale en Commune MUDASOMWA n'a pas connu de progrès tangibles, à cause de l'incapacité de l'expert y affecté.

.../..

Lors de la dernière Commission Mixte, il avait été décidé de commun accord de le remplacer mais la Belgique retarde délibèrement le recrutement d'un nouveau coopérant sous prétexte que les experts préssentis se désistent.

S'agissant du projet de boisement de 1000 Ha dans la Préfecture de Gikongoro, le dossier technique et financier est bloqué à l'AGCD pour des raisons qu'on ignore. Mais la partie belge a allégué que ce dossier a été soumis aux instances belges concernées et que les procédures de libération des crédits sont en cours de même que le recrutement du coopérant, chef de Projet.

Il est à rappeler que ce projet a été programmé en 1974 et que la superficie initiale à boiser était de 15.000 Ha.

7. Carte pédologique.

Les travaux avancent au ralenti par manque de fonds suffisants et du personnel qualifié tant rwandais que belge. L'incompréhension qui existe entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et l'ISAR au sujet de ce projet ne fait que rendre plus difficile son exécution.

En effet, la conception du projet prévoyait une étroite collaboration avec l'ISAR sinon son insertion dans les structures de l'ISAR et de l'utilisation de ses infrastructures et équipements.

8. Projet Icyanya : centre de Karenge et fourniture de produits chimiques pour épuration d'eau à l'Icyanya global.

Le projet "Centre de santé de Karenge" couvre trois volets : les constructions, le raccordement électrique et l'adduction d'eau. Les constructions ont été arrêtées fin 1980 sans que le centre soit opérationnel à cause des malfaçons inadmissibles. Il a été demandé à la Belgique de financer les travaux supplémentaires pour que le centre soit utilisé et chaque fois elle manifestait ses bonnes intentions sans toutefois les concrétiser. Actuellement les différents devis sont à Bruxelles sans qu'une suite quelconque y soit donnée.

.../...

Pour la fourniture des produits chimiques, il avait été convenu de passer une commande globale de tous les produits au lieu de la répartir sur trois ans. En cette fin d'année, cette fourniture n'est pas encore intervenue.

L'A.I.D.R. a pu bénéficier d'une aide provisoire de l'ELECTROGAZ

10. Etude du climat.

L'étude de ce projet est en cours.

11. Carte topographique.

La partie belge éprouve de difficultés à réaliser cette carte. Il a été demandé à l'AGCD de procéder à la récupération des données concernant ce projet et abandonnées par l'expert qui s'en occupait avant sa mort inopinée. Il subsiste des doutes quant aux capacités de notre partenaire de réaliser ce projet.

b) Enseignement

Enseignement Secondaire

1. Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

L'Arrangement Particulier relatif à ce projet expirera normalement en octobre 1983. Un crédit annuel de 1.000.000 FB pour les années 1982, 1983 et 1984 a été mis à la disposition du Rwanda et destiné à l'acquisition de manuels didactiques en Belgique.

Par ailleurs, la Belgique a reconduit son aide de 2 millions FB par an jusqu'en 1984 au titre des frais de fonctionnement.

2. Centre national de formation permanente pour le personnel enseignant.

Le financement de ce centre sera conjointement assuré par la Belgique pour un montant de 25.000.000 FB et la France pour un montant de 3 millions FF.

..../...

Le Bureau d'Etudes et des Constructions du Ministère des Travaux Publics élabore le dossier technique en concordance avec l'enveloppe disponible.

La Belgique subordonne sa contribution à la répartition des travaux à financer entre les deux bailleurs de fonds car, dans ses procédures , la part de son financement ne peut bénéficier qu'à une entreprise belge.

3. Ecole Technique de Kicukiro.

L'Arrangement particulier relatif à ce projet a été signé en juin 1982 et porte sur la période 1981-1984. L'aide belge couvre l'assistance technique, une partie de frais de fonctionnement et quelques équipements en tenant compte des besoins prioritaires des sections existantes. 3 experts nouveaux et trois autres hors projet oeuvrent à l'E.T.O. Le problème de la relève continue de se poser.

4. Construction du complexe scolaire de Gisenyi.

Ce projet a été programmé en 1975 et la Belgique lui a réservé un montant dd 55 millions de FB. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé en mars 1982 et l'offre la moins disante est de l'ordre de 76 millions FB.
Les parties de construction devant être financées par la Belgique ont été déterminées de commun accord et le Rwanda est prêt à cofinancer ce projet à concurrence du solde. Il ne reste qu'à la Belgique de passer commande pour les classes, le dortoir, les sanitaires, le réfectoire, la boulangerie, le silos, le bloc administratif, les vaiselles et cuisines, Le Rwanda financera la construction d'un deuxième dortoir, 8 maisons d'habitation pour professeurs, la maison des Pères, la chapelle ainsi que des raccordements à l'eau et à l'électricité.

En effet, les deux parties ont convenu au mois de novembre 1982 à Bruxelles que la Belgique fasse commande sans tarder et finance les parties lui incombant à concurrence de 55 millions FB et que le Rwanda prenne en charge le solde, soit 21 millions FB.

Enseignement Supérieur

1. Faculté de droit

Depuis 1973 jusqu'à ce jour, la Belgique a

.../...

financé quatre promotions de juristes dont la quatrième sortira en 1983. Ce projet se poursuivra par la formation des deux autres promotions qui sortiront respectivement en 1986 et 1987. Le dossier financier et technique a été élaboré et approuvé en juin 1982 lors de la sous-commission technique mixte pour l'Enseignement. Ce projet est exécuté par l'Université d'Anvers. La convention d'exécution signée le 5 octobre 1982 entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université d'Anvers prévoit la formation de licenciés en Droit à Butare, de docteurs en Droit en Belgique et la mise en route de la recherche scientifique. Une subvention de 10 millions de FB a été prévue à cet effet de la part du Gouvernement Belge.

2. Codes et lois du Rwanda.

Deux tomes sont déjà livrés, le troisième devait l'être à la fin de cette année.

3. Formation des deux promotions d'ingénieurs électromécaniciens.

Les travaux de construction du laboratoire progressent normalement. Il est prévu qu'ils seront terminés en janvier 1983. La partie rwandaise a pris les dispositions nécessaires pour exécuter les travaux de raccordements en eau et en électricité et l'aménagement des abords qui sont à sa charge.

4 . Formation des Pharmaciens de clinique.

Le dossier technique et financier a été approuvé par les deux parties en juin 1982 lors de la réunion de la sous-commission technique mixte pour l'Enseignement. Le projet sera exécuté par l'Université d'Anvers avec un montant de 27.000.000 FB accordé par le Gouvernement Belge. La convention y relative a été signée le 5 octobre 1982 entre l'Université Nationale du Rwanda et l'Université d'Anvers et vise la formation d'une trentaine de pharmaciens. Cette formation débutera en 1984 lorsque les candidats auront terminé leur baccalauréat entamé à l'Université Nationale du Rwanda en 1981.

.../...

5. Faculté de Médecine (volet enseignement)

L'Arrangement Particulier relatif au volet enseignement de la Faculté de Médecine de Butare expirera le 30 septembre 1983. Compte tenu de la rwandisation rapide des cadres, la Belgique ne compte pas renouveler sa contribution. On murmure déjà une formule qui consisterait en un jumelage entre la Faculté de Butare et l'une ou l'autre Faculté belge.

6. Campus Universitaire de NYAKINAMA.

Les crédits sont programmés jusqu'à la fin de 1984. Le nombre de coopérants belges affectés à ce projet est de 9 unités.

7. Centre de formation de Murambi.

En 1982, le Centre a continué de dispenser normalement les cours de perfectionnnement.

Il a néanmoins connu le problème de pénurie d'eau et il a été obligé d'installer des tanks pour y remédier. Les travaux d'électrification débuteront au début de 1983, tandis que pour ceux d'extension, le dossier technique est en cours.

8. CURPHAMETRA

Une mission a séjourné au Rwanda en novembre 1982 pour confectionner le dossier technique à soumettre aux autorités de l'AGCD.

c) Secteur médical.

1. Faculté de Médecine (volet médical)

Le marché de la construction des bâtiments de médecine interne a été attribué à Un Entrepreneur rwandais. Le financement émargera du Fonds de Contrepartie de l'aide alimentaire.

Il est à rappeler que l'Arrangement Particulier relatif au volet médical qui devait expirer en octobre 1983 a été prolongé jusqu'à la fin de 1984. Une dotation de 15 millions FB a été programmée pour couvrir les frais de fonctionnement durant la période couverte par l'Arrangement Particulier.

.../...

Enfin, il a été demandé à la Belgique de construire un troisième pavillon et de fournir l'état des dépenses effectuées en Belgique pour permettre l'intégration de la Faculté à l'UNR.

2. Centre Hospitalier de Kigali.

La prolongation de l'Arrangement Particulier concernant ce projet a été sollicitée mais sa signature reste bloquée par l'adoption du budget belge. Il couvrira la période 1982-1986 et ne portera que sur les frais de fonctionnement et les assistants techniques, la partie belge ayant rejeté la demande de financement des études et de la construction du bloc opératoire, des bâtiments des soins intensifs, du laboratoire et de la maternité. Le seul bâtiment prévu et dont deux soumissions ont été envoyées à Bruxelles pour décision concerne celui devant abriter les services d'ophtalmologie. Le coût est de 26 millions FB.

En ce qui concerne le mobilier pour les pavillons achevés, l'autorisation aurait été donnée à l'Ambassade de Belgique d'acheter une partie du mobilier se trouvant sur place, l'autre étant en commande en Belgique. Ces pavillons sont achevés il y a plus d'une année et ne sont pas encore équipés.

3. Desserte des centres de santé de la Préfecture de Kigali.

L'Arrangement particulier relatif à la desserte des centres de santé de la préfecture de Kigali, venue à échéance en novembre 1981 a été prolongé jusqu'en 1984. Un montant supplémentaire de 9 millions FB a été prévu. Un centre est terminé, un deuxième devait être achevé à la fin de cette année et un troisième en mars 1983. Sur tous les centres de la Préfecture de Kigali initialement retenus, la Belgique n'en fera que 9 environ.

4. Laboratoire de fabrication, de conditionnement d'analyse de médicaments.

Les travaux de transformation du bâtiment sont terminés et l'installation des machines est en cours. La mise en service est prévue en janvier 1983, si d'ici fin décembre 1982 le raccordement en eau et en électricité à charge de la partie rwandaise est effectué. Il est à signaler également la formation d'un laborantin retardée d'une année et la non-affectation d'un homologue rwandais à ce projet.

.../..

5. Ecoles d'Infirmières de Kabgayi et de Rwamagana.

L'intervention belge se situe au niveau des subsides et de l'affectation du personnel médical qualifié.

A Rwamagana s'est posé le problème du logement d'une infirmière dont le recrutement avait été décidé. Une solution a pu être trouvée.

d) Secteur de l'Infrastructure.

1. Liaison VHF Bujumbura - Kigali.

Cette liaison ne fonctionne pas dans le sens Kigali-Bujumbura mais elle fonctionne mieux dans le sens Bujumbura-Kigali. Dans le cadre de ce projet, un expert belge résidant à Bujumbura est venu à Kigali mais le Burundi a refusé d'accueillir un expert belge résidant à Kigali.

2. Aéroport International de Kanombe.

L'entreprise belge AUXELTRA-BETON a obtenu le marché pour l'exécution du lot "aérogare". Il n'y a donc plus d'obstacles à ce que le prêt d'Etat à Etat de 100 millions FB soit affecté à l'acquisition du matériel électronique belge dans le cadre de ce projet.
Une partie de cet équipement sera installé au site de Busanza dont la partie belge attend l'expropriation.

3. Electrification

a) Ligne Rwinkwavu - Ihema

La construction de cette ligne est terminée. La réception provisoire a eu lieu le 12 octobre 1982.

b) Ligne électrique Gikongoro - Kitabi.

La construction de cette ligne est presque terminée sauf qu'il manque des pièces d'armement en commande. Elle sera complètement achevée fin janvier 1983.

.../...

c) Ligne électrique Kibungo-Zaza.

La commande de l'étude et l'exécution de cette ligne a été passée en juillet 1982 à la firme belge ABAY.

4. Bureau d'études pour la construction des bâtiments civils (BEC).

Deux experts ont été agréés, ce qui porte le nombre de coopérants belges oeuvrant à ce Bureau à 9 experts. L'organisation des stages sur place a été retardée à cause de la non-disponibilité du formateur.

5. Abattoir de Kigali.

Les travaux relatifs à l'amélioration des bâtiments sont achevés. Il ne reste que l'envoi d'un expert pour la réparation des appareils frigorifiques. L'achat des pièces de rechange suivra.

6. Route Kayonza-Kagitumba.

Les études techniques et économiques de la Route Kayonza-Kagitumba sont en cours sur financement du Gouvernement Belge. Elles seront prêtes en février 1983.

Il est à rappeler que le Fonds Saoudien a accepté en 1979 de prendre en charge 50% du coût du projet estimé à l'époque et qu'il est disposé à majorer sa participation compte tenu du devis définitif. D'autres bailleurs de fonds ont été approchés comme la BAD , le FED et le Fonds d'Abu-Dhabi.

7. Musée national de Butare.

Les projets de plans de ce Musée existent mais il s'est posé le problème de changement du site. Au départ, il avait été prévu de l'installer à l'INRS, mais de part sa vocation de Musée National, on a jugé bon de le déplacer en dehors de cet Institut. Le terrain finalement proposé est localisé dans le triangle formé par les routes KIGALI-BUTARE et BUTARE-CYANGUGU. Cependant des divergences subsistent sur ce nouveau site entre le Ministère des Travaux Publics et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

.../...

Ce premier appuyé par le Conseil Préfectoral de BUTARE et la Commission Nationale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire dit que cet emplacement est situé tout prêt d'une zone industrielle.

8. Entretien de logements.

L'entretien de 90 maisons sera terminé en janvier 1983. En ce qui concerne la récupération de 7 maisons prêtées au Ministère des Travaux Publics, des contacts sont en cours entre ce Département et l'Ambassade de Belgique.

e) Secteur Industriel.

1. Tourisme et Parcs Nationaux.

Pour les années 1982, 1983 et 1984, la Belgique a prévu 17 millions de FB à consacrer, à titre indicatif aux postes suivants :

- logistique	2,5 millions FB
- sensibilisation des populations	4,0 millions FB
- infrastructure et équipement	6,0 millions FB
- appui scientifique	3,0 millions FB
- mission de programmation économique	1,5 millions FB.

Au-delà de 1984, date d'expiration de l'Arrangement Particulier en cours, la Belgique a clairement marqué qu'elle n'interviendra plus.

S'agissant des constructions qui avaient été programmées, il faut signaler que des travaux d'infrastructures au Parc National de l'AKAGERA sont terminés et que ceux prévus au Parc des Volcans n'ont pas encore démarré suite au litige concernant la mise à disposition du terrain et l'approvisionnement en eau. Le problème du terrain a été réglé mais celui de l'eau subsiste.

A la dernière commission mixte de mars-avril 1982, les deux parties avaient convenu de définir en commun le plan de travail devant permettre la remise harmonieuse du projet

.../...

au Rwanda. Ce plan implique : la prolongation de l'Arrangement Particulier jusqu'au 31 décembre 1984 -ce qui a été - l'inventaire des tâches à accomplir, la définition des apports des deux pays et l'établissement des descriptions de postes précises des agents affectés au projet. Ce plan n'est pas encore élaboré.

2. Gaz Méthane du Lac KIVU.

Dans le cadre de la Coopération bilatérale entre le Rwanda et la Belgique, cette dernière a financé une étude de factibilité économique et technique d'une unité de méthanol.

Lors de la Commission Technique Mixte Rwando-Zaïroise tenue à Kinshasa au mois de juin 1982, cette étude n'a pas été retenue et a été versée dans l'ensemble de la documentation disponible sur le projet Gaz Méthane du Lac KIVU au niveau de la CEPGL et ce, pour les raisons suivantes :

- étude de marché n'a pas été suffisamment fouillée et s'est limitée au seul marché rwandais;
- insuffisantes techniques allant jusqu'à mettre en doute l'existence du gisement, son état de stockage, etc.....
- bilan négatif des 14 premières années.

Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais a donné priorité à l'usine d'urée dans le souci de l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, le montant de 500 million FB initialement prévu pour l'exécution du projet gaz méthane reste à la disposition du Rwanda dans le cadre de la future société d'extraction et de commercialisation du gaz en voie de création.

Cela, la Partie belge l'a réaffirmé à la Commission Technique Mixte de Bruxelles et à l'occasion de la visite du Chef de l'Etat en Belgique au mois de novembre 1982.

La Commission Technique Mixte Rwando-Zaïroise tenue à KINSHASA au mois de juin 1982 a arrêté le programme d'exécution du projet Gaz Méthane, lequel a été enteriné par la réunion avec les bailleurs de fonds qui a eu lieu à Bruxelles en juillet 1982. Ce programme se présente comme suit :

.../...

Projet	Capacité	Année de mise en service	Pays	Localité
Compression gaz	120.000 Nm3 par an	1982	Rwanda	Comp Rubona GISENYI
Urée	44.000T/an	1982	RWANDA	GISENYI
Gaz combustible	20.106 Nm3	1986	ZAIRE	Tembere
Méthanol combustible - carburant	37.700 Nm3 par an	1986	ZAIRE	Tembere
Gaz combustible	15.106 Nm3	1986	ZAIRE - RWANDA	GISENYI
Méthanol carburant	118.500 Nm3 par an	1991	RWANDA	Kahonda - Rubona
Méthanol-essence	24.700 Nm3 par an	1991	ZAIRE	Sekere

Ainsi donc, les priorités immédiates sont l'urée pour le Rwanda et le Gaz combustible pour le ZAIRE.

.../...

f) Divers

1. Projet COOPIBO - POUZZOLANE

Ce projet a des difficultés suite aux problèmes techniques relevant des méthodes d'exploitation et du fonctionnement des fours.

2. Marais de Buganya.

Ce projet a reçu du fonds blé un montant de 2.700.000 FRW pour achever les constructions et régler certains litiges. Il bénéficie de l'apport du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire française.

3. Aide Alimentaire.

La Belgique a fait connaître qu'elle n'accordera plus d'aide alimentaire normale à partir de janvier 1983. Elle réservera ses interventions alimentaires uniquement pour les cas exceptionnels de pénurie alimentaire comme les catastrophes. Elle donnerait par contre toute priorité à des projets permettant, dans le cadre d'une stratégie globale, de supprimer les besoins alimentaires.

4. Fonds d'études

La Belgique est disposée à examiner favorablement ce projet en tenant compte du type d'accord conclu entre le Rwanda et la Banque Mondiale. Les études à réaliser doivent déboucher sur des propositions susceptibles d'être réalisées par la coopération belge.

5. Bourses d'études et de stage.

Sur 17 bourses d'études accordées, quatre bourses seulement ont été jusqu'à maintenant utilisées. La partie belge se plaint de l'envoi tardif des dossiers des candidats et du refus d'octroi de titres de voyage à certains candidats acceptés. Elle a exprimé le souhait que la partie rwandaise trouve une meilleure formule permettant l'utilisation maximale du quota alloué au Rwanda. Il en est de même des bourses de stage.

.../...

6. Négociations relatives à la Convention d'encouragement et de protection réciproque des investissements.

Depuis 1971, la Belgique, au nom de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et la République Rwandaise négocient une Convention d'encouragement et de protection réciproque des investissements.

Avant février 1982, période à laquelle les experts des deux parties ont tenu leur première réunion, les contacts ont eu lieu par échanges de notes, lesquels avaient pu régler quelques menus problèmes. Mais au fond, du côté rwandais on avait abouti aux conclusions suivantes :

- Le projet de Convention comporte de sérieux inconvénients et procure peu d'avantages à notre pays.
- En perspective, il serait incompatible avec l'indépendance économique de notre pays et fournirait des occasions d'immixtion dans des domaines où normalement le Code des Investissements peut suffire.
- La conclusion d'un tel Accord n'est pas le seul moyen de garantir les investissements belges. A ce sujet, d'autres mécanismes juridiques existent au niveau même de la Belgique comme l'Office du Ducroire.
- Tous les pays membres de la CEE seront en droit de réclamer les avantages accordés aux investissements belges et luxembourgeois eu égard à la Déclaration commune figurant à l'annexe IX de la Convention de Lomé II, laquelle Déclaration pose le principe de non discrimination dans le traitement des investissements provenant des pays membres de la CEE.
- Le principe de la réciprocité ne favorisera que la seule partie belgo-luxembourgeoise, étant donné que rarement les rwandais investisseront en Belgique et au Luxembourg.

A l'occasion de la rencontre de février 1982, quatre points fondamentaux sont restés en suspens. Il s'agit de :

- Conflit de lois
- Loi applicable
- Arbitrage
- Clause de la Nation la plus favorisée.

Il importe de souligner que la Belgique attache une grande importance à la signature de cette convention étant donné l'ampleur des investissements privés belges au Rwanda. Elle n'avantage en fait que la seule partie belgo-luxembourgeoise, car les investissements seront à sens unique .

XXXXXXXXX

COOPERATION AVEC LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La Commission Technique Mixte Germano-Rwandaise s'est tenue à Kigali du 27 au 30 septembre 1982. Elle a passé en revue les projets de coopération en cours et a formulé les recommandations pour la prochaine programmation qui sera fixée en 1983 lors des négociations intergouvernementales.

I. Cooperation financière

a) Projets en cours

1. Centrale hydro-électrique de Gisenyi : 2.300.000 DM.

Ce montant a servi à l'achat de 2 groupes de tourbines alternateurs et de l'équipement électrique et à la construction d'un dessableur sur la rivière Sebeya.

Le projet de réhabilitation de la centrale a été achevé et son entrée en service a eu lieu en octobre 1980. Il connaît cependant des pannes fréquentes dont les causes ont été étudiées en octobre 1982. C'est au vu du rapport de la mission d'évaluation que les deux parties s'entendront sur les actions à entreprendre ainsi que sur leur mode de financement. La partie allemande a néanmoins attiré l'attention de la partie rwandaise sur le principe que les coûts de fonctionnement devraient être pris en charge par l'organisme responsable de l'approvisionnement en électricité, c'est-à-dire l'ELECTROGAZ.

2. Route Kigali - Ruhengeri : 74,4 millions DM

Les travaux de construction de cette route avancent normalement. Le coût des travaux nécessités par le canal de Yanze et qui ne faisaient pas partie du marché initial ont été payés à l'entreprise chinoise. Le financement de la sous-couche de fondation dans la vallée de Bahimba se fera dans le cadre de la convention de financement conclue entre le Gouvernement Rwandais et la KFW.

3. Usine de ferro-tungstène.

Ce projet estimé non rentable a été abandonné par la partie allemande. L'enveloppe financière qui lui avait été réservée a été transférée à l'entretien des routes bitumées (9.000.000 DM)

.../...

et à l'adduction d'eau dans la ville de Nyabisindu (1.000.000 DM).

4. Entretien des routes bitumées : 3.000.000 DM

Les premiers travaux d'entretien se déroulent normalement. La partie allemande a déclaré son intention de prévoir des fonds pour les travaux à réaliser au titre de la prochaine phase y compris un des experts mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics en utilisant notamment le montant de 9.000.000 DM antérieurement réservé à l'usine de ferro-tungstène.

5. Service des Ponts : 4.000.000 DM

Ce projet se déroule de façon satisfaisante. La partie allemande a promis la reconduction de ce projet pour un montant de 6.000.000 DM au titre de la 3e phase.

6. Fonds d'études.

Le programme "Fonds d'Etudes (2.250.000 DM)" a permis en 1981-1982 la réalisation des études ci-après :

- usine de ferro-tungstène;
- adduction d'eau à Nyabisindu;
- actualisation de l'étude de factibilité de la route Gitarama-Kibuye;
- aménagement du quartier Nyamirambo.

Actuellement, le montant disponible sur ce fonds est de 700.000 DM. La partie allemande a promis une nouvelle enveloppe de 2.000.000 DM pour 1983-1984 qui permettrait de mener les études suivantes :

- adduction d'eau au Bugesera-Sud : 675.000 DM
- adduction d'eau dans la ville de Ruhengeri : 350.000 DM
- voie de transit des poids lourds à Kigali : 100.000 DM
- alimentation en eau potable des sous-préfectures : 500.000 DM
- électrification des sous-préfectures : 500.000 DM
- lignes latérales Rambura-Kabaya-Gatumba-Nyakinama..... ..... : 400.000 DM.

.../..

7. Amélioration des réseaux électriques de Gisenyi, Kibuye, Nyabisindu et Gitarama : 2.100.000 DM

La partie allemande a accordé pour 1981-1982 un fonds de 2.100.000 DM et a déclaré qu'elle n'était pas préparée à prévoir encore de nouveaux fonds pour ce projet. Elle a proposé de mener des consultations sur l'utilisation du reliquat du financement initial de ce projet. La partie allemande insiste beaucoup sur la prise en charge des frais d'entretien des installations par ELECTROGAZ.

8. Ligne électrique et lignes latérales et centrales de Gihira.

Lors de la Commission Mixte de mai 1981, il a été retenu un montant de 28.000.000 DM pour l'exécution de ce projet.

a) Ligne MT Ruhengeri - Gisenyi + lignes latérales.

L'exécution de cette ligne se déroule suivant le calendrier ci-dessous :

- 17/09/1982 : lancement et appel d'offres;
- 03/12/1982 : ouverture des soumissions;
- mars 1983 : passation du marché;
- durée des travaux: 18 mois.
  Achèvement : décembre 1984.

b) Centrale hydro-électrique de Gihira.

Les conclusions de l'étude préliminaire de cette Centrale devaient être corrigées. Une mission d'évaluation de la KFW a séjourné au Rwanda en novembre 1982 afin de vérifier tous les éléments du dossier et donner son rapport dont dépendra la suite à réserver à ce projet.

c) Adduction d'eau dans la ville de Nyabisindu : 4.450.000 DM.

Les études effectuées par IPG (Infrastructur Project Gesellschaft) ont été terminées. Les appels d'offres ont été lancés. L'ouverture des soumissions a eu lieu de 17 décembre 1983.

L'ELECTROGAZ a insisté que l'IPG ayant fait les études se charge de la surveillance des travaux. Une lettre dans ce sens a été envoyée à la KFW. La contrepartie du Gouvernement Rwandais est prévue sur le budget 1983.

.../...

9. Aide en marchandises : 4 millions DM.

En 1981-82, un montant de 4.000.000 DM a été mis à la disposition du Rwanda pour l'achat, à des firmes allemandes, des équipements et matériels destinés à des services publics.
Ce montant est ventilé comme suit :

OCIR	:	600.000 DM
ORINFOR	:	1.125.000 DM
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	:	1.200.000 DM
ELECTROGAZ	:	1.075.000 DM.

Pour la période 1983-84, la partie allemande a donné son accord au renouvellement de cette enveloppe qui serait distribuée comme suit :

- station relais de Radio Rwanda au Mont Huye	:	11.500.000 DM
- équipement à l'intention des volontaires allemands affectés dans les projets de santé	:	200.000 DM
- Imprimerie Scolaire	:	638.000 DM
- matériel didactique pour l'Atelier Central	:	PM
- projets de communications rurales	:	1.950.000 DM
- besoins de l'agriculture	:	PM.

11. Développement rural intégré des Communes Nshili-Kivu.

Ce projet comprend deux volets : partie théicole financée par la Banque Africaine de Développement (environ 1.200.000.000 FRW) et le côté "Cultures Vivrières" soumis à la République Fédérale d'Allemagne et dont le coût est estimé à 930.000.000 FRW ou 22.789.085 DM) .

De l'avis de la partie allemande, ce projet est très important et intéressant pour la coopération allemande mais son exécution présente une complexité, d'où la nécessité de faire une étude complémentaire à celle élaborée par la FAO et qui, aux yeux de la KFW présente un certain nombre de lacunes à éclaircir.
La KFW a fait une offre au Gouvernement Rwandais de préparer les termes de référence, d'assurer la sélection des ingénieurs-conseils et de conclure un contrat concernant cette étude complémentaire au nom et en accord avec le Gouvernement Rwandais. La partie rwandaise a accepté cette proposition.

.../...

En outre, la partie allemande a accepté de prévoir les moyens nécessaires supplémentaires à l'enveloppe de 5 millions DM déjà programmée pour la période 1981-1982 en vue du démarrage du projet dès que cette étude sera terminée.

Le calendrier des services retenu est le suivant :

- fin novembre 1982 : appel d'offres;
- automne 1983 : la remise des rapports et recommandations à la KFW;
- début 1984 : mission d'évaluation complète du projet.

Ce calendrier, parrait long, mais la partie allemande a été infléxible sur la possibilité de son raccourcissement, étant entendu que l'Allemagne n'exécute jamais les études financées par les autres bailleurs de fonds.

b) Projets nouveaux.

Concernant les nouveaux projets, la partie allemande, tout en exprimant son intérêt pour les nouvelles actions, a déclaré qu'elle ne peut y répondre favorablement faute des moyens financiers disponibles. Seuls seront pris en considération les projets suivants :

1. Projet d'appui à l'ISAR dans le cadre du programme des plantes à tubercules.

La partie allemande ne peut pas s'engager dans les activités de recherche à l'ISAR, en dehors du projet "agro-pastoral de Nyabisindu". Un montant de 6.414.858 DM a été déjà retenu sur cinq ans pour expérimenter de nouvelles variétés dans le périmètre du projet.

2. Aménagement du quartier Nyamirambo.

Pour la période 1981-1982, la partie allemande a mis à disposition un montant de 550.000 DM pour la confection des études d'aménagement du quartier de Nyamirambo. Elle est disposée à prévoir les fonds pour la période 1983-84 et a émis le voeu que le Gouvernement recherche un cofinancement de ce projet dont le coût est actuellement estimé à 15.000.000 DM.

.../...

3. Voie de transit à Kigali

Il s'agit de la petite route qui contournerait la ville de Kigali par le bas du quartier Kiyovu, et cela, dans le but de résoudre les problèmes d'embouteillage causés particulièrement par les gros camions sur le Boulevard OUA.

La partie allemande a exprimé son intention d'exécuter ce projet pendant la période 1983-84 à condition que le financement du projet d'aménagement du quartier Nyamirambo soit totalement assuré.

II. Coopération technique

a) Projets en cours.

1. Radio-Rwanda.

Les deux parties se sont convenues de prolonger de nouveau pour une durée de 12 mois la mission de l'expert en techniques des émetteurs sur financement du budget initialement prévu pour l'expert en communication rurale (DECOR). La partie allemande a accepté de transférer à Kibuye et à Cyangugu les fonds prévus (800.000/DM) pour l'équipement des studios de Butare et Gisenyi, ceux-ci ayant été financés par le PNUD. Le projet DECOR est ainsi gelé jusqu'en 1985.
Les fonds destinés aux pièces de rechange convenus pour la période 1981-82 restent à la disposition du projet. Quant au projet d'amélioration de la couverture nationale en FM, l'expert en place accomplira cette tâche. La station relais de Radio-Rwanda au Mont HUYE sera financée dans le cadre de l'aide en marchandises.

2. Atelier Central des Ponts et Chaussées.

La phase de suivi de ce projet prendra fin au 31 décembre 1983. Cependant, la partie allemande a accepté de maintenir un expert jusqué fin 1984 pour assurer la surveillance des travaux pratiques. S'agissant de la formation continue à l'Atelier Central, une étude en cours prévoit une formation perfectionnée en 1985 si toutes les conditions sont remplies. Toutefois, la partie allemande a soulevé le problème de la reconnaissance des diplômes de l'Atelier Central et a insisté pour que les anciens élèves prennent en main la marche de l'Atelier.

.../...

3. Projet agro-pastoral et laiterie de Nyabisindu.

Dix experts allemands sont en poste dans ce projet. Les deux parties ont été d'accord sur le principe de prolonger le projet pour la période 1983-84 et au-delà de cette période. La partie allemande a insisté sur la prise en charge par le Gouvernement Rwandais des frais du personnel auxiliaire affecté au projet ainsi que d'autres frais qui n'entrent pas directement dans le cadre de l'assistance technique allemande.

Le Gouvernement Rwandais est disposé à prendre en charge ces frais mais d'une manière progressive.
Il a insisté beaucoup sur la confection d'un document qui précisera les actions à mener chaque année ainsi que les coûts y afférants pour une meilleure coordination des activités du projet.
Cette recommandation vaut pour tous les projets agricoles.
Les deux parties sont tombées d'accord sur la création d'un comité de gestion chargé de définir le programme annuel d'activités étant entendu qu'on procédera à une évaluation globale après un certain temps. Le coût du projet pour la période 1981-1982 est de 9 millions DM.

4. Projet d'intensification de la production vivrière dans les Communes Karago et Giciye.

Les deux parties ont convenu de reconduire ce projet pour la période 1983-84. Concernant l'extension des activités du projet aux communes Kibilira et Satinskyi, la partie allemande l'a acceptée moyennant la prise en charge par la partie rwandaise des frais du personnel auxiliaire rwandais. L'extension démarrera dès que cette condition sera remplie.

5. Conseillers auprès du Ministère des Travaux Publics.

Les deux parties sont tombées d'accord pour prolonger la mission de 4 experts en place jusqu'en 1985, date après laquelle seuls 2 experts resteront en place jusque fin 1987. En ce qui concerne l'expert qui s'occupe de la voirie, il faut se référer au chapitre "entretien des routes bitumées". La partie allemande a insisté sur la nécessité d'assurer la relève de l'assistance technique allemande par les cadres rwandais dans les délais convenus.

.../...

6. Conseillers auprès du Ministère de l'Economie et du Commerce.

La partie allemande a accepté de reconduire l'expert en place jusque fin 1987. Quant à la demande d'un "système informatique", la partie allemande s'est déclarée prête à envoyer un expert pour en évaluer la nécessité. Si l'évaluation est positive, elle a exprimé l'intention de son Gouvernement de fournir un micro-ordinateur et d'envoyer des experts en mission de courte durée pour encadrer les rwandais.

7. Conseiller auprès de la Banque Rwandaise de Développement.

Les deux parties ont convenu de prolonger la mission d'un seul expert en place en utilisant les fonds disponibles suite au départ prématuré du deuxième expert qui était prévu au programme 1981-1982.

8. Conseillers auprès de l'ELECTROGAZ.

5 experts allemands en place resteront jusque mars 1985. Après cette date, un expert sera reconduit jusque fin 1985 et deux autres jusque fin 1987. La partie allemande a saisi cette occasion pour signaler que son pays a formé des cadres rwandais dans ce domaine et qu'ils devraient prendre valablement la relève. Il appartient à la partie rwandaise d'indiquer les postes qui continueront d'être occupés par des experts allemands.

9. Conseillers auprès du Ministère des Ressources Naturelles.

Le Conseiller en eau auprès de ce Département sera maintenu jusqu'en 1987.

10. Amélioration du Service de Santé au Rwanda.

Un montant de 500.000 DM a été prévu au programme 1981-1982 pour être utilisé pour les besoins sanitaires.

11. Imprimerie Scolaire

Les négociations entre les deux parties sont en cours pour arrêter le statut de cet établissement qui a bénéficié de la coopération de la République Fédérale d'Allemagne et de la Banque Mondiale.

.../...

En ce qui concerne les experts allemands prévus au programme de coopération 1981-1982, la partie allemande est prête à maintenir le Conseiller déjà en place jusque fin juillet 1984 mais les experts en comptabilité et maintenance seront fournis une fois que les deux parties se seront mises d'accord sur le statut.

12. Equipes mobiles d'Encadrement Pédagogique (EMEP).

La partie allemande a été favorable à la reconduction de la mission des quatre experts prévus jusqu'à la phase finale en 1987 du volet formation des maîtres des 7e et 8e années. Concernant l'équipement des CERAI, la partie allemande n'a pas pu retenir ce projet pour la période 1983-84 étant donné son engagement dans le projet"équipe mobile d'encadrement pédagogique."

b) Nouveaux projets.

S'agissant des nouvelles demandes d'assistance technique, la partie allemande n'a pas été en mesure de les accepter. Elle n'envisagera favorablement que l'envoi au Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) d'un expert intégré.

III. Bourses.

Le programme "bourses d'études et de stage" continuera. Leur nombre dépendra toutefois de la quantité totale des bourses disponibles et de la disponibilité de places de formation.

La partie allemande a décidé qu'à partir de 1984, les bourses feront l'objet des discussions dans le cadre de l'assistance technique allemande.

IV. Jumelage entre le Rwanda et le Land de Rhénanie-Palatinat.

L'Accord de jumelage entre notre pays et le Land de Rhénanie-Palatinat a été signé à Mayence en juin 1982. Pour marquer l'importance de ces nouveaux rapports de coopération, le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat accompagné d'une importante délégation a représenté la République Fédérale d'Allemagne aux festivités marquant le 20ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale.

.../...

Aussi, en juillet 1982 le Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat a envoyé une mission au Rwanda en la personne du Dr. MOLT, en vue de recueillir des informations sur les projets du Rwanda. Suite aux contacts menés avec divers services du Gouvernement Rwandais, le Dr. MOLT a pris connaissance de plusieurs projets notamment dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, de jumelage des communes et d'autres projets dans le cadre du M.R.N.D.

Toujours dans le cadre de ces nouvelles relations et sur invitation des autorités Rhénanes, le Secrétaire Général du M.R.N.D. a effectué en septembre 1982 une visite officielle en Rhénanie-Palatinat et s'est informé de l'état d'examen des propositions des projets qui avaient été soumis par le Gouvernement Rwandais au Dr. MOLT.

D'une manière générale, il a été constaté que tous les projets soumis étaient encore au stade de contacts préliminaires et de sensibilisation des éventuels bailleurs de fonds. Les autorités de la Rhénanie-Palatinat consacrent de gros moyens pour informer et sensibiliser la population sur ce nouveau type de coopération et l'on peut dire que cette action connaît certains résultats dont notamment le Comité Rwanda-Trèves créé le 13 juillet 1982 et dont le but est de concrétiser et de rendre opérationnelle la coopération entre le Rwanda et la Rhénanie-Palatinat surtout dans la région de Trèves.

xxxxxxx

COOPERATION AVEC LA FRANCE

La Coopération avec la France se poursuit dans le cadre des conclusions de la Commission Mixte qui a eu lieu à Kigali du 18 au 21 février 1982 et des résultats de la visite du Président de la République en France au mois de juin 1982.

A ces deux occasions, la France a réaffirmé ce qui rejoint les préoccupations du Gouvernement rwandais que son intervention ira prioritairement aux secteurs de développement rural, de la santé et de l'enseignement.

a) Développement rural.

1. Projet B.G.M

La contribution française à la deuxième phase du projet B.G.M. financera les frais de 3 experts en plein temps ainsi que les missions d'appui de courte durée prévues à cet effet s'élève à 300 millions de FRW.

2. Projet SOJA.

La France a mis fin à sa contribution dans ce projet dont la remise-reprise a eu lieu le 6 août 1982. Les quelques fonds restants servent à l'entretien et à l'aménagement des abords du hangar construits dans le cadre de ce projet. C'est parce qu'il n'a pas atteint ses objectifs que la partie française s'en est dégagé au profit de Kigali-Est.

3. Projet Kigali-Est.

La Convention relative à la première tranche de financement de ce projet a été signée le 31 août 1982 pour un montant de 2.800.000 FF. Le projet couvre 6 communes de Kigali (Bicumbi, Gikomero, Kanombe, Butamwa, Gikoro et Rubungo) et vise à augmenter les productions vivrières, à promouvoir l'élevage avec le souci permanent de maintenir la fertilité des sols.

Ces objectifs seront poursuivis dans une optique d'aménagement agro-sylvo-pastoral par des réalisations dans les domaines de l'hydraulique rurale, du reboisement et des infrastructures routières. L'assistance technique prévue (3 experts) est déjà mis en place.

4. Etudes à réaliser

Dans le secteur du développement rural, la coopération française procédera à une série d'études à savoir:

- Etude et exécution d'un programme de developpement rural intégré dans les Communes de Ruhashya et Rusatira en Préfecture de Butare.

.../...

- Actualisation de l'étude d'aménagement du marais de Rugezi en Préfecture de Ruhengeri.
- Etude et exécution d'un programme de développement rural intégré en Préfecture de Cyangugu.
- Etude et financement d'un programme de développement rural intégré de la région Kigali-Nord.
- Etude de l'aménagement du marais de l'Akanyaru.

5. Appui à la Recherche Agronomique.

Sollicitée pour intervenir dans la recherche agronomique au Rwanda, la France a préféré mener une action pilote et essais agronomiques dans le cadre du projet de développement de la région de la Crête Zaïre-Nil financé par le FED en utilisant ses Centres. Les conclusions du rapport de l'expert français envoyé en janvier 1982 n'ont pas été acceptées par les différents partenaires (Gouvernement rwandais, la France et le FED). Il est prévu l'envoi d'une deuxième mission pour mieux définir les objectifs du projet. Les fonds nécessaires au projet sont disponibles et s'élèvent à 1,8 millions FF.

Quant à l'appui direct à l'ISAR, le Gouvernement français ne peut intervenir que s'il existe un accord entre cet Institut et l'un ou l'autre Institut de Recherches français. L'ISAR a entrepris les démarches nécessaires.

6. Mise en valeur de la plaine de Bugarama.

L'intervention française se situera au niveau du projet de développement intégré de 3 Communes de la Préfecture de Cyangugu (Bugarama, Nyakabuye et Karengera). Les modalités de cette intervention restent à préciser. A cet effet, deux experts français arrivent en janvier 1983.

7. Aide Alimentaire.

Après quelques réticences, la France a finalement accepté de reconduire son aide alimentaire mais à condition que le Fonds de contrepartie serve prioritairement aux projets susceptibles d'augmenter la production des produits faisant régulièrement l'objet de l'aide alimentaire.

8. Commercialisation des produits des jeunes.

Notre partenaire n'avait accepté ce projet que sur insistance de la partie rwandaise. Il avait alors été convenu que

.../...

la France enverrait un expert de courte durée pour définir et mettre sur les rails le projet et qu'il serait relayé par un volontaire. Aucune suite à ce jour n'est intervenue.

b) Infrastructures et Equipement.

1. Aéroport International de KANOMBE

Toutes les actions prévues sur financement de la France dans le cadre de l'Aéroport International de KANOMBE sont soit terminées (piste) soit en cours (Electricité et Bâtiments techniques). S'agissant du problème de la création de la Société devant s'occuper de la gestion de l'Aéroport, on est en train d'actualiser les études qui avaient été effectuées à ce effet.

2. Aviation Civile

Concernant l'appui à l'Aviation Civile, la Convention de financement de 3.000.000 FF n'est pas encore signée. En effet, l'expert sur place est un agent du Bureau d'Etudes SOFREAVIA et se comporte comme un représentant de ce Bureau et non comme un expert. Le Ministère des Postes et des Communication attend le recrutement d'un expert du niveau bilatéral pour donner son feu vert à la signature de cette convention.

3. Télécommunications.

L'intervention française dans ce projet est de 35 millions FF dont 20 millions FF de la CCCE et 15 millions FF du FAC. Le marché a été attribué aux entreprises EMUJECO est JEUMON SCHNEIDER respectivement pour la construction des bâtiments et la fourniture des centraux téléphoniques.

Le Ministère des Postes et des Communications n'a cependant pas approuvé le choix du Conseil des adjudications en ce qui concerne la fourniture des centraux téléphoniques par la Société JEUMONT-SCHNEIDER qui manquerait d'expérience dans la téléphonie publique.

Par ailleurs la mission de la Caisse Centrale de Coopération Economique qui vient de séjourner au Rwanda a conseillé le Ministère des Postes et des Communications d'extraire le lot"Centre de facturation" des autres lots du marché des centraux téléphoniques. Ce lot serait financé à part et confié aux Postes Télegrammes Téléphones français qui sont plus expérimentés en la matière.

Compte tenu d'une part du fait qu'étant donné cet élément, la différence des coûts entre les deux firmes soumissionnaires (CIT-ALCATEL et JEUMONT SCHEINEIDER) ne serait plus que de 3 millions FF, et d'autre part des inquiétudes du Ministère des Postes et des

Communications liées à la garantie incertaine au bon fonctionnement des équipements offerts par la firme JEUMONT-SCHNEIDER, ce département a demandé au Ministère des Finances de revoir sa position et d'attribuer le marché à la Société Cit-Alcatel.

4. Programme d'aide à la Météorologie et à l'Aviation Civile.

La France a accepté d'envoyer un expert pour identifier les projets dans le secteur de la météorologie et les actions de formation et à prendre en charge l'étude du plan d'extension de l'Aéroport International de Kanombe ainsi que l'étude du plan directeur de l'Aviation Civile.

L'ensemble de ces opérations pourrait faire partie d'un projet intégré d'aide à la navigation aérienne en 1983. Il appartient au Ministère des Postes et des Communications de donner des propositions concrètes à la partie française.

5. Cellule de l'Urbanisme.

La Cellule de l'Urbanisme a actuellement pour objet l'exécution des schémas directeurs des villes de Butare, Ruhengeri, et Gisenyi et des centres communaux de Giti, Mbazi et Kanama. Deux experts sont sur place et les crédits sont disponibles jusqu'à la fin de 1983.

c) Enseignement et Formation.

1. Enseignement Primaire et Secondaire.

A. LYCEE DE RUGUNGA

Les travaux de l'extension de l'internat sont achevés. La France a mis à la disposition de cette école une subvention de 300.000 FF de frais de fonctionnement. La partie française insiste sur la prise en charge du personnel rwandais par le Gouvernement et sur le programme de relève des coopérants français.

B. Ecole Agricole et Vétérinaire de Butare.

La France intervient en mettant à la disposition de cette école les crédits de fonctionnement nécessaires. Elle insiste beaucoup néanmoins sur la prise en charge progressive de ces frais et sur la rwandisation du poste de Directeur dès l'année prochaine.

C) Bureau Pédagogique de l'Enseignement Primaire et de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.

Les travaux de construction du nouveau bâtiment ont été achevés en novembre 1982. S'agissant des équipements notamment le charroi pour les inspecteurs spécialisés et le matériel de bureau et de studio, la partie française a marqué son accord à une aide financière de

500.000 FF. Elle a également prévue une aide de 250.000 FF de frais de fonctionnement pour l'année 1982. Un montant de 900.000 FF avait été demandé pour une période de quatre ans. Pour ce qui est de la demande de l'aide en appuis pédagogiques de 2.000.000 FF sur quatre ans, la partie française a pris bonne note de cette demande et a annoncé son intention, dans le cadre du Fonds de concours à l'édition, d'apporter pour 1982 une somme globale de 500.000 FF, dont l'utilisation devra être définie en fonction des priorités.

Par ailleurs la partie française a envisagé, comme chaque année, de donner suite aux demandes qui lui seraient adressées relatives à la fourniture de manuels et de matériels pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire à concurrence de 650.000 FF.

D. Centre de Production du mobilier didactique.

La France n'a pas retenu la requête de financement de 10 constructions et de l'équipement d'un Centre de production de mobilier didadtique digne de son nom dans le cadre de la Réforme Scolaire. Elle a par ailleurs acceptéd'apporter son concours à la création de deux centres artisanaux. Un expert a séjourné dans notre pays en octobre 1982 pour faire une étude d'exécution de ce projet.

E. Centre de recyclage polyvalent de Kigali.

La France interviendra dans le financement de ce projet pour un montant de 3.000.000 FF. Le Bureau d'Etudes et de Construction des bâtiments civils du Ministère des Travaux Publics élabore actuellement les plans et le dossier technique. Le cofinancement de la Belgique est de 25 millions F.B.

F. Ecole d'Infirmières de Ruhengeri.

L'intervention financière de la France dans ce projet est de 3.000.000 FF. Il reste à déterminer le terrain pour que les études de réalisation puissent commencer.

2. Enseignement Supérieur.

L'aide de la France à ce projet est de 1.500.000 FF et est destiné à l'assistance technique à la Faculté des lettres, à la Faculté des Sciences et au Campus de NYAKINAMA (Ruhengeri).

3. Autres aides.

- CERLA.

Une aide de 320.000 FF a été acceptée pour le Développement des langues nationales en Afrique à l'Université Nationale du Rwanda.

.../...

La partie française a indiqué que sa participation sera assurée pour tout ou partie en fonction de la nature et de l'avancement des travaux.

4. Bourses d'études et de stage.

Une enveloppe de 4.850.000 FF prévue à cet effet a été presque entièrement utilisée.

d) Santé Publique.

La Convention portant sur la dernière tranche relative à la modernisation de l'Hôpital de Ruhengeri a été signée le 31 août 1982 pour un montant de 6.000.000 FF.

2) Hôpital de Gisenyi.

La Convention relative à la première tranche à affecter à l'opération "Santé Publique à Gisenyi" a été signée le 31 août 1982 pour un montant de 1.500.000 FF. Les travaux n'ont pas encore commencé.

En octobre 1982, une mission d'un expert programmeur est venue au Rwanda afin d'aider les services concernés à établir les plans des aménagements prévus dans le cadre de ce projet, à savoir :

- l'installation de la base médico-administrative du secteur nécessaire à la coordination de toutes les activités de médecine préventive et sociale. Cette base sera dotée d'un laboratoire de santé publique;
- la réhabilitation de plusieurs formations sanitaires (dispensaires et centres de santé);
- l'affectation de deux coopérants techniques (un médecin de santé de base et un technicien de laboratoire).

A toutes ces actions, a été affectée une enveloppe financière de 5,6 millipns FF.

e) Autres Secteurs.

1. Etude des équipements utilisant les énergies nouvelles.

La partie française respectera les engagements pris qui consistent en la fourniture d'un réfrigérateur photovoltaïque et l'envoi d'une mission d'experts d'Enersol ou du Comes pour identifier un programme d'actions dans le domaine des énergies nouvelles, lequel pourrait bénéficier de l'aide du programme annuel du FAC à ce secteur.

.../...

La Caisse Centrale de Coopération Economique est intéressée à recevoir les études sur les micro-centrales hydro-électriques. Celles-ci pourraient bénéficier de ses interventions dans la mesure où il s'agirait de desservir des zones hors tout réseau existant.

La partie française financera aussi les études de reconnaissance dans le secteur de la géothermie pour un montant de 1,5 millions FF.

2. Edition de la Carte des gîtes minéraux et plan minéral.

La réalisation de la carte des gîtes minéraux est terminée. Le plan minéral sera réalisé en 1983. Le financement prévu est de 1,5 millions FF.

3. Adduction d'eau.

La Caisse Centrale de Coopération Economique finance les études des adductions d'eau des centres urbains de Gitarama, Gikongoro, Byumba et Gisenyi. Un prêt de la Caisse Centrale pourrait être envisagé, pour leur réalisation;l'aide du FAC ne pouvant intervenir qu'au titre de la participation éventuelle au financement des actions de gestion.

4. Stockage stratégique de carburant.

La partie française a remis en septembre 1982 à la partie rwandaise toutes les études effectuées sur ce projet. Les négociations sont en cours pour faire aboutir le projet qui, de l'avis de la France, ne peut être financé que sur fonds de la C.C.C.E.

- Information.

L'aide de la France à la production de films en 1982 a été portée à 100.000 FF.

.../...

COOPERATION AVEC LA SUISSE

La Commission Mixte Rwando-Suisse s'est tenue à Kigali du 17 au 21 mai 1982. A cette occasion un programme de coopération pour la période 1982-1984 a été arrêté. Il se chiffre à 40 millions FS dont 34.894.000 FS pour les projets en cours reconduits et 5.186.000 FS pour les projets nouveaux.

A. Projets reconduits.

1. Projet agricole de Kibuye (PAK)

Le projet couvre les activités agricoles notamment la conservation des sols, le volet agricole, la recherche appliquée, la production de semences sélectionnées, le crédit agricole ainsi que le secteur social, l'infrastructure et l'appui aux communes etc,.....
Une mission conjointe d'évaluation est en cours pour fixer de commun accord le programme d'action précis pour la période 1982-1984. Cette mission d'évaluation sera suivie de la signature de l'Accord ad hoc pour un montant de 2,4 millions FS.

2 . Projet pilote forestier (PPF)

La contribution de la Suisse consiste en la mise à disposition de deux experts et en l'aide financière de 2.935.000 FS. L'Accord y relatif a été signé le 21 mai 1982. Les activités ci-dessous sont prévues au programme :

- Reboisement en milieu rural : pépinières communales, reboisement des terrains dégradés, récolte des engrais, organisation des cours de formation, élaboration du plan d'aménagement, gestion du vieux peuplement.
- Protection de la forêt naturelle de Nyungwe à travers un programme de reboisement le long de la lisière de la forêt de Nyungwe entre Gisovu et Rangiro.
- Mise en place des mécanismes d'intégration du projet dans le système du Fonds forestier national.

.../...

3. Appui à la Direction des eaux et forêts.

Le projet vise le renforcement des structures de la Direction des Eaux et Forêts notamment par la formation des cadres forestiers rwandais et l'équipement en matériel. La contribution financière de la Suisse est de 1.173.000 FS dont 690.000 FS pour l'achat du matériel de bureau, des instruments de mesure et du véhicule. L'accord relatif à ce projet a été signé le 21 mai 1982.

4. Appui à la Division de la sylviculture de l'ISAR.

L'échange des lettres relatives à ce projet a été signé le 27 juillet 1982. La coopération suisse dans le cadre de ce projet exécutera les actions ci-après :

- Financement du fonctionnement de la centrale des graines, d'un programme de recherche, de l'achat des publications, des livres, des périodiques et d'équipement pour un laboratoire; le tout pour un montant de 490.000 FS.
- Mise à disposition de l'ISAR d'un montant de 180.000 FS pour le fonctionnement de la division de la sylviculture et la construction d'une bibliothèque.

5. Banques Populaires.

Un nouvel accord sur les Banques Populaires a été signé le 21 mai 1982, aux termes duquel la Suisse mettra à la disposition de ce projet 3 experts et un montant de 3.305.000 FS. Ce fonds servira à financer les actions suivantes :

- les bourses de formation, de voyages d'études et de stages;
- les achats de matériel et de véhicules y compris leur entretien et leur fonctionnement;
- la construction ou la location des bâtiments provisoires devant abriter les services du bureau d'orientation en attendant la construction du bâtiment administratif;
- les salaires du personnel du bureau d'orientation;
- une participation proportionnelle dégressive des frais de fonctionnement des banques locales.

Les travaux de construction du siège social dont le coût est estimé à 2 millions FS commenceront en mars 1983.

.../...

6. Fonds de Développement Communal.

Jusqu'en 1981, la Suisse a accordé une tranche de 550.000 FS au titre de sa contribution au Fonds de Développement Communal. Pour les années 1982-1984, la Suisse libèrera un montant respectif de 385.000 et de 550.000 FS.

B. Projets en cours.

1. Amélioration de la Caféiculture et des cultures vivrières dans la région du Lac Kivu.

La participation de la Suisse dans ce projet financé par la Banque Mondiale consiste en la mise à la disposition du Gouvernement Rwandais de trois experts. Ceux-ci sont déjà sur place.

2. Etude pour la conservation des forêts naturelles de NYUNGWE, MUKURA et GISHWATI.

Une mission d'études est envisagée au printemps prochain en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Union Internationale de la conservation des sols. Le financement sera conjoint. L'expert suisse affecté à la Direction Eaux et Forêts prépare actuellement les termes de référence.

3. Aménagement et reboisement de la Zone forestière de Mukura.

L'aménagement et le reboisement de cette zone qui couvre une superficie d'environ 2.050 Ha pourraient être effectués dans le cadre du Projet Pilote forestier pour autant que le budget le permette.

4. Ecole Agri-forestière de NYAMISHABA : 7,6 millions FS.

L'aide de la Suisse consiste en l'extension et en la reconversion de cette école. Il est prévu un montant total de 6 millions FS pour les constructions et équipements et un montant de 1,6 millions FS de frais de fonctionnement.
La Suisse a mis aussi à la disposition de cette école trois coopérants.

.../..

5. Centre de formation et de recherches coopératives.

Un montant de 1.550.000 FS a été réservé à ce projet. Les travaux de construction avancent normalement. L'USAID contribue dans ce projet pour un montant de 36.592.000 FRW à titre de frais de fonctionnement.

6. Produits en terres cuites.

Ce projet est en cours d'évaluation. Une mission a séjourné au Rwanda à cet effet vers la fin de cette année.

7. Electrification du réseau Ouest.

L'électrification du lot 1 (Kalongi-Kibuye, Kalongi-Bisesero-Mugonero, Kibogora-Nyamasheke et Kibogora hôpital-Mission Kibogora) est terminée, tandis que l'électrification du lot 2 (Kalongi-Gisovu-Uwisumo, hôpital Mugonero-Kibingo, Kibuye-Rubengera-Mushubati, Kilinda-Hôpital, Kilinda-Birambo, Gikongoro-Mata) ainsi que les basses tensions sont en cours d'exécution. Il est escompté un reliquat de 1,5 millions à 2 millions FS qui servirait au financement de 6 petits projets dont 4 à Kigali et 2 à Cyangugu. La Suisse enverra deux experts spécialisés en montage des lignes électriques pour aider l'ELECTROGAZ à réaliser ce projet. Il s'agit précisément d'une formation sur le chantier dans le cadre des réalisations des travaux en basses tensions. En plus de cette assistance technique, la Suisse fournira du matériel sur le reliquat dont il est question.

8. Plan directeur d'électrification.

Cette étude comprend les parties suivantes :

- étude du réseau électrique actuel;
- étude du secteur énergétique à l'horizon 2000;
- étude du seénario pour la couverture des besoins énergétiques futurs en tenant compte de toutes les ressources potentielles du pays.

L'étude dont il est question a été réalisée conjointement par le BUNEP et la Faculté Polytechnique de Lausane.

.../...

9. Laboratoire et matériel de géologie.

Les travaux relatifs à l'extension du laboratoire de géologie sont terminés depuis juin 1981 et la réception définitive a eu lieu en juillet 1982. La contribution financière de la Suisse à ce projet a été de 230.000 FS dont 200.000 FS pour la construction et 30.000 FS pour le matériel.

10. Construction d'entrepôts pour carburant.

Les entrepôts ont été construits à Gikongoro et à Kibuye. La contribution de la Suisse à ce projet s'est élevée à 500.000 FS.

11. Centralisation des services de la TRAFIPRO.

Une aide financière de 7 millions FS a servi à la réalisation de ce projet dont l'inauguration a eu lieu le 16 décembre 1982. La Suisse étudie actuellement comment elle peut aider la TRAFIPRO à sortir de ses difficultés financières et de gestion. A cet effet, il est prévu une mission de consultants devant définir clairement l'appui de la Suisse dans ce sens.

Il convient de signaler aussi que la Suisse met à la disposition de la TRAFIPRO des conseillers et consultants et que l'accord sur le stock stratégique de houes et de sel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 1985.

12. Communication rurale.

Ce projet est important dans le cadre du désenclavement en milieu rural. La Suisse étudie comment elle peut participer au financement de ce projet dans le cadre de l'U.I.T.

13. Centrale des services pour le secteur non-structuré.

Le financement nécessaire a été libéré et l'exécution confiée au BIT. L'expert devant s'occuper de ce projet a été agréé en octobre 1982.

.../...

14. Bourses d'études.

Deux étudiants ont bénéficié des bourses d'études accordées par la Suisse. Le Rwanda a pris en charge les frais de voyage-aller.

Il est à faire remarquer que nos difficultés d'acheminer les boursiers notamment en raison du refus d'octroi des titres de voyage ont révolté les autorités suisses qui, un moment donné, ont stoppé la mise à disposition des bourses.

C. Projets nouveaux.

1. Fonds Forestier National.

La partie suisse est favorable à ce projet dont il compte orienter les activités vers une intégration dans le fonds forestier national dès l'année 1983. Il est prévu de libérer un crédit de 1,5 millions FS pour la première phase, dès que le statut et les fonctions exacts de ce fonds auront été précisés. Les versements s'étaleront de 1983 à 1985.

2. Création d'emplois et valorisation des ressources naturelles.

Il est prévu une aide technique de 550.000 FS. L'aide financière sera affectée aux projets ci-après en cours de préparation :

- Briqueterie
- Petits projets dans le domaine du bois.

D. DIVERS

Il est à signaler que la coopération suisse intervient aussi au niveau de la Croix-Rouge Rwandaise (Banque de sang) et de l'INADES-RWANDA (publications pour la vulgarisation).

xxxxxx

PAYS-BAS.

A. Projets terminés ou en cours

1. Câbles téléphoniques.

Les Pays-Bas ont accordé au Gouvernement Rwandais une aide financière de 4.500.000 FL pour le renouvellement des câbles téléphoniques à Kigali. La première phase du projet est en voie d'achèvement avec le concours de la population dans le cadre des Travaux Communautaires de Développement communément appelés "UMUGANDA".

2. Intensification de la culture du pyrèthre à Ruhengeri.

La contribution des Pays-Bas dans ce projet a pris fin en novembre 1982. Elle s'est élevée à 3000.000 FL. Le rapport d'évaluation du projet pyrèthre au Rwanda a été également remis au Gouvernement rwandais en novembre 1982. Le maintien de l'appui Hollandais avait été sollicité, mais notre partenaire n'y a pas donné une suite favorable, sous pretexte que le marché du pyrèthre naturel n'avait pas d'avenir face à la concurrence du pyrèthre synthétique sur le marché international.

3. Hôpital Rural de Gatsibo.

Le projet de construction d'un hôpital rural à Gastibo est en cours et un montant de 6.400.000 Florins lui a été réservé.
Il comprend aussi bien la construction que l'équipement de l'hôpital, d'une école d'application, d'un centre nutritionnel, d'une maternité, d'une polyclinique et de quelques maisons de logement pour le personnel médical.

Les Pays-Bas se sont engagés en outre à mettre à la disposition du projet un médécin et une infirmière et à financer un stage de formation de leurs homologues au Zaïre. Le Gouvernement Rwandais, de sa part, y affectera un médécin et une infirmière.

Compte tenu des modifications apportées aux plans initiaux de cet hôpital, le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement néerlandais de contribuer également à la construction d'une pédiatrie et de deux grandes salles d'hospitalisation respectivement pour hommes et pour femmes. Ces installations sont en effet indispensables pour un hôpital rural.

S'agissant de la construction des maisons pour le personnel médical, le Gouvernement Rwandais a souhaité que la partie néerlandais lui précise à temps le nombre de maisons qui seront construites dans le cadre du projet vu que les besoins se présentent comme suit:

.../...

Préfecture	Commune	Centres à alimenter	Longueur	Nombre B.F.	Coût estimé	Date d'achèvement estimée	Remarques
Kigali	Gikomero	Centre de santé, centre scolaire, centre administratif et la population.	6.500 m	9	5.050.000	Déc. 82	Une batterie des pompes bélier sera installée
Ruhengeri	Nyamugali Base	Marché-centre de négoce et la population.	1.000 m	4	1.219.400	Sept. 82	
Ruhengeri	Nyarutovu	Centre vétérinaire, centre social de développement, centre administratif et la population.	2.075 m	8	1.720.000	Juil. 82	exécutée par entrepreneur rwandais sous supervision de l'OVN.
Butare	Maraba	Centre de santé, 4 centres scolaires, 2 marchés, école d'art, centre administratif, centre de bétail et la population.	13.000 m	22	3.089.062	Avril 82 + 4.500 m	amélioration d'une adduction existante.
Butare	Kigembe	2 centres de santé, 4 centres scolaires, 2 centres administratifs, 2 centres de négoce, et la population	18.000 m	20	13.643.900	Avril 82	exécutée par entrepreneur rwandais sous supervision de l'OVN.
Kibuye	Mwendo	Centre administratif, centre de négoce, 2 écoles primaires, CERAI, village et la population.	7.620 m	13	3.730.000	Août 82	
Cyangugu	Kirambo	Hôpital, 4 écoles primaires, CERAR, école familiale, 2 écoles secondaires, 2 centres de négoce, 2 foyers sociaux et la population.	16.000 m	30	5.977.426	Août 82	
		Adduction d'eau dans les Communes Tare, Mbogo, Bwakira, Mudasomwa, Gafunzo et Musebeya			788.500 Florins.		

9. Coopération avec un O.N.G. dénommé "ICCO".

Le Rwanda reçoit des aides hollandaises par le biais des ONG (Organismes Non-Gouvernementaux), tel que "ICCO". C'est ainsi qu'en date du 21 juillet 1982, il a été procédé à l'inauguration d'une Centrale hydro-électrique et d'une adduction d'eau en Commune NSHILI, Préfecture de Gikongoro, financées conjointement par l'ICCO, le Gouvernement rwandais et l'Union des Eglises Baptistes au Rwanda (U.E.B.R) et la République Fédérale d'Allemagne.

La Centrale a coûté 44.713.906 FRW. La contribution de l'ICCO s'est elevée à 26.538.130 FRW et celle du Gouvernement Rwandais à 18.175.776 FRW; l'U.E.B.R. a assuré le salaire du personnel expatrié.

Elle a une puissance de 120 KW mais la capacité actuellement utilisée s'élève à 50 KW soit 42% de l'énergie produite. Elle dessert les Ecoles Primaire et Secondaire, le Centre de Santé ainsi que la Paroisse de RUNYOMBYI.

L'adduction d'eau a coûté 6.730.420 FRW et a été conjointement financée par la République Fédérale d'Allemagne, le Gouvernement Rwandais et l'ICCO.

B) Projets nouveaux soumis

Un mémorandum de coopération a été transmis au Gouvernement Néerlandais au mois d'Août 1982. Il comprend les projets nouveaux suivants:

- 110 centres apicoles, coût : 1.151.000.000 FRW
- Insémination artificielle : coût : 85 millions
- Développement de la culture de la pomme de terre, coût : 930 millions FRW;
- Fonds de développement communal : une participation de 60 millions FRW;
- Energie nouvelles et renouvelables , coût:430.480.000 FRW;
- Aménagement de la plaine de Bugarama et l'aménagement hydro-agricole du marais de l'Akanyaru.
- Adduction d'eau au Bugesera-Sud, coût : 700 millions FRW
- Construction et équipement de 15 centres nutritionnels, coût: 60.588.025 FRW;
- Maintenance et rentabilisation des usines à thé, coût : 140.000.000 FRW;
- Programme de protection et conservation des sols, montant demandé; 500.000.000 FRW.

Le Gouvernement Néerlandais n'a pas encore fait connaître sa réaction.

COOPERATION AVEC LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Jusqu'ici la Coopération avec le Grand-Duché de Luxembourg s'est limitée uniquement au secteur Médical.

1. Hôpital de Kabaya.

L'inauguration officielle de cet Hôpital a eu lieu le 3 juillet 1982 en présence du Secrétaire d'Etat Luxembourgeois au Ministère des Affaires Etrangères. Le coût des constructions et des équipements s'est chiffré à 122.831.782 FRW dont 85.000.000 FRW de contribution Luxembourgeoise.

2. Hôpital de Rwamagana.

Le Luxembourg a financé la construction d'un certain nombre de pavillons de l'Hôpital de Rwamagana. Au cours de cette année, il a offert de l'équipement de traumatologie en attente d'installation.

3. Extension de l'Ecole d'Infirmière de Rwamagana

Il a été demandé au Gouvernement Luxembourgeois de financer l'extension de cette école. Le devis des coûts et les plans lui ont été envoyés. Le montant sollicité est d'environ 42.200.000 FRW. La suite est attendue.

COOPERATION AVEC L'AUTRICHE

A. Projets terminés ou en cours

1) Extension du Laboratoire de Géologie.

Les travaux d'extension du Laboratoire de Géologie ont été achevés, et la cérémonie d'inauguration a eu lieu le 26 juillet 1982. La participation de l'Autriche à ce projet s'est élevée à 650.000 SHS autrichiens, soit environ 4.178.000 francs rwandais.

2. Projets d'extraction de Wolframite.

Sur les 9.823.246 shillings autrichiens accordés au projet d'amélioration des méthodes d'exploitation de wolframite, seul le montant de 5.123.246 shillings a été utilisé pour l'achat des équipements des mines de NYAKABINGO.

Il a été entendu que les deux Gouvernements se mettraient d'accord sur l'utilisation du reliquat du montant alloué à ce projet.

.../...

Le Gouvernement Rwandais a alors proposé au Gouvernement Autrichien que le montant de 4.700.000 shs constituant le reliquat du montant alloué au projet d'extraction de wolframite soit affecté au projet " Aide à l'Artisanat Minier".

B. Projets nouveaux.

Un Mémorandum de coopération a été transmis au Gouvernement autrichien au début du mois de novembre 1982. Il comprend les projets suivants :

- Aide à l'artisanat minier ;
- Production de la pomme de terre dans les préfectures de Ruhengeri, Gisenyi, Byumba, Gikongoro et Kibuye ;
- Projet de mise en place d'une usine de fabrication d'aliments pour bétail;
- Aide à l'OPROVIA;
- Etude et installation des mini-centrales hydroélectriques.

Il y a lieu de signaler que l'Autriche s'intéresse au développement du Rwanda par l'intérêt porté à la réalisation des projets régionaux dont notamment le projet de chemin de fer reliant le Rwanda à la Tanzanie et celui des mini-centrales hydro-électriques.

COOPERATION AVEC LA GRANDE BRETAGNE

La Coopération entre la Grande Bretagne et le Rwanda se limite exclusivement à l'aspect culturel par la mise à disposition d'un nombre réduit de bourses - 4 d'une durée d'un an pour l'année académique 1982-1983 dont une seule a été utilisée et l'octroi de l'Assistance Technique à l'Université Nationale du Rwanda (Professeurs d'anglais).

Une requête a été également soumise à la Grande Bretagne visant la prise en charge d'un recyclage de Professeurs d'Anglais du cycle Supérieur de l'Enseignement Secondaire qui devait avoir lieu du 4 au 9 octobre 1982.

Cette requête est demeurée jusqu'ici sans suite.

Par ailleurs, une société britannique dénommée " CHILLINGTON TOOL COMPANY LIMITED", en collaboration avec Rwandex, a demandé au mois de juillet 1982, l'autorisation de monter au Rwanda une usine de houes et de matériels agricoles et autres (brouettes, haches et pelles). Le Ministère de l'Economie et du Commerce est déjà en possession d'une étude de faisabilité de ce projet.

.../...

Afin de promouvoir la coopération entre les deux pays, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite officielle en Grande Bretagne au mois d'octobre 1982. Cette visite n' a rien donné de concret, la Grande Bretagne se refusant d'accroître sa contribution au développement du Rwanda.

COOPERATION AVEC L'ITALIE

Au cours de cette année, les relations de coopération avec l'Italie se sont amorcées par le biais de la coopération régionale. C'est ainsi que dans le cadre du désenclavement du pays par le Corridor Central, le Gouvernement italien a inscrit à ce programme de Coopération un montant de 5.400.000.000 lires soit 343.440.000 FRW, destinées à l'acquisition de 40 camions en faveur de la STIR.

Aussi, l'Italie a accepté de participer au financement de la Centrale Hydro-électrique de Rusizi II à concurrence de 8,6 millions d'écus.

Dans le cadre de la promotion commerciale, le Rwanda a participé à la 46ème Foire Internationale sur l'artisanat qui s'est tenue à Florence du 24 avril au 5 mai 1982.

Pendant l'année 1983, le Département explorera les possibilités de coopération bilatérale.

COOPERATION AVEC L'ESPAGNE

La Coopération avec ce pays se situe encore au niveau des congrégations religieuses. C'est ainsi que des religieux espagnols oeuvrent à l'hôpital de NEMBA et aux centres de KIZIGURO, KAMONYI, BIRYOGO et BUREHE.

Lors de l'audience que le Président de la République Rwandaise a accordée à l'Ambassadeur d'Espagne en date du 9 septembre 1982, à l'occasion de la présentation de ses lettres de Créance, il a été question de renforcer la coopération sanitaire entre le Rwanda et l'Espagne. L'Ambassadeur d'Espagne a informé le Chef de l'Etat que le Parlement espagnol a voté la loi qui permet au Ministère espagnol de la santé de renforcer la coopération espagnole avec le tiers monde dans le domaine de la santé.

Lors de l'audience lui accordée par le Ministre de la Santé Publique, les requêtes suivantes ont été présentées:

- la construction d'un hôpital et des logements du personnel à KADUHA en Préfecture de Gikongoro;
- la construction d'une Ecole d'Infirmières à Nemba ainsi que l'électrification de l'Hôpital de Nemba;

../...

- l'agrandissement de l'Hôpital de Kiziguro en Préfecture de Byumba pour porter sa capacité à plus de 102 lits ainsi que la construction de 3 maisons pour médecins et d'un home pour infirmières du même hôpital.

Enfin, le Rwanda a participé au Cours International de Reproduction Animale qui a eu lieu à MADRID du 1er au 23 juin 1982. Ce cours était organisé par l'Institut National des Recherches Agraires du Ministère espagnol de l'Agriculture, Pêche et Alimentaire en collaboration avec la Direction générale de la Coopération Technique Internationale du Ministère Espagnol des Affaires Etrangères.

COOPERATION AVEC LA GRECE.

Du 12 au 21 mai 1982, une délégation de l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (O.R.T.P.N.) a effectué une mission en Grèce.

Le séjour de cette mission en ce pays a permis d'exprimer le souhait de Son Excellence Monsieur le Président de la République de voir se développer la coopération rwando-héllénique dans le domaine touristique.

C'est ainsi que la visite au Rwanda du Secrétaire Général de l'Office National du Tourisme Héllénique et l'envoi d'un Conseiller grec en aménagement des sites touristiques auprès de l'ORTPN pourraient constituer déjà le début de notre coopération.

b) une requête du Gouvernement rwandais relative aux besoins prioritaires de la Société "AIR RWANDA" dans le cadre de la formation de son personnel a été transmie au Gouvernement héllénique au mois de septembre 1982. Cette requête concerne la formation de:

- 6 pilotes professionnels avec qualification de vol aux instruments et sur multimoteurs terrestres;
- 4 pilotes de ligne
- 3 mécaniciens d'entretien d'aéronefs type B 727, B 707 et B 747;
- 2 monteurs-réparateurs de cellules d'avion;
- 3 mécaniciens naviguants;
- 5 agents opérationnels du frêt;
- 4 hôtesses de l'air;
- 2 spécialistes en gestion de compagnie aérienne.

La suite est attendue.

.../...

COOPERATION AVEC L'IRLANDE

1. Projets "TOURBE" et BIOMASSE à base de Papyrus

Au cours de l'année qui s'achève, deux missions irlandaises ont séjourné dans notre pays, l'une en mars et l'autre en juillet pour procéder à l'évaluation des activités du projet tourbe dans le cadre de la coopération entre nos deux pays. A l'occasion de sa première mission, il a été décidé de commun accord d'étendre la Convention sur le projet de mise en valeur de la tourbe au projet de développement de la Biomasse à base de papyrus.

Les études de ce dernier sont en cours et visent les objectifs ci-après:

a) déterminer le cycle de répousse des papyrus quand ils ont été coupés;
b) déterminer le rendement (poids) par unité de surface;
c) étudier les modalités de briquettage des papyrus en vue de fournir du combustible:
   - la teneur en eau en fonction du séchage;
   - les équipements nécessaires (désintégrateur, presse....)
   - l'énérgie nécessaire;
e) calculer le prix des briquettes.

La mission irlandaise venue en juillet dernier a évalué les activités du projet Tourbe et les possibilités de démarrage du projet biomasse à base de papyrus.

Elle a préconisé le financement immédiat de l'usine pilote de briquetage de papyrus. Les fonds nécessaires étaient disponibles.

Pour la suite du projet, elle a recommandé d'attendre les études définitives. L'unité pilote qui serait installée à KICUKIRO, produirait 3 tonnes de briquettes par jour. Outre les papyrus, les déchets végétaux disponibles tels que le parche de café, la sciure de bois et autres pourront être utilisés.

2. Coopération Culturelle

En mars 1982, Monsieur KIERAN M.O'CONNOR, Professeur à l'Université de GALWAY en IRLANDE a séjourné dans notre pays.

Durant son séjour, il a pu s'entretenir avec le Ministre des Ressources Naturelles au sujet des possibilités de formation des cadres rwandais dans les écoles d'IRLANDE, notamment dans le domaine de l'Hydrologie.

.../...

Dans ce cadre, le Gouvernement Rwandais a demandé au Gouvernement irlandais un quota annuel de 15 bourses d'études pour les 2e et 3e cycles en faveur des ressortissants rwandais, spécialement dans les domaines suivants: Hydrologie, Géologie, Géophysique, Electromécanique, Agronomie, Santé Publique et Nutrition. Le souhait du Gouvernement Rwandais est que cette programmation soit soutenue et appuyée par une série d'autres actions, et c'est dans ce cadre qu'il a demandé que l'Irlande envoie périodiquement des professeurs irlandais détenteurs des doctorats dans les domaines susmentionnés ou des licences ou diplômes équivalents obtenus avec des résultats considérés comme distingués.

Dans le domaine de la recherche scientifique, le Rwanda a demandé à l'Irlande d'octroyer des bourses de stages en faveur des chercheurs du Centre d'Etudes et d'Application de l'Energie au Rwanda (CEAER) et du Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA), en vue de leur permettre d'approfondir leurs connaissances respectives.

En ce qui concerne les bourses de stages, il a été demandé que la priorité soit accordée aux domaines de l'énergie solaire, éolienne et le biogaz en ce qui concerne le Centre d'Etudes et de l'Application de l'Energie au Rwanda (CEAER), tandis que pour les stagiaires du Centre Universitaire de la Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA), la priorité serait accordée au domaine de l'extraction de médicaments des plantes médicinales.

Enfin, il a été demandé à l'Irlande d'envisager des voies et moyens susceptibles de faciliter l'échange de chercheurs, de publications et d'autres documents scientifiques ayant trait aux domaines susmentionnés.

COOPERATION AVEC LES PAYS SCANDINAVES

SUEDE

La coopération avec ce pays se fait généralement par le canal des organismes internationaux ou par des confessions religieuses oeuvrant au Rwanda. C'est dans ce cadre que la Suède a aidé l'Association d'Entr'Aide des Eglises Pentecôte pour l'extension de l'Ecole Secondaire de GIHUNDWE en Préfecture de Cyangugu à concurrence d'un montant de 280.000.000 FRW et a financé le Centre de Santé de MASHYUZA pour un montant de 10.000.000 FRW.

AUTRES PAYS SCANDINAVES

Rien de particulier à signaler si ce n'est que l'aide accordée par ces pays passe par le canal des organismes internationaux.

- - - -

B. EUROPE DE L'EST.

1. UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES.

a) Coopération Culturelle et Scientifique.

Pour l'année académique 1982-83, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais 50 bourses d'études dont:

- 20 bourses accordées pour les études dans les établissements de l'enseignement supérieur;
- 10 bourses accordées aux candidats aspirants à la préparation de thèse de doctorat ou au stage scientifique et pédagogique;
- 8 bourses d'études pour les cours de recyclage des spécialistes, promus des établissements de l'enseignement supérieur soviétiques;
- 11 bourses accordées par les organismes sociaux soviétiques;
- 1 bourse destinée au stagiaire - entraîneur sportif.

Sur 72 candidatures présentées par le Rwanda, l'Union Soviétique n'a retenu que 39candidats, dont 34 boursiers sont partis pour l'U.R.S.S.

Aussi, en plus des bourses offertes par le Gouvernement Soviétique dans le cadre général de l'Accord de Coopération Culturelle et Scientifique signé entre les 2 pays, le Vice-Recteur de l'Université de l'Amitié des Peuples de Moscou a fait savoir à notre Ambassadeur à Moscou que cette Université met à la disposition du Gouvernement Rwandais 4 bourses d'études (3 bourses en mathématiques et une bourse en Agronomie).

Dans le domaine des stages, un cadre de l'Imprimerie Nationale du Rwanda a participé pendant 2 mois, au Cours des Arts Graphiques organisé par l'Ecole Technique Supérieure d'Imprimerie et de Publication de LENINGRAD.

Dans le cadre du Plan d'Echanges Culturels et Scientifiques entre l'Union Soviétique et le Rwanda pour la période 1981-82, une troupe d'artistes soviétiques a sejourné dans notre pays du 26 juillet 1982 au 14 août 1982.

Sàagissant des échanges d'enregistrement radiophoniques, le Gouvernement Rwandais a reçu du Gouvernement de l'U.R.S.S les enregistrements suivants de la Radio MOSCOU:

- Faites connaissance avec l'U.R.S.S.

.../...

- La Science au Service de l'homme;
- Nouvelles de la vie musicale;
- Les Femmes musiciennes;
- Mélodies des Républiques Soviétiques.

En outre, l'U.R.S.S. a invité le Rwanda à participer au 7e Festival International du Film des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui a lieu tous les 2 ans à TACHKENT en U.R.S.S.

Le Rwanda a répondu à cette invitation en y déléguant un représentant de l'Office Rwandais d'Information et en y envoyant un film intititulé " NOUVELLES METHODES DE L'ENSEIGNEMENT RURAL" qui malheureusement n'a pas pu parvenir à Tachkent à temps pour être tourné.

Conformément au Plan de Coopération Culturelle établi entre l'URSS et le Rwanda le 12 juin 1981, l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) et la Société Nationale Soviétique (SOVINFILM" ont conclu le 10 avril 1982, u contrat de coproduction d'un film documentaire de court métrage en couleur, en 35 mm, d'une durée minimum de 30 minutes. Ce film est intitulé " LE RWANDA: 20 ANS D'INDEPENDANCE". Ce film a été terminé et notre Ambassadeur a été chargé de le révisionner.

b) Transport aérien -Ouverture de la ligne AEROFLOT MOSCOU-KIGALI.

Conformément à l'Accord du 30 novembre 1973 conclu entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Rwandaise, l'inauguration de la ligne aérienne régulière MOSCOU-KIGALI-MOSCOU a eu lieu en date du 11 juin 1982. A cet effet, l'avion d'AEROFLOT atterit à l'Aéroport International de KANOMBE chaque 2ème vendredi du mois.

D'autres contacts ont aussi eu lieu. C'est ainsi que sur invitation des autorités du Ministère soviétique de l'Agriculture les Responsables rwandais du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et ceux du Ministère ayant les Coopératives dans ses attributions, ont effectué une visite de contact en U.R.S.S du 14 septembre 1982 au 21 septembre 1982. Le programme de visite a porté sur des projets pilotes des combinants agricoles comme les kolhoses et sovkhoses pour ce qui a trait aux cultures tropicales ainsi que sur les fermes d'élevage modernes.

.../...

Enfin, il est à noter que pour ce qui est des experts hongrois oeuvrant dans le cadre de l'assistance technique, leurs frais de voyage aller/retour ainsi que leur hébergement sont pris en charge par le pays qui bénéficie de leurs services, tandis que leurs émoluments sont à la charge du Gouvernement hongrois.

Concernant le Commerce, les négociations avaient été entreprises dans le temps avec le Rwanda, pour la fourniture des bus.
Actuellement, les services techniques rwandais étudient les projets de convention qui leur ont été soumis.

4. LA BULGARIE.

Le Gouvernement de la République Populaire de Bulgarie a octroyé au Gouvernement Rwandais 2 bourses d'études supérieures pour l'année académique 1982-1983.
Deux candidatures ont été déjà présentées et acceptées par le Gouvernement Bulgare. Le Gouvernement Rwandais a pris en charge les frais de voyage-aller.

Enfin, une délégation de deux enfants accompagnés par un fonctionnaire du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a participé à la 2ème Assemblée Mondiale des enfants, qui a eu lieu à SOFIA en Bulgarie.

5. YOUGOSLAVIE

La Coopération entre le Rwanda et la Yougoslavie s'est amorcée par l'Organisation des séminaires et des foires en Yougoslavie auxquels le Rwanda a participé.

-_-_-_-

3. HONGRIE.

En date du 4 mai 1982, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a reçu en audience Monsieur SZABO, nouvel Ambassadeur de la République Populaire Hongroise au Rwanda qui était venu présenter ses lettres de créance.

Au cours de leur entretien, ces deux interlocuteurs se sont penchés sur les perspectives de coopération entre la Hongrie et le Rwanda. En effet les deux pays n'entretiennent pas encore de relations de coopération bilatérale, mais il y a lieu d'explorer les possibilités qui s'offrent, notamment dans le domaine de la coopération culturelle.

A cet effet, le diplomate hongrois a précisé que son Gouvernement ne prend généralement pas en charge les frais de voyage (aller/retour) pour les boursiers qu'il reçoit, mais que le montant de la bourse qui leur est alloué est substantiel, car il leur permet de faire des économies de manière à pouvoir payer eux mêmes leur voyage pour les vacances.

Les disciplines dans lequelles la Hongrie peut assurer la formation universitaire sont l'agriculture, la foresterie, les sciences, la médecine (surtout la chirurgie) et les techniques spécifiques à la radiodiffusion et à la télévision.

Il est à noter qu'en outre les 4 ans que durent généralement les études universitaires en Hongrie (sauf pour la médecine et la physique pour lesquelles la durée est de 6 ans), il faut une année préparatoire pour l'apprentissage de la langue.

Monsieur SZABO a fait savoir que la Hongrie peut par ailleurs s'engager dans des programmes de coopération pour la promotion de la petite et moyenne entreprise, en fournissant des experts, en octroyant des crédits à long terme et en vendant du matériel à ses partenaires (sur la base des crédits qu'elle peut leur accorder). Ces crédits sont assortis de taux d'intérêt relativement faibles et sont octroyés dans le cadre des fonds gérés par l'Organisme gouvernemental dénommé " INTERAG".

.../...

C. COOPERATION AVEC L'AMERIQUE DU NORD

ETATS-UNIS

a) Secteur Agricole

En date du 7 juin 1982, quatre accords de coopération ont été signés portant sur un montant global de 377.537.960 FRW. Il s'agissait en fait des projets qui existaient et qu'il fallait reconduire en leur allouant de nouveaux fonds.

Ces projets sont les suivants:

- Le Stockage et la Commercialisation des denrées alimentaires (Phase II);
- La Formation Agricole;
- La Pisciculture;
- Les Enquêtes Agricoles.

1. Stockage et Commercialisation des denrées alimentaires.

L'accord concernant le stockage et la commercialisation des denrées alimentaires porte sur un montant de 91.480.000 FRW et couvre une période de quatre ans.
Le projet vise la poursuite du programme d'assistance de l'USAID en faveur de GRENARWA, programme qui comprend les recherches et les essais sur les possibilités du stockage des haricots à long terme.

2. Formation agricole.

L'Accord relatif à la Formation Agricole porte sur un montant de 59.279.040 FRW. Auparavant, l'USAID avait contribué pour une somme de 259.986.160 FRW qui a servi à financer la construction et l'équipement de 30 CERAI à travers le pays, les services des experts américains, ainsi que les constructions supplémentaires à l'Ecole Féminine Agronomique de NYAGAHANGA.

3. Pisciculture.

L'Accord concernant la Pisciculture porte sur un montant de 100.628.000 FRW. Une somme de 45.740.000 FRW a déjà été allouée à ce projet qui a pour but d'améliorer la production de poissons dans le souci de fournir une nouvelle source importante de protéines à l'alimentation. L'USAID est entrain d'étudier le Plan de Travail annuel proposé pour ce projet et qui a été élaboré sur base des informations fournies par le Service des Eaux et Forêts et par le Directeur du Centre Pisciculture de KIGEMBE.

.../...

4. Enquêtes agricoles.

L'Accord relatif aux Enquêtes Agricoles porte sur un montant de 126.150.920 FRW. Initialement une somme de 106.574.200 FRW avait été affectée à ce projet dont le but est de réaliser une étude globale sur l'agriculture au Rwanda. Les résultats de cette étude serviront de base au Gouvernement Rwandais pour planifier les investissements dans le secteur agricole.

En dehors de ces projets dont les accords de reconduction ont été signés courant 1982, il convient de signaler d'autres projets qui étaient aussi en cours.

b) Education

1. Formation Générale des Cadres Rwandais

Dans le cadre du programme "AFRICAN MANPOWER DEVELOPMENT PROJECT", il avait été prévu un montant de 13.722.000FRW destiné à payer les frais de formation d'une dizaine de cadres rwandais dans les domaines prioritaires de développement. Par un Amendement signé le 30/8/1982, la contribution de l'USAID à l'exécution de ce projet a été augmentée de 30.000 dollars.

2. Centre de Formation Coopérative.

Une somme de 36.592.000 FRW a été prévue pour permettre à la Ligue des Coopératives des Etats-Unis (CLUSA) à poursuivre son assistance au Centre de Formation Coopérative dont le Gouvernement suisse a entrepris la construction à Kigali.

3. Bourses d'Etudes.

Le Gouvernement Américain a mis à la disposition de notre pays 4 bourses d'études pour l'année académique 1982/1983 dans les domaines de la Technologie des Energies Renouvelables, des Sciences Agronomiques, de l'Economie Agricole et de la Planification Régionale. Sur ces 4 bourses, une seule a été utilisée.

Concernant les bourses "FULBRIGHT" pour l'année académique 1982-1983, sur 4 candidats présentés, un seul a été retenu. Il poursuit ses études de 3ème cycle en journalisme.

4. Programme "Crossroads Africa".

Dans le cadre de ce programme, trois cadres rwandais de haut niveau ont respectivement suivi les séminaires se rapportant

.../...

aux sujets suivants:

- Gouvernement local, Planification et Organisations;
- Développement des coopératives agricoles;
- Institutions légales et Jurisprudence;

5. Recyclage d'Anglais.

En collaboration avec l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, un recyclage d'anglais a été organisé à l'intention des professeurs d'anglais des trois premières années du Secondaire. Le thème du recyclage était " la méthodologie de l'enseignement de l'anglais aux débutants".

c) Divers

1. Orphelinat de Masaka

Un organisme américain appelé "AFRICARE" a accordé un don d'équipement médical à l'Orphelinat Ste Agathe de Masaka.

2. Programme Self-Help.

Un crédit Self-Help a été accordé pour:

- achat de l'équipement du Centre de Santé de Mushubati : 914.800 FRW;
- achat d'un broyeur + moteur pour le CERAI de Shyorongi : 640.000 FRW;
- construction de l'Ecole Sociale de Byumba : 914.000 FRW;
- construction des ponts en Commune Kayenzi: 914.000 FRW;
- construction d'un dispensaire à Cyimbili: 634.624 FRW;
- adduction d'eau au Collège de Rilima : 750.000 FRW;
- construction d'un atelier de couture pour COCOURUMU (Coopérative de Couture de Rukomo à Muvumba) à Gatsibo : 1.000.000 FRW.

3. Fonds "Special Population activities".

Ce fonds a financé les actions suivantes:

- construction d'un Centre de Formation pou. les familles au Centre de Santé de BUSORO: 25.000 $US;
- construction du Centre de Santé de Rugabano: 25.000 $US;
- construction d'une " Sallé d'Education sur l'Espacement des Naissances " à Kabaya: 24.000 $US.

.../...

COOPERATION AVEC LE CANADA

Les relations de coopération entre le Canada et le Rwanda datent de 1963. Elles ont depuis revêtu le caractère d'actions ponctuelles jusqu'au 25 octobre 1981, date de signature d'un nouvel Accord général de Coopération érigeant le Rwanda au rang de pays à programme.

Au courant de l'année 1982, des missions canadiennes d'évaluation se sont succédées au Rwanda afin de mettre au point un nouveau programme de coopération couvrant la période 1983-1987. Ce programme a été arrêté lors d'une réunion conjointe tenue à Kigali du 22 au 26 novembre 1982.

Ainsi , deux programmes de coopération entre les deux pays existent, l'ancien qui, en principe durera jusqu'en 1984 et le nouveau qui s'étendra de 1983 à 1987.

1. Le Programme Existant.

Ce programme concerne les projets "Université Nationale du Rwanda, Prospection Géophysique Aéroportée, Aménagement des Vallées de MUVUMBA-KAGITUMBA, Télécommunications et Aide Alimentaire."

1. Université Nationale du Rwanda.

Le protocole d'entente couvrant la période 1979-1984 a été signé le 25 mai 1979 et porte sur un montant de 17.950.000 $Can. Au delà de cette période le Canada envisage d'optimiser l'aide consentie à l'Université Nationale du Rwanda par une réorientation du projet en une formule alternative qui sache concilier la nécessité d'un désengagement progressif et les impératifs opérationnels pour le maintien de l'Université Nationale du Rwanda. Le Canada cherche donc à se désengager de l'Université Nationale du Rwanda au niveau du financement bilatéral et a trouvé une formule de coopération d'institution à institution.

2. Prospection géophysique aéroportée

Ce projet est régi par l'entente signée le 25 mai 1979 et portant sur un montant de 2.660.000 $ Can. Commencé le 15 juin 1981, le projet a déjà couvert la partie occidentale du pays jusqu'au méridien 30° et une zone supplémentaire de 1.500 Km2 à l'Est de ce méridien dans le nord du pays. Actuellement la Société SANDER a terminé le levé géophysique et l'interprétation des données est en cours, de même que la vérification de quelques anormalies sur place.

.../...

3. Projet d'aménagement des vallées de MUVUMBA-KAGITUMBA.

Après la première phase qui a connu des diffocultés de tous ordres, ce projet est en train dans une phase intérimaire dont l'entente a été signée le 18 décembre 1981. Elle sera suivie d'une deuxième qui débutera en mars 1983 et dont le protocole d'entente a été conclu le 2 juillet 1982. L'nnveloppe financière fixée s'élève à 13,5 millions $Can dont 350.000 $Can pour la phase intérimaire. La contribution du Gouvernement rwandais s'élèvera à 149.677.500 FRW.

Pour l'exécution de ce projet le Canada prévoit la mise sur pied de deux sociétés qui seront respectivement chargées de la gestion financière, des constructions et des achats au Canada, ainsi que de l'élaboration des études du plan Directeur des marais MUVUMBA-KAGITUMBA. La Société responsable de la gestion financière, des constructions et des achats au Canada sera installée au Rwanda à partir de mars 83 tandis que delle responsable des études du plan directeur le sera en juin 1983. La durée prévue pour ces études est de 27 mois à partir de juin 83.

Pour la bonne marche du projet, les deux parties fixeront chaque année un plan de travail.

4. Télécommunications

Le Canada avait prévu pour ce projet un montant de 4.950.000 $Can qui s'est avéré insuffisant par la suite. C'est pourquoi le Conseil Canadien du Trésor a porté cette somme à 11.900.000 $Can qui servira à financer les faisceaux hertziens Kigali-Jari-Tumba (Butare) Jari-Kalongi-Gisenyi-Cyangugu comme première phase. Cette phase est déjà en cours depuis juin 1982.

En ce qui concerne la deuxième phase, le dossier est en cours d'élaboration au Ministère des Postes et des Communications.

5. Aide alimentaire Canadienne

Pour la période 1982-1983, le Canada a mis à la disposition du Rwanda un montant de 3.000.000 $Can à titre de l'aide alimentaire. L'entente y relative a été signée en novembre 1982. A la demande de la partie canadienne, la partie rwandaise a accepté la nomination d'un Conseiller technique qui sera chargé de la gestion du fonds de contrepartie et de l'initiation des projets à financer sur ce fonds.

../...

B. LE Nouveau Programme

Les objectifs assignés à ce nouveau programme sont de trois ordres:

- contribuer à augmenter la production agricole
- appuyer la création d'une base solide pour le processus d'industrialisation auto-entretenu.
- contribuer au renforcement de la capacité de gestion des ressources

Pour atteindre ces objectifs, trois axes de programmation ont été retenus:

- développement rural;
- développement de l'industrie locale;
- développement des ressources humaines se traduisant par un soutien direct à la formation formelle et non formelle et par un appui à la gestion des organismes rwandais concernés par le programme. Les projets retenus et dont les études commenceront dès 1983 sont les suivants:

I. Secteur du développement rural

1. Développement rural intégré de 7 Communes de Ruhengeri: 2.000.000.000 FRW.

Ce projet a pour but d'améliorer les conditions de vie du paysan dans les communes Kidaho-Nkumba -Ruhondo-Kigombe-Nyamutera-Nyakinama et Nyarutovu.

Il vise à la protection et à la restauration du capital foncier. le développement de la production agricole et animale, l'adduction d'eau, la création des groupements des jeunes, le développement de l'apiculture etc....

Vu l'ampleur de ce projet, le Canada se réservera le choix d'intervenir dans une partie des actions prévues.

2. Développement de l'apiculture au Rwanda.

Le projet vise à augmenter le niveau de vie des masses rurales et à apporter des devises au pays à travers le développement de la production du miel et de cire, à couvrir les besoins de consommation locales et à relancer les exportations de ces produits ainsi qu'à créer un grand nombre d'emploi.
La partie canadienne a indiqué que ce volet serait pris en charge par un mécanisme canadien de programmes spéciaux (ONG).

.../...

3. Volet forestier: programme de reboisement et d'aménagement forestier dans la Préfecture de Cyangugu.

Trois activités majeures constituent l'essentiel de ce programme, à savoir: le reboisement, la conservation et l'aménagement de la forêt de Nyungwe, les projets d'appui (Formation des cadres forestiers et appui institutionnel).

II. Secteur de la Petite et Moyenne Entreprise.

L'objectif de ce projet est d'appuyer la création d'une structure de promotion de la petite et moyenne entreprise qui permette de supprimer les contraintes auxquelles sont soumises le secteur industriel et artisanal du Rwanda.

II Secteur Ressources Humaines.

1. Soutien à la gestion de l'enseignement.

Ce projet comporte deux volets: organisation et méthodes; gestion informatisée. L'objectif du projet est de maîtriser la gestion du système éducatif. Ce projet se réalisera en deux phases.

2. Soutien aux chantiers des jeunes.

Le projet vise à assurer l'extension de la formule des chantiers des jeunes dans tout le pays.
Ce volet sera pris en charge par le mécanisme canadien des programmes spéciaux (O.N.G.)

3. Volet Communal.

Le volet Communal comporte la mise sur pied d'une cellule multidisciplinaire d'assistance technique et un apport financier à l'exécution des projets.

Ce volet bénéficiera de l'apport financier du fonds de contrepartie qui constituera la contribution principale.

A ce volet s'ajouteront les projets CERAI, CCDFP, Centre de Formation des Jeunes qui n'ont pas été retenus comme projets indépendants mais intégrés au développement communal. Il convient de signaler que les projets " Appui à la vulgarisation et appui au centre de production des cadres nationaux de développement" ont été retenus pour mémoire. En ce qui a trait au projet de culture attelée, la partie canadienne a fait remarquer que le projet étant déjà exécuté par le SUCO, ce projet pourrait bénéficier des sources de financement disponibles à savoir: les fonds de contrepartie et les fonds mis à la disposition du SUCO.

S'agissant de la fourniture de papier dans le cadre du programme d'appui à la Réforme Scolaire, la partie canadienne s'est engagée à donner suite à cette requête et un accord de principe a été donné sous réserve que la partie rwandaise présente un dossier détaillé quant à la réception et à l'utilisation de ce matériel.

D. COOPERATION AVEC L'AMERIQUE DU SUD

BRESIL

La Coopération entre le Rwanda et le Brésil est encore au stade d'initiation. A l'issue de la visite que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée dans ce pays du 17 au 19 mars 1982 deux éléments susceptibles de promouvoir cette coopération ont été retenus. Il s'agit d'une part de la signature de l'Accord général de Coopération et d'autre part de l'envoi au Rwanda d'une mission technique pour identifier avec les experts rwandais les possibilités de coopération dans les secteurs des Finances, de l'Energie hydro-électrique, de la production de carburant à base d'alcool et de la recherche agronomique.

L'accord général de coopération est en négociation et la mission est attendue au début de l'année 1983.

Sur ce chapitre de la coopération avec le Brésil, il importe enfin de signaler que le Rwanda a bénéficié de l'appui du Brésil et de la Colombie, lors de la renégociation de l'Accord International sur le Café à exporter dans le cadre de l'O.I.C.

PANAMA

Des contacts ont été établis avec ce pays, pour examiner les possibilités de coopération, notamment dans le secteur agricole. Comme le Rwanda, ce pays produit la plupart des denrées alimentaires telles que le manioc, les patates douces, les haricots et la banane grâce à des techniques de production améliorées.

Le Panama serait disposé à coopérer avec le Rwanda par l'attribution de bourses de spécialisation dans les cultures ci-haut citées, par l'octroi de semences et d'essences plus rentables ainsi que par la mise à disposition d'un certain nombre d'experts. Il est à souligner également que ce pays est très avancé dans la technologie de l'hydraulique rurale.

Par ailleurs, le Panama a émis le voeu que le Ministre de l'Agriculure et de l'Elevage, accompagné d'un expert en hydraulique rurale, puisse visiter ce pays pour se rendre compte des mesures culturales pratiquées dans cette région montagneuse qui est, à plusieurs égards, comparable à notre pays.

.../...

VENEZUELA.

Une société du nom de "TOROTRAG" est intéressée par l'importation du jus de MARACUJA produit par SONAFRUITS. Les contacts préliminaires ont eu lieu.

CUBA.

A. Bourses d'Etudes.

Le Gouvernement cubain a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais 11 bourses pour l'année académique 1982-1983;

- 2 bourses en Agronomie, 2 Zootechnie, 2 en Médecine Vétérinaire 2 en Hygiène et Epidémiologie, 2 en Education Pysique et une en laboratoire. Le Gouvernement Rwandais n'a pas pu utiliser ces bourses pas plus qu'il ne l'a fait pour les autres 37 bourses octroyées pour 1981-1982. C'est essentiellement le coût du voyage aller-retour à charge du Rwanda qui handicape l'utilisation de ces bourses. Dans le souci de relancer la coopération entre la République de Cuba et la République Rwandaise, un projet d'Accord Général de Coopération a été soumis au Gouvernement cubain en octobre 1982 par le canal de son Ambassade à Kigali. La réaction des autorités cubaines est attendue.

B. Envoi au Rwanda d'une Troupe cubaine d'Artistes.

Le Gouvernement cubain avait exprimé au Gouvernement Rwandais son souhait d'envoyer au Rwanda au mois de septembre 1982 une troupe cubaine de 32 artistes.

Le Gouvernement cubain avait accepté de prendre en charge les frais de voyage aller-retour de ses artistes. Le Gouvernement Rwandais devait prendre en charge les frais de transport local, de restauration et de logement ainsi que l'argent de poche de cette troupe.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a proposé à la partie cubaine la période de fin mai début juin 1983 pour la venue de cette troupe.

- - - - - - - -

COOPERATION MULTILATERALE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

II. COOPERATION MULTILATERALE.

A. ORGANISATIONS REGIONALES.

I. Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.).

* Conférence africaine sur l'Informatique.

La Conférence Africaine sur l'Informatique s'est tenue à DAKAR (Sénégal) du 8 au 10 février 1982. Le Rwanda y a participé

* Congrès des Hommes de Science en Afrique.

L'OUA a organisé du 1er au 7 septembre à YAMOUSSOUKRO (Côte d'Ivoire), le premier congrès des hommes de science en Afrique.

Ce Congrès avait pour thème la mobilisation de la Communauté Scientifique et Technique Africaine en vue de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos dans le domaine scientifique.

Une délégation conduite par le Directeur Général de la recherche scientifique et technique au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et comprenant 2 professeurs de l'Université Nationale du Rwanda a participé au Congrès.

* Symposium sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle.

L'Organisation de l'Unité Africaine a organisé à LUANDA (Angola) du 22 au 26 septembre 1982 un Symposium sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle.

Deux chercheurs du Centre Universitaire de recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA) de Butare ont participé au Symposium.

* Colloque sur la Libération et Unité Linguistique en Afrique.

Le Bureau Interafricain Linguistique de l'O.U.A. a organisé un colloque à Bujumbura sur le thème "Libération

et Unité Linguistique en Afrique".

Un délégué rwandais du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a participé à ce Colloque qui s'est déroulé du 6 au 9 octobre 1982.

* Union Africaine des Postes et Télécommunications (UAPT).

L'UAPT, Organisation spécialisée de l'OUA, a organisé un cycle d'études sur l'ingéniérie du trafic et la planification des réseaux de télécommunications. Le cycle d'études s'est tenu à LOME dans la deuxième moitié du mois de mars 1982. Le Gouvernement Rwandais y a participé par la délégation de 2 techniciens.

Par ailleurs une délégation conduite par le Ministre des Postes et des Communications a participé à la 1ère réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole Multilatérale des Postes de BRAZZAVILLE qui s'est tenue du 6 au 10 juillet 1982.

* Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA).

La 10ème Assemblée Générale du Conseil Supérieur du Sport en Afrique a tenu ses assises à YAOUNDE (Cameroun) du 18 au 21 septembre 1982.
Cet Organisme qui coiffe le mouvement sportif au niveau du continent africain, est une institution spécialisée de l'OUA.

II . Coopération Afro-Arabe.

* Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe.

La 5ème réunion de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe s'est tenue à DAKAR (Sénégal) du 22 au 23 avril 1982 après un gel de 3 ans.

Une délégation rwandaise conduite par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a participé aux travaux de la Commission.

Créée au CAIRE en novembre 1977 par le Sommet des Chefs d'Etat de l'OUA et la Ligue des Etats Arabes, la Commission

. ... / ...

est composée à tour de rôle de 12 pays de l'OUA (dont le Rwanda) et de 12 pays de la Ligue Arabe.

Au cours de cette réunion, les 24 pays ont exprimé la nécessité urgente de redynamiser la coopération afro-arabe en réactivant ses structures et en améliorant les procédures des institutions afro-arabes entrant dans le circuit de cette coopération.

Coopération avec l'Organisation Arabe du Travail (OAT).

L'Organisation Arabe du Travail (OAT) a organisé un séminaire sur l'administration et l'inspection du Travail dans le secteur privé. Le séminaire s'est tenu à ALGER du 1er au 21 mars 1982. Le Gouvernement Rwandais y a délégué un membre du Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs Rwandais. Les frais de voyage étaient à charge de l'Organisation.

Cette Organisation a pris également en charge deux membres du même Syndicat qui ont participé respectivement au séminaire sur l'hygiène et la sécurité qui s'est tenu à ALGER du 4 au 24 septembre 1982, et à celui sur la formation des cadres syndicaux qui s'est tenu également à ALGER du 2 au 15 octobre 1982.

III. Organisation pour l'aménagement et le Développement du Bassin de la Rivière AKAGERA (O.B.K.).

- L'évolution des divers projets retenus dans le cadre de l'OBK se présente comme suit:

a) Transports et Communications.

1. Chemin de Fer.

Dans le cadre du plan Kreisky et les entretiens consécutifs que l'OBK a eus avec le Chancelier autrichien en juillet 1980, une réunion relative au projet de Chemin de Fer a eu lieu à Vienne au mois de novembre 1981 entre l'Autriche, l'Italie, le PNUD et l'O.B.K. Au cours de cette même réunion, les parties concernées se sont mises d'accord sur les modalités de coopération et de procédure administrative.

... / ...

Les Gouvernements d'Autriche et d'Italie ont accepté de financer à parts égales les études du projet tandis que le PNUD s'engageait à fournir le soutien technique. Les termes de référence provisoires des études qui avaient été élaborés en collaboration avec le PNUD ont été revus par l'O.D.A. et les experts des Etats Membres.

Une autre réunion relative au projet Chemin de Fer a eu lieu à Vienne du 14 au 16 mai 1982 entre les parties concernées et a abouti à la signature du contrat des études le 19 mai 1982 à GENEVE entre l'Association AUR/TECHNITAL, créée à cet effet, et l'O.D.A.. Le contrat est déjà effectif, l'Autriche et l'Italie ayant déjà leurs contributions financières à l'Association.

Les deux premiers ingénieurs de l'Association sont arrivés le 6 août 1982 pour préparer le terrain à l'équipe principale arrivée au cours du mois d'octobre 1982.

La première phase de ces études durera neuf mois. La deuxième phase qui devra suivre aussitôt la première dépendra des résultats de celle-ci.

b) Télécommunications.

En collaboration avec l'UIT, un projet de liaison téléphonique et télégraphique à laquelle s'ajoutent des installations des canaux de télévision a été étudié. Au cours de la réunion des Experts tenue du 2 au 10 septembre 1982, les spécifications techniques et juridiques ont été élaborées et le document de l'UIT a été ainsi adapté à nos propres besoins. Pour s'assurer que le système est acceptable et conforme aux règles internationales, ces spécifications ont été envoyées à l'UIT pour examen et ratification qu'elles ne soient utilisées pour l'appel d'offres international.

Après son examen par l'UIT, le projet final sera présenté aux bailleurs de fonds pour le financement de l'exécution. Jusqu'à présent, la CEE, la BAD et l'EADB ont exprimé leur intérêt dans ce projet. L'exécution de ce projet peut ne pas être immédiat puisqu'il faut encore en chercher le financement; c'est pourquoi, la Commission a décidé au cours de sa 12ème Session à JUBA, d'établir un réseau de communication provisoire en HF entre les quatre capitales: Kigali, Dar es Salaam, Bujumbura et Kampala en vue de pallier immédiatement à l'état actuel précaire des communications dans la région. L'appel d'offres a été lancé mais les offres ont dépassé de loin les prévisions budgétaires initiales. L'exécution de ce projet continue à être examinée.

... / ...

c) Energie.

Face au coût sans cesse croissant du carburant importé, la création de sources d'énergie alternative reste prioritaire. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'identifier dans la région des projets d'aménagement hydro-électrique aussi bien à grande échelle qu'à petite échelle. Parmi les grandes centrales, les projets Rusumo, Kishanda, Mumvendo et Murongwe ont été identifiés. A côté de ces grands projets, on compte un certain nombre de micro-centrales dans chacun des quatre pays membres de l'OBK.
De tous ces projets, celui de Rusumo a connu des progrès substantiels.

En effet, au cours du dernier Sommet, le problème de la hauteur maximum du barrage a été résolu et des négociations ont été dès lors engagées avec les parties intéressées pour la finalisation de cet important projet. Avec la décision de la hauteur du barrage à 1.345 m, les termes de référence initiaux ont été modifiés pour la réalisation des études. Après plusieurs négociations, une réunion entre l'OBK, le Bureau d'Etudes Tractionnel/Electrobel et l'AGCD a eu lieu à Kigali en avril de cette année. Au cours de cette réunion, un accord est intervenu sur les principes de base de la réalisation des études. Celles-ci comprennent notamment l'étude des structures hydro-électriques et des lignes de transmission, de l'environnement et du développement connexe, des aspects économiques et arrangements administratifs. Il a été également décidé que le bureau d'études fournirait un programme de travail qui sera approuvé par l'OBK.
Il est prévu que les études seront réalisées au cours d'une période d'une année environ.

Il existe d'autres projets d'énergie et des contacts ont été engagés avec la CEE qui s'est montrée favorable aux études d'autres grandes centrales. L'Autriche s'est, quant à elle, montrée intéressée aux petites centrales. Des contacts se poursuivent.

... / ...

d) Agriculture.

L'OBK a déjà identifié un certain nombre de projets dans ce secteur spécialement pour l'agriculture pluviale et l'initiation aux méthodes d'irrigation.
Au cours des différentes conférences des bailleurs de fonds déjà tenues, certains parmi les donateurs ont manifesté leur intérêt pour certains de ces projets.
Cependant, aucune réaction spécifique n'a été enregistrée jusqu'à ce jour. La plupart des bailleurs de fonds éventuels semblaient être plutôt intéressés par les programmes nationaux dans ce secteur et ne voient pas l'opportunité de présenter ce genre de projets dans un cadre régional.

e) Formation.

Le programme de formation comporte deux volets, la mise en place dans la région des moyens de formation propres à l'O.B.K. et l'envoi du personnel dans les Institutions spécialisées à l'étranger avec l'assistance des Agences Bailleurs de Fonds.

Dans ce programme, il existe pour le moment trois grands projets en cours: l'Institut Polytechnique, le Centre de Documentation et la formation générale.

Les études préliminaires de l'Institut Polytechnique qui sera installé à GITEGA (Burundi) ont été menées par une mission de l'UNESCO et du Gouvernement autrichien avec le concours financier du PNUD et de l'Autriche. Le rapport de mission est encore sous examen. A part le PNUD, l'Autriche et l'UNESCO, le Gouvernement égyptien est aussi intéressé à ce projet.

S'agissant du Centre de Documentation prévu à Kigali, le PNUD a réservé des fonds grâce auxquels l'UNESCO a envoyé des experts pour aider à la mise sur pied de ce centre. Le personnel de l'OBK devant prendre la relève a été mis en place.

En ce qui concerne la formation générale, un accord échelonné sur cinq ans a été conclu avec l'UCAMD. Il prévoit la fourniture de bourses d'études et de stage au personnel de l'OBK dans les domaines spécifiques intéressant le programme de développement de l'OBK.

... / ...

.. Problèmes administratifs et budgétaires.

La XIIIIe Session de la Commission de l'O.B.K., tenue à Kigali du 6 au 10 juillet 1982 a procédé à la nomination du personnel prévu au budget 1982 et a examiné les besoins supplémentaires en personnel pour 1982.

La question de la nomination du Secrétaire Exécutif de l'Organisation n'a pas pu être résolue lors de cette session de la Commission. Celle-ci a néanmoins chargé le Collège des quatre Directeurs d'expédier les affaires courantes en attendant la nomination du nouveau Secrétaire Exécutif et ce conformément aux textes régissant l'Organisation.

La 14e Session de la même Commission s'est tenue à KAMPALA en Ouganda du 19 au 23 octobre 1982 et a consacré ses travaux essentiellement au budget de l'exercice 1983. Celui-ci n'a pas pu être voté globalement car le Burundi a fait de nouvelles propositions concernant les contributions des Etats membres et le retrait de certains projets programmés en commun. Il s'agit principalement des projets agricoles, de reboisement et d'élevage, de certains projets routiers et énergétiques (Micro-centrales). Le Burundi ne voit pas l'opportunité de présenter ces projets dans un cadre régional.

C'est à l'occasion de cette Session de l'OBK que le Représentant de l'Uganda a présenté le candidat de son Gouvernement au poste de Secrétaire Exécutif.

Justement avant la 14ème Session de la Commission de l'OBK, soit les 14 et 15 octobre 1982, les Chefs d'Etat des Pays membres de l'Organisation avaient tenu leur deuxième Sommet en vue de débloquer le dossier relatif à la nomination du nouveau Secrétaire Exécutif de l'Organisation.

Les positions du Burundi et du Rwanda n'ayant pas pu se concilier, le Sommet a opté pour une solution de compromis et a invité l'Uganda à présenter un candidat. Ce sera ensuite le tour du Burundi et après le Rwanda.

IV. Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

- La 5e Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL s'est tenue à Gisenyi les 30 et 31 janvier 1982. A l'issue de la Conférence, les décisions suivantes ont été prises en matière économique.

... / ...

La Conférence a demandé au Conseil des Ministres et Commissaires d'Etat de procéder à la signature du protocole d'accord entre les 3 Républiques relatif aux normes de transit des transports routiers entre les pays membres de la Communauté.

Au sujet du désenclavement de la Région des Grands Lacs, la Conférence a chargé le Secrétaire Exécutif Permanent de la CEPGL d'élaborer les termes de référence en vue d'une étude globale sur cette question et d'approcher les bailleurs de fonds pour financer cette étude.

Concernant l'usine de matériel agricole, la Conférence a décidé que l'implantation de cette unité industrielle se fasse en République Rwandaise.

Dans le domaine du commerce, la Conférence a autorisé le Conseil des Ministres et Commissaires d'Etat à signer l'amendement de l'accord commercial et de coopération douanière.

En matière de planification, de l'industrie, de l'agriculture et des ressources naturelles, la Conférence a procédé à la signature de l'accord portant création du Code Communautaire des Investissements de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs ainsi que du Code Communautaire des Investissements lui-même.

Concernant le projet de création de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, la Conférence a apouyé l'esprit de la Déclaration de LIBREVILLE et a insisté sur la réussite d'une étude approfondie avant la création de cette Communauté.

Elle a estimé que l'existence de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs n'est pas incompatible avec la nouvelle entité économique à créer.

La Conférence s'est félicitée de la signature d'un accord de coopération entre l'Organisation de l'Unité Africaine et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, d'une part, et d'un avenant à l'accord de coopération entre la Commission Economique pourl'Afrique et la Communauté des Pays des Grands Lacs; d'autre part.

- Dans le cadre du programme d'échange de professeurs entre les Universités des Pays membres de la CEPGL, le pro-

... / ...

fesseur NTAGWIRUMUGARA Egide de l'Université Nationale du Rwanda (Butare) a effectué une mission de 2 semaines à Bujumbura où il a dispensé le cours de "Compléments de Physique Mathématique" aux étudiants de licence en Phyisique et Mathématiques de l'Université du Burundi.

- Par ailleurs, une délégation rwandaise a participé à la 3e réunion des responsables des chambres de commerce et des Banques commerciales qui s'est tenue à Bujumbura du 9 au 12 juin 1982. Cette réunion était programmée au calendrier des réunions communautaires arrêté lors de la VIIIe Session ordinaire du Conseil des Ministres et Commissaires d'Etat de la CEPGL, tenu à Gisenyi en janvier 1982.

- Une réunion sur la promotion des coopératives dans les pays membres de la Communauté s'est également déroulée à Gisenyi du 12 au 15 juillet 1982. Une délégation rwandaise forte de 4 membres a participé audit séminaire.

- Le Secrétariat Exécutif de la CEPGL s'est adressé au Ministère des Postes et des Communications pour obtenir une documentation sur les transports et les communications. Une liste de certains documents disponibles dans les services lui a été transmise. Ces documents ont trait aux solutions de désenclavement dans le cadre national et sous-régional.

- CEPGL/BGL.

Construction du Bâtiment d'EGL à Bujumbura.

Concernant la construction du Bâtiment Administratif de l'EGL à Bujumbura, l'analyse des offres du marché a eu lieu à Bujumbura même du 22 au 24 février 1982.

Comme l'Assemblée Générale avait exprimé le voeu que l'ouverture et l'analyse des soumissions se fassent en présence des représentants des Etats membres, le Rwanda y a été représenté par le Directeur des Bâtiments Civils au Ministère des Travaux Publics.

- CEPGL/CEE.

Conformément aux conclusions de la réunion tenue

... / ...

à Bruxelles le 22 janvier 1982 entre les représentants de la Commission des Communautés Européennes et de la Commission Technique Mixte Zaïro-Rwandaise sur le Gaz Méthane du Lac KIVU et qui a examiné les procédures de lancement du projet pilote de compression du gaz, le Gouvernement Rwandais a marqué son accord à ce que le Secrétaire Exécutif de la CEPGL soit désigné comme Ordonnateur Régional du FED pour ce projet qui doit être installé au cap RUBONA à Gisenyi.

- B.D.E.G.L.

Projet RUSIZI II.

Au cours de la réunion des bailleurs de fonds de ce projet qui s'est tenue à Bruxelles en date du 9 au 10 février 1982, la BDEGL s'est engagée à participaer à la réalisation de ce projet pour un montant de 2 millions de DTS à titre de prêt.

Projet soumis à la BDEGL.

Par ailleurs le Gouvernement Rwandais a soumis à la Banque un certain nombre de projets dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Energie et des Transports et Communications.
La contribution demandée à la Banque est à la fois financière et technique et concerne la préparation et l'exécution de ces projets.

V. Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM).

Le Gouvernement Rwandais a appuyé la requête introduite auprès du FED par l'OCAM pour le financement des trois projets suivants:
- construction et équipement de l'IAMSEA à Kigali;
- construction et équipement de l'Ecole Internationale des Ingénieurs de l'Equipement rural de Ouagadougou;
- extension du Centre Africain et Mauricien de Perfectionnement des Cadres d'Abidjan.

VI. Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC).

Une délégation conduite par le Ministre de l'Economie et du Commerce a représenté le Rwanda à la réunion ministérielle sur la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale qui s'est tenue à LIBREVILLE, du 23 au 30 mars 1982.

.../...

La tenue de cette réunion résulte de la décision contenue dans la déclaration de LIBREVILLE où les Chefs d'Etat présents au Sommet de l'UDEAC ont demandé à leurs Ministres chargés des questions du Développement économique des pays concernés de se réunir aux fins de rechercher les modalités pratiques de la mise en place d'une Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.

A l'occasion de la réunion des Ministres des Etats de l'Afrique Centrale une Commission "ad hoc" composée des représentants de chaque Etat a été mise sur pied avec pour mission de réaliser les études appropriées sur les implications de cette nouvelle entité. La Commission a tenu sa réunion inaugurale à LIBREVILLE du 24 au 29 mai 1982. Elle a mis au point les termes de référence des études économiques à mener par le Secrétariat conjoint CEA/OUA en collaboration avec les Etats concernés. Le projet de Traité a également été examiné dans ses grandes lignes.

Le Gouvernement Rwandais a par ailleurs demandé à la CEA l'envoi d'une mission chargée de mener une étude sur les implications de l'adhésion de notre pays aux différents groupements sous-régionaux. La mission a séjourné au Rwanda et les conclusions ont été consignées dans un rapport qui a été remis au Gouvernement Rwandais en novembre 1982. Ce rapport fait actuellement l'objet d'examen par les services compétents.

VIII. Zone d'Echange Préférentiel (ZEP).

Le Rwanda a participé comme observateur au Sommet de LUSAKA qui a réuni, les 20 et 21 décembre 1981, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Afrique Orientale et Australe et au cours duquel le traité portant création d'une Zone d'Echanges Préférentiels a été signé. Notre pays a également envoyé, à titre d'observateur, une délégation à la première réunion du Conseil des Ministres de la ZEP qui s'est tenue à LUSAKA les 24 et 25 juin 1982. Le Rwanda se réserve d'adhérer mais entretemps il continue de participer, à titre d'observateur, à toutes les réunions organisées dans le cadre de la Z.E.P. D'ailleurs il vient de prendre part aux réunions des experts, des Ministres et des Chefs d'Etat qui ont eu lieu à LUSAKA du 9 au 11, les 14 et 15 et les 16 et 17 décembre 1982.

... / ...

VIII. Bureau Régional de l'UNESCO pour l'Education en Afrique (BREDA).

Le Bureau a procédé à l'établissement de la première édition définitive du répertoire des institutions et projets de radiodiffusion et télévision éducatives en Afrique. Le Rwanda a répondu au questionnaire qu'il a envoyé au siège du Bureau à DAKAR.

Par ailleurs, le BREDA se propose de réaliser une étude dans le cadre de la technologie de la communication. Vu le manque d'institution spécialisée en ce domaine au niveau national, le Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire a exprimé le souhait d'être associé à ce projet dont l'impact pédagogique est certain dans le cadre de son programme en cours d'animation pédagogique et de recyclage des enseignants de l'Ecole Primaire par radio.

IX. Ventre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD).

Le Conseil d'Administration du CAFRAD s'est réuni en sa 21e Session ordinaire à TANGER (Maroc) du 19 au 21 janvier 1982. Au cours de cette réunion Monsieur Mohamed TOUGANI du MAROC a été élu Président du Centre et Monsieur Aliou SAMBA DIALLO, du SENEGAL, a été nommé Directeur Général.

X. Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

La 7é Session du Conseil d'Administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail s'est tenue à YAOUNDE du 4 au 6 octobre 1982.
Le Rwanda y a été représenté par une délégation conduite par le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi.

XI. Association des Ecoles de Médecine d'Afrique.

Le Vice-Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda s'est rendu au ZIMBABWE pour participer à la Conférence et Assemblée Générale annuelle de l'Association des Ecoles de Médecine d'Afrique qui s'est tenue à HARARE du 30 août au 3 septembre 1982.

... / ...

- Par ailleurs, le Département de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a transmis à l'Institut International d'Agriculture Tropicale, pour l'année académique 1982-1983, 8 dossiers de candidatures pour le niveau Doctorat et 4 dossiers de candidatures pour le niveau Maîtrise.

La liste des candidats retenus par l'Institut est attendue.

XIV. Institut Panafricain pour le Développement.

L'Institut a organisé conjointement avec Environnement et Développement du Tiers Monde (ENDA), un séminaire de formation sur le thème: "Formation à la méthodologie de la planification et de l'aménagement du territoire au niveau d'une petite région".

Les institutions organisatrices ont pris en charge les frais de voyage et de séjour du participant rwandais à savoir le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de l'Université Nationale du Rwanda.

XV. Association des Coopératives d'Epargne et de Crédit en Afrique (ACECA)

- Le Président du Conseil provisoire des Banques Populaires et le Bourgmestre de la Commune MUSHUBATI en Préfecture de Gitarama, ont participé au Séminaire destiné aux Présidents et Directeurs des Associations Nationales de l'ACECA. Ledit séminaire s'est tenu à LOME au Togo du 5 au 12 janvier 1982.

- Par ailleurs, la réunion du Conseil d'Administration de l'Association qui devait se tenir à Kigali du 7 au 16 mars 1982 a été remise pour se tenir finalement à NAIROBI en avril 1982.

XVI. Fonds de Solidarité Africain (FSA).

Le Gouvernement Rwandais a confirmé la nomination de l'Ordonnateur Trésorier du Rwanda en qualité d'Administrateur titulaire et du Directeur de la Coopération Multilatérale au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en qualité d'Administrateur suppléant.

... / ...

- Par ailleurs, c'est à l'occasion de la XIe Session du Conseil de Direction du Fonds qui s'est tenu à NIAMEY le 12 juillet 1982 que Monsieur Christian BOUCHARD OVENGA, de nationalité gabonaise, nommé en remplacement de son compatriote Monsieur BOUCKAT-BOU NZIENGUI, a été présenté au Conseil. Celui-ci s'est réuni en session extraordinaire à NIAMEY le 27 septembre 1982 pour procéder à l'installation officielle du nouveau Directeur Général.

- Monsieur BOUCHARD a effectué au cours du mois de novembre 1982 une visite au Rwanda au cours de laquelle les accords portant sur la bonification des intérêts relatifs aux projets d'extension des Usines à Thé de Pfunda et Mulindi ont été signés.

XVII. Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique en Afrique (UPEDEA).

La réunion plénière des Comités d'Etudes "Gestion technique et ressources humaines de l'UPEDEA" s'est tenue à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) du 27 au 28 janvier 1982. Une délégation d'ELECTROGAZ y a participé.

XVIII. Union Africaine des Distributeurs d'eau (UADE).

Le Congrès annuel de l'UADE s'est tenu à Abidjan du 4 au 9 avril 1982. La Direction d'ELECTROGAZ a délégué une mission qui a participé audit congrès.

XIX. Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (CODERESA).

- Un séminaire sur "une réflexion critique sur les politiques mises en oeuvre dans le champ des problèmes de population et de développement et leur fondement" a été organisé par le Conseil. Ce séminaire qui regroupait les experts internationaux provenant des diverses Institutions de Recherche du Continent Africain membres du Conseil s'est tenu à DAKAR du 1er au 3 février 1982.
Le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et de Gestion de l'Université Nationale du Rwanda a participé audit séminaire.

... / ...

XX. Centre Panafricain de Formation Coopérative (CPFC).

- Deux candidatures ont été présentées au Centre pour suivre une formation organisée au Centre à partir du 15 juin 1982 sur l'organisation et la gestion des coopératives.

XX1. Organisation Régionale Africaine de Normalisation (ORAN).

- L'ORAN est une organisation africaine intergouvernementale créée le 11 janvier 1977 sous le parrainage de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Son but principal est d'envisager la normalisation et les activités connexes dans chaque pays membre et dans la région africaine toute entière. Son objectif est de:

- promouvoir les activités de normalisation en Afrique;
- promouvoir l'harmonisation des conceptions de ses membres ainsi que leur contribution et leur participation au niveau international dans le domaine de la normalisation;
- élaborer des normes régionales;
- promouvoir le développement social, industriel et économique et assurer la protection des consommateurs et la sécurité des hommes en défendant et en lançant des activités dans le domaine de la normalisation en Afrique.

L'adhésion de notre pays à l'ORAN est à l'étude au Ministère de l'Economie et du Commerce.

- Par ailleurs, la 4e Assemblée Générale de l'Organisation se tiendra à NAIROBI au Kenya du 24 au 26 janvier 1983.

L'Assemblée Générale va examiner plusieurs questions et prendra des décisions importantes relatives au développement des activités de normalisation dans chaque pays africain et dans la région tout entière, conformément aux tâches assignées à l'ORAN par le Plan d'Action de LAGOS pour le Développement Economique de l'Afrique.
Le Rwanda a été invité à y envoyer une délégation.

XXII. Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (CONFEJES).

1. Une délégation sportive rwandaise composée de 2 officiels et 8 sportifs s'est rendue à DAKAR pour participer

... / ...

au stage et Meeting Inter Etats d'Athlétisme des Pays d'expression française qui s'est déroulé dans la capitale sénégalaise du 22 au 23 avril 1982.

- Par ailleurs, la CONFEJES a organisé une rencontre des cadres de la Jeunesse à l'Institut National d'Education Populaire de Marly le Roi, en France, du 2 au 8 juin 1982.

XXIII. Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'Expression Française (CONFEMEN).

Les travaux de la réunion ordinaire du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays d'expression française, se sont déroulés à Paris le 2 juillet 1982.

Au cours de la réunion, l'accent a été mis surtout sur la préparation de la XXXVe Session ordinaire de la CONFEMEN qui s'est tenue à HAITI en décembre 1982.
La réunion a déploré le non respect des engagements pris par les Etats membres au sujet des versements des cotisations.

Le Cames dont la Conférence assure la tutelle connaît également des problèmes financiers qui freinent toute exécution des programmes prévus.

Dans le cadre de cette conférence, un colloque patronné par le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES) et portant sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle s'est tenu à BRAZZAVILLE du 28 septembre au 4 octobre 1982.
Un chercheur du Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA) de Butare a participé au colloque.

XXIV. Association des Universités partiellement ou entièrement de Langue Française (AUPELF).

L'Association a organisé du 18 au 24 juillet 1982 à l'Université de LOME, la 3e rencontre mondiale des Départements d'Etudes Françaises sur le thème "Rôles et Responsabilités des Départements d'Etudes Françaises dans leur contexte universitaire éducatif et culturel, national et international".

... / ...

XXV. Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

- A l'occasion de l'installation de Monsieur François OWO-NGUEMA, de nationalité gabonaise, comme Troisième Secrétaire Général de l'Agence, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération lui a envoyé un télex de félicitations et de voeux de pleins succès dans ses nouvelles fonctions. La prise de fonctions a eu lieu le 1er mars 1982.

- L'Agence a organisé une session de perfectionnement en gestion des services de Radio et de Télévision. La session s'est déroulée à l'Ecole Internationale de Bordeaux du 3 au 28 mai 1982. Il était demandé que le Gouvernement soumette la candidature d'un Directeur de la Radiodiffusion nationale. Les services de la Fonction Publique et du Service Central de Renseignements n'ont pas acheminé à temps la candidature.

- La Conférence Générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique qui s'est tenue à LIBREVILLE au Gabon en décembre 1981, a décidé le lancement d'une 3ème opération de "Formation des Jeunes ruraux et d'Aménagement régional de structures de petit élevage et de culture à l'Est du Rwanda.
Deux conventions, une pour une tranche de 400.000 FF en 1982, l'autre pour un montant de 350.000 FF en 1983, ont été signées avec l'ACCT. Le projet sera réalisé en Préfectures de Byumba et Kibungo; dans les Communes Murambi, Muhura, Gituza et Kinyami en ce qui concerne la Préfecture de Byumba, dans les Communes Muhazi et Rukara en ce qui concerne la préfecture de Kibungo. Le siège est localisé dans la Commune MURAMBI.

- Par ailleurs, l'Agence a envoyé au Rwanda une mission d'étude pour la réalisation d'un moulin à eau en milieu rural. L'étude n'est pas encore déposée.

- Dans le cadre des stages de perfectionnement organisés par l'Agence, le Rwanda a présenté un candidat pour participer au séminaire ayant pour thème le financement des petites et moyennes entreprises industrielles par les Banques de Développement. Le séminaire s'est tenu du 6 septembre au 10 octobre 1982 à l'Ile Maurice.

... / ...

- En outre, une session de formation et de perfectionnement en linguistique comparative bantoue s'est tenue à Butare du 14 au 28 août 1982. Le rapport des travaux a été envoyé à l'Agence qui a été sollicité d'envisager sa publication.

- Une demande de subvention pour financer la session de perfectionnement en linguistique comparative bantoue prévue l'an prochain a été soumise à l'ACCT.

- Le Gouvernement Rwandais a présenté également la candidature du Chef Adjoint du projet "Banques Populaires" pour suivre le cours sur l'organisation et la gestion des coopératives rurales qui s'est déroulé au Canada du 19 juillet au 20 août 1982.

- Dans le cadre de la promotion des cultures et langues nationales, la première réunion de l'Evaluation Scientifique du projet Ethnomusicologie d'Afrique Centrale (EMAC) s'est tenue du 28 avril au 4 mai 1982 à YAOUNDE. Une délégation rwandaise forte de 2 unités a participé à la réunion. L'ACCT encourage la poursuite du projet compte tenu non seulement de l'urgence de sauvegarder le patrimoine culturel des Etats membres par un recueil des témoignages du passé, mais aussi du fait que les résultats obtenus jusqu'ici grâce aux travaux des enquêteurs sont très encourageants.

- <u>Programme Spécial de Développement</u>.

Le Gouvernement Rwandais n'a pas encore donné une contribution volontaire au Programme Spécial de Développement depuis sa création en 1978. Le Secrétaire Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique a encore insisté pour que le Rwanda envisage de contribuer.

Pour ce qui est des actions financées par le Programme Spécial de Développement de l'ACCT, il y a lieu de retenir que depuis que le Programme Spécial de Développement est opérationnel, les projets ci-après ont été financés en faveur de notre pays:

- envoi d'un expert pour la mise en oeuvre d'un Programme d'alphabétisation fonctionnelle;

... / ...

- formation de 140 encadreurs des coopératives (40.000 FF);
- étude des circuits touristiques dans le cadre régional de la CEPGL (500.000 FF);
- étude économique d'un aérodrome touristique au Parc National de l'Akagera.

Par ailleurs les projets ci-après ont été mis en oeuvre en 1982:

- stage de 3 mois en analyse de médicaments et en toxicologie;
- stage de 3 mois en pharmacologie;
- 2 stages de 4 mois en administration et planification de l'enseignement;
- étude de la formation technique des jeunes sur le terrain;
- étude de factibilité d'une conserverie de fruits et légumes;
- étude pour la fabrication d'un aliment concentré pour bétail.

XXVI. Fédération Internationale pour l'Economie Familiale.

La Fédération Internationale pour l'Economie Familiale a organisé un séminaire sur différents sujets notamment sur l'Education et Formation en Economie Familiale. Ce séminaire s'est tenu à STRASBOURG (France) du 26 au 29 juillet 1982.

L'Ecole Supérieure des Techniques Modernes de l'Université Nationale du Rwanda a participé aux travaux du séminaire et a été représentée par Madame TABYANA NARUHIMBI Joséphine, professeur à cette Ecole. Les frais de voyage et de séjour ont été supportés par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

XXVII. Conseil International de Recherche et d'Etude en Linguistique Fondamentale et Appliquée (CIRELFA).

Le Conseil a accordé une subvention de 100.000 FF au projet "Concertation et Formation en Linguistique Comparative Bantoue".

Quoique le montant soit inférieur aux besoins exprimés, le montant a été utilisé pour organiser une session de perfectionnement de 15 jours pour dix stages.
Cette action était menée conjointement avec l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

... / ...

XXVIII. Centre Interafricain pour le Développement de la Formation Professionnelle (CIADFOR).

La Commission des Communautés Européennes a approuvé en date du 28 octobre 1982 un montant de 1.450.000 ECUS en faveur du projet régional "CIADFOR" dont le siège est à ABIDJAN.

Ce montant servira à financer des actions que vise ce projet et qui sont: la formation des formateurs, la formation de spécialistes de l'Imprimerie et la production matériel didactique.

Le Centre qui a vu sa naissance en octobre 1977 sur l'initiative de la Côte d'Ivoire et sous les auspices du BIT regroupe actuellement 19 Etats membres dont le Rwanda. Seulement, jusqu'à présent le Centre n'a pas de statut à soumettre aux pays membres pour adoption et adhésion. Il n'est pas encore institutionnalisé. Les services rwandais de la Fonction Publique et de l'Emploi et de la Jeunesse et des Sports appuient l'adhésion du Rwanda à ce Centre car ils sont d'avis que notre pays qui doit faire beaucoup de la formation professionnelle a tout intérêt à s'associer aux autres pays membres de cet organisme pour s'inspirer de l'expérience vécue par les plus avancés dans les domaines considérés.

... / ...

VIII.4. Fonds Européen de Développement (FED).

L'on se rappelle que le Programme Indicatif arrêté en janvier 1990 est compris entre 72 millions et 80 millions d'ECUS dont 11,5 millions d'ECUS de prêt à des conditions spéciales (durée: 40 ans avec 10 ans de grâce et 0,75% d'intérêt).

La programmation par objectifs prévoit la répartition sectorielle suivante selon les priorités définies par le Gouvernement Rwandais:

	%	millions ECUS
- Education - Formation	14	10,08
- Développement rural	38	27,36
- Secteur routier	22	15,84
- Energie	10	7,20
- Coopération technique	5	3,60
- Micro-réalisations	2,5	0,8
- Petites Entreprises	1	0,72
- Divers et réserves	7,5	5,40

Globalement le Ve FED a connu un bon début d'application avec l'approbation par les autorités de la Commission des programmes ci-après:

- Développement rural intégré de la Zone Centrale de la Crête Zaïre-Nil;
- Asphaltage de la Route Butare - Cyangugu;
- Programme pluriannuel de Formation;
- Micro-réalisations;
- Coopération technique.

Toutefois des problèmes se sont posés dus en partie à la dépréciation de l'ECU par rapport au dollar américain auquel le Franc Rwandais est rattaché ainsi qu'à l'augmentation, suite à l'inflation, des coûts de certains projets programmés au titre du Ve FED. Aucune solution n'est en vue pour ces projets, si ce n'est la réduction des programmes.
Les projets concernés sont surtout ceux de l'enseignement (CERAI, Ecole de Muhororo et Campus de NYAKINAMA). Parmi les projets qui connaissent quelques difficultés nous pouvons rappeler les projets suivants:

A. Projets du IVe FED.

... / ...

a) Route Kigali - Butare.

Après la résiliation du contrat avec SPIE BATIGNOLLES, l'Administration a attribué le marché à l'entreprise COLLAS pour un montant de 1.526.791.041 FRW. Les travaux sont en cours et leur fin est prévue normalement pour le 2 février 1983.

Concernant le contentieux entre l'Administration et l'Entreprise, l'audience pour les plaidoiries est prévue fin janvier début février 1983. La visite des experts sur les lieux et l'élaboration des mémoires ampliatifs de chaque partie ont déjà eu lieu.

b) Usine à Thé Mata.

Le projet qui est terminé a déjà été remis au Gouvernement Rwandais. Il n'échappe pas néanmoins aux problèmes dont souffrent les projets agricoles en général et les projets théicoles en particulier. L'on peut espérer que le redressement des Etablissements Publics avec le concours du FED, qui a justement démarré avec l'OCIR-THE apportera des solutions adéquates.

c) Aide exceptionnelle.

L'on se souvient que lors du conflit ugando-tanzanien en 1979, l'on a été dans l'obligation de faire usage des dépôts stratégiques de GATSATA Pour permettre la distribution, des prélèvements ont été effectués et répartis entre différents exploitants des stations services qui se sont engagés à rembourser ce carburant. Un litige cependant découlant du non remboursement de carburant avancé à SHELL subsiste.
Le montant total lui réclamé se chiffre à 8.201.600 FRW plus un intérêt du retard de 16%. Cette affaire a été portée devant la justice en vue du recouvrement de ce montant.

B. Projets du Ve FED.

Secteur Développement rural.

- Adduction d'Eau au Bugesera Centre-Nord.

Ce projet dont le coût total est actuellement estimé à 10,16 millions d'ECUS a été scindé en deux phases en raison

... / ...

de l'insuffisance des fonds prévus sur le Ve FED. La première phase consiste en l'installation d'une ligne de pompage/refoulement Lac MUGESERA - Mont BIHEMBE, l'installation de la conduite principale vers Mvogo - Kanzenze - Akanyaru ainsi que l'alimentation de Nyamata et quelques points prioritaires.

La 2ème phase sera consacrée à l'installation d'un réseau de distribution secondaire et tertiaire, l'installation des réservoirs de distribution, bornes fontaines et chambres d'équilibres ainsi que l'installation de tubes, pièces spéciales et accessoires pour les distributions.

Comme l'enveloppe y réservée par le FED est de 3,18 MECU et que le coût de la 1ère phase est estimé à 5,54 millions ECU, il faudra un cofinancement soit du Budget de Développement ou d'une autre aide extérieure. Une source extérieure sera en tout cas nécessaire pour la réalisation de tout le projet. Le Rwanda a pris des contacts avec l'Arabie Saoudite qui a marqué son intérêt pour ce projet.

L'adoption par le Comité du FED de la proposition de financement de la 1ère phase à concurrence de la contribution du FED est attendue.

Secteur de l'Enseignement.

a) Campus Universitaire de Ruhengeri.

Suite à l'installation du Campus de l'Université Nationale du Rwanda à Ruhengeri, on a d'abord procédé à l'élaboration du plan de masse dans le cadre de la coopération avec le FED. Etant donné l'insuffisance des fonds alloués au projet, priorité est donnée à la Faculté des Sciences dont le dossier pédagogique est terminé et les plans architecturaux en cours d'établissement au FED. L'Ecole d'Application ne sera donc pas réalisée avec les fonds du FED.

b) Ecole Technique de MUHORORO.

Le projet initial prévoyait une Ecole d'une capacité de 700 élèves mais la CCE reste réticente à financer ceprojet sous prétexte des possibilités que la République Populaire Démocratique de Corée finance une école de même vocation à Gikongoro et que la BAD en finance une autre à Kigali.

... / ...

Un autre facteur de réticence réside en la modicité de l'enveloppe allouée au secteur de la formation alors que les actions souhaitées (40 CERAI, extension du Campus de Ruhengeri, école technique, etc...) dépassent les disponibilités budgétaires.

La Délégation de la CCE à Kigali a proposé au Ministère du Plan de mener au préalable une étude sur les besoins en cadre techniques et des débouchés pour procéder ensuite à l'estimation des frais de réalisation d'une école d'une capacité bien définie. Le FED a soumis au Gouvernement Rwandais une proposition de termes de référence pour une telle étude. La proposition est en cours d'examen.

c) Construction des CERAI.

En ce qui concerne ce projet, le Gouvernement Rwandais a fait parvenir à la CCE la liste des sites choisis pour l'implantation de 40 CERAI que le FED avait en principe accepté de financer. Toutefois, le problème qui se pose est que le coût de ces 40 CERAI, à savoir 4,54 millions ECUS dépasse de loin le montant de 2,09 millions ECUS prévu à cet effet, ce qui permettrait tout au plus de ne construire qu'une vingtaine de CERAI.

Secteur de l'Energie.

Un montant de 10% du Programme Indicatif, soit 7,2 millions ECUS a été affecté à ce secteur. Les lignes électriques suivantes ont été proposées à ce financement: Butare-Kansi - Akanyaru, Kamonyi - Remera - Ndiza, Gikondo - Bugesera - Nemba et Byumba - Gatsibo - Nyagatare.
L'étude de préfactibilité est en cours et la ligne Gikondo - Bugesera - Nemba a été jugée prioritaire. Cependant, le montant de 7,[illegible] millions ECUS affecté au secteur, qui a été amputé d'une somme de 3 millions ECUS pour combler le déficit du financement de la Centrale de Rukungwa reste insuffisant.

D'autres projets ont évolué normalement, qu'il s'agisse des projets nationaux ou régionaux. Ces projets sont les suivants:

A. Projets Nationaux.

a) Secteur du Développement Rural.

.../ ...

1. Projet de Développement rural de la Crête Zaïre-Nil.

Ce projet dont la convention de financement portatant sur un montant de 13,83 MECU a été signée le 15 décembre 1981, a été lancé par le Président de la République pendant la semaine des projets édition 1982.
Le contrat avec le Bureau d'exécution a été signé et l'on a procédé à la mise en place du personnel, à la préparation des plants et au parcellement.

La réalisation de ce projet permettra l'aménagement et la mise en valeur de 5.200 Ha destinés aux cultures vivrières et pâturages collectifs, l'attribution de ces terres et pâturages à 3.700 familles, la reforestation de 2.500 Ha, la réhabilitation et la création de 220 Kms de piste ainsi que la promotion des actions liées à la stabilisation et au redressement de la fertilité des sols.

2. Développement régional de la Préfecture de Butare.

Ce projet qui couvrira les communes de Ngoma, Ndora, Shyanda, Mbazi, Muye, Runyinya, Nyakizu et Muganza vise:

- sur le plan vivrier:
  - à améliorer les techniques culturales de l'ensemble des 49.000 exploitations de la zone prioritaire qui couvre les 8 communes;
  - à spécialiser et intensifier les petites exploitations de la ceinture de Butare (2.200 exploitations);
  - à aménager l'espace agricole dans les zones périphériques par une restructuration et une réhabilitation du patrimoine foncier (14.000 Ha à réaménager);
  - à amorcer une mise en valeur rationnelle des bas-fonds de la Préfecture (300 Ha prévus dans la phase pilote);

- sur le plan de la création d'emplois:
  - à développer des petites agro-industries valorisant les productions agricoles primaires;
  - à développer l'artisanat de service utilitaire;

- sur le plan de l'administration générale:
  - à renforcer les moyens de l'administration pour une meilleure maîtrise des problèmes de développement.

La contribution du FED est estimé à 10,4 millions d'ECUS tandis

.... / ....

que la participation du Budget National s'élève à 365.000 ECUS et celle des agriculteurs à 500.000 ECUS.
L'intervention du FED se traduira par la création d'infrastructures, la fourniture d'équipements et d'intrants agricoles, des actions de vulgarisation et des prestations d'assistance technique.
La durée du projet est estimée à 4 ans à partir de la signature de la Convention de financement. La proposition de financement concernant ce projet a été soumise aux organes compétents de la Communauté et la prise de position est attendue.

b) Education et Formation.

1. Programme pluriannuel de formation.

Le montant alloué à ce programme s'élève à 2 millions d'ECUS. Les fonds affectés au programme de formation du IVe FED ayant été épuisés bien avant la mise en pratique effective de la 2e Convention de Lomé, une somme de 200.000 ECUS a été débloquée pour faire la soudure entre le IVe et le Ve FED en matière de formation. C'est ainsi que la Convention de financement qui a été signée en octobre 1982 porte sur un montant de 1,8 millions d'ECUS.

2. Equipement de la Faculté de Médecine.

La Convention de financement relative à ce projet a été signée le 9 juillet 1981 pour un montant de 0,5 millions ECUS Il s'agissait du supplément pour les équipements, car en effet le projet date du IVe FED. Tous les équipements ont été livrés.

c) Secteur routier.

Un montant de 28% du Programme Indicatif, soit 15,84 millions d'ECUS a été réservé à ce secteur et la totalité de ce montant sera consacrée au financement de la construction de la route Butare - Cyangugu. 11,3millions d'ECUS seront consentis sous forme de prêt spécial (durée de 40 ans avec 10 ans de grâce, commission de 0,75%) et le solde, soit 4,54 millions ECUS sera accordé sous forme de subvention.

Cette contribution du FED servira à financer le tronçon de la route Butare-Cyangugu allant de Kitabi à Ntendezi (pk 107 - pk 135).

... / ...

L'ouverture des offres relative au tronçon englobant les lots 2.1. et 2.2. a eu lieu le 1er octobre 1982. Après l'analyse des offres, Conseil des Adjudications a proposé d'attribuer le marché à la Société ASTALDI pour un montant de 2.246.160 436 FRW et pour un délai d'exécution de 30 mois.

d) Micro-réalisations.

Une première tranche de 680.000ECUS a été engagée. L'enveloppe globale y affectée est de 2,5% soit 1,8 millions ECUS. Cette première tranche a servi à la réalisation des 7 adductions d'eau de Bungwe, Kivu, Rushashi, Taro, Masango, Kibilira et Musasa ainsi qu'à la construction du Centre Communal de Musange, des Centres de santé de Kitabi, Ndusu, Muvumba et Masango et du CCDFP de Mugina. Une réunion de concertation pour discuter de la deuxième phase s'est déjà tenue à la Délégation de la CCE et une liste de 25 projets a été arrêtée pour un montant de 32.570.000 FRW.

e) Petites et Moyennes Entreprises.

Un pourcentage de 1% soit 720.000 ECUS a été prévu pour les Petites et Moyennes Entreprises. Le programme de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises au sein de la Banque Rwandaise de Développement a été soumis aux instances de la CCE pour considération. Leur réaction a été positive et le FED est disposé à intervenir pour un montant ne dépassant pas 20.000ECU par projet dans le cadre de sa ligne de crédit à la Banque Rwandaise de Développement.

f) Coopération technique.

Un pourcentage de 5% a été réservé à ce secteur, soit 3,6 millions d'ECUS. Un montant de 100.000 ECUS a été déjà dépensé au titre de l'Assistance Technique au Ministère des Travaux Pubics.
Un montant de 2.595.000 ECU a été retenu pour financer la Centrale comptable en vue du redressement des Etablissements Publics. Une somme de 45.000 ECUS a déjà été engagée dans les études ad hoc.

... / ...

B. Projets Régionaux:

a) Centrale Hydro-électrique de RUSIZI II:

La quatrième réunion des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles du 6 au 9 juillet 1982 et qui regroupait les représentants de l'Administration des 3 pays de la CEPGL, du Secrétariat Exécutif de la CEPGL et de l'EDSL d'une part et ceux des différents bailleurs de fonds d'autre part, a permis de boucler le financement de la Centrale qui sera d'une capacité de 40 MW et d'un coût de 62 millions ECUS.

Cette réunion a conclu à la répartition des lots entre les différents bailleurs de fonds comme suit:

Lot 1	Génie Civil	30,7 MECU	IDA
Lot 2	Equipement hydro-mécanique	3,7 MECU	FED
Lot 3	Turbines	7,5 MECU	FED
Lot 4 et 5A	Alternateurs+Equipement électrique interne	8,6 MECU	ITALIE
Lot 5B	Equipement électrique externe	5,9 MECU	FED
Lot 6	Maisons d'Habitation	2,3 MECU	EDLGL
Lot 7	Surveillance	3,3 MECU	FED

Le début des travaux est prévu pour 1983 et la mise en service de la Centrale pour 1987.

b) Gaz Méthane.

Lors de la 2ème réunion de concertation des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles les 12 et 13 juillet 1982, la réunion a convenu que soient exécutées sur financement de la CCE les études de factibilités au niveau d'avant-projets sommaires pour les projets ci-après:

du côté de Gisenyi (Rwanda):
- une unité d'extraction et de compression de gaz
- une unité de fabrication d'urée.

du côté de Kalehe (Zaïre).
- une unité d'extraction de gaz combustible et la construction d'un gazoduc pour la cimenterie de Katana.
- une unité de production de méthanol combustible et carburant.

.... / ...

Ces études d'avant projets sommaires comprendront l'actualisation des analyses économiques et financières de l'étude CAARBERG et tiendront compte:

- du projet "méthanol" de l'Office Belge de Promotion Industrielle;
- des projets d'engrais dans la région;
- d'une expertise du gisement de phosphate au Nord Kivu;
- de l'état d'avancement du projet de relance de la Cimenterie de Katana;
- des possibilités d'utilisation du gaz par la Cimenterie de Mashyuza au Rwanda;
- des résultats de l'étude expérimentale du projet de compression du Gaz.

La Commission Mixte Zaïro-Rwandaise de son côté a confirmé la requête générale introduite en septembre 1981 auprès de la CCE par les deux Gouvernements pour le financement des études de factibilités du projet Gaz Méthane du lac Kivu. Le représentant de la CCE a indiqué qu'un montant de l'ordre de 1 millions d'ECUC a été réservé sur le programme régional du Ve FED pour la poursuite des études du projet. Ce montant pourrait donc couvrir le financement des études spécifiques mentionnées ci-dessus, lequel financement pourrait être présenté aux instances de décision communautaire début 1983. Un montant de 300.000 ECUS a été également prévu pour le financement de l'unité de compression du gaz.

Le Secrétaire Exécutif de la CEPGL a été désigné pour jouer le rôle d'Ordonnateur Régional du Projet Gaz Méthane.

Le projet de statuts de la société devant gérer l'exploitation du gaz méthane (la SOCIGAZ) a été remis aux bailleurs de fonds qui feront connaître ultérieurement leurs observations.

Etudes sur le BIOGAZ.

Ce projet intéresse le Rwanda, le Burundi et la Haute-Volta. Dans ces trois pays les études et les expérimentations sont menées par l'ANDR.

... / ...

En ce qui concerne le Rwanda, les études sont menées en étroite collaboration avec le CADAR de l'Université Nationale du Rwanda. L'AIDR a déjà construit neuf digesteurs dont 7 fonctionnent dans la région de Butare et les 2 autres à Kigali (Village d'Enfants SOS et chez Gakoko Jérôme). Un autre digesteur va être construit à l'OVIBAR pour traiter 2 tonnes de déchets par jour afin d'obtenir du gaz pour chauffer l'eau devant nettoyer les bouteilles et pour le séchage accéléré d'aliments pour le bétail. Les prochains digesteurs sont prévus à Masaka, Shyorongi, Kicukiro, chez les Soeurs de Nyundo, de Kabuye, de Gikongoro et Rwaza, à l'ISAR-Rubona et Songa, à Gatagara et Ruhango.

I A M S E A

L'Etude architecturale pour les bâtiments de l'Institut est terminée. Un montant de 125.000 ECU, prévu sur l'enveloppe régionale du IVe FED a permis de mener l'étude à bonne fin. Un montant de 3 millions ECUS sera consacré à la construction des bâtiments de l'IAMSEA et à l'aménagement extérieur ainsi qu'à l'achat du mobilier et de l'équipement pédagogique dans le cadre du projet présenté par le Secrétariat Général de l'OCAM et concernant le financement des infrastructures des Instituts de formation implantés dans certains pays membres de l'O C A M .
Le projet a été soumis au Comité du FED pour décision de financement au cours du 2ème semestre 1982.
Une participation de la République Fédérale d'Allemagne est également probable.

D'autres points aussi importants faisant partie du programme de coopération entre le Rwanda et la CEE ont connu des développements au cours de l'année 1982. Il s'agit des points relatifs au désenclavement, à la stratégie alimentaire, au STABEX, au SYSMIN.

Désenclavement du Rwanda.

Une conférence des bailleurs de fonds organisée par la Commission des Communautés Européennes (C CE) s'est tenue à Bruxelles du 17 au 19 février 1982. Elle avait pour objet de rassembler les financements nécessaires aux programmes d'investissements des Corridors Nord et Central.

... / ...

- Corridor Nord:

Le Corridor intéresse essentiellement le Kenya, l'Uganda, le Rwanda et le Burundi.

Lors de la réunion des Experts des Etats du Système du Corridor Nord qui s'est tenue à NAIROBI du 12 au 16 juillet 1982, la répartition pour l'utilisation des 30 millions d'ECUS alloués au projet s'est faite comme suit:

- réhabilitation de la ligne ferroviaire Jinja-Kampala	10 MECUS
- projets ferroviaires ou routiers entre Mombasa et Malaba (préciser)	8,5 MECUS
- 25 wagos-citernes pour l'Uganda Railways Corporation	2,5 MECUS
- Route KAYONZA - KAGITUMBA	6,3 MECUS
- Route MUHUNGA - KAGITUMBA en Uganda (études)	0,5 MECU
- Route KAYANZA - BUGARAMA au Burundi (protection des talus)	2,4 MECUS.

Cette répartition n'a pas reçu l'accord de l'Uganda qui a soutenu la proposition de la CCE du choix de l'axe KIGALI - GATUNA - MUHUNGA au lieu du tronçon KIGALI - KAYONZA - KAGITUMBA présenté **par la partie rwandaise comme prioritaire. De l'avis de la Commission, son option est dictée par les difficultés de réunir les fonds énormes du financement d'exécution de cette route.**
Il a été clairement prouvé à la CCE que l'axe KIGALI - GATUNA - MUHUNGA ne convient au trafic lourd en raison de ses caractéristiques défectueuses (petits rayons, de courbure, fortes pentes longitidinales, étroitesse de la chaussée ...) et que la disponibilité des études et d'une partie du financement constituaient un avantage certain. Il en résultait des entretiens de deux parties à l'occasion de la Visite du Chef de l'Etat à la Commission au mois de novembre 1982 que la mobilisation des fonds suffisants pour cette route pourrait fléchir la position CCE.

Par ailleurs, une mission de consultants juridiques de la CNUCED s'est rendue dans les pays concernés du 7 au 19 octobre 1982 pour rassembler les éléments en vue de la rédaction d'un accord juridique de transit.

- Corridor Central:

Le Corridor Central intéresse les pays utilisateurs du Port de Dar-es-Salaam, à savoir la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda, la Zambie et le Zaïre.

... / ...

Une réunion s'est tenue à KIGOMA du 15 au 16 avril 1992 et a notamment réparti l'enveloppe de 35 millions d'ECUS alloués aux projets du corridor. La répartition s'est faite comme suit:

a) Ferry-boats Kigoma - Bujumbura	10 MECUS
b) Projet Rusumo - Isaka (route, entrepôts, matériel roulant)	5 MECUS
c) Port de Kalemie	5 MECUS
d) Port sur le lac Victoria	3 MECUS
e) Port de Dar-es-Salaam	8 MECUS

Par ailleurs, le Gouvernement Tanzanien a présenté au FED au nom des pays concernés par le Corridor Central la requête d'assistance technique pour l'étude de la Convention sur les formalités administratives et douanières en matière de transit. Il a également demandé au FED un expert pour élaborer le dossier technique relatif aux infrastructures de transit à créer à ISAKA. Il a enfin proposé la tenue d'une réunion bilatérale en Tanzanie pour examiner le projet RUSUMO-ISAKA en vue de l'utilisation de l'enveloppe de 5 millions d'ECUS. Cette réunion est préparatoire.

STRATEGIE ALIMENTAIRE.

En juillet 1992, lors de la visite au Rwanda de Monsieur Edgar PISANI, Commissaire Européen au Développement, un échange de vues a eu lieu sur le document de Stratégie Alimentaire de notre pays. Ce document a été longuement analysé et il a été décidé que le groupe de travail de la Stratégie Alimentaire fasse des propositions pour la mise en oeuvre pratique de cette Stratégie de façon à ce que ces propositions parviennent à la Commission des Communautés Européennes avant la tenue du Conseil des Ministres de la Communauté prévue à BRUXELLES le 8 novembre 1992.

Cette mise en oeuvre est axée sur l'intensification des rendements et se situe à quatre niveaux:

- politique commerciale visant la motivation du paysan;
- recherche et études;
- phase transitoire de démarrage progressif de l'intensification, de mise en valeur des terres encore disponibles et de mise à à disposition des intrants;
- intensification des techniques des cultures et des intrants.

Ces niveaux s'échelonneront dans le temps et à des durées différentes. Les niveaux 1 et 2 démarreront immédiatement, le niveau 3 démarrera à très court terme et le niveau 4 à moyen terme.

... / ...

Un document contenant ces propositions a déjà été transmis à la Commission ainsi que la requête visant le financement des actions préconisées. La requête rwandaise a retenu l'attention de la Communauté qui en a fait une analyse approfondie de la CEE, tenue à BRUXELLES le 8 novembre 1982. Il est à noter qu'à l'issue de cette réunion, le Rwanda a été retenu comme pays pilote à stratégie alimentaire.

Pour donner une forme concrète dans l'immédiat à cette stratégie, les experts de la CEE sont arrivés au Rwanda au mois de décembre pour effectuer une étude sur les divers mécanismes à mettre en place. Cette étude doit déboucher sur les projets précis à exécuter dans ce cadre.

Quant aux moyens financiers requis, on pense:

- à l'aide alimentaire déjà en vigueur;
- au programme spécial;
- aux moyens qui parviendraient des aménagements résultant de l'évaluation du programme indicatif;
- aux concours d'autres pays.

STABEX

S'agissant du STABEX qui vise à stabiliser les revenus d'exportation des Etats ACP, il est important de souligner que ce système souvent qualifié de "remarquable" est en crise. En effet, non seulement les ressources financières actuelles sont insuffisantes pour assurer le transfert d'au moins 50% des demandes éligibles au STABEX et ne couvrent que quelques produits agricoles, mais aussi le mécanisme lui-même ne prend pas en compte ni les taux d'inflation, ni les termes de l'échange et ne fonctionne pas devant certaines situations comme celle de l'Ethiopie et de notre pays qui sont durement pénalisés.

Le Gouvernement Rwandais avait présenté à la Commission des Communautés Européennes en mars 1982 une demande de transfert pour compenser la baisse de ses recettes d'exportation du café au titre de l'année 1981.

... / ...

D'après nos calculs, notre pays aurait dû bénéficier de 946.550.000 FMI, en fin de compte le FED ne nous a versé qu'à peine l'équivalent d'environ 170 millions de FMI.

Cette situation tient à la méthode de calcul utilisée par le FED, laquelle introduit la variante due aux fluctuations monétaires et en particulier à la hausse du dollar par rapport à l'ECU. Il s'agit d'un facteur dont la Commission a jusqu'à présent ignoré l'importance et les implications au niveau du STABEX. Aussi rejette-t-elle la modification de la méthode de calcul mise en vigueur à l'égard de tous les pays ACP depuis plusieurs années et qui jusqu'à ce jour a été appréciée par toutes les parties signataires de la Convention de Lomé. Pour ce motif, il s'avère que les pays bénéficiaires ayant leur monnaie nationale alignée aux monnaies européennes ont été favorisées par la même méthode de calcul.

Certes la détérioration de ce système préoccupe les deux parties et les études sont en cours pour trouver une solution à insérer dans la nouvelle Convention ACP-CEE dont la négociation débutera l'année prochaine. S'agissant des créances dues aux pays ACP résultant de la procédure de réductions des transferts au titre des années d'application 1980 et 1981, il est à rappeler qu'à l'issue de la session du Conseil des Ministres ACP-CEE tenue à LUXEMBOURG en mai 1982, il avait été demandé au FED d'envisager de verser tôt ou tard aux pays en ayant droit les sommes correspondant à la part des transferts ayant fait l'objet de la procédure d'abattement.

Fugitivement, les services de la Commission déclarent qu'à la fin de la période couverte par la Convention en cours, l'on verra s'il y aura des moyens financiers disponibles au titre du STABEX. Dans le cas où le solde serait positif, les pays ACP concernés par l'application de la procédure d'abattement auront à se partager l'éventuel reliquat. En réalité cette hypothèse de solde positif des comptes relatifs au STABEX est à écarter, car les moyens financiers mis à la disposition de la Commission sont largement insuffisants. En outre, les Etats membres se refusent de consentir un effort accru pour verser une contribution supplémentaire devant être affectée au STABEX.

... / ...

Telle étant la situation, il est le cas d'observer que le STABEX est actuellement l'un des points les plus sensibles de la Convention de Lomé. Il n'est pas de doute qu'il fera l'objet d'âpres débats lors des prochaines négociations visant le renouvellement de la Convention ACP-CEE.

Enfin, il est à noter qu'en ce qui concerne notre pays, le montant de telles créances s'élèverait à 4.411.320 ECUS pour l'année 1980 et à 847.388 ECUS pour l'année 1981, soit au total 5.258.688 ECUS pour les deux années d'application des dispositions du STABEX pour compenser la baisse de nos recettes d'exportation.

SYSMIN.

Le Gouvernement Rwandais a officiellement soumis à la CCE la requête visant le financement du 2ème plan d'investissement de la SOMINKA sur les ressources du SYSMIN. Celui-ci est régi par le titre XXX (article 49 et 59) de la Convention de Lomé III. Il s'applique aux produits miniers suivants:

- cuivre, y compris la production liée au cobalt;
- phosphate;
- bauxite et alumine;
- étain;
- pyrites de fer grillées et minerai de fer aggloméré.

Le Rwanda y est donc éligible au titre de l'étain.

Aux yeux de la Commission, cette requête ne paraît pas être justifiée et ce pour les raisons principales suivantes:

- Le marché de l'étain a été meilleur ces dernières années que celui des autres produits miniers.
- Conséquemment, il y a eu une augmentation des recettes d'exploitation. Même l'argument monétaire ne tient pas car, considération faite des monnaies, on remarque un accroissement des recettes de 24% en FRW, 32% en ECU et 40% en FB.

... / ...

- La Commission a des doutes sur le IIIe Plan de la SOMIRWA, le 1er n'ayant pas atteint ses objectifs; la production a même baissé au lieu d'augmenter. Bref, pour l'année d'application 1980, la Commission est catégorique, le Rwanda ne peut bénéficier du SYSMIN. Elle prétend plutôt qu'il se pourrait que l'évolution actuelle de la production soit à la baisse, les filons facilement exploitables s'épuisant et qu'il faille recourir aux filons difficilement accessibles.

La C.C.E. fait noter enfin que 60% de l'exploitation sont assurés par les artisans et que 40% seulement proviennent de l'exploitation industrielle.

De son côté, le Rwanda s'estime en droit de bénéficier du SYSMIN en raison de l'importance du secteur minier dans l'économie rwandaise et de la chute de la production due à la baisse des cours et à l'inadaptation de l'outil de production. Ces effets néfastes ont provoqué un accroissement des coûts de production par tonne.

Sur ce constant de divergence sur le fonds de la question, il a été demandé à la C.C.E. de réagir officiellement à notre requête en développant ce point de vue afin de nous permettre de rectifier ce qui doit l'être et de fournir les informations supplémentaires utiles.

DIVERS.

En dehors du programme indicatif et des autres dispositifs de la Convention de Lomé III, le Rwanda reçoit chaque année une aide alimentaire en céréales, en lait en poudre et en butter oil à distribuer gratuitement ou à commercialiser. Pour l'année 1982, le Rwanda a reçu 1.500 tonnes de céréales. Des aides exceptionnelles et des aides d'urgence sont également accordés à l'occasion de situations exceptionnelles ou de crise. C'est ainsi que suite à l'afflux dans notre pays de refugiés en provenance de l'Uganda, le Gouvernement a sollicité une aide d'urgence à la C.E.E. pour y faire face.

... / ...

La Commission des Communautés Européennes a approuvé en date du 4 novembre 1982 l'octroi d'une aide d'urgence au titre des aides non remboursables du Ve FED, de 2 millions d'ECUS. Cette aide sera distribuée par le truchement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Refugiés. L'aide a servi à l'achat et l'envoi de vivres, articles domestiques, de tentes, de médicaments ainsi qu'à l'organisation logistique et le support administratif.

Au cours de l'année 1982, le Gouvernement Rwandais a également participé à un certain nombre de foires commerciales et à des manifestations touristiques pour lesquelles la participation est financée par la C.C.D. soit sur programme indicatif soit sur programme régional.

Dans le cadre de la Coopération industrielle, le Centre pour le Développement Industriel (CDI) a effectué des missions dans notre pays en vue d'étudier les possibilités de réhabilitation de l'OVIBAR.
Des propositions ont été émises et le Centre se propose de participer au financement des actions préconisées.

A C P - C E E.

Association Professionnelle des Produits à marché CEE - ACP.

Une délégation rwandaise a participé à l'Assemblée Consultative de l'Association Professionnelle des Produits à marché C.E.E. - A.C.P. qui s'est tenue à ABIDJAN du 27 au 29 janvier 1982.

Le financement de l'Association sera assuré en grande partie par la Commission des Communautés Européennes pendant les 3 premières années. L'association aura pour tâches:

- d'assurer aux membres une information fiable afin d'éviter les rumeurs des spéculateurs;
- de créer des formes de discussions entre les professionnels européens et ceux des ACP sur le processus de commercialisation du café, du cacao, du coton ainsi que des huiles de palme et d'arachide;
- de participer à la formation pratique en matière de financement, d'arbitrage, d'assurance, etc...

.../ ...

Conseil des Ministres ACP-CEE.

Le Conseil des Ministres ACP-CEE s'est tenu à LIBREVILLE au Gabon les 13 et 14 mai 1982. La délégation rwandaise était conduite par notre Ambassadeur à Bruxelles.

L'ordre du jour comportait essentiellement l'examen des rapports de la Commission au Conseil sur la gestion de la coopération financière et technique en 1979 et en 1980, l'échange de vues sur les mesures susceptibles d'améliorer la mise en oeuvre de la coopération financière et technique dans le cadre de la Convention de Lomé II ainsi que le STABEX.

L'examen du STABEX a constitué le point le plus épineux. En effet pour la deuxième année consécutive, les fonds du STABEX se sont avérés insuffisants.

Les Dix de la C.E.E. se sont mis d'accord au dernier moment, après de difficiles discussions, sur une solution permettant de compléter les moyens financiers disponibles (118 millions d'ECUS) afin d'atteindre un montant de 208,7 millions d'ECUS pour l'année d'application 1981. Ce compromis qui ne permet de couvrir que 50% des transferts exigibles n'a pas satisfait les pays ACP.

Le Comité des Ambassadeurs a été chargé de poursuivre une réfléxion sur un système qui aille au-delà du STABEX et de préparer au besoin un Conseil Extraordinaire ACP-CEE sur le STABEX.

Comité Paritaire et Assemblée Consultative.

Une délégation rwandaise a participé aux travaux du Comité Paritaire de l'Assemblée Consultative ACP-CEE qui a tenu ses assises à HARARE (Zimbabwe) en février 1982. Les membres du Conseil National de Développement assistaient pour la première fois aux travaux du Comité Paritaire de l'Assemblée. Le Comité Paritaire a adopté une série de résolutions. Il s'agit notamment de la résolution relative aux négociations globales en vue d'un Nouvel Ordre Economique International, la résolution sur le sucre ACP (fixation rapide du niveau de prix pour la campagne 1982-1983), la résolution sur la coopération culturelle ACP-CEE dont les dispositions devront figurer dans la

... / ...

prochaine Convention de Coopération ACP-CEE, et sur la coopération industrielle.

Une délégation rwandaise du Conseil National de Développement a également participé aux travaux de la session annuelle de l'Assemblée Consultative ACP-CEE qui s'est tenue à ROME du 1er au 6 novembre 1982.

B. INSTITUTIONS FINANCIERES

I. BANQUE MONDIALE

1) Projet BUGESERA-EST-GISAKA-MIGONGO (B.G.M. II)

La première phase de ce projet a mis l'accent sur les infrastructures et il est prévu la 2ème phase qui poursuivra les actions de la 1ère phase avec un effort accru sur la vulgarisation agricole, l'amélioration des pistes et une action en matière de planning familial en collaboration avec l'administration.

Lors des négociations qui se sont déroulées à WASHINGTON en mai 1982, l'Association Internationale de Développement a accordé au Gouvernement Rwandais un crédit de 14,5 millions de Droits de Tirage Spéciaux pour encourager la production agricole dans les régions du BUGESERA et du GISAKA-MIGONGO, la partie la plus sèche du pays dont la superficie totale est de 3.000 km2. L'Accord de crédit a été signé le 28 septembre 1982. La France quant à elle, contribuera à la 2ème phase du projet pour un montant de 300.000.000 FRW (Assistance Technique) tandis que le Gouvernement Rwandais donnera 200.000.000 FRW.

L'IDA a accordé au Gouvernement Rwandais une avance d'un montant de 935.000 $ USA destinés à la préparation de cette 2ème phase du projet. Cette avance est assortie d'une commission de 0,75 % par an et la date limite de décaissement de ces fonds a été fixée au 28 février 1983.

Cette avance permettra de financer les dépenses suivantes :

Eléments à financer	US $ (000)
- Séminaire sur la recherche agronomique :	125
- Constructions :	295
- Assistance technique :	54
- Rémunération et coût d'exploitation :	8
- Achat caprins :	41
- Bourses de stage :	22
- Equipement routier :	390

.../...

C'est dans le cadre du projet BGM II que le Gouvernement Rwandais a adressé à l'IDA en avril 1982 une demande de financement pour un montant de 125.000 $ USA d'un séminaire sur la recherche.

2) Projet Agro-Pastoral du Mutara (OVAPAM)

Du 4 au 9 janvier 1982, une délégation rwandaise s'est rendue à Nairobi en vue de finaliser et d'approuver conjointement avec la Banque Mondiale les documents techniques relatifs aux orientations futures du projet OVAPAM et pour négocier le déblocage des fonds pour la 2ème phase.

Par ailleurs, une autre mission a été effectuée à Paris auprès de la Société SODETEG pour finaliser l'étude préliminaire d'adduction d'eau du Mutara qui a été réalisé par cette société. Les études d'exécution y compris le cahier des charges et le document d'appel d'offres ont été confiées à LAHMEYER INTERNATIONAL.

Construction de 4 écoles primaires et d'une ferme au Mutara.

Lors de la réunion du Conseil des Adjudications du 29 janvier 1982 relative à l'examen du rapport comparatif des offres relatives à la construction de 4 écoles primaires et d'une ferme au Mutara, il a été décidé que le marché pour la construction de la ferme soit exécuté en régie par l'OVAPAM sous la surveillance du Bureau National d'Etudes de Projets pour un montant de 11.711.000 FRW. Quant aux 4 écoles à construire, 2 entreprises, GATABAZI Joseph et KARAMBIZI Ephrem ont remis les offres les moins disantes.
Vu qu'aucune de ces entreprises n'était capable de construire seule les 4 écoles, le conseil des adjudications a marqué accord à ce que les travaux soient répartis équitablement entre les 2 entreprises. GATABAZI Joseph a été désigné attributaire pour 2 écoles au prix de 21.503.556 FRW et KARAMBIZI Ephrem pour les 2 restantes pour un montant s'élevant à 21.503.194 francs rwandais.

Le Gouvernement Rwandais souhaite que la Banque Mondiale participe au financement de la 3e phase du projet qu'il envisage. Cette proposition a été transmise à la délégation de la Banque lors de la visite de Monsieur STERN, Premier Vice-Président de la Banque Mondiale, effectuée au Rwanda du 2 au 4 octobre 1982. Le montant global à négocier est de 1.600.265.000FRW dont 950.000,000FRW pour couvrir les besoins en eau.

.../...

Inauguration de projets au sein de l'OVAPAM

Lors de la quinzaine des projets qui a eu lieu au mois de juillet 1982, le Président de la République et ses collaborateurs ont inauguré une série de projets au sein de l'OVAPAM. Il s'agit notamment de :

- logements pour travailleurs
- école primaire
- ponts BAILEY
- maison de passage
- hôpital rural
- abattoir
- ferme.

3) Projet Agro-Pastoral dans la région de Gishwati-Butare-Kigali(GBK)

Ce projet vise le réaménagement de la forêt naturelle de Gishwati en vue d'y planter du bois d'oeuvre et réserver une partie à un élevage intensif. Il s'occupe également de l'intensification agricole dans les 7 communes environnant la forêt. Concernant la définition des zones de reboisement dans les préfectures de Kigali (5.000 ha) et de Butare (3.000 ha), il a été souligné qu'il faudra établir une carte au 1/20.000e. L'IDA intervient dans ce projet pour un montant de 21 millions de dollars USA. Lors de sa visite au Rwanda, le Premier Vice-Président de la Banque Mondiale a visité les pépinières du projet près de Kigali.

4) 5ème projet routier : Route Butare-Cyangugu.

Cette route est envisagée pour établir une communication avec le Sud-Ouest du pays. Ce projet réunit les fonds de l'IDA, ceux du FAD, du FED, de la BADEA et du Fonds Koweitien.
La contribution de l'IDA a été sollicitée par le Gouvernement Rwandais pour la construction du tronçon Butare-Kitabi.
Auparavant le Gouvernement Rwandais avait sollicité de la Banque Mondiale un financement de 25 millions $ USA mais la Banque avait déclaré que suite aux difficultés financières que traversait l'IDA, sa contribution ne dépasserait pas 22 millions $ USA. Toutefois, suite à une mission effectuée auprès de la Banque Mondiale à la fin du mois de mars 1982 par le Ministère des Travaux Publics, la Banque a enfin accepté de porter sa contribution à 23,3 millions de DTS équivalent de 25,9 millions $ USA. Ce montant ne servira pas uniquement à la route mais aussi aux financements d'autres projets, tels que : entretien des routes, étude de factibilité du 6e projet routier, achat de bascules pour pesage des véhicules etc.....

L'avis de présélection des entreprises devant participer à l'appel d'offres a été lancé en ce qui concerne les tronçons financés par la Banque Mondiale, le Fonds Koweitien et la BADEA et les entreprises présélectionnées ont déjà été communiquées aux bailleurs de fonds avant de lancer l'appel d'offres proprement dit.

5) Projet Education II

La deuxième phase de ce projet contribuera à améliorer la qualité de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement professionnel et servira à financer les projets suivants :

- extension de l'Ecole d'Economie et Commerce de Muramba
- la construction d'un Ecole d'Infirmières à Gisenyi
- l'extension des Ecoles Normales de Save et de Zaza
- la création de deux écoles primaires prototypes d'application rattachées aux établissements de Save et de Zaza.

Suite aux négociations qui se sont déroulées à Washington en avril 1982 entre les autorités de la Banque Mondiale et une délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, l'Association Internationale pour le Développement a accepté d'accorder un crédit de 10 millions $ USA à ce projet.Ce qui équivaut à 9 millions DTS. L'accord de crédit a été signé le 30 juin 1982.

6) Assistance technique

Ce projet a été conçu pour intégrer le Fonds d'Etudes de l'IDA (4 millions $ USA) et le Fonds d'Etudes du PNUD (1 million $ USA).

Il comprend les volets suivants :

a) Assistance technique :
- un analyste de projets à affecter au BUNEP;
- un économiste de projets à affecter au Ministère du Plan
- un documentaliste pour faire démarrer le centre de documentation.

b) Construction et équipement d'un centre de documentation rattaché au Ministère du Plan.

c) Fourniture de moyens logistiques aux experts financés par le projet.

.../...

- Lot 7 : Surveillance : 3,3 millions ECU : FED.

Il faut souligner que sur un montant des investissements estimés à 62 millions d'ECUS, 29 millions d'ECUS font l'objet de dons non remboursables, soit 46,8% du montant de l'investissement tandis que le crédit de 30,7 millions d'ECUS promis par l'IDA sera accordé à des conditions de faveur (taux de 0,75 %, délai de remboursement de 50 ans avec 10 ans de grâce).
La Banque Mondiale s'est également déclarée disposée à augmenter son financement de 30,7 à 45 millions de dollars pour
- la remise en état du réseau électrique rwandais
- la réadaptation de la ligne HT MURURU-BUJUMBURA aux conditions du projet RUSIZI II.

Le début des travaux est prévu pour 1983 et la mise en service de la centrale pour 1987.

Dans le cadre de l'organisme pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL), le Gouvernement Rwandais a demandé à l'Association Internationale de Développement de lui accorder une avance de fonds d'un montant de 80.000 $ USA pour la préparation du projet hydroélectrique RUSIZI II.
Cette avance consisterait à financer les activités et dépenses nécessaires pour la préparation dudit projet.

De leur côté, les Gouvernements de la République du Burundi et du Zaïre vont également soumettre à l'Association les demandes pour une avance de fonds identique, les trois avances de fonds totalisant donc un montant de 240.000 dollars USA. Les activités qui serait financées au moyen de ces deux avances de fonds sont les suivantes :

- la vérification des coûts du projet par un ingénieur conseil indépendant;
- la mise à jour du cahier des prescriptions spéciales et du document d'appel d'offres de génie civil;
- l'étude d'une échelle à poissons et de l'aménagement des rapides pour permettre les migrations de poissons;
- la modification de l'étude des postes de Mururu et du poste Rusizi II pour permettre la construction d'une ligne de 110 KV vers Bujumbura et le comptage de l'énergie provenant des Centrales de Rusizi I et II et destinée aux trois pays;
- l'étude de l'incidence du projet sur l'environnement
- la consultation d'un ingénieur conseil pendant l'évaluation du projet;

.../...

- la consultation d'un cabinet juridique indépendant pour compléter tous les documents juridiques concernant l'établissement et le fonctionnement de la société internationale "SINELAC".

En ce qui concerne le Rwanda, les dépenses devant être couvertes par l'avance de fonds sont ventilés comme suit :

- Vérification des coûts du projet	: 22.000 $ USA
- Lancement des Appels d'offres	: 5.000 $ USA
- Etude des mesures pour permettre la migration des poissons	: 6.000 $ USA
- Modification de l'étude du poste de Mururu et du poste de Rusizi II	: 14.000 $ USA
- Etude de l'incidence du projet sur l'environnement	: 2.000 $ USA
- Consultation de l'INGENIEUR-CONSEIL pendant l'évaluation du projet	: 2.000 $ USA
- Consultation d'un cabinet juridique	: 21.000 $ USA
- Non affecté	: 8.000 $ USA
TOTAL	: 80.000 $ USA.

8) Banque Rwandaise de Développement (3ème ligne de crédit)

La Banque Mondiale a programmé en faveur de la Banque Rwandaise de Développement une 3ème ligne de crédit pour l'année 1982. Ce crédit servira à financer le développement industriel. Le crédit sollicité de l'IDA s'élève à un montant de 10 millions de dollars USA. Une mission de l'IDA est arrivée au Rwanda dans le courant du mois d'avril pour procéder à l'évaluation du projet.

9) Projet d'approvisionnement en eau et assainissement.

Il se trouve en pipe-line à concurrence de 10 millions $ USA et vise la remise en état, l'amélioration et l'extension des infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement dans les préfectures de Gisenyi et Ruhengeri, la construction d'installation d'assainissement à Kigali (traitement des eaux usées), la rénovation et l'extension des réseaux d'adduction d'eau dans quelques centres urbains secondaires (notamment à Cyangugu, Kibuye, Kibungo, Gikongoro, Rwamagana, etc...)

.../...

Le projet est en préparation et son coût reste à déterminer. L'IDA a accordé une avance de 500.000 $ USA au titre du mécanisme de financement pour la préparation des projets pour financer les services de consultants pendant un an ainsi que le personnel local et le matériel nécessaire.

Le Gouvernement de la République Rwandaise a demandé à l'IDA de lui accorder, en complément de l'avance de fonds d'un montant de 500.000 $ USA déjà accordée en 1980, une avance supplémentaire ne dépassant pas 500.000 $ USA pour financer certaines dépenses nécessaires pour compléter la préparation du projet d'alimentation en eau potable.
Les activités nécessaires pour compléter la préparation du projet sont les suivantes :

- Audit des comptes d'Electrogaz pour l'année 1981
- Première phase des études détaillées d'exécution pour l'alimentation en eau potable de 5 centres secondaires (Cyangugu, Kibuye, Kibungo, Ruhengeri et Rwamagana), y compris les travaux topographiques détaillés d'exécution.

10. Projets nouveaux soumis à la Banque Mondiale

Le Gouvernement Rwandais a soumis au mois de juin 1982 à la Banque Mondiale une liste de nouveaux projets dont il souhaiterait le financement de la part de la Banque. Il s'agit des projet suivants :

- Complexe agro-industriel sucrier : cofinancement du coût du projet estimé à : ..... 76.658.000 $ USA
- Alimentation en eau de Kigali : Horizon 2000: à déterminer
- Sixième projet routier: ..... 35.000.000 $ USA
- Construction de logements dans la Capitale et dans les principaux centres urbains (participation au financement du coût total estimé à ..... 78.152.173 $ USA
- Développement Rural Intégré de la Préfecture de Gitarama : ..... 25.000.000 $ USA
- Réfection des adductions d'eau existantes construites du temps de la tutelle par le F.B.E.I. : ..... 2.000.000 $ USA
- Appui à l'OPROVIA pour :
  - le stockage de produits vivrièrs..... 4.300.000 $ USA
  - la construction de comptoirs de vente .. de produits vivriers 1.520.000 $ USA
  - la construction d'abattoirs et de boucheries dans les centres urbains..... 250.000 $ USA.

.../...

d) Un fonds d'études destiné à financer des études de préfactibilité pour des projets spécifiques.

La contribution de l'IDA à ce projet est de 4,3 millions DTS soit 5 millions $ USA. L'accord y relatif qui couvre une période de 5 ans a été signé le 5 avril 1982 et il a été déjà ratifié par le Conseil National de Développement. Un Comité Consultatif Interministériel a été mis en place pour faire des propositions à propos des études susceptibles d'être financées sur le Fonds d'Etudes IDA.

7) La Centrale Hydro-électrique de Rusizi II.

L'IDA participe à ce projet d'un caractère régional qui vise la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique d'une puissance d'environ 40 MW sur la rivière Rusizi à la frontière entre le Rwanda et le Zaïre. La construction de cette Centrale permettra d'accroître l'aprovisionnement en énergie des trois pays membres de la C.E.P.G.L. (Rwanda-Burundi-Zaïre).

Du 6 au 9 juillet 1982, une réunion a eu lieu à Bruxelles en vue de la recherche du financement pour l'exécution de ce projet régional. Cette réunion a regroupé les représentants de toutes les parties concernées, à savoir :

- l'administration (Burundi, Rwanda, Zaïre, C.E.P.G.L., E.G.L.);
- les différents bailleurs de fonds;
- le bureau d'études TRACTIONNEL.

A l'issue de cette réunion, le plan de financement a été bouclé. La répartition des lots entre les différents bailleurs de fonds se présente comme suit :

- Lot 1	: Génie Civil	: 30,7 millions ECUS	: IDA
- Lot 2	: Equipement hydro-mécanique	: 3,7 millions ECUS	: FED
- Lot 3	: Turbines	: 7,5 millions ECUS	: FED
- Lot 4 et 5A	: Alternateurs : Equipement Electrique Externe	: 8,6 millions ECUS	: ITALIE
- Lot 5B	: Equipement Electrique Externe	: 5;8 millions ECUS	: FED
- Lot 6	: Maisons d'habitation	: 2,3 millions ECUS	: BDEGL
- Lot 7	: Surveillance	: 3, 3 millions ECUS	: FED

.../...

La Banque a déjà fait parvenir par écrit ses premiers commentaires au Gouvernement Rwandais. Ces projets ont par ailleurs fait l'objet d'échanges de vues à l'occasion de la visite au Rwanda de Monsieur Ernest STERN, Premier Vice-Président de la Banque Mondiale et lors d'une mission de programmation qui a séjourné dans notre pays du 17 au 22 novembre 1982 et conduite par Monsieur DE CAPITANI, Chef de Division Afrique de l'Est.

11) Divers

a) Mission de Monsieur Garff P., le Chargé de prêts pour le Rwanda à la Banque Mondiale.

Le Fonctionnaire chargé des prêts pour le Rwanda à la Banque Mondiale, accompagné de Monsieur Chevalier, Ex-Représentant-Résident de ladite Banque à Kigali a eu des entretiens avec le Ministre des Finances en date du 2 février 1982. Au cours de ces entretiens, Monsieur GARFF a mis au courant son interlocuteur des difficultés que rencontre la Direction de la Banque Mondiale suite aux décisions du Gouvernement Américain de réduire sa participation dans la reconstitution des ressources de l'IDA qui a fait que tous les grands pays contributeurs au Fonds de l'IDA ont réduit leur contribution.

Le montant de cette reconstitution était estimé au départ à 12 milliards de dollars USA.Avec l'Administration Reagan, la Banque Mondiale fut informée de l'intention du Gouvernement Américain de ne pas maintenir sa contribution antérieure. Les deux fonctionnaires de la Banque ont souligné que pour certains pays notamment les moins développés comme le Rwanda, la diminution sera limitée pour ne pas mettre en cause les projets déjà programmés. Il faut noter que les coupures qu'on craignait ne se sont pas heureusement vérifiées jusqu'ici pour notre pays.

b) Visite de Monsieur Ernest, Premier Vice-Président de la Banque Mondiale.

Du 2 au 4 octobre 1982, Monsieur Ernest STERN, Premier Vice-Président de la Banque Mondiale a effectué une visite au Rwanda.

.../...

Le but de cette visite était de connaître notre pays et ses réalités socio-économiques ainsi que les solutions originales appliquées à nos problèmes. Le Premier Vice-Président de la Banque a visité certaines réalisations illustrant la vie et l'effort des populations rurales notamment le paysannat de Nasoko et les réalisations de la Commune Bicumbi.

Aussi, à l'occasion de cette visite, une séance de travail traçant l'état général de la coopération entre le Rwanda et la Banque Mondiale et groupant les différents Ministères et services concernés par les projets de la Banque Mondiale a eu lieu sous la présidence du Ministre du Plan.

c) Mission de programmation de la Banque Mondiale.

Une mission de programmation de la Banque Mondiale comprenant notamment Messieurs DE CAPITANI, ARMSTRONG et GARFF respectivement Chef de Division Programmes pour l'Afrique de l'Est, Economiste en Chef et Chargé des prêts pour le Rwanda a séjourné dans notre pays du 9 au 22 novembre 1982. Monsieur EGUREN faisait également partie de la délégation.
La mission avait pour but la présentation du mémorandum économique sur le Rwanda ainsi que la programmation des opérations futures de la Banque dans notre pays.
Le mémorandum économique constitue avant tout un diagnostic et une analyse à moyen et à long terme des perspectives d'évolution de l'économie rwandaise. Pour les Autorités de la Banque, ce mémorandum est amené à constituer un cadre de référence pour les revues des orientations sectorielles et la programmation opérationnelle.
C'est pour cela que ledit mémorandum économique sera distribué au Conseil d'Administration de la Banque après avoir été revu et agréé par les services du Gouvernement Rwandais. Il est donc appelé à avoir une large audience. La mise au point du Rapport Economique sur le Rwanda et la programmation des opérations futures au début de la période d'exécution du nouveau Plan National de Développement 1982-1986 revêt une très grande importance pour le Rwanda.

d) Séminaire sur le management du cycle du projet : Approche systémique.

L'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale (IDE) a organisé du 12 au 30 juillet 1982 un séminaire

.../...

intitulé "Le Management du Cycle du Projet : Approche Systémique".

Le but de ce séminaire était d'aider les pays en développement à imprimer plus de cohérence entre les objectifs des Plans de Développement de ces pays et les actions de leur mise en oeuvre quotidienne c'est-à-dire : améliorer les processus existants ou créer des processus nouveaux propres à assurer les articulations nécessaires entre, d'une part la confection du plan national, régional ou sectoriel de développement et d'autre part sa traduction dans la réalité quotidienne sous forme de projets de développement.

Vu l'importance de ce séminaire, une délégation rwandaise y a participé.

g) Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Les Assemblées Annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International se sont tenues à Toronto (CANADA) du 6 au 9 septembre 1982. Elles ont rassemblé outre les Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International et leurs suppléants provenant des différents Etats membres, des délégués du secteur privé et des représentants des Banques et des Institutions financières. Comme chaque année le Rwanda y a participé. Au centre des débats, les problèmes monétaires et financiers internationaux et les problèmes de développement et de coopération internationale ont reçu une attention particulière.

h) Programme de bourses Robert McNAMARA.

La Banque Mondiale a créé un programme de bourses Robert McNAMARA en hommage à son ancien Président qui a pris sa retraite l'an dernier.

Les bourses seront accordées pour des études ou des recherches à plein temps, au niveau de la maîtrise ou au-delà, dans des domaines liés au développement. Les candidats devront être des ressortissants d'un pays membre de la Banque.

Le programme de bourses sera administré par l'Institut de Développement Economique de la Banque Mondiale (IDE). Les premiers lauréats seront choisis au début de 1983 et les bourses, portant sur une période de 12 mois, seront accordées pour l'année universitaire 1983.

i) Rapport de la Banque Mondiale pour l'année 1982.

La Banque Mondiale a publié son rapport annuel pour l'année 1982. Selon ce rapport, le ralentissement de la croissance économique enregistré en 1981 dans les pays

.../...

industriels et dans beaucoup de pays en développement s'est poursuivi en 1982. Pour ce qui est des activités de la Banque pendant l'exercice 1982, le total des engagements de prêts de la Banque Mondiale et de l'IDA et des investissements de la Société Financière Internationale (SFI) s'est chiffré à 13.628 millions de dollars USA, soit une augmentation de 526 millions de dollars USA par rapport à l'exercice précédent. Les engagements de la Banque Mondiale (10.330 millions $ USA contre 8.809 millions $ USA pendant l'exercice 1981) ont été répartis entre 150 projets et programmes intéressant 43 pays. Les engagements de l'IDA, dont les crédits assortis de conditions libérales vont aux pays à faible revenu, ont diminué de 22,9 % en raison de la réduction du pouvoir d'engagement de l'Association. Les pays qui ont le plus emprunté à la Banque Mondiale ont été l'Inde (1.263 millions de dollars), l'Indonésie (926 millions de dollars) et le Brésil (722 millions de dollars). Ceux qui ont le plus emprunté à l'IDA ont été l'Inde (900 millions $ USA), le Bangladesh (391 millions $ USA) et le Pakistan (171 millions $ USA). Pendant l'exercice 1982, trois pays : le Bhoutan, Vanuatu et Bélize ont été admis à la Banque Mondiale, ce qui a porté le nombre total des Etats membres à 142. Ces trois pays de même que Sainte-Lucie et les Emirats Arabes Unis, ont adhéré à l'IDA, portant à 130 le nombre total des Etats membres de l'Association.

j) Cours de Technique d'Analyse Economique de l'Institut du F.M.I.

Le Fonds Monétaire International a organisé un cours de Technique d'Analyse Economique du 12 avril au 4 juin à Washington à l'intention des fonctionnaires des institutions financières des Etats membres. Monsieur NSENGIYUMVA Raphaël, Chef de Division à l'Inspection Générale des Finances au Ministère des Finances y a participé.

II. La Banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement.

1. Adduction d'eau dans la ville de Kigali.

Du fait que certaines études se sont révélées incomplètes au cours de l'exécution de ce projet, des travaux supplémentaires ont été nécessaires et ont provoqué un dépassement des coûts. Les négociations se sont poursuivies pour l'octroi d'un prêt supplémentaire en vue de la réalisation de tout le projet.

.../...

A cet effet, une mission de la Banque a séjourné dans notre pays afin d'établir un rapport à présenter au Conseil d'Administration. Cette mission a posé certaines conditions entre autres la nomination d'un chef de service administratif et financier et la fixation d'un nouveau tarif d'eau et d'électricité.

A partir du 1er janvier 1982 un nouveau tarif est entré en vigueur et par Arrêté Présidentiel n° 537/08 du 12 novembre 1981, Monsieur NDINDABAHIZI Emmanuel a été nommé Chef du Service Administratif et Financier d'ELECTROGAZ.
Après avoir analysé le rapport d'ELECTROGAZ, la Banque a accepté d'accorder un prêt complémentaire de 1,71 millions d'UCF en faveur de ce projet.
L'Accord de crédit y relatif a été signé en mai 1982 à Lusaka par le Ministre des Finances lors de l'Assemblée Annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BAD. Ledit Accord a été ratifié par le Conseil National de Développement au cours de sa session ordinaire d'octobre 1982.

2. Construction des usines de thé de Gisovu et Pfunda.

La lenteur avec laquelle le courrier est acheminé entre Kigali et Abidjan et le fait que l'OCIP-HTE a envoyé un dossier incomplet ont retardé les procédures de décaissement d'avance de fonds pour le démarrage de ces deux projets. En effet, la demande de paiement direct en faveur de l'Entreprise SOBERI de l'avance de démarrage pour la construction de ces usines établie le 30/11/1981 n'est parvenue au département de la trésorerie de la Banque Africaine de Développement que le 6 janvier 1982 et les garanties bancaires n'étaient pas jointes au dossier. Elles ont été remises au Département susmentionné le 4 février 1982. Signalons que toutes les conditions préalables aux décaissements des fonds ont été remplies.

3. Route Ruhengeri-Cyanika

Ce projet a été approuvé le 30 août 1979, pour un montant de 4,30 millions UCF. Le Gouvernement Rwandais participe au financement de ce projet à raison de 0,493 millions UCF.

Conformément à la Convention du 4 février 1982 conclue entre le Gouvernement Rwandais et le Fonds Africain de Développement, une avance de démarrage du projet de 25% en devises du montant total du marché devait être accordée

.../...

C'est ainsi qu'il a été demandé au FAD de verser un montant de 141.678.325 FRW (en $) soit 25 % de 566.713.300 FRW.
Le contrat de surveillance avec la firme GECIFER SODECOTRA a déjà été signé et soumis à la Banque pour approbation et les spécimens de signature transmis à la BAD par le Ministère des Travaux Publics ont été confirmés par le Ministère des Finances. Il est à rappeler que l'exécution de ce projet a été confiée à la B.A.R. qui a conclu le marché de sous-traitance avec la Compagnie chinoise des Ponts & Chaussées.

4. Les projets de santé au Rwanda.

En date du 20 janvier 1982, s'est tenue au Ministère des Travaux Publics une réunion interministérielle sur les projets de santé financés par le FAD à concurrence de 8 millions d'UCF. La réunion avait pour objet : la mise sur pied d'un comité de coordination du projet tel qu'exigé par la FAD. Ce comité est composé par : un représentant du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de la Santé Publique, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministère du Plan, du Ministère des Finances, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du Ministère de l'Intérieur et du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

Le comité devra avoir la responsabilité générale de la réalisation du projet en étroite collaboration avec la cellule d'exécution du projet créée au sein du Ministère des Travaux Publics. La mise sur pied de ces deux organes est l'une des conditions préalables posées par le FAD pour le premier décaissement des fonds destinés au projet.
Il est également à rappeler que le Gouvernement Rwandais a déjà prévu sur son budget de développement un montant de 30 millions de FRW comme contrepartie dans le projet pour l'exercice 1982.

En outre, dans sa lettre n° 08.03.020/5916 du 26 juin 1982, le Ministère des Travaux Publics a transmis les documents suivants au Fonds Africain de Développement :

- Avis juridique;
- Instrument de ratification;
- Preuve de création d'une cellule d'exécution et de direction du projet;
- Projet d'Avis d'appel d'offres pour l'OPHAR;
- Plans des 6 centres de santé;
- Plans de l'Hôpital Universitaire.

.../...

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a également mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics des parcelles pour l'OPHAR et les centres de santé. Cette mesure devrait également être communiquée au Fonds Africain de Développement. Notons que les conditions suivantes n'étaient pas encore satisfaites au moment de la rédaction du présent rapport:

- Affectation au projet du personnel et bureaux nécessaires;
- Documents d'appel d'offres relatifs aux Centres de Santé.

5. Le projet de Développement Rural Intégré de Byumba.

Le projet est financé conjointement par le FIDA et le FAD. Le Conseil d'Administration du FAD a approuvé le 24 septembre 1981 un prêt de 10 millions UCF soit 1.050 millions de FRW.

Suite à la lenteur probable des procédures pour la sélection de l'Assistance Technique et la mise en place d'un comité de gestion, le Gouvernement Rwandais a demandé à la Banque Africaine de Développement de reporter la date limite pour le premier décaissement au 31 mars 1983.

Pour ce projet, les conditions suivantes ont été remplies :

- ratification de l'Accord de prêt;
- avis juridique;
- engagements budgétaires et financiers à prendre par le Gouvernement.

Un certain nombre de formalités restent encore à remplir. Il s'agit de :
- envoyer au FIDA et au FAD la liste des biens et services ainsi que le plan de financement;
- mettre en place une unité de gestion du projet;
- procéder en accord avec les 2 organismes au recrutement du Directeur du projet;
- attribuer au projet la responsabilité de coordonner toutes les actions de développement rural de la région;
- garantir l'affectation du personnel nécessaire au projet;
- garantir le financement par l'OCIR des intrants nécessaires à la génération des anciens caféiers.

.../...

Notons que l'ouverture des soumissions relatifs à la présélection des bureaux d'Assistance Technique pour le projet devait avoir lieu le 31 décembre 1982. Certains bureaux d'études ont déjà été retenus pour participer à l'appel d'offres restreint.

6. Projet Théicole Nshili-Kivu

Il consiste en la réalisation de 700 Ha de plantation et la construction d'une usine de transformation de feuilles vertes en thé commercial d'une capacité de 1.200 tonnes. Le Fonds Africain de Développement participe à la réalisation de ce projet à concurrence de 9,73 millions UC. La signature de l'Accord de prêt a eu lieu le 14 décembre 1982. Il a été demandé au Ministère des Finances de prévoir dans le budget 1982 un montant de 19.974.890 FRW comme contrepartie du Gouvernement Rwandais dans le financement de ce projet théicole et les compléments d'engagement demandés au Gouvernement Rwandais ont déjà été transmis au FAD. Signalons que le Fonds Africain de Développement a déjà approuvé :

- la loi de ratification de l'Accord de crédit, la consultation juridique;
- l'accord de rétrocession du prêt.

Par ailleurs, le plan de financement et la liste des biens et services ont déjà été transmis au Fonds Africain de Développement par l'OCIR-THE.
L'Office a également transmis pour approbation le projet d'appel d'offres en vue du recrutement d'un expatrié devant assurer la Direction du projet. L'OCIR-THE a,d'autre part, accepté de tenir une comptabilité séparée pour ce projet. Les avis du FAD sont attendus.

7. Route Butare-Cyangugu.

Cette route une fois achevée, permettra d'établir une communication facile avec le Sud-Ouest du pays.

Une réunion des bailleurs de Fonds de ce projet s'est déroulée à Bruxelles le 16 février 1982 afin de finaliser le plan de financement ainsi que le calendrier de mise en oeuvre du projet. Le Fonds Kowéitien n'était pas présent mais il avait annoncé qu'il était intéressée à ce que les résultats de cette réunion lui soient communiqués.
En effet, une participation au financement du projet était attendue du Fonds Kowéitien pour pouvoir boucler le plan de financement.

.../...

Le délégué du Fonds Africain de Développement a déclaré que le Fonds participe au financement de ce projet pour un montant de 10 millions $ USA pour le tronçon Cyangugu - Ntendezi.

Le représentant de la Banque Mondiale avait confirmé la participation au financement du projet à concurrence de 22 millions $ USA mais suite aux négociations qui ont eu lieu à Washington du 28 mars au 8 avril 1982, négociations qui ont porté sur l'accord de prêt, ce montant a été porté à 25,9 millions $ USA, tandis que pour la BADEA, 8 millions $ USA ont été annoncés.

Ainsi, après toutes les négociations, le plan de financement se présente comme suit :

- FED	16.000.000 $ USA
- FAD	10.000.000 $ USA
- IDA	25.900.000 $ USA
- BADEA	8.000.000 $ USA
- FONDS KOWEITIEN	19.000.000 $ USA
- GOUVERNEMENT RWANDAIS	-

En ce qui concerne les tronçons financés par la Banque Mondiale, le Fonds Koweïtien et la BADEA, les entreprises déjà présélectionnées ont été communiquées aux bailleurs de fonds avant d'entamer la procédure d'appel d'offres proprement dit. Pour la section 2 financée par le FED et le FAD, le Conseil des Adjudications s'est réuni le 12 novembre 1982 pour examiner le rapport d'analyse des offres et faire une proposition d'attribution du marché. Le Conseil a proposé que le marché soit attribué à l'Entreprise italienne ASTALDI ESTERO qui était la moins disante (2.246.160.436 FRW). Le délai d'exécution est de 30 mois.

8. Projets nouveaux soumis à la Banque Africaine de Développement.

Par sa lettre n° 2213/16.03(a)/9/COOP/MULT/IF du 25 juin 1982, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a transmis à notre Ambassadeur à Abidjan, à l'intention de la Banque Africaine de Développement, un mémorandum de coopération comprenant les projets nouveaux pour lesquels le Rwanda souhaiterait le concours financier du Groupe de la Banque Africaine de Développement.

.../...

Il s'agit des projets ci-après :

- Asphaltage de la route Kayonza - Kagitumba: 29.348.000 $ USA
- Asphaltage de la route Gitarama-Kibuye; la participation au financement du coût total estimé à ..... :48.000.000 $ USA
- Asphaltage de la route Gitarama-Ruhengeri cofinancement du coût total estimé à ..... :43.000.000 $ USA
- Asphaltage de la route Ntendezi-Kibuye :43.000.000 $ USA
- Développement rural intégré de la préfecture de Ruhengeri ..... :25.000.000 $ USA
- Adduction d'eau dans la ville de Kigali (II ème phase) ..... : à déterminer
- Equipement et infrastructures de base dans 8 circonscriptions urbaines : à déterminer
- Assainissement des villes de Gisenyi et de Ruhengeri ..... : à déterminer
- Complexe agro-industriel de la ramie :16.320.313 $ USA
- Octroi d'une ligne de crédit à la Banque Rwandaise de Développement pour la promotion des PME ..... : 5.000.000 $ USA
- Complexe agro-industriel sucrier : cofinancement du coût total estimé à ..... :76.658.000 $ USA.

Selon des informations reçues de notre Ambassade à Abidjan (Cfr. télex n° 188/82 du 18 novembre 1982), 4 projets suivants ont été programmés pour les années 1984 - 1986 :

- Adduction d'eau Kigali, phase II
- Complexe Agro-industriel sucrier
- Complexe agro-industriel de la ramie
- Route Ntendezi - Kibuye (compte tenu du fait que les études ont déjà été effectuées sur financement du FAD).

.../...

Les mêmes informations ont laissé entendre que si le Gouvernement Rwandais ne trouve pas de bailleurs de fonds pour les routes KAYONZA-KAGITUMBA et GITARAMA-KIBUYE, il pourra présenter un de ces projets en lieu et place de la route NTENDEZI-KIBUYE. Toutefois, le Fonds Africain de Développement se prononcera après identification de ces deux derniers projets.

9. Divers

a) Visite au Rwanda de Monsieur VENCATACHELUM, Administrateur pour le Rwanda auprès de la BAD.

Monsieur VENCATACHELUM, Administrateur à la BAD a effectué une visite au Rwanda au début du mois de mars 1982.

Lors des entretiens qu'il a eus avec le Ministre des Finances, Monsieur VENCATACHELUM a informé son interlocuteur que les projets de développement rural intégré des communes Ramba et Gaseke et de construction d'une Ecole Normale Technique à Kigali ont été déjà retenus par la BAD dans son programme d'activité pour l'année 1983.
Un télex émanant de notre Ambassade à Abidjan a confirmé cette information qui vaut également pour le projet de Développement Intégré de la région du BUBERUKA. Il a également notifié que la Banque Africaine de Développement intervient dans le financement des petites et moyennes entreprises par le biais d'un fonds qu'elle accorde, sous forme de crédit aux conditions de faveur, aux Banques de Développement. C'est avec de tels fonds que la BAD finance les hôtels et les petites industries de transformation.

b) Séminaire sur les négociations d'investissements étrangers et sur les achats internationaux pour des projets et les négociations de contrats.

La BAD et l'Institut de Droit International de l'Université de Georgetown ont organisé deux séminaires qui se sont déroulés en Egypte.
Le séminaire sur les négociations d'investissements étrangers a eu lieu du 14 novembre au 8 décembre 1982 et concernait des procédures de négociations pour les investissements étrangers.
Le second, qui s'est déroulé du 17 novembre au 8 décembre 1982 a couvert les achats internationaux pour des

.../...

III. La Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (B.A.D.E.A)

1. Projet Agro-Pastoral du Bugesera-Est et du Gisaka-Migongo(BGM)

La Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique a participé au financement de la 1ère phase du Projet à concurrence d'un montant de 5 millions $ USA. Il est prévu une deuxième phase qui poursuivra les actions de la prémière phase. Le Gouvernement Rwandais souhaite que la BADEA contribue également à la réalisation de la 2ème phase. La Banque quant elle a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention de contribuer pour l'instant au financement de la phase II mais elle s'est déclarée prête à considérer sa participation pour sa prochaine programmation quadriennale c'est-à-dire 1984. Sa réserve a découlé de sa décision de participer à la Route BUTARE - CYANGUGU.

2. Centrale Hydroélectrique de la Mukungwa (Lot 3).

La Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique a contribué au financement de ce projet pour un montant de 6 millions $ USA.

Suivant la lettre du Ministre des Travaux Publics adressée à la BADEA en date du 2 février 1982, il a été demandé que l'accord de prêt soit prolongé jusqu'au 30 juin 1982. La Banque a accepté cette proposition. Signalons que la Centrale a été inaugurée en juillet 1982, au cours de la quinzaine des projets.

3. Route Butare-Cyangugu.

La Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique a accordé au Gouvernement Rwandais un prêt de 8 millions $ USA pour le financement de l'exécution d'un tronçon de la route Butare-Cyangugu allant du Kilomètre 53,5 au kilomètre 107, conjointement avec le Fonds Koweïtien (19 millions $ USA). Ce prêt a été approuvé lors de la 23ème session ordinaire du Conseil d'Administration de la BADEA tenue à Tunis les 27 et 28 juillet 1982.
L'Accord de prêt a été signé au mois de novembre 1982 à KHARTOUM par le Ministre du Plan.

4. Projets nouveaux soumis à la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique.

Par lettre n° 3768/16.03.20(a)10/COOP/MULT/IF

.../...

que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a adressée à notre Ambassadeur à Addis-Abéba en date du 25 octobre 1982, le Gouvernement Rwandais a transmis à l'intention de la BADEA un programme de coopération pluriannuel comprenant des projets nouveaux dont le Gouvernement souhaiterait le financement ou le cofinancement par la Banque. Il s'agit des projets ci-après :

- Asphaltage de la route Kayonza-Kagitumba : cofinancement du coût total estimé à ..... 43.000.000 $ USA
- Projet Agro-Pastoral du Bugesera-Est et Gisaka-Migongo (BGM phase II) 18.000.000 $ USA
- Développement rural de Bugarama 10.870.000 $ USA
- Complexe agro-industriel sucrier de l'Akagera (cofinancement du coût total estimé à ..... 76.658.000 $ USA
- Projet d'approvisionnement en eau et assainissement ..... 20.900.000 $ USA
- Développement de l'Apiculture 12.500.000 $ USA
- Asphaltage de la route Gitarama-Kibuye (cofinancement) ... 25.000.000 $ USA
- Aménagement de la Nyabarongo 32.300.000 $ USA.

Une délégation conduite par le Ministre du Plan a séjourné à Khartoum du 3 au 13 novembre 1982 pour négocier ces projets au siège de la BADEA et signer en même temps l'Accord de prêt portant sur 8.000.000 $ USA accordés par la BADEA à titre de participation au financement de la route Butare-Cyangugu. La réaction de la BADEA au mémorandum susmentionné est attendue.

IV. Le Fonds Spécial de l'OPEP.

1.) Le Fonds de l'OPEP a consenti au Gouvernement Rwandais trois prêts à titre d'appui à la balance des paiements. Lesdits prêts sont respectivement de 1,7 millions $ USA, de 4,5 millions $ USA et de 3 millions $ USA. En plus, le Fonds de l'OPEP a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un prêt de 2,35 millions $ USA pour la réalisation de la Centrale Electrique de Mukungwa. Cette centrale a été achevée en juin 1982 et l'inauguration a eu lieu le 22 juillet 1982.

..../...

2) D'autres projets se trouvent en pipe-line auprès du Fonds Spécial de l'OPEP depuis déjà quelques années. Il s'agit des projets suivants :

Usine de formulation d'insecticides.

Le Rwanda est un pays très enclavé sans accès à la mer. La presque totalité des importantions se font par terre et comme le prix des pesticides importés augmente enormément, le Rwanda a jugé opportun de se doter d'une usine de formulation d'insecticides. C'est ainsi que le Gouvernement Rwandais a demandé au Fonds de l'OPEP le financement de ce projet dont le coût est évalué à 400 millions de francs Rwandais.

Construction de l'Aérogare de l'Aéroport International de Kanombe.

Ce projet vise à apporter une solution au problème d'enclavement du pays et à promouvoir le développement économique. Le projet d'aménagement de l'aéroport de Kanombe comprend 4 volets : Infrastructure et bâtiments techniques, mise en place des équipements électriques et aéroportuaires, construction et équipement d'un aérogare moderne ainsi que la construction de dépôts d'hydrocarbures. Le Gouvernement Rwandais a exprimé au Fonds de l'OPEP son souhait de voir le Fonds participer au financement de la partie aérogare. Le Fonds a déjà donné son accord de principe pour l'utilisation des fonds de contrepartie provenant des prêts accordés au titre de la balance des paiements pour financer cet important projet. Le montant exact des contrevaleurs à utiliser pour ce projet doit être sollicité auprès du Fonds de l'OPEP puisque le montant total du marché est déjà connu.

3) Projets nouveaux soumis au Fonds Spécial de l'OPEP.

Par lettre n° 2828/16.03.20(a)/13/COOP/MULT/IF et 3538/16.03.20(a)/13/COOP/MULT/IF que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a adressées à notre Ambassadeur à Bonn respectivement en dates du 12 août et du 5 octobre 1982, le Gouvernement Rwandais a fait parvenir à l'Ambassade à l'intention du Fonds Spécial de l'OPEP, un mémorandum de coopération comprenant les projets déjà soumis au Fonds et qui n'ont pas encore connu de suite ainsi que des projets nouveaux pour lesquels le Gouvernement Rwandais souhaiterait bénéficier du concours du Fonds.

.../...

Pour cette dernière catégorie, il s'agit des projets ci-après :

- Complexe agro-industriel sucrier de l'Akagera : participation au financement du projet dont le coût total est estimé à ..... 76.658.000 $ USA

- Réalisation d'une unité de production du papier dans le cadre des Papeteries du Rwanda 500.000.000 FRW

- Route KAYONZA-KAGITUMBA : participation au financement du coût total du projet dont le montant est estimé à ..... 43.000.000 $ USA.

La réaction de l'OPEP à ces nouvelles propositions est attendue.

=====

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

A I P H.

1. Un cours régional africain sur la gestion des ateliers protégés et de production pour Handicapés a été organisé à YAOUNDE (Cameroun) du 26 avril au 8 mai 1982. Ce cours avait pour but d'élargir les connaissances des administrateurs chargés de la gestion des ateliers de production pour handicapés ou s'occupant de la réadaptation professionnelle. Il comprenait en particulier:

- l'étude de l'organisation du développement et la gestion des ateliers de production pour handicapés;
- l'étude du marché, la formation professionnelle, le choix et le calcul du prix des produits ainsi que leur écoulement; le calcul des barêmes de rémunération, etc...;
- le travail à domicile, les activités en zones rurales, autres approches nouvelles et innovatrices de formation professionnelle et de création d'emplois pour personnes handicapées.

Monsieur CAKMAYA Athanase, Directeur du Centre de Réintégration sociale des handicapés, a participé aux travaux de ce cours.

2. Suite à la demande de notre Représentant Permanent auprès de l'ONU de présenter des projets en faveur des personnes handicapées dans le cadre d'un fonds de 1 million de dollars USA disponible au Centre pour le Développement Social et les affaires humanitaires, le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a transmis trois projets dont le coût total s'élève à 579.891 dollars USA. Il s'agit de:

- un projet présenté par l'ASBL " Home de la Vierge des Pauvres" et intitulé "Réaménagement et renforcement de l'équipement du Centre de Formation et de production de Rwamagana" - Coût: US $ 172.283;

- deux projets présentés par l'ASBL CARAES Ndera et intitulés: l'un "Extension des infrastructures pour soins pyschiatriques appropriés aux femmes - Coût: US $ 211.956, et l'autre "Aménagement d'un centre pour formation des parents des enfants oligophrènes - Coût: US $ 195.652.

... / ...

B.I.T./O.I.T.

1. Formation hôtelière.

Suite à la demande du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi du 16 novembre 1981, le BIT a proposé de financer un mois de consultant dans le domaine de la formation hôtelière. Cette mission a été effectuée en décembre 1981 par Monsieur Armando BANELUZZI, de nationalité italienne, qui est actuellement Conseiller Technique Principal du projet RWA/78/002 "Formation Hôtelière en Algérie".

2. Sécurité et Hygiène du Travail.

Suite à la demande du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi formulée le 23 octobre 1981, le BIT a proposé d'envoyer en mission au Rwanda, le Docteur Mohamed MOHAMED pour évaluer les besoins du Rwanda en matière de sécurité et hygiène du travail. La mission est arrivée dans notre pays dans la première quinzaine du mois de mai 1982. Une assistance technique dans ce domaine est entrain d'être mise en place.

3. 68ème Session de la Conférence Internationale du Travail.

Du 2 au 23 juin 1982 la 68ème Session de la Conférence Internationale du Travail a tenu ses assises à GENEVE. le Rwanda était représenté par une forte délégation (7 personnes) conduite par Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi. En marge de cette Conférence, la délégation rwandaise a présenté au Bureau International du Travail les projets ci-après:

- la restructuration des services de l'emploi;
- la révision des structures et des méthodes de travail de la Caisse Sociale;
- les conditions d'hygiène et de Sécurité du travailleur;
- la formation professionnelle;
- la création des organisations professionnelles.

4. Programmes spéciaux des Travaux Publics à haute intensité de main-d'oeuvre.

Du 27 au 29 avril 1982 GENEVE a accueilli la 4ème réunion conjointe relative à l'appui aux "Programmes Spéciaux des Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre". Cette réunion regroupait les représentants des bailleurs de fonds et ceux des PMA.

La participation de notre pays à ladite réunion a été assurée par Monsieur TWAGIRUMUKIZA Emmanuel, Directeur du Contrôle des Projets au Ministère du Plan et Coordonnateur National du Programme Spécial des Travaux Publics (PSTP) à aute Intensité de Main d'Oeuvre. La mission du délégué rwandais était de:

- exposer le rapport d'activités depuis le début du PTSTP (octobre 1980) jusqu'à la fin de l'année 1981;
- donner la position du Rwanda sur certaines questions liées à l'exécution du PSTP;
- s'entretenir avec les donateurs potentiels en vue de susciter leur intérêt pour le programme rwandais;
- échanger les expériences avec les pays qui exécutent les PSTP.

5. Statistiques du Travail.

Monsieur K.ACHAGHID, Conseiller Interrégional du BIT en Statistiques du Travail a effectué une mission au Rwanda du 2 au 9 mars 1982. Le but de sa mission était d'aider les services de statistiques du Ministère du Plan ainsi que la Division de l'Emploi du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi dans les travaux de classification professionnelle.

Du 13 au 19 mai 1982 une délégation rwandaise conduite par le Directeur de la Caisse Sociale du Rwanda s'est rendue à TORREMOLINOS (Espagne) pour participer aux réunions des Commissions Permanentes d'assurances contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et de prévention des risques professionnels qui ont eu lieu du 13 au 14 mai 1982, et à celles des trois Commissions permanentes d'assurance invalidité - vieillesse - décès, des actuaires et statisticiens et celles sur les aspects juridiques de la sécurité sociale qui ont eu lieu à HAMBOURG (RFA) du 17 au 19 mai 1982.

... / ...

C.E.A.

1. Conférence commune des planificateurs, des Statisticiens et des Démographes africains.

Du 8 au 17 mars 1982, à Addis Abéba (ETHIOPIE), s'est tenue la deuxième session de la Conférence commune des Planificateurs, des Statisticiens et des Démographes africains.

Ladite Conférence, institutionnalisée par la CEA en 1979 avait pour objet de permettre une concertation entre les spécialistes dans les trois domaines susmentionnés en vue d'améliorer la technique de planification au niveau africain. Le mandat de la conférence commune est le suivant:

a) Servir de tribune pour l'examen des progrès et des problèmes dans les domaines de la planification, des statistiques et de la démographie en Afrique et prendre des mesures pour assurer leur développement, compte tenu des principes généraux d'autonomie et de coopération technique entre les pays de la région;

b) Mettre en place les dispositifs destinés à améliorer tous les aspects technologiques concernant ces trois domaines dans le contexte africain;

c) Coordonner et promouvoir les programmes de formation du personnel africain requis dans les domaines de la planification , des statistiques et de la démographie;

d) Collaborer avec le Secrétariat Exécutif de la CEA pour l'évaluation de la situation économique, sociale et démographique de la région afin d'aider à formuler des stratégies appropriées et à contrôler leur mise en application;

e) Entreprendre les opérations en collaboration avec les autres institutions et organismes internationaux compétents.

Le Rwanda y était représenté par Messieurs NIYIBIZI Silas, TUAGIRAYEZU Ephrem et RUGARAVU Appolinaire respectivement Directeur du Bureau National de Recensement, Directeur Général de la Statistique et Directeur Général de la Planification au Ministère du Plan.

... /...

2. Réunion du Comité Régional Africain (CRAC) pour l'intégration de la Femme au Développement.

La troisième réunion du Comité Régional Africain (CRAC) pour l'intégration de la Femme au développement a tenu ses assises à DOUALA (Cameroun) du 15 au 17 mars 1982.

La délégation rwandaise à cette rencontre était conduite par Madame MABIDAMA NYIRAMALFALI Gaudence, Membre du Comité Central du M.R.N.D. et Directrice de l'ONAPO.

Cette réunion devait essentiellement:

- préparer la troisième Conférence Régionale Africaine pour la femme, laquelle devait avoir lieu vers la fin de l'année 1982 pour examiner les résultants atteints par le continent africain dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la Femme;
- approuver le plan d'action d'ensemble des programmes d'action présentés par tous les comités sous-régionaux des MULPOCS respectifs avant de le soumettre au Conseil des Ministres de la CEA lequel Conseil s'est tenu en avril 1982.

Toujours dans le cadre de l'intégration de la Femme au Développement notre délégation a participé également aux travaux de la réunion du Comité de Direction de l'Union Internationale des Organismes Familiaux (UIOF) qui se sont déroulés à PARIS du 19 au 20 mars 1982. Cette dernière réunion avait pour but de préparer l'Assemblée Mondiale sur le Vieillissement qui a eu lieu à VIENNE du 27 juillet au 6 août 1982.

3. Décennie des Transports en Afrique.

Une réunion technique consultative s'est tenue à YAOUNDE (Cameroun) du 15 au 17 mars 1982 dans le dessein de trouver les ressources financières supplémentaires nécessaires à l'exécution des projets de la Décennie des Transports et des Communications en Afrique. La délégation rwandaise, qui devait

... / ...

du MULPOC de Gisenyi s'est tenue à Bujumbura du 4 au 5 février 1982. Elle a été précédée par la 5ème réunion du Comité des experts. Une délégation conduite par Monsieur MULINDAHIGABO Ambroise, Ministre du Plan, a représenté le Rwanda à cette réunion qui a examiné diverses questions de coopération dans les domaines des échanges commerciaux, de l'agriculture et de la recherche agronomique, de l'industrie, de l'énergie, des transports et communications et de l'intégration de la Femme au développement.

6. Réunion des experts et Conférence des Ministres de la CEA.

A Tripoli (Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste) s'est tenue du 27 au 30 avril 1982 la huitième session de la Conférence des Ministres de la CEA responsables du développement et de la planification en Afrique. La réunion susmentionnée a été précédée successivement dans la même ville de:

- la réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés du 15 au 17 avril 1982;
- la troisième réunion du Comité technique préparatoire plénier du 19 au 23 avril 1982;
- la deuxième réunion de la Conférence des Ministres des pays les moins avancés du 26 au 27 avril 1982.

S'agissant des points relatifs aux PMA, les travaux de la Conférence de Tripoli ont porté essentiellement sur les éléments suivants:

- examen de la situation actuelle et des perspectives des PMA;
- évaluation du nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 élaboré en faveur des PMA;
- examen des dispositions prises pour l'application et le suivi du nouveau programme substantiel d'action;
- programme de travail de la CEA en faveur des PMA au cours de la période 1982-1983.

... / ...

Pour ce qui est des activités de la CEA, les travaux de la Conférence des Ministres de la CEA chargés du développement et de la planification ont porté notamment sur les points ci-après:

- évaluation des conditions économiques et sociales en Afrique pour 1981 et examen de la crise économique internationale ainsi que ses conséquences pour l'Afrique;
- examen du rapport de la Banque Mondiale sur le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara, compte tenu des observations de la CEA, de la BAD et de l'OUA;
- mise en valeur des ressources humaines et des ressources naturelles en Afrique;
- développement de la science et de la technique, des transports et des communications, de l'industrie et mise en oeuvre du plan alimentaire régional pour l'Afrique;
- examen des rapports des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA;
- examen des rapports établis respectivement par le Corps Commun d'inspection sur la CEA et par les équipes d'évaluation PNUD/CEA sur le MULPOC;
- examen des rapports des organes subsidiaires de la Conférence des Ministres ainsi que la mise en oeuvre des programmes intéressant la coopération entre les pays africains dans les divers domaines de développement.

Notre participation à cette conférence a été assumée par une forte délégation conduite par Monsieur Ambroise MULINDAHABO, Ministre du Plan.

7. <u>Réunion du Comité Régional Intergouvernemental des Etablissements humains et de l'environnement</u>.

La réunion susdite s'est tenue au Siège de la CEA à ADDIS ABEBA du 28 juin au 2 juillet 1982. La rencontre en question devait se pencher sur les points ci-après:

- évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions adoptées par le Comité régional intergouvernemental à sa 2ème session tenue du 28 juillet au 1er août 1980;

... / ...

- évaluer les résultats obtenus ces 10 dernières années en matière d'environnement par la région africaine dans la mise en oeuvre de la Déclaration des principes et du Plan d'action de Stockholm et proposer l'adoption des priorités en matière d'environnement dans le cadre du Plan d'Action de Lagos pendant la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (1980-1990).

La délégation rwandaise à cette réunion comprenait des experts de la planification, de l'urbanisation et de l'environnement.

8. Création d'un Institut Supérieur sous régional de gestion pour l'Afrique Centrale.

Par sa lettre du 19 mai 1982, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a demandé au Recteur de l'Université Nationale du Rwanda de lui faire connaître son point de vue sur :

a) d'une part, la possibilité pour l'Université Nationale du Rwanda d'accueillir une réunion intergouvernementale chargée de choisir le pays hôte de l'Institut, de déterminer l'Institut d'Accueil et d'étudier les modalités de son financement et d'autre part, la période souhaitée pour la tenue de cette réunion.

b) la candidature éventuelle de l'Université Nationale du Rwanda pour servir d'Institution d'accueil.

La CEA sollicite depuis avril 1980 la position du Gouvernement rwandais quant à la création d'un Institut Supérieur sous-régional de gestion pour l'Afrique Centrale.

9. Troisième Conférence Panafricaine sur l'entretien des routes.

Du 20 au 22 septembre 1982, s'est tenue à ADDIS-ABEBA la Troisième Conférence Panafricaine sur l'entretien et la réfection des routes.

.../...

L'objet de cette Conférence était de mener une réflexion commune avec les experts des pays invités sur les problèmes de l'entretien des routes. La participation rwandaise à cette rencontre a été assurée par Messieurs HUNYABARENZI Anastase et NZABARA Anastase respectivement Directeur Général des Ponts et Chaussées et Chef de Bureau Entretien Manuel des Routes au Ministère des Travaux Publics. Cette Conférence était organisée avec la collaboration des Gouvernements du Royaume-Uni, de la France et de la République Fédérale d'Allemagne.

10. <u>Séminaire sur les mécanismes nationaux pour l'intégration de la Femme au Développement.</u>

Le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique pour l'Afrique a invité le Gouvernement Rwandais à participer au Séminaire sur les mécanismes nationaux pour l'intégration de la Femme au Développement. Ledit séminaire s'est tenu à Addis-Abeba du 22 au 27 novembre 1982. L'ordre du jour était d'évaluer les mécanismes nationaux mis en place pour l'intégration de la Femme au Développement et les perspectives d'avenir. Le Rwanda n'y a pas participé.

11. <u>Conférence régionale sur l'adaptation au contexte africain de la formation, des examens et des titres professionnels dans les pays africains francophones.</u>

Le Directeur de la Division de l'Administration Publique, de la Gestion et de la Main-d'oeuvre à la CEA a invité notre pays à participer du 19 au 24 juillet 1982 à ADDIS ABEBA à la Conférence susmentionnée. Les objectifs spécifiques de cette réunion étaient les suivants:

- examiner et évaluer la situation et les obstacles en ce qui concerne les examens et la délivrance des titres professionnels, y compris les politiques, la législation nationale et les arrangements institutionnels connexes dans les pays participants;
- présenter et examiner des études de cas par pays dans lesquelles sont mis en lumière les efforts faits à l'heure actuelle et les problèmes en matière d'africanisation, les obstacles rencontrés et les mesures prises en vue de les surmonter;

... / ...

- envisager des mesures appropriées à recommander aux Gouvernements, aux Etablissements d'enseignement et Organismes professionnels en vue d'assurer l'autonomie sur le plan local et continental en ce qui concerne la conception et l'organisation des examens et la mise en place "d'Instituts" délivrant des titres professionnels;
- examiner les domaines éventuels dans lesquels la coopération pourrait être encouragée en ce qui concerne les normes régissant les examens et la délivrance des titres, les procédures de délivrance et les "Instituts" ou les Associations professionnelles délivrant des titres professionnels.

La délégation rwandaise à cette conférence était composée de MOnsieur GASAMAGI James, Directeur Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire Monsieur RUHUMULIZA Oswald, alors Directeur du Service de Mesure et d'Evaluation du même Ministère.

12. Réunion du Groupe Intergouvernemental d'experts des Ministères des Finances et des Banques Centrales de la Région africaine.

Du 4 au 7 octobre 1982 a eu lieu à AD IS ABEBA une réunion d'un Groupe Intergouvernemental d'experts de haut niveau chargé d'étudier les modalités de la création d'un Fonds Monétaire Africain. Le Ministère des Finances et la Banque Nationale du Rwanda ont représenté le Rwanda à cette rencontre.

13. Mission SADR.

Du 1er au 16 juin 1982 une délégation de la CEA conduite par Monsieur SADR a séjourné dans notre pays. La délégation de la CEA était venue sous l'invitation du Gouvernement Rwandais qui avait demandé au Secrétariat de la CEA de faire une étude sur les implications pour le Rwanda de l'appartenance à des organisations sous-régionales telles que la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) ou la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) en gestation. Il est à rappeler que la C.E.A. a déposé son rapport qui est présentement en cours d'examen.

... / ...

C N U C E D .

1. Fonds Commun pour les Produits de Base.

Notre pays a ratifié l'accord portant création du Fonds Commun pour les produits de base le 3 mars 1982. Le Fonds Spécial de l'OPEP payera les contributions obligatoires des pays les moins avancés dont le Rwanda et l'accord ad hoc a été déjà conclu. Il faut remarquer que même à long terme le Rwanda ne tirerait de cet Accord que des avantages minimes étant donné que les produits dont il dispose sur l'ensemble de 18 produits prévus dans l'Accord ne se limite qu'à quatre: à savoir le café, le thé, l'étain et le tungstène.
C'est surtout par principe de solidarité internationale (en particulier entre le Groupe des 77 dont le Rwanda est membre) que notre pays a jugé opportun d'adhérer à l'Accord sur le Fonds Commun pour les produits de base. Des instructions ont été données à notre Ambassade à BONN pour suivre de près l'évolution des travaux de ce Fonds et de nous en informer régulièrement. En tout cas, la lenteur des négociations bloque la mise en place de ce Fonds dont l'accord remonte en juin 1980.

2. Groupe des 77.

Une réunion du Groupe des 77 s'est tenue à BAGDAD du 1er au 4 mars 1982. L'objet de cette réunion était d'établir le mécanisme destiné à soulager les charges financières imposées aux pays en développement par l'importation de biens et services des pays développés. La participation rwandaise à la réunion du Groupe des 77 a été assurée par Monsieur MUGABAGU Cléophas, alors Chef de Service des Affaires Economiques à la Présidence de la République ainsi que par Messieurs UWILINGIYIMANA Juvénal à l'époque Deuxième Conseiller d'Ambassade à BONN, et HABIMANA Théoneste, Directeur Général au Ministère de l'Economie et du Commerce.

... / ...

3. Accord International sur le Thé.

Du 8 au 15 février 1982, à NEW DELHI s'est tenue une conférence préparatoire à la réunion pour la conclusion de l'Accord International sur le Thé, laquelle réunion a tenu ses assises à GENEVE en mai 1982. Les deux rencontres avaient pour mission de réunir tous les pays producteurs - exportateurs du Thé afin de voir en commun les mesures à mettre en oeuvre dans le but d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs et équitables pour les consommateurs. Jusqu'à présent il n'a pas été possible de conclure un Accord sur le Thé en raison des divergences entre consommateurs et producteurs.

4. Séminaire sur la gestion des importations.

Du 19 au 30 avril 1982 un séminaire organisé conjointement par le Centre du Commerce International CNUCED/GATT et le Centre Camerounais du Commerce Extérieur a eu lieu à DOUALA, en République Unie du Cameroun. Ce séminaire avait pour but d'étudier, de manière systématique et détaillée, les différents aspects des opérations et techniques d'importation et leur intégration pour une meilleure gestion nationale des importations.

Le Rwanda était représenté par Messieurs NKUBIYUMU Boniface et HABANZINTWALI Edson respectivement Directeur du Commerce Intérieur au Ministère de l'Economie et du Commerce et Chef de Division à la Commission Nationale des Prix au même Ministère.

5. Organismes de Commerce d'Etat.

Un colloque international des organismes de commerce d'Etat des pays en développement s'est tenu à LJUBLJANA (Yougoslavie) du 29 mars au 2 avril 1982. Monsieur NIYIBIZI Elie, Directeur de la Rizziculture de Kabuye a été désigné pour représenter le Rwanda audit colloque. L'objet du colloque était de formuler un programme d'action en vue d'améliorer l'organisation et les opérations des organismes de commerce d'Etat des pays en développement, de renforcer les échanges et la coopération technique entre ces organismes et de conseiller les organisations internationales sur le rôle

qu'elles pourraient être invitées à jouer dans ce domaine prioritaire particulier, dans le cadre plus large du programme d'Arusha pour l'autonomie collective.

6. Vingt-quatrième Session du Conseil du Commerce et du Développement de la CNUCED.

La 24ème Session du Conseil a eu lieu à GENEVE du 8 au 19 mars 1982. A cette Session, le Conseil avait principalement à entamer le processus de rédaction de l'ordre du jour provisoire de la sixième CNUCED prévue pour mai-juin 1983 à BELGRADE (Yougoslavie) et débattre des questions du protectionnisme et des anénagements structurels. En second lieu, le Conseil avait à examiner notamment:

- les problèmes de la coopération entre pays en développement;
- les négociations commerciales multilatérales;
- les facilités de garantie du crédit à l'exportation;
- le protectionnisme dans le secteur des services;
- les transnationales et le commerce international des produits de base;
- la résolution 165(S-IX) du Conseil sur les problèmes de la dette des pays en développement;
- les rapports de certains organes subsidiaires;
- la situation des pays en développement insulaires et les points divers.

Monsieur UWILINGIYIMANA Juvénal, alors Deuxième Conseiller à l'Ambassade du Rwanda à BONN a représenté le Rwanda à cette session.

7. Sixième Accord International sur l'Etain.

Concernant cet Accord ouvert à la signature au Siège des Nations Unies à NEW-YORK depuis le 3 août 1981 jusqu'au 30 avril 1982, notre Gouvernement a estimé que notre production est encore modeste et qu'il n'allait pas tirer avantage d'une éventuelle adhésion.

8. La mission Permanente de JORDANIE à Genève (Présidence du Groupe des 77) a informé le Gouvernement Rwandais de la tenue de la Réunion de Haut Niveau des Officiels

... / ...

chargés de la formation de la main-d'oeuvre industrielle des pays en développement qui a tenu ses assises à BUCAREST en Roumanie du 31 mai au 4 juin 1982. Cette réunion rentre dans le cadre du plan d'action de CARACAS pour la coopération économique entre les pays en développement.

9. La troisième session de la réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sur la coopération économique entre pays en développement s'est tenue à GENEVE du 19 au 30 juillet 1982. Elle avait pour tâche de mettre au point et d'approuver les modalités de négociation d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement et d'engager les négociations le plus tôt possible. La réunion a été saisie également du rapport sur sa deuxième session, qui renferme notamment plusieurs recommandations quant au mode d'approche, aux principes, aux éléments, aux objectifs et aux règles du système global de préférences commerciales.

Le Rwanda n'a pas pu participer à cette session, l'invitation nous étant parvenue tardivement.

CNUEH/Habitat.

1. Monsieur Han VERSCHURE, consultant du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH) a séjourné au Rwanda du 22 au 27 mars 1982 afin d'évaluer les demandes rwandaises d'assistance dans le domaine de l'habitat.

Suite aux visites sur le terrain et aux discussions qui ont eu lieu à cette occasion, une proposition de projet a été élaborée. Il s'agit de la réalisation d'un village pilote dans la Commune de SAKE (Kibungo) à partir d'un village existant dont on améliorerait les structures. Les coûts estimatifs s'élèvent à 7.200.000 FRW.

2. Ve Session de la Commission des Nations Unies pour les Etablissements Humains.

Le Directeur Exécutif du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (HABITAT) a adressé une invitation

... / ...

au Gouvernement Rwandais pour participer à la session susdite qui s'est tenue à NAIROBI (Kenya) du 26 au 7 mai 1982. La session s'est penchée notamment sur les points ci-après:

- activités du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (Habitat);
- planification des Etablissements Humains dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles;
- moyens de transports pour les zones d'habitat urbaines et rurales, des groupes sociaux à faible revenus;
- année internationale du logement des sans-abri;
- rapport sur l'assistance financière ou autre aux pays en développement et entre pays en développement dans les domaines des Etablissements Humains et sur les activités des organismes des Nations Unies ayant trait aux Etablissements Humains.

La participation rwandaise était assurée par les Représentants des Ministères des Travaux Publics, et des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

2. Réunion préparatoire de la Huitième Session Ministérielle du Conseil Mondial de l'Alimentation.

La réunion préparatoire susmentionnée s'est tenue à ROME du 10 au 13 mai 1982. Elle avait pour but essentiel de préparer les dossiers devant être examinés par la 8ème Session ministérielle du Conseil Mondial de l'Alimentation. Cette réunion a entre autres examiné les points ci-après:

- la mobilisation d'efforts plus importants dans la lutte contre la faim;
- le problème alimentaire en Afrique;
- l'examen des dispositions déjà prises par le Secrétariat Exécutif du Conseil Mondial de l'Alimentation.

Monsieur NGABIRANA Dismas, Directeur Général de l'Agronomie au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a participé aux travaux de cette réunion.

3. Huitième Session Ministérielle du Conseil Mondial de l'Alimentation.

Du 21 au 24 juin 1982, le Mexique a accueilli la huitième session ministérielle du Conseil Mondial de l'Alimentation. La délégation rwandaise était conduite par le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.
Au cours de son séjour en Amérique-Latine, la délégation a effectué une visite au Centre International de la Pomme de Terre installé à LIMA (Pérou) et au CIMMYT (Centre International pour l'Amélioration du Maïs et du Blé) installé à EL BATAN (Mexique), ceci dans le but d'intéresser davantage les organismes internationaux aux financements des programmes de recherche de l'ISAR.

4. Création d'un Centre National AGRIS.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a introduit une requête auprès de la FAO en vue de l'obtention de l'assistance administrative, technique et financière nécessaire à la création dans notre pays du Centre National AGRIS.

La création de ce Centre permettra au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage d'accéder plus facilement et plus efficacement à l'information sur la recherche et le développement en alimentation et en agriculture, fournie par ce Système International d'information pour les sciences et la technologie agricole.

5. Programme de lutte contre la Trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones en cause.

Une mission conjointe FAO/IBAR/UCAID pour la formulation de ce nouveau projet est arrivée au Rwanda en date

du 10 juin 1982. Elle était chargée d'étudier les problèmes de la Trypanosomiase animale dans notre pays et de formuler un projet à ce sujet.

6. Requête de l'ISAR auprès de la FAO.

Le Directeur Général de l'ISAR a adressé une requête au Directeur Général de la FAO pour demander la coopération scientifique avec cet organisme dans le domaine de la fixation de l'azote par le haricot, aliment de base d'une grande partie de la population de notre pays.

7. Production unité pilote inoculum pour légumineuses.

Le Directeur Général de la FAO a approuvé le projet susmentionné et un montant de 40.000 $ USA a été accordé. Cette somme sera utilisée comme suit.

- deux consultants pour deux et six semaines respectivement;
- équipement et matériel de laboratoire pour une valeur de 16.000 $ USA.

Le document du projet pour la contre-signature par le Gouvernement Rwandais est attendu.

8. Réunion du Programme de Recherche et d'Amélioration de la Pomme de Terre en Afrique Centrale (PRAPAC).

La réunion avait pour but de finaliser la Convention passée entre le BURUNDI, le RWANDA, le ZAIRE et le CIP (Centre International de la Pomme de Terre) visant le développement régional de la Culture de la pomme de terre et de la recherche s'y référant. Notons que le CIP a contribué à lancer un projet d'amélioration de la pomme de terre au Rwanda (PHAP), lequel projet marche très bien pour le moment et que beaucoup de résultats ont été atteints dans l'amélioration variétale et dans la connaissance des facteurs influençant la production.

.../...

Le Gouvernement Rwandais voudrait que le siège du FRAPAC puisse être établi au Rwanda, alors que l'IRAZ, lui, force les autorités du CIP pour que ce Centre régional soit installé au Burundi et contrôlé par l'IRAZ en tant qu'Institut de Recherche Régional.

9. Douzième Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique.

Du 22 septembre au 2 octobre 1982, ALGER (Algérie) a abrité les travaux de la douzième Conférence Régionale de la FAO.

Les participants à cette Conférence se sont penchés sur les points ci-après au niveau du Comité technique:

- mise en oeuvre de la partie agricole du Plan d'Action de Lagos: Perspectives et Problèmes;
- suite donnée à la Conférence mondiale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural;
- sources d'énergies nouvelles et renouvellables pour l'agriculture et le développement rural;
- rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur l'aménagement et la mise en valeur des pêches;
- conservation du sol comme moyen d'accroître la production agricole en Afrique;
- stratégies de santé animale en Afrique;
- élaboration et exécution des programmes et projets régionaux;
- représentation de la région africaine au Groupe Consultatif de la Recherche Agricole Internationale et
- potentiel des farines composées pour combler les déficits alimentaires.

... / ...

La délégation rwandaise à cette réunion était composée de Monsieur NTEZIRYAYO Anastase, Secrétaire Général au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de Monsieur NSABIMANA Dismas, Directeur Général de l'Agronomie au même Ministère.

10. Programme des engrais au Rwanda.

Dans le cadre du projet IFS/RWA/004 "Utilisation de l'Engrais", un stage organisé conjointement par la FAO et le Gouvernement belge sur le développement de l'emploi des engrais s'est déroulé du 10 mai au 30 juin 1982. Le but de ce stage était de former des futurs chefs de service des engrais, au sein du Ministère de l'Agriculture, ayant la capacité de coordonner la recherche, la vulgarisation, la commercialisation et le crédit pour les engrais.

11. 80ème Session du Conseil et 21ème Session de la Conférence de la FAO.

La 80ème Session du Conseil et la 21ème Session de la Conférence de la FAO ont eu lieu à ROME du 3 au 25 novembre 1981. Notre pays y était représenté par Monsieur NTEZIRYAYO Anastase, Secrétaire Général au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage etpar Monsieur NSABIMANA Dismas, Directeur Général de l'Agronomie au même Ministère. Lors de son séjour à ROME, la délégation rwandaise a mené des contacts avec les services compétents de la FAO, du FIDA et du PAM.
Les contacts avec la FAO ont spécialement portés sur les points ci-après:

- 11.1. projet de recyclage des matières organiques et technologie du BIOGAZ:

  Ce projet qui sera exécuté au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Projet DPE) coûtera 30.000 $ USA (contribution FAO). Il a pour objectifs l'établissement d'un programme d'utilisation des matières organiques, la formation des vulgarisateurs à la technologie du BIOGAZ, à l'emploi des sous-produits de fermentation pour l'amélioration du sol et aux techniques de compostage.

... / ...

- 11.2. Projet de formation des cadres chargés de former les formateurs des centres communaux de développement et de formation permanente (CCDFP).

Ce projet qui sera exécuté au sein du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire porte sur un montant de 75.000 $ USA. Il a pour mission principale la formation des cadres formateurs au niveau préfectoral, cadres qui auront pour mission de former les animateurs communaux chargés à leur tour de former les chefs élus par la population et de coordonner et superviser les actions de formation de tous les CCDFP. La durée du projet s'étend sur 12 mois. Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a transmis au PNUD les dernières mises au point de ce dossier en vue du déblocage des fonds destinés à cette formation.

- 11.3. Programme de la Sécurité Alimentaire au Rwanda.

Ce programme a pour but de mettre au point une politique de sécurité alimentaire. Le rapport de la dernière mission du PASA qui a séjourné dans notre pays en septembre 1981 propose trois projets:

- élaboration d'une stratégie à long terme de la sécurité alimentaire, estimée à 225.000 $ US
- recherche sur le stockage des haricots, estimé à 1,05 millions $ US
- mise en place d'une réserve alimntaire pour 3.932.600 $ US (dont 3.522.600 $ US comme contribution extérieure et 37.808.000 FRW de fonds de roulement de gestion du stock à charge de la partie rwandaise et ceci annuellement).

Le dossier relatif à ce programme, après son approbation officielle par la FAO, sera transmis au Gouvernement Rwandais pour signature avant d'être présenté aux diverses sources de financement.

.... / ...

- 11.4. Projet Développement du Petit Elevage (DPE).

Pour ce projet qui bénéficie également du concours du PNUD, Monsieur Edouard SAOUMA, Directeur Général de la FAO, dans sa lettre du 27 janvier 1982, s'est félicité de l'heureux développement dudit projet et a promis de créer au Rwanda, une école nationale professionnelle de boucherie qui pourrait dans l'avenir avoir un impact régional en acceptant des stagiaires venant du Burundi et du Zaïre.

- 11.5. Projet Amélioration de Stockage.

Le document de ce projet a subi une modification quant à son élaboration suite aux discussions qui ont eu lieu entre les autorités rwandaises et Mr. Altarelli-Herzog de la FAO. C'est ainsi que la durée du projet passe de deux à trois ans. Ledit projet est maintenant placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire et son action se situera dans la seule préfecture de Gisenyi plutôt que sur toute l'étendue du Pays. Le document du projet fait mention de la faculté de médecine du Campus de l'Université nationale du Rwanda à Butare pour l'évaluation du taux d'aflatoxine dans les légumineuses stockées. Pour le financement de ce projet, la FAO va faire appel aux Gouvernements tiers car le PNUD est dans l'impossibilité de le financer.

12. Mission de Consultants en matière rizicole.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a adressé à la FAO une requête pour lui demander l'envoi d'une mission de consultants chargée d'aider le Rwanda à élaborer une politique cohérente en vue du développement de la riziculture. La mission souhaitée devra être composée comme suit:

- un agronome économiste;
- un agronome spécialisé dans la culture du riz;
- un ingénieur spécialiste en montage et exploitation des usines qui traitent des céréales.

... / ...

6. Séchage des drêches pour bétail.

Un accord de principe a été obtenu au cours d'un entretien avec un représentant du siège en 1980. Aucun accord n'est signé pour les 431.000 $ USA promis. Ce montant servira comme contribution dans le projet de fabrication d'Aliments pour le bétail en étude par FAO. Ce projet va coûter de loin plus cher que prévu (coût estimé à 2.000.000 $ USA) en raison de l'utilisation d'une technologie très avancée. Monsieur Denis BOUTIN, consultant OPE, est arrivé en date du 2 août 1982 pour une mission de formulation du projet susmentionné.

7. Installation des Bornes - Fontaines à Kigali.

Le FENU a autorisé en date du 23 décembre 1981 le décaissement de 421.000 $ USA pour le financement de ce projet au titre de l'exercice 1982. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 août 1982. Une seule entreprise à savoir la SGEEM a soumissionné et le marché lui a été attribué.

Les travaux vont démarrer sous peu. L'ELECTROGAZ est chargée de l'exécution, tandis que le PNUEP s'occupera de la surveillance des travaux.

8. Projets nouveaux à soumettre au FENU.

Pour la prochaine programmation, le Ministère du Plan compte soumettre les projets ci-après au Secrétaire Exécutif du FENU:

- Extension et équipement du centre de santé de Gitarama;
- réhabilitation de l'usine de valorisation des bananes de Kicukiro (1.000.000 $ USA);
- conserverie de fruits et de légumes: coût à évaluer;
- modernisation de l'outillage et de matériel agricole ainsi que l'introduction de la traction animale: 1.000.000 $USA;
- insémination artificielle (fourniture d'équipements) 61.000.000 FRW;
- équipement pour le Développement de la Communication rurale: 34.337.000 FRW;
- fourniture d'équipements pour le projet de recherche sur les produits naturels du Rwanda: 44.000.000 FRW;

.... / ...

- distribution d'eau en milieu rural et dans les quartiers périphériques urbains: 200.000.000 FRW;
- équipement de 30 Centres de santé en énergie solaire: 45.000.000 FRW;
- équipements d'un laboratoire multifonctionnel de santé publique: coût à estimer.

FIDA

1. Développement rural intégré de la Préfecture de BYUMBA (hautes terres du Buberuka).

Ce projet bénéficie d'un financement conjoint de la BAD et du FIDA et du Gouvernement Rwandais à concurrence d'un montant total d'environ 24,6 millions de dollars USA. La contribution du FIDA s'élève à 11,3 millions de dollars USA dont 1.000.000 $ USA, réservé à l'assistance technique, sera accordé à titre de subvention.

Le projet vise la mise en valeur de 7 communes de BYUMBA (Bwisige, Mukarange, Kiyombe, Kibali, Kivuye, Cyungo et Cyumba) par l'intensification de l'agriculture (froment, soja, tournesol, cultures maraîchères et autres cultures vivrières) et de l'élevage (vaches, caprins, porcs, lapins et volailles). Le projet comprendra également des travaux d'adduction d'eau, d'entretien des routes, d'implantation de centres de santé et la création de boisements sur 5.000 hectares.

Toutes les études relatives à ce projet ont été élaborées sous l'égide du Centre d'Investissements FAO - Banque Mondiale. La pose de la première pierre pour le démarrage du projet a eu lieu en juillet 1982 et l'Accord de crédit avec le FAD a été déjà signé. En ce qui concerne le FIDA, l'accord de crédit a été signé en juin 1982.

Les responsables du FIDA souhaitent que le Gouvernement Rwandais puisse hâter la procédure de la ratification relative à l'accord financier RWANDA-FIDA, afin de permettre le décaissement effectif des fonds et la mise en place d'une

... / ...

unité de gestion en accord avec la BAD et procéder à la nomination de la personnalité rwandaise devant assurer le poste de chef de l'unité de gestion du projet.

Vu la lenteur probable des procédures de la sélection de l'assistance technique et la mise en place d'une unité de gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a prié le FIDA de reporter la date limite pour le premier décaissement au 31 mars 1989.

2. Mission FIDA pour l'étude de factibilité en faveur du Projet MAYAGA et du Projet Maïs.

Une mission FAO/FIDA a séjourné dans notre pays en février-mars 1988. Elle devait identifier des projets susceptibles d'être financés par le FIDA. Il ressort du rapport encore confidentiel que deux projets à savoir, l'appui aux collectivités rurales du MAYAGA et le Projet de Développement de la culture de Maïs dans les hautes terres volcaniques du Nord, ont retenu l'attention des autorités du FIDA.

Etant donné que la première mission FAO/FIDA s'est située au stade de reconnaissance, les autorités du FIDA ont suggéré au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage l'envoi d'une mission d'identification complète avant la fin de l'année en cours. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a été d'accord avec cette suggestion.

3. Nouveaux projets soumis au FIDA.

Un mémorandum de coopération a été adressé au FIDA par l'intermédiaire de notre Ambassade à ROME. Ce mémorandum comprend les projets nouveaux ci-après:

- Développement Rural Intégré du Mayaga;
- Développement de la Culture du Maïs dans la région de Ruhengeri;
- Programme Semencier National;
- Développement Rural Intégré dans la Préfecture de Ruhengeri;
- Développement de la Production de la Pomme de Terre en Préfecture de Ruhengeri, Gisenyi, Byumba, Gikongoro et Kibuye;
- Culture du Froment en Préfecture de Ruhengeri, Gisenyi, Kibuye et Gikongoro.

... / ...

FNUAP.

La 2ème réunion du Conseil Régional de l'INTRAH", Program for International Training in Health" s'est tenue à ANTALYA (Turquie) du 10 au 14 mai 1982. Le Rwanda y était représenté par Madame HABIMANA NYIRASAFALI Gaudence, Directrice de l'ONAPO et membre dudit Conseil Régional. La première réunion de ce Conseil s'était tenue à NAIROBI du 2 au 6 juin 1981.
Le programme INTRAH a comme but principal de travailler en collaboration avec des Gouvernements, des Universités et d'autres institutions et organismes du monde entier afin d'améliorer et de créer des capacités de formation à l'usage des cadres médicaux et de ceux qui travaillent dans les services de planification familiale et de protection maternelle et infantile.

IBI.

1, Le Directeur Général du Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique et le Gouvernement de la République du Sénégal ont invité notre pays à prendre part à la Conférence Africaine d'Informatique qui s'est tenue à DAKAR, du 8 au 10 février 1982. A l'ordre du jour figuraient les points ci-après:

- L'informatique et le Plan d'Action de Lagos: contribution de l'IBI;
- Présentation de la Conférence sur les Stratégies et les Politiques de l'Informatique (SPIN II);
- Droit en Informatique et Flux Transfrontières de Données;
- Présentation des Mécanismes de Financement de l'Informatique;
- Présentation de Projets Informatiques d'Intérêt National et Régional;
- La Déclaration Africaine sur l'Informatique, le Développement et la Paix.

Le Rwanda y était représenté par Monsieur NTAHOBILI Jean-Baptiste, Directeur des Statistiques au Ministère du Plan.

2. Du 21 au 25 juin 1988 a eu lieu à ROME (Italie) la 11ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du Bureau Intergouvernemental pour l'Informatique (BII). Elle avait entre autres points, à son ordre du jour, la désignation du nouveau Directeur Général et la préparation de la deuxième Conférence sur la Stratégie et les Politiques de l'Informatique (CPEI II) qui a pour objectif principal l'établissement d'une volonté politique d'action, à tous les niveaux de la prise de décision, pour contribuer à modéler l'informatique du futur afin qu'en tirant profit de ses aspects positifs et en neutralisant les éventuels aspects négatifs, elle puisse être utilisée par les pays pour le développement basé sur leur propre vision de l'avenir et leur position dans le contexte mondial.

Monsieur NTAMWEMEZI Jean-Baptiste y a participé.

G A T T

1. Le Ministère de l'Economie et du Commerce a adressé à la fin du mois de janvier 1988 une lettre au Directeur Général du GATT pour demander l'envoi d'une mission d'experts de cet Organisme aux fins d'évaluer avec les Services rwandais compétents la nature et le contenu d'un programme cohérent de collaboration entre le GATT et le Ministère de l'Economie et du Commerce, bien entendu dans les limites du champ d'intervention du GATT, qui n'est pas un organisme de financement.

Le programme arrêté se situe à deux niveaux à savoir la formation et l'assistance technique.

Aussi, le GATT se propose d'organiser à Kigali, en 1989 un séminaire sur la politique commerciale. A cet effet, le Directeur Général a envoyé son Conseiller personnel en la personne de Monsieur KOMATE du 5 au 11 décembre pour les modalités pratiques notamment en vue d'arrêter les domaines possibles de coopération entre le Ministère et le GATT. Avec la collaboration du Centre du Commerce International il est également projeté de créer et d'encadrer au sein

... / ...

du Ministère de l'Economie et du Commerce un service d'information et de documentation commerciales qui servira d'ossature aux études régulières sur la promotion et la programmation des exportations.
Enfin le GATT est disposé à assister notre Chambre de Commerce et d'Industrie.

2. Monsieur A.DUNKEL, Directeur Général du GATT a invité notre Gouvernement à se faire représenter à la Trente-huitième Session des Parties Contractantes à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce "GATT" qui s'est tenue à GENEVE du 22 au 27 novembre 1982.

Notre Ambassadeur à BONN a conduit la délégation rwandaise composée en outre de Messieurs MANIMANGARI Augustin et MUCIGAMI Gratien respectivement Directeur du Commerce Extérieur au Ministère de l'Economie et du Commerce et Conseiller auprès de l'Ambassade du Rwanda à BONN.

O / O I .

1. Extension de l'Ecole de l'Aviation Civile de NAIROBI.

L'Organisation de l'Aviation Civile Internationale vient de préparer un document de projet visant la modernisation et l'extension de l'Ecole de l'Aviation Civile de Nairobi.

Le projet vient de l'initiative du Gouvernement Kenyan, initiative qui a trouvé un appui immédiat de la part de plusieurs Etats de la région (dont le Rwanda) et qui a été reconnue comme méritant un appui régional lors de la réunion des Ministres africains des Transports et des Communications à ADDIS-ABEBA au mois d'avril 1981. Le projet a reçu également l'approbation de la réunion plénière de la Commission Africaine de l'Aviation Civile tenue à NAIROBI en avril-mai 1981.

... / ...

O I C .

1. Réunion du Comité Exécutif de l'OIC:

Le Comité Exécutif de l'Organisation Internationale du Café, s'est réuni à LONDRES du 4 au 14 mai 1982. A l'ordre du jour figurait entre autres un point concernant notre pays, à savoir notre demande de dispense des obligations au titre des contingents pour l'année caféière 1981-1982. Cette dispense porte sur 51.000 sacs, soit la différence entre le stock de 171.000 sacs pour lesquels une dispense avait été demandée et les 120.000 sacs pour lesquels une dispense a été obtenue.

2. Trente-septième Session du Conseil International du Café.

Du 14 au 25 juin 1982 s'est tenu au siège de L'OIC à LONDRES, la trente-septième session du Conseil International du Café. Le centre des débats du Conseil était l'Accord International sur le Café. En effet l'Accord actuel sur le café conclu en 1976 est arrivé à l'expiration le 30 septembre 1982. Au cours de cette session, les discussions ont porté également sur les différentes propositions d'amendement soumises par les pays membres. L'on se souviendra que le Rwanda fait partie d'un des deux groupes de pays membres auxquels il n'est pas attribué de contingent de base, à savoir le groupe des pays dont le contingent annuel d'exportation initial est compris entre 100.000 et 400.000 sacs. Aux termes de l'article 31 de l'Accord International de 1976 sur le café, il nous a été attribué pour l'année caféière 1976/1977 un contingent d'exportation initial de 300.000 sacs avec possibilités pour les années caféières suivantes d'une augmentation équivalente à 5% de ce contingent annuel d'exportation initial c'est-à-dire 15.000 sacs chaque année. Le même article dispose que lorsque ce contingent annuel atteint le chiffre maximum de 400.000 sacs le pays Membre concerné passe dans la catégorie des Membres exportateurs soumis aux contingents de base.
Tel serait le cas pour notre pays à partir de l'année caféière 1983/1984. Or, il se pourrait que si nous entrons dans le concert des pays membres soumis aux contingents de base nous recevions un contingent d'exportation inférieur à 400.000 sacs, puisqu'il s'agira dans ce cas d'un partage proportionnel d'un contingent global entre les pays membres,

... / ...

ce contingent étant également exposé aux coupures en cas de nécessité. Pareille situation n'est pas de nature à favoriser l'accroissement de nos exportations. C'est pourquoi la délégation rwandaise a formulé un amendement à l'accord actuel, demandant que le plafond de 400.000 sacs soit porté à 500.000 sacs, compte tenu de la place prépondérante qu'occupe le café dans l'économie de notre pays. La demande du Gouvernement Rwandais a été bien accueillie.

3. Trente-huitième Session du Conseil International du Café.

Cette Session s'est tenue à LONDRES du 4 au 25 septembre 1982. L'objet de la réunion était d'étudier et de prendre des décisions sur un nombre important d'articles de l'Accord International sur le Café, notamment ceux ayant trait aux contingents. Le Conseil devait par ailleurs prendre des décisions au sujet des contingents pour l'année caféière 1982/1983.

Pour le Rwanda, le contingent d'exportation vers les pays membres de l'Accord sera de 25.000 tonnes en 1982-1983, de 27.000 tonnes en 1983-1984 et de 28.000 tonnes pour le reste de l'Accord. Il est à souligner que ce résultat nous le devons à l'appui de la COLOMBIE et du BRESIL qui ont soutenu les revendications de notre délégation composée de Monsieur RUHIGIRA Enoch, Directeur de l'OCIR-CAFE et Monsieur MPAYANA Charles, Chef de Section Import-Export à l'Office des Cafés.

Le nouvel Accord à long terme entrera en vigueur le 1er octobre 1983 pour une durée de 6 ans.

OMM.

Le Ministre des Postes et des Communications a transmis au Secrétaire Général de l'OMM une liste des projets dont notre pays a entrepris ou est prêt à entreprendre des négociations pour obtenir une assistance en matière de météorologie. Il s'agit de:

a) Implantation d'une Station de Radiosondage/Radar-Vent à Kigali. Coût estimatif: 11.000.000 FRW.

... / ...

b) Implantation d'un Radar-Météorologique à l'Aéroport International de Kigali. Le coût s'élève à 60.000.000 FRW.
c) Etude du climat au Rwanda: 30.000.000 FRW.
d) Equipement de traitement des données météorologiques. Les montants pourront être évalués ultérieurement.
e) Implantation d'une Station Météorologique automatique de piste à l'aéroport international de Kigali. Le coût pourra être évalué ultérieurement.
f) Formation du personnel.

OMPI.

Monsieur UWABAKILIHO Thaddée, Chef de Bureau au Ministère de l'Economie et du Commerce a participé à GENEVE du 27 au 30 septembre 1982 aux travaux de la 8ème Session du Comité Permanent de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ensuite, il a pris part aux travaux de la 3ème Session de la Conférence Diplomatique sur la révision de la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle qui s'est tenue à GENEVE du 4 au 30 octobre 1982.

La 8ème Session du Comité Permanent de l'OMPI avait pour but de formuler des recommandations à la Conférence de l'Organisation en matière de propriété industrielle et de suivre de près l'éxécution de son programme de coopération pour le développement en faveur des pays du Tiers Monde. La délégation rwandaise devait en outre proposer l'élaboration d'un programme de coopération entre l'OMPI et le Rwanda.

La participation de notre pays à la 3ème session de la Conférence Diplomatique sur la révision de la Convention de Paris pour la Propriété Industrielle aura permis d'avoir une vue d'ensemble sur les problèmes complexes du régime international actuel de transfert des techniques en général et de la propriété industrielle en particulier.

... / ...

O.M.S.

1. A la suite de la réunion des Doyens et Directeurs des Facultés et Ecoles des Sciences de la Santé, une mission a été entreprise en 1979 pour explorer la faisabilité de la mise en place d'un Réseau Régional de Production de Matériel Didactique pour la Santé. En se basant sur le rapport de cette mission, et sur les vues exprimées à la réunion des Doyens et Directeurs tenue à BRAZZAVILLE en décembre 1980, et en prenant en considération les ressources limitées destinées à ce programme, le Directeur Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a décidé d'établir un projet régional de Production de Matériel Didactique pour la Santé en utilisant pour commencer les quatre centres ci-après:

a) Centre Régional de Développement Sanitaire, COTONOU (Bénin);
b) Universidade, Eduardo Mondlane, Maputo (Mozambique)
c) University of Nigeria, Medical Illustration Unit, ENUGU (Nigéria);
d) Université Nationale du Rwanda, BUTARE (Rwanda).

Le Directeur Général de l'O.M.S. a prévu certains fonds disponibles dans le Budget Régulier de l'OMS pour 1982-1983. En complément du Budget Régulier, il se propose aussi de rechercher des ressources extrabudgétaires y compris une requête au PNUD dans le cadre de ses programmes régionaux.

2. 11ème Conférence Internationale sur l'Education pour la Santé.

Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'OMS a invité notre pays à participer à la 11ème Conférence Internationale sur l'Education pour la Santé qui s'est tenue à HOBART, TASMANIE (Australie) du 15 au 20 août 1982. Cette Conférence qui avait pour thème "Vers la santé pour tous en l'an 2000": Rôle et Priorités de l'Education pour la Santé" devait se pencher sur les points ci-après:

- planification et mise en oeuvre de l'Education pour la Santé au niveau national.

... / ...

- planification et mise en oeuvre de l'Education pour la Santé dans les Communautés et l'Industrie - Santé liée à l'environnement;
- planification et mise en oeuvre de l'Education pour la santé s'adressant à l'individu et à la cellule familiale;
- éducation pour la Santé de l'école.

Le Docteur MUNGWAKUZWE Canisius, Chargé des Affaires Sanitaires à la Présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (M. R.N.D.) a assisté aux travaux de ladite Conférence.

3. Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'OMS a organisé un cours de recyclage sur le rôle et les fonctions du superviseur des services des soins de santé primaires. L'objectif de ce cours était de permettre aux participants d'être capables d'assurer correctement la supervision des services de soins de santé primaires.

Madame UNDOYENEZA Jeanne d'Arc, Infirmière attachée au Projet RWA/PTR/001"Enseignement des Sciences de la Santé" de l'OMS au Rwanda a pris part aux travaux de ce cours qui s'est tenu à DAKAR (Sénégal) du 19 au 30 juillet 1982.

4. Une Conférence - Atelier sur les soins infirmiers obstétricaux et les soins de santé primaire a eu lieu à YAOUNDE (Cameroun) du 6 au 10 septembre 1982. Son objectif principal était de permettre aux participants d'être capables de contribuer à modifier le contenu des programmes de formation de base du personnel paramédical.

Mademoiselle BUMAMARIYA Spéciose, Enseignante à l'Ecole d'Assistants Médicaux de Kigali a été désignée pour participer à ce Séminaire.

5. <u>Séminaire - Atelier "Santé et Médicaments"</u>.

Du 7 au 12 novembre 1982 s'est tenu à Kigali un Séminaire - Atelier sur la "Santé et Médicaments" qui a été organisé par le Ministère de la Santé Publique en collaboration avec l'OMS et la DANIDA (Agence Danoise pour le Développement). La décision d'organiser ce Séminaire - Atelier

... / ...

sur la "Santé et Médicaments" résulte du constat d'un état de carence chronique du médicament au Rwanda et des recommandations qu'ont formulées les experts de l'OMS et celles des autorités sanitaires danoises lors de leur visite au Rwanda en février - mars 1980. Ce séminaire s'inscrit aussi dans le cadre de l'action concernant les médicaments essentiels de l'OMS. Il avait pour objectifs de:

1. Définir les besoins de santé et le système d'approvisionnement des substances pharmaceutiques dans le cadre du développement des soins de santé primaires.
2. Faciliter la formulation d'une politique pharmaceutique nationale adaptée.
3. Relever les activités immédiates à entreprendre pour améliorer la situation actuelle et formuler les recommandations concrètes et un plan d'action fondés sur les besoins primaires pour le développement d'une politique pharmaceutique nationale.

Les discussions de l'Atelier ont été centrées sur une série de problèmes épineux qui sont:

1. L'identification, la sélection et la quantification des besoins sanitaires dans le pays.
2. L'approvisionnement, le stockage et la distribution des médicaments et produits pharmaceutiques dans le pays.
3. La fabrication locale et le contrôle des médicaments.
4. La formation des personnels de santé nécessaires.
5. La formation, l'information et l'éducation des personnels soignants et du public pour l'utilisation adéquate et rationnelle du médicament.
6. La législation et les mesures nécessaires pour garantir la mise en place d'une politique du médicament.
7. Les mesures nécessaires pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en place de la politique du médicament.

6. Du 8 au 21 septembre 1982, le Docteur HAKIZIMANA François, Directeur Général de la Santé de Base et le Docteur RUGAMBWA Ernest, Médecin-Directeur de la Région Sanitaire de Cyangugu ont effectué un voyage d'étude au Sénégal. Cette visite était organisée dans le cadre de la

.... / ...

mise en place des soins de santé primaires dans notre pays en s'inspirant de l'expérience du Sénégal en la matière et notamment dans le domaine de la distribution des médicaments, sujet qui nous préoccupe actuellement et qui pourrait trouver une solution avec la mise en place d'une Pharmacie Nationale et des Pharmacies Communales.

O.M.T.

1. Conférence Mondiale du Tourisme.

Du 21 au 27 août 1982 le Mexique a abrité la Conférence Mondiale du Tourisme convoquée par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Les objectifs fixés de la Conférence étaient de:

- considérer et évaluer les plans, stratégies et actions mis en oeuvre dans la première étape de l'application de la Déclaration de Manille, pour un développement harmonieux et équitable du Tourisme mondial;
- identifier et clarifier les priorités à suivre dans la poursuite de l'application de la Déclaration de Manille.

2. Séminaire sur le Tourisme.

Dans le cadre des activités de l'OMT en matière de formation professionnelle, le Centre International d'Etudes Supérieures du Tourisme a tenu du 30 août au 19 septembre 1982 sa XIIIe Session du Séminaire sur le Tourisme à MORELAS au Mexique. Quatre thèmes ont fait l'objet de discussions au cours de ce séminaire. Il s'agit de:

- méthodologies permettant de mesurer l'activité touristique sur la base de critères économiques et sociaux et fournir les orientations relatives à l'organisation des administrations nationales du tourisme;
- rôle social, culturel et économique du tourisme au niveau national, régional et international;
- techniques modernes et autres moyens utiles à la préparation de projets touristiques, à la conception et à la mise en oeuvre de programmes de commercialisation touristique;
- facteurs qui constituent et définissent l'offre et la demande en matière de tourisme.

... / ...

Monsieur SISI Jean Damascène, Chef de Section Publicité et Propagande à l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux a représenté notre pays à ces rencontres.

3. La Commission de l'OMT pour l'Afrique a tenu sa réunion les 27 et 28 mai 1982 à VICTORIA FALLS (Zimbabwe). Notre pays a été représenté par Monsieur NIYONTEZE Charles, Chef de Section Etudes et Programmes à l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ONTPN).

4. Par ailleurs le Conseil National de Développement a approuvé en sa session ordinaire d'octobre les amendements aux statuts régissant la Convention de l'OMT.

O N U D I

1. L'ONUDI et la CEPGL ont organisé conjointement à Bujumbura du 19 au 15 mai 1982, un séminaire sur la préparation, l'évaluation et la réalisation des projets industriels. Notre pays était représenté par une délégation de six membres, conduite par Monsieur AYINKAMIYA Martin, Directeur Général de l'Industrie et de l'Artisanat au Ministère de l'Economie et du Commerce.

2. Monsieur GANAO, Directeur des Relations Extérieures de l'ONUDI a séjourné au Rwanda du 14 au 19 juin 1982. Il a eu des entretiens avec les autorités rwandaises sur la situation de la raffinerie de pyrèthre de Ruhengeri.

Les problèmes suscités par l'Usine de Raffinerie de Pyrèthre ne sont pas encore résolus et l'expérience malheureuse de notre coopération avec l'ONUDI dans ce domaine devrait nous inciter à plus de prudence.

3. Création d'un Centre de production de mobilier scolaire et de matériel didactique.

Le financement de ce projet a été demandé à l'ONUDI. Celle-ci se propose d'envoyer en mission au Rwanda un expert pour les tâches ci-après:

- étudier sur place les possibilités de fabrication à la fois quantitative et qualitative du matériel didactique et du mobilier scolaire en référence à ce qui a été déjà réalisé;

- faire un dossier technique, pédagogique et financier de ce matériel après avoir identifié et défini les types de production les mieux adaptés;
- faire des suggestions et recommandations susceptibles de faire avancer le projet vers sa phase opérationnelle.

L'arrivée de l'expert était souhaitée pour octobre 1982. Le Directeur de la Division de la Coordination des Politiques, Monsieur M.A.SIDDIQUI, par sa lettre du 21 avril 1982 nous a confirmé que le Comité de l'Evaluation des projets de l'ONUDI avait approuvé le projet susmentionné. Ce Comité a décidé d'allouer 24.960 $ USA pour le projet en question.

4. Le Gouvernement Rwandais a soumis à l'ONUDI deux requêtes portant sur la possibilité pour cet organisme de mener à bien et éventuellement de financer deux études de factibilité, l'une sur la production de panneaux agglomérés à base de bambou et l'autre sur la réhabilitation d'une usine de Maracuja. La première requête concernant l'étude de factibilité pour une usine de panneaux agglomérés a été transmise à la Section Technique de l'ONUDI pour examen, tandis que le financement de la deuxième étude a été approuvé. Un montant de 25.050 dollars USA couvrant les services d'un expert pour une période de 3 mois a été consenti.

5. Production des médicaments à base des plantes médicinales.

Monsieur AYOBANGIRA François-Xavier, Botaniste chargé des cultures et des recherches écologiques des plantes médicinales a été désigné pour effectuer une mission technique en HONGRIE. Les frais de voyage et de séjour ont été supportés par l'ONUDI.

PAM

1. A l'issue de la réunion d'annonces de contributions tenue à NEW-YORK le 2 mars 1982 au Budget du Programme Alimentaire Mondial pour la période biennale 1983-1984, 49 des 94 pays participants ont annoncé leur participation qui s'élève à 373,9 millions de $ USA soit 504,2 $ en vivres et 175,7 $ en argent et 35 autres pays ont fait savoir que le montant de leurs contributions serait connu à une date ultérieure.

On peut espérer que le PAM pourra obtenir pour la période 1983-1984, 1,2 milliard de dollars américains comme prévu dans son programme d'intervention.

Ont été également annoncées, des contributions au Fonds International Alimentaire d'urgence pour un montant de 152.000 tonnes de vivres en 1982, 164.000 en 1983 et 165.000 en 1984.

2. La Représentation du PAM au Rwanda, dans le cadre de son assistance en faveur des populations ougandaises réfugiées au Zaïre, a acheminé d'urgence, au mois de mai 1982, 1.500 tonnes de sorgho et 994 tonnes de haricots achetés au GRENARWA. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a marqué son accord à ce que cette opération humanitaire en faveur des refugiées Ougandais installés au Zaïre se fasse sans droits de sortie.

3. Projet de Développement Rural dans la Préfecture de Gikongoro.

Ce projet qui a commencé le 1er août 1980 devait prendre fin avec l'année 1982. L'apport du PAM s'élève à 1.515 tonnes de vivres pour un montant de 1.348.200 $ E.U.

Dans le cadre de ce projet, des paysans effectuent des travaux de lutte anti-érosive, de reboisement et divers travaux d'infrastructure (routes, ponts) pour lesquels ils reçoivent un salaire moitié en produits PAM et moitié en argent. Des vivres sont distribués par ailleurs dans le cadre desprogrammes de formation et de vulgarisation agricoles de la préfecture.

4. Projet relatif à l'Amélioration et au Développement du réseau routier et à un Programme de recherches Minières.

Commencée en avril 1982 ce projet s'étend sur une durée de 4 ans. L'apport du PAM est de 5.692 tonnes de vivres pour un montant total de 5.967.900 $ USA.

... / ...

Ce projet a un double volet. D'une part des produits PAM sont utilisés en supplément de salaire ou éventuellement comme partie de ce salaire, en faveur d'ouvriers chargés de l'amélioration et de l'entretien du réseau routier à travers l'ensemble du pays; d'autres part des vivres sont remis (en plus de leur salaire) au personnel participant à des travaux de prospections minière dans la région forestière du pays.

P N U D

1. Enveloppe financière pour 1982.

Le Représentant-Résident du PNUD a fait savoir par sa lettre N° 627 du 30 avril 1982 que le Siège de son Organisme a accordé la possibilité d'augmenter le plafond de l'enveloppe financière pour 1982 de 250.000 $ USA. Le nouveau plafond passe de 5.333.000 à 5.583.000 $ USA.

2. Projet Recherches Minières.

D'après le rapport d'avancement du projet susmentionné couvrant la période du 1er janvier au 31 août 1982, il a été constaté que la gestion du projet Recherches Minières est saine et active. Cependant, il faut souligner les points importants suivants:

- Le traitement des données magnétiques de la Géophysique aéroportée ainsi que le traitement des données spectrométriques n'ont pas pu être terminés avant octobre 1982 en ce qui concerne la partie Ouest.
- Les activités de la reconnaissance générale et la prospection détaillée se déroulent normalement. Cependant l'accent a été mis sur la prospection détaillée de l'or, de l'étain et du tungstène. Pour l'or primaire, certains résultats sont encourageants dans les secteurs de NTEHDEZI, KARAMBA et KAHIRANZOVU. Quant au tungstène, la vérification des anomalies permet d'assurer l'existence d'une nouvelle zone tungstène dans la région Est du pays.

La revue tripartite de ce projet a eu lieu le 21 octobre 1982.

... / ...

3. Projet RWA/77/006 - Lutte contre les Tiques.

La fin du projet est prévue le 31 décembre 1982. Une revue tripartite finale du projet a eu lieu du 29 novembre au 4 décembre 1982. Au cours de cette revue, on a fait un rappel des objectifs tels que décrits dans le document de projet signé en 1977; le Conseiller technique du projet a présenté son rapport final. Les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet ainsi que les activités futures à prévoir dans la cadre de lutte antitique ont été examinés. Les modalités de la remise-reprise ont été aussi passées en revue. Selon les dispositions du document de ce projet et les décisions prises au cours de la revue tripartite d'octobre 1981, le transfert au Gouvernement Rwandais du matériel du projet a eu lieu fin juin 1982. Il s'agit de quatre (4) véhicules TOYOTA camionnettes HILUX et deux (2) TOYOTA STOUT.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage estime que ce projet n'est pas encore arrivé à maturité. En effet, le personnel scientifique rwandais n'est pas encore suffisant et celui qui est sur place a très peu d'expérience.

Par ailleurs, le programme de construction des couloirs d'aspersion et de réparation des dipping-tanks ne s'est pas terminé cette année. Si le PNUD ne fournit pas un financement supplémentaire au moins pour deux ans, il est impératif d'obtenir une assistance scientifique auprès d'autres Organismes compétents.

Sinon, les investissements encore à faire et le fonctionnement devraient alors être pris en charge par le budget de l'Etat. Pour ce projet, le Conseil des Adjudications s'est réuni en date du 23 juillet 1982 pour l'attribution du marché relatif à la construction de 2 centres.

4. Développement de la Pêche au Lac KIVU.

Le budget de ce projet a été révisé le 9 mars 1982 afin d'ajuster les allocations pour que toute dépense effectuée en 1981 soit prise en charge par le CI et par l'élément LDC (Fonds spécial pour les pays les moins avancés) et de mettre à jour les estimations des dépenses prévues pendant l'année 1982. La contribution précédente du PNUD s'élevait à 469.927 $ US. Après la révision, elle s'élève à 500.391 $ USA.

L'élément LDC reste inchangé, soit 284.534 $ US. Une réunion tripartite a eu lieu au cours de la semaine du 26 au 30 avril 1982 afin de clarifier les différents problèmes rencontrés cette année et de programmer les activités futures du projet.

Cependant les points suivants sont à souligner:

a) La commercialisation de poissons est nulle à Mibuye. De ce fait, toute la production a été séchée et transportée à Gisenyi. Pour parer à cette difficulté, il est important d'installer des chambres froides et d'avoir du transport adéquat afin de vendre du poisson frais dans la Capitale.

b) Les constructions de la pêcherie et des bâtiments annexes seront achevées dans les plus brefs délais.

c) Les bâteaux se trouvent déjà à l'état opérationnel et les premières sorties nocturnes ont montré la richesse du stock halieutique.

La contribution de la FAO à ce projet s'élève à 82,000 $ US.

Le Gouvernement Rwandais, ayant noté en avril 1982 que les ressources du PNUD disponibles en 1982 ne pourraient satisfaire tous les besoins du projet RWA/77/010 jusqu'au début de 1983, date à laquelle de nouveaux apports seront autorisés par le PNUD, a fait appel à la FAO pour une assistance urgente qui lui permettra de continuer sans interruption les opérations prioritaires prévues pour le projet RWA/77/010,,s'est-à-dire le maintien jusqu'à la fin 1982 des activités concentrées sur l'augmentation de la production et la commercialisation des produits.

5. Projet RWA/77/008 - Raffinerie de Pyrèthre.

a) Rupture du Contrat ONUDI/VEW.

Des négociations tripartites entre l'ONUDI, la firme VEW et l'OPYRWA ont eu lieu en février 1982 à Vienne.

Le but de ces négociations de Vienne était de terminer à l'amiable le contrat entre VEW et l'ONUDI afin de permettre l'accès facile à l'usine de raffinerie de pyrèthre en vue d'y faire porter par une entreprise spécialisée dans le raffinage du pyrèthre, des modifications nécessaires pour la rendre performante.

... / ...

Ces négociations avaient été arrangées lors de la réunion à haut niveau entre le Gouvernement Rwandais, le PNUD et l'ONUDI tenue à Kigali en décembre 1981 sur les problèmes rencontrés pour la mise en oeuvre de la raffinerie de pyrèthre de Ruhengeri.

Une délégation rwandaise a participé aux négociations entre l'ONUDI et la firme VEW en vue d'examiner les modalités de mettre fin au contrat n° 78/84 signé entre l'ONUDI et la firme VEW.

Il ressort du rapport de la délégation rwandaise que:

- le problème du manque à gagner n'a pas été réglé. Ce manque à gagner d'un montant d'environ 3.164.000 $ US/ provient du fait que la raffinerie n'a jamais fonctionné alors qu'elle devait entrer en production en juillet 1980. Il va de soi que le manque à gagner continue de s'accroître jusqu'au fonctionnement normal de la raffinerie,

- le montant des pénalités accordées par VEW s'élève à 4,7 millions de shillings autrichiens équivalant à environ 320.000 $ USA au lieu de 450.000 US/ résultant des stipulations du contrat;

- l'ancien contrat entre l'ONUDI et VEW et tous les textes s'y rapportant cessent d'avoir effet. Ainsi VEW a remis à l'ONUDI la raffinerie en l'état où elle était. Le transfert de l'usine a eu lieu en juillet 1982;

- la clause du secret a été supprimée, ce qui permettra au nouveau contractant éventuel de disposer de toutes les informations disponibles mais uniquement pour aider à corriger les défauts de la raffinerie et à la mettre en marche;

- la firme VEW fournira des équipements et services supplémentaires en vue d'effectuer les travaux supplémentaires stipulés dans le contrat;

- la firme VEW a accepté de payer au Gouvernement Rwandais la somme de 46.102,48 $ US/ suite à la perte des pyrèthrines sur les quantités d'extrait brut supplémentaires fournies à VEW pour ses essais de juillet 1981. A ce sujet, il a été toutefois convenu que l'OPYRWA pourra accepter en compensation une partie de l'outillage se trouvant actuellement à Ruhengeri

... / ...

que l'OPYRWA jugera indispensable pour son fonctionnement, le solde devant être payé par VEW en espèces au plus tard à la fin du mois de septembre 1982.

a) Recherche d'autres partenaires;

Le Gouvernement Rwandais s'étant engagé à sélectionner une entreprise spécialisée pour rendre la raffinerie performante, une fois l'accès à l'usine assurée, il a été jugé nécessaire d'organiser des visites auprès des entreprises déjà contactées par l'OPYRWA et qui ont manifesté leur désir d'examiner les problèmes de la raffinerie, pour se rendre compte sur place, du fonctionnement de leur technologie.

A cet effet, une délégation de l'OPYRWA conduite par Monsieur NYAKAREMYE Charles, Directeur de l'OPYRWA s'est rendue du 13 avril au 11 mai 1982 en Europe et aux USA pour contacter les différentes firmes pressenties. Des contacts ont été ainsi entamés par l'OPYRWA avec des firmes telles que PETROPLASTICS (UK) SOGEMER (Suisse), Mitchell Cotts (UK) et MGK (USA) mais n'ont pas encore abouti à des propositions définitives.

En effet, il ressort des discussions qui ont eu lieu que:

- les conditions imposées par la firme M.G.K. semblent être prohibitives et non négociables. En effet, celle-ci a exigé le paiement préalable de 1.500.000 $ USA avant l'envoi de son technicien sur place et le paiement de 500 $ USA par jour à ce technicien. Par ailleurs, cette firme a fait savoir qu'elle ne peut donner au départ aucune garantie de succès, même après le paiement de 1.500.000 $ USA;

- le Directeur de Petroplastics n'a pas pu organiser une visite de la Raffinerie de son associé, de même qu'il n'a pas pu organiser une rencontre entre les techniciens concernés aux fins de discussion. Il avait suggéré de reporter cette visite pour le mois de juin 1982, ce qui risquait de causer d'autres retards;
- les discussions avec la Direction de Mitchell Cotts ont abouti à la préparation et à la signature de deux accords:

  a) L'Accord Commercial concernant l'achat par Mitchell Cotts de 70 tonnes d'extrait brut par tranche ce qui aurait dû

permettre à l'OPYRWA d'écouler son stock ainsi qu'une collaboration avec la firme Mitchell Cotts par l'intermédiaire d'une Société Suisse appelée SOGEMER. Cet accord offrait la possibilité à l'OPYRWA de refuser le prix proposé par Mitchell Cotts si l'OPYRWA ne le trouvait avantageux.
La Société Suisse SOGEMER s'était offert pour suivre la bonne exécution de cet Accord mais par la suite, Mitchell Cotts a décliné son offre.

b) L'Accord Technique concernant la mise en état de fonctionnement de la Raffinerie. Pour que cet Accord soit valide il devait être approuvé par le Gouvernement Rwandais. Cet Accord précise que Mitchell Cotts enverra ses techniciens à Ruhengeri afin d'évaluer la nature et l'étendue des problèmes à résoudre dans la Raffinerie. Cette délégation devait arriver au mois de juin après avoir reçu le feu vert de la part du Gouvernement Rwandais et la garantie que l'accès à l'Usine ne posera pas de problèmes pour Mitchell Cotts. Deux mois après la visite, Mitchell Cotts donnerait son offre au Gouvernement et proposerait pour discussion son projet de contrat. Au cas où l'offre de Mitchell Cotts était refusée par le Gouvernement Rwandais, ce dernier devait lui payer les frais s'élevant à 50.000 $ USA que le déplacement de ses Experts et la préparation de l'offre auront occasionnés. Si l'offre était acceptée, cette somme serait incluse dans le contrat. La Société Suisse SOGEMER devait fournir l'assistance nécessaire sur demande du Gouvernement Rwandais pour analyser l'offre de Mitchell Cotts, rédiger le contrat et suivre son exécution.

Pour faire avancer le dossier, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a convoqué en date du 3 juin 1982 une réunion des techniciens des Départements du Plan, des Finances, de l'Economie et du Commerce et des Affaires Etrangères et de la Coopération, laquelle réunion portait sur l'examen approfondi de ces accords. Les techniciens ont émis des observations sur l'Accord technique qu'ils n'ont pas trouvé tout à fait acceptable. Ils ont recommandé que des garanties soient exigées de Mitchell Cotts.
A leur tour les Ministres de ces Départements ont tenu une réunion en date du 7 juin 1982 pour adopter les recommandations émises par les techniciens lors de la réunion du 3 juin 1982.

... / ...

c) Mission de la délégation de Mitchell Cotts.

Le but de cette mission était de visiter les installations de la Raffinerie de Ruhengeri pour pouvoir se rendre compte des modifications à apporter aux installations afin que Mitchell Cotts puisse formuler son offre.

A Ruhengeri, les techniciens de Mitchell Cotts ont procédé aux analyses de laboratoire pour s'assurer de la qualité de notre extrait brut. Le résultat a été satisfaisant parce que l'extrait pâle produit était de bonne qualité. Par après, les techniciens ont procédé au raffinage de l'extrait brut avec les mêmes équipements de la firme VDV pour voir si ces équipements ne pouvaient pas produire un bon extrait pâle contrairement aux résultats de la firme VDV. Le procédé utilisé était celui de Mitchell Cotts. L'on a constaté que l'extrait n'était pas bon surtout du côté couleur (14 au lieu du maximum 12). La phase suivante a été de localiser les défaillances des équipements qui étaient la cause de cet échec. Celles-ci ont été localisées dans le système de filtrage, de décantation et de pompage. Après ces essais on a tiré les conclusions suivantes:

1. Le procédé de Mitchell Cotts sera légèrement modifié pour l'adapter aux installations existantes et ceci dans le souci de mettre hors d'usage le minimum des équipements en place.

2. Avant d'envoyer son offre, Mitchell Cotts fera parvenir un rapport provisoire sur les modifications proposées et les coûts (provisoires) y relatifs.

3. Mitchell Cotts n'a pas pu procéder à un essai pilote pour démontrer qu'avec les modifications qui seront apportées à la Raffinerie, il sera possible d'avoir un extrait de bonne qualité. Ceci est dû au fait que Mitchell Cotts ne dispose pas actuellement d'usine en fonctionnement.

4. D'une manière générale, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage n'a enregistré aucune réticence ou mauvaise humeur de la part des techniciens de Mitchell Cotts au cours de leur mission. Ces derniers sont déterminés à redresser la Raffinerie. Au sujet de l'Accord Commercial qui prévoit l'achat par Mitchell Cotts de 70 tonnes par tranche, il paraît que cet Accord n'intéresse plus Mitchell Cotts à moins que le prix qui leur a été proposé avant ne soit diminué.

Dans sa lettre datée du 29 septembre 1982 le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a fait part des observations ci-

... / ...

et de crédit ainsi que l'échec des mesures d'incitation à l'investissement productif devraient retenir l'attention des responsables nationaux. Les activités du volet "Administration Fiscale" semblent se dérouler normalement. Par contre, la suggestion d'informatiser certains éléments de l'administration fiscale mérite plus d'attention.

Il semble qu'il y aurait à la fin de l'année 1982, des ressources supplémentaires sur le fonds "Pays Moins Avancés" (LDC) à la disposition du Rwanda, c'est seulement alors qu'on pourra prendre en considération de nouveaux engagements.

7. Assistance à la Promotion Industrielle.

La période actuelle (janvier 1982 - décembre 1983) doit permettre au projet d'atteindre les objectifs fixés par le document de projet qui sont les suivants:

- rassembler l'information industrielle nécessaire;
- préparer des dossiers de projets dans les secteurs de production présentant des conditions favorables à un développement;
- rechercher des entreprises nationales ou étrangères pour la mise en oeuvre des projets sélectionnés;
- aider à la mise au point de projets de pré-investissement;
- donner une assistance dans la sélection des équipements et leur installation;
- assister le Gouvernement dans la préparation de toutes mesures susceptibles de promouvoir le développement industriel.

Le Financement accordé à ce projet est de 427.000 $ USA en 1982 et 420.000 $ USA en 1983, le projet prenant fin en décembre 1983.

Le nombre des projets en cours d'étude, de financement ou de réalisation est passé de 45 en juin 1981 à 80 en juin 1982. L'ensemble de ces projets comporte un investissement global estimé à 405 millions $ USA, un chiffre d'affaires de 191 millions $ USA et 11.400 emplois (dont 6.000 environ sur des exploitations agro-industrielles).

Vingt-cinq de ces projets ne sont pas encore chiffrés.

Les projets en cours de financement ou de réalisation sont au nombre de 19.

La formation systématique des homologues est en cours de mise en place.

Les grands problèmes dans ce secteur restent le manque des terres cultivables pour la production de matières premières, le manque de personnel industriel qualifié, la concurrence des produits industriels importés, l'insuffisance de moyens des administrations, l'insuffisance de promoteurs nationaux ou étrangers.

8. Conservation et Amélioration des Sols.

Ce projet qui s'inscrit comme priorité n° 1 pour le secteur agricole dans le cadre du IIIe Plan Quinquennal de Développement, a rencontré cette année beaucoup de problèmes. La durée du projet était de 12 mois et le budget prévu pour sa réalisation était de 170.000 $ USA. Le but dudit projet était d'aider le Gouvernement à élaborer un programme multidisciplinaire de conservation des sols.

Le projet a été conçu purement comme un projet de planification. Un programme de terrain n'était pas prévu, à l'exclusion de quelques tournées de reconnaissance. D'après le rapport d'évaluation d'un fonctionnaire technique compétent du Siège de la FAO, les progrès accomplis par le projet ne sont pas de nature à atteindre les objectifs fixés.

Dans sa lettre du 1er septembre 1982 le PNUD a informé le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage que la FAO a décidé d'arrêter son assistance technique pour ce projet le 31 août 1982.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, par sa lettre du 2 septembre 1982 adressée au PNUD a réitéré la requête de prolongation de ce projet car ceci permettra de:

- consolider les actions déjà amorcées au cours de sa première phase;
- continuer la coordination et l'appui au travail du groupe des experts nationaux et internationaux collaborant à la

préparation du Plan Cadre National de Conservation, Amélioration et Fertilité des Sols;
- entammer la collaboration inter-projets en conservation des sols qui a été officiellement sollicitée par plusieurs projets;
- procéder à l'élaboration d'une deuxième phase du projet dont les activités seront orientées vers l'achèvement dudit projet; la formation des cadres en conservation des sols, le renforcement de la capacité de conception et d'action en conservation des sols.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a insisté auprès du PNUD pour que ce dernier prolonge ce projet jusqu'à fin décembre 1982.

9. Nouveau projet dans le domaine de l'Aviation Civile.

Sur le troisième CIP, une enveloppe de 1.600.000 $ USA est allouée au Ministère des Postes et des Communications pour couvrir les frais des projets suivants:
- assistance en télécommunications: RWA/81/007;
- assistance au développement du Service Météorologique: RWA 78/005;
- amélioration des services postaux: RWA 79/002 et
- développement de l'Aviation Civile.

Ce dernier projet n'est pas exécuté, car la pression des trois autres projets en cours sur les fonds disponibles oblige à écarter presque complétement le démarrage de tout nouveau projet en 1983. Le PNUD estime qu'un nouveau projet dans le domaine de l'Aviation civile ne pourrait démarrer que sur la base d'autres sources de financement que le CIP. Unetelle source pourrait être par exemple le fonds spécial pour les PMA auquel, de temps en temps, les donateurs attribuent des ressources supplémentaires.

10. Table Ronde des Aides Extérieures.

Un Consultant du PNUD a séjourné dans notre pays pour

aider à préparer la XIIème Table Ronde des Aides Extérieures qui a eu lieu à Kigali du 1er au 4 décembre 1992, et à laquelle ont pris part 17 pays et 31 organisations internationales. Par cette Table Ronde, le Gouvernement Rwandais voulait instituer un dialogue ouvert, franc et fructueux entre le Rwanda et ses partenaires en vue d'examiner ensemble les divers obstacles qui entravent le développement du Pays et rechercher les moyens financiers et humains permettant d'y faire face au travers de la stratégie globale et sectorielle définie par le IIIème Plan Quinquennal de Développement Economique, Culturel et Social.

A cet effet, la réunion s'est penchée sur la problèmatique générale du développement du Rwanda (obstacles au développement, stratégie globale de développement, bilan des aides extérieures, stratégie sectorielle, formes et modalités de l'aide). Les discussions sur ces thèmes ont été suivies des déclarations d'intentions des bailleurs de fonds durant les années du IIIème Plan.

La Table Ronde a, à l'issue de ses travaux, pris des recommandations dans les secteurs du développement rural, de l'industrie, mines et artisanat, des infrastructures, des ressources humaines et du financement hors projet.

.../...

11. Conseil d'Administration du PNUD.

Du 24 au 28 mai et du 1er au 21 juin 1982 GENEVE a abrité les réunions extraordinaire et ordinaire du Conseil d'Administration du PNUD.

La réunion extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUD était saisie de plus de 80 programmes par pays, programmes régionaux et mondiaux et a examiné des questions importantes de politique générale, notamment la question de mobilisation de ressources pour le PNUD sur une base prévisible, continue et assurée.

Le Conseil, lors de sa 29ème session ordinaire a consacré une partie de ses délibérations à l'examen d'un grand nombre de questions importantes et à l'adoption de mesures s'y rapportant, qui sont susceptibles d'exercer une influence considérable tant sur les programmes que sur les politiques futures du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP).

La 29ème session a été la dernière à laquelle le Rwanda a participé en sa qualité de membre du Conseil d'Administration du PNUD (1980-1982).

Au cours de son mandat, le Rwanda a présenté pour approbation au Conseil un Programme d'assistance en matière de population pour un montant de 5,5 millions de dollars pour une période de 4 ans à dater de 1980 et son Programme par pays pour le troisième Cycle de Programmation 1982-1986. Le Chiffre Indicatif de Planification (CIP) approuvé pour le Rwanda par le Conseil s'élève à 34 millions de dollars US/ avec la possibilité d'atteindre 45 millions $ USA si les ressources du PNUD le permettaient.

Une délégation conduite par le Ministre de l'Economie et du Commerce a représenté notre pays à la réunion du Conseil d'Administration du PNUD. Six mois après cette réunion,

.../...

les difficultés financières que conaît le PNUD et qui handicapent l'exécution normale de notre Chiffre Indicatif de Planification subsistent.

12. Planification et Rénovation de l'Education.

Dans le cadre de ce projet, le PNUD s'était engagé à financer l'installation d'un centre de gestion informatisée au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Cependant le Ministère du Plan par sa lettre de février 1982 a demandé à la représentation du PNUD à Kigali, de transférer l'enveloppe financière précédemment affectée à ce projet, au projet RWA/81/001 - Intensification Agricole à Gikongoro. Suite à ces démarches, le PNUD en accord avec le Ministère du Plan a remis le financement du volet informatique du projet RWA/79/003 en 1983 et en le limitant uniquement à l'assistance technique, l'acquisition de l'ordinateur et du matériel annexé devant relever de la responsabilité du Gouvernement.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire par sa lettre du 22 mars 1982 s'est adressé à la Présidence de la République pour solliciter son intervention pour la sauvergarde de ce dossier qui était déjà passé au niveau d'un projet en exécution.

En 1981, le Gouvernement Rwandais avait demandé le maintien de l'assistance du PNUD à ce projet au cours du 3ème Cycle de Programmation (1982-1986). La mission d'évaluation du projet intervenue en juillet 1982, a appuyé cette demande de prolongation en précisant qu'elle devrait porter sur la formation des cadres nationaux, l'amélioration de la méthodologie de la planification et l'établissement d'instruments et procédures appropriées de planification.
Cette révision porte la contribution du PNUD à 1.726.700 $ US.

.../...

13. Fonds d'Etudes des Projets.

Le projet susmentionné a commencé en 1980. Le PNUD financera les postes d'économiste de projets et d'analyste financier pour une période de 48 mois. Un montant de 1.00 .000 $ USA a été approuvé pour ce projet exécuté au niveau du Ministère du Plan en collaboration avec la Banque Mondiale.

14 . Assistance à l'Université Nationale du Rwanda.

Ce projet est programmé pour une durée de 3 ans (1982-1985). Ses objectifs spécifiques sont:

- la poursuite de la formation des professeurs de l'enseignement secondaire surtout à l'Ecole Supérieure des Techniques Modernes et dont les cadres formés doivent contribuer particulièrement au succès de la réforme;
- amélioration qualitative du personnel de l'Université Nationale du Rwanda par une formation au niveau du doctorat.

La contribution du Gouvernement Rwandais s'élève à 116.621.380 FRW, celle du PNUD est de 1.214.876 dollars USA.

15. Intensification de l'Agriculture.

Ce projet qui a commencé en 1976 a connu quelques difficultés. Pour le moment une réorganisation du projet semble s'imposer et une attention particulière devra être portée au volet intensification notamment par l'application aux cultures vivrières des amendements calcaires et des engrais chimiques et autres intrants agricoles et par l'amélioration des services de vulgarisation.
Lors de la réunion tenue à Kigali en date du 14 août 1982, les points suivants ont été dégagés:

- la nécessité d'affecter au projet un Directeur National à plein temps;

... / ...

- l'engagement du Gouvernement à contribuer à la réalisation des constructions et bâtiments techniques prévus dans le projet par un apport en matériaux de construction locaux et en main-d'oeuvre;
- la construction sur fonds du PNUD de deux maisons des experts et de la maison de passage qui devront rester en usufruit exclusif du PNUD jusqu'à toute autre décision du Gouvernement et du PNUD;
- le renforcement du secteur de la vulgarisation de base par 60 vulgarisateurs à la charge du projet qui recevront une formation et un encadrement et devant être, dans la mesure du possible intégrés dans les services du Gouvernement à la fin du projet;
- le renforcement des activités de crédit conçues cette fois sous forme de fonds de roulement qui semblent plus adaptées à la situation agricole et économique de la zone d'intervention du projet.
  En effet, le montant consacré à cette activité (200.000 $ USA) semble amplement suffisant;
- une meilleure ventilation année par année des stipulations budgétaires en rapport avec les activités prévues pour le projet.

Signalons que l'apport précédent du PNUD était fixé à 1.936.100 $ USA, l'apport révisé se chiffre à 2.075.724 $ USA soit une augmentation de 139.624 $ USA.

16. Projet d'Etablissement d'un Système de surveillance nutritionnelle et alimentaire.

Concernant ce projet, le Directeur Général de la FAO a communiqué à l'intention du Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire les informations ci-après:

- Pour donner suite à la recommandation principale du rapport à savoir établir un système national de surveillance nutritionnelle, la FAO a proposé les interventions suivantes sur un budget propre:

1°/ un voyage de deux semaines à Kigali du fonctionnaire en nutrition en la personne de Jean Pierre COTIER pour faire le point sur les progrès accomplis et les besoins du bureau de nutrition du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire

2°/ une consultation pendant deux mois à partir du 1er octobre auprès du Bureau de nutrition et autres secteurs concernés par les questions méthodologiques et techniques par le spécialiste en nutrition, Monsieur Jean Marie DELCOT;

3°/ une consultation d'un mois pendant le séjour de DELCOT par Mademoiselle DECKERBOURG pour analyser les aspects généraux et logistiques et pour organiser la formation des cadres. La FAO prévoit qu'entre autres résultats cet ensemble de missions débouchera sur la préparation d'une version actualisée et redimensionnée de la proposition de projet non incluse au CIP et qui pourrait être soumise à d'autres donateurs.

17. Réfection de la Station de Captage de Gaz Méthane.

Par sa lettre du 14 septembre 1982, le Directeur de l'ELECTROGAZ a demandé au Ministère du Plan son intervention auprès de l'ONUDI pour une augmentation de 30.000 $ USA pour ce projet. Cette augmentation est destinée à couvrir le coût de la mission UCB (Union Chimique Belge) qui doit revenir au Rwanda à la fin des travaux pour assurer les services éventuels pendant les trois premiers mois de production de Gaz Méthane.

... / ...

18. Support sur bourses.

En ce qui concerne la prolongation de ce projet sur le 3ème cycle de programmation, l'enveloppe accordée par le PNUD est de 630.000 $ USA. Si on déduit ce qui est déjà engagé sur ce 3ème cycle, soit 161.700 $ USA, il reste un montant de 468.300 $ USA pouvant être réparti sur les années 1983 à 1986.

Le PNUD a suggéré d'envisager une prolongation portant le total à 380.000 $ USA pour permettre d'approuver sur place et dans des délais relativement courts la prolongation de ce projet.

En vue de la planification annuelle de tous les projets en 1983, il a été convenue de ne pas planifier des dépenses au-delà de 80.000 $ USA pour ce projet durant cette année.

19. RAF/78/015 - Assistance en matière de transit.

Ce projet concerne l'assistance en matière de transit pour les pays de la CEPGL et de l'Uganda. L'agence d'exécution est la CNUCED. Dans sa lettre adressée au Représentant-Résident du PNUD, le Ministre du Plan a fait savoir qu'au stade actuel de l'exécution des activités du projet, celui-ci devrait disposer d'un siège et d'un personnel permanent à installer dans une localité centrale de la sous-région d'Afrique de l'Est et d'Afrique Centrale ou au siège de l'une des organisations régionales (CEPGL ou OBK) de la sous-région. Dans ce même contexte, compte tenu des études réalisées dans le domaine du transport en transit, la phase transitoire entre les études préliminaires et la phase opérationnelle ne devrait pas porter sur une année (1982)nd comporter un grand nombre de consultants. Un à deux mois d'expert suffiraient pour définir les activités de la phase opérationnelle, les termes de référence des experts et l'élaboration du document de projet.

Une réunion tripartite de ce projet s'est tenue à Kigali les 3 et 4 novembre 1982. Elle avait pour thèmes l'analyse des rapports d'activité du projet "Assistance en matière de transport en transit dans la sous-région enclavée

de la partie Est de l'Afrique Centrale" ainsi que la définition des actions à entreprendre durant la prochaine phase du projet.

Les crédits alloués au projet pour les années 1979-1981 s'élevaient à 426.000 $ USA. Au cours des trois années il fut dépensé 377.548 $ USA. Toutefois le reliquat, soit un peu moins de 50.000 $ USA qui devait servir à financer les nouvelles activités devant démarrer dès le début de 1982 en-attendant l'approbation du nouveau budget pour la période 1982 - 1986, n'a pas pu être reportée en 1982. Cette décision, imprévisible, a perturbé le programme du travail du projet. Les prestations de consultants qui devaient commencer leurs missions début 1982 ont dû être annulées. Le budget du projet RAF/78/015 qui fut négocié au cours de l'année 1980, à l'occasion de plusieurs réunions a été définitivement arrêté en mars 1982, à New-York par le PNUD.

Un financement de 533.000 $ USA est accordé au projet pour les trois années 1982, 1983 et 1984.

20. <u>Etude routière: BUJUMBURA - CYANGUGU.</u>
<u>Tronçon Rugombo-Bugarama</u>.

L'objectif immédiat de l'étude est d'aider les Gouvernements burundais et rwandais dans la recherche de financement pour la construction du tronçon de 17 Km entre Rugombo et Bugarama. L'étude devant mener à la remise du dossier d'exécution et des documents d'appel d'offres permettra de mieux cerner les coûts de construction à prévoir et, éventuellement, de lancer une consultation auprès des entrepreneurs pour la réalisation des travaux. L'ensemble de cette liaison routière se divise en quatre sections:

- La Section BUJUMBURA - RUGOMBO, d'une longueur de 66 Km, dont la reconstruction est en voie d'exécution sous financement conjoint BADEA - Burundi - IDA;
- La Section RUGOMBO - Rivière LUHWA, frontière entre le Burundi et le Rwanda, d'une longueur de 9 Km;
- La Section Rivière LUHWA - Bugarama, en territoire rwandais qui totalise 8 Km;
- La Section Bugarama - Bukavu, aussi partiellement en territoire rwandais, section déjà aménagée.

Le Siège du PNUD à NEW-YORK a informé le Gouvernement Rwandais que le Comité des Contrats a passé contrat avec la Firme Gauff Eng. (RFA) pour un montant contractuel des US $ 138.154 correspondant à 1730 mois/hommes afin de terminer l'étude du projet au 31 décembre 1982.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet conjoint du Rwanda et du Burundi, le contrat signé par le PNUD et le Bureau d'Etudes Gauff Ingenieure prévoit en particulier la fourniture d'une sondeuse au titre de la contrepartie rwandaise en matière d'équipement. L'appareil dont dispose le Laboratoire des Ponts et Chaussées vient de tomber en panne. Comme la réparation ne peut être réalisée avant 5 mois, le Ministre des Travaux Publics a demandé au Représentant-Résident du PNUD d'allouer un crédit supplémentaire pour financer la location d'une sondeuse du Bureau d'Etudes "ITS" à Bujumbura.

21. Assistance à la Coopérative MERA.

La Coopération entre le PNUD/ONUDI et la Coopérative a été suspendue par le PNUD en 1978 à la suite des difficultés qu'a connues MERA et qui l'ont amenée à ralentir voire même arrêter ses activités de fabrication de postes de radio. MERA a repris ses activités depuis le 5 mai 1982. A cet effet, le Ministre des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a adressé une requête officielle au Représentant-Résident du PNUD pour que son organisme intervienne en faveur de cette coopérative. L'intervention du PNUD consisterait en la fourniture de l'équipement nécessaire pour l'étude et la fabrication des caisses et des circuits imprimés pour les postes de radio au Rwanda.

Dans sa réponse, le PNUD a fait savoir qu'en collaboration avec le Ministère du Plan, le PNUD a distribué les fonds CIP qui ont été mis à la disposition du Rwanda pour l'année 1982.

22. Proposition de document de projet sur les opérations et techniques d'importation.

Le document de projet a été élaboré par une mission de programmation du Centre de Commerce International (CCI)

qui a visité notre pays. Le but du projet est de contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires du IIIe Plan Quinquennal, notamment l'amélioration de la balance commerciale et une meilleure utilisation de l'aide financière et technique de l'étranger, par une gestion plus rationnelle et plus efficace des importations du Rwanda.
Le document de projet a été soumis au Ministère du Plan pour examen.

23. Projet RWA/77/009 - Assistance au BUNEP.

Le rapport d'avancement du projet couvrant la période janvier-septembre 1982 fait ressortir les observations ci-après:

- la période considérée semble principalement marquée par le double sceau d'une réduction des activités du projet et l'approbation d'une somme de près de 2.000.000 $ USA devant assurer la poursuite des activités durant le troisième cycle de programmation;
- la réduction des activités du projet provient des retards en matière de recrutement des nouveaux experts en infrastructure et en développement rural;
- la prolongation des activités du projet au cours du troisième cycle de programmation a été assurée par l'approbation de la révision budgétaire portant la contribution totale du PNUD à 2.775.000 $ USA;
- pour le poste "formation" on enregistre une très forte sous-utilisation des fonds réservés à cet effet. Cette lacune devrait être levée pour l'avenir, car le troisième plan quinquennal recommande d'intéresser les cadres affectés dans les services et bureaux d'études par un statut spécial comparable à celui des Chercheurs - statut qui implique - peut-on penser - des avantages au plan de la rémunération, de la promotion et de la stabilité de l'emploi.

24. Projet RWA/79/P01 - Programme National de Santé Familiale.

Le document de projet corrigé et contenant les avis et considérations de l'Office National de la Population (ONAPO) a été transmis au Ministère du Plan pour signature en octobre 1982.

Les objectifs globaux du projet sont les suivants:

1) - Promouvoir le développement socio-économique du pays
2) - Contribuer à la solution des problèmes que pose au

Gouvernement Rwandais le taux élévé d'accroissement de la population

3) - Réduire la mortalité et la morbidité maternelle et infantile

4) - Assurer le développement harmonieux de la famille par le libre accès pour tous aux services efficaces de santé maternelle et infantile y compris la planification familiale

5) - Sensibiliser la population aux problèmes socio-démographiques et tout particulièrement au problème d'espacement des naissances.

La contribution attendue du FNUAP s'élève à 192.000 $ USA, répartis en deux tranches, 190.100 $ USA pour 1982 et 1.900 $ USA pour 1983.

25. Projet RWA/80/010 - Appui Technique au Programme.

Le document de Programme par Pays pour le Rwanda avait prévu une somme de 1.000.000 $ US pour ce projet soit 200.000 $ USA par an. Le nouveau document de projet prévoit une somme de 248.400 $ US pour les trois premières années du troisième cycle de programmation. Dans le contexte actuel, cette réduction est interprétée comme la volonté du Bureau d'Exécution des Projets de réduire au maximum les retombées négatives sur l'ensemble du programme résultant des difficultés financières du Système des Nations Unies.

26. Usine Pilote de jus de fruits (SONAFRUITS).

Le Ministère du Plan a sollicité par le canal du PNUD auprès de l'ONUDI l'envoi et le financement d'une mission de consultant spécialisé dans la production des jus de fruits pour une durée de trois mois. L'assistance consultative demandée est nécessaire en vue d'aider le Gouvernement dans ses multiples efforts d'industrialisation du pays, particulièrement en vue d'apporter un appui au Bureau de la Promotion Industrielle ainsi qu'à la Société Nationale des Fruits dans leur tâche de réhabilitation de l'usine de production de jus de fruits au triple niveau de la production, de la fabrication et de la commercialisation de jus de fruits.

... / ..

27. Développement du Petit Elevage (DPE)

La situation du projet est dans l'ensemble satisfaisante, le rapport d'activité couvrant la période du 1er juillet 1981 au 31 décembre 1981 fait preuve d'une clarté et d'une qualité qui reflètent une gestion saine et active. Cependant il faut souligner que certains problèmes existants doivent être surmontés dans les meilleurs délais possibles:

- les difficultés rencontrées par les éleveurs pour accéder au crédit rural demandant une solution globale. Il est souhaitable que certaines institutions financières de type Banques Populaires, assistent le projet dans une plus grande mesure que par le passé;
- les centres secondaires de Ruhengeri et de Cyangugu semblent faibles dans leurs activités. Une attention particulière pour ces centres est à envisager dans le futur;
- les coupures de fournitures en eau et éléctricité ont provoqué certains problèmes techniques. Une unité de BIOGAZ sera prochainement installée au projet.

Arrêté à la somme de 1.570.593 $ USA le budget de ce projet a subi une seconde révision le portant à 1.539.822 $ USA afin de faire apparaître les dépenses effectives de fin d'année 1981 enregistrées par la FAO et les estimations pour les années en cours et à venir, ventilées par année.

28. RWA/77/007 - Entretiens des Routes.

Le rapport d'activités du projet couvrant la période du 1er juillet uu 31 décembre 1981 mentionne que le projet se heurte à des problèmes résultant des contraintes budgétaires de la Direction Générale des Ponts et Chaussées ainsi que du manque de compétitivité de la grille des salaires du Ministère des Travaux Publics face au secteur privé. Il est demandé au Gouvernement Rwandais d'envisager des mesures appropriées pour résoudre ces problèmes qui ont provoqué la suspension de la formation et du recyclage sur les chantiers et le départ d'une partie du personnel déjà formé (16%) à destination des industries privées où les salaires sont meilleurs.

- le manque de candidats pour les bourses à l'étranger;
- la vétusté des réseaux qui nécessite parfois le remplacement d'une bonne partie du matériel (ex.: autocommutateurs des préfectures) au lieu des réparations et améliorations prévues dans le programme;
- l'insuffisance des fonds alloués en général au programme et aux télécommunications rurales en particulier.

La première phase de ce projet a pris fin en septembre 1982. La deuxième phase qui est en cours et qui prendra fin en 1985 a comme objectifs immédiats:

1) - l'intégration des différents équipements provenant des diverses assistances extérieures et ainsi mettre à la disposition du pays et de ses autorités un système moderne de télécommunications tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;
2) - rationnalisation des services des Télécommunications sur toute l'étendue du territoire national;
3) - amélioration des services des Télécommunications par une formation appropriée du personnel à l'Ecole Nationale des Postes et des Télécommunications, basée sur les cours pratiques et les stages à l'étranger.

La contribution du PNUD pour cette deuxième phase s'élève à 625.100 $ USA, celle du Gouvernement Rwandais se chiffre à 18.024.250 FRW.

U N E S C O

1. Réunion d'experts gouvernementaux sur la protection du folklore et de la culture populaire.

Le Directeur Général de l'UNESCO a invité le Rwanda à participer à la réunion d'experts gouvernementaux sur la protection du folklore et de la culture populaire qui s'est tenue à PARIS du 22 au 26 février 1982.

La participation de notre pays a été assurée par Monsieur NSABIMANA Jean Chrysostome et Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste respectivement Chef de Division des Beaux-Arts au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et Chef de Division Folklore et Loisirs au Ministère de la Jeunesse et des Sports.

... / ...

2. Séminaire National d'Alphabétisation.

l'UNESCO a mis à la disposition du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire une somme s'élevant à 8.000 $ USA pour l'organisation du séminaire national d'alphabétisation pour les cadres d'alphabétisation. Ledit séminaire a eu lieu du 7 au 27 mars 1982.

3. Développement de la Communication Rurale.

La première phase du projet "DECOR" RWA/78/009 a pris fin au 31 décembre 1981. Monsieur Diomansi BOMBOTE, expert de l'UNESCO en journalisme et communication rurale a terminé son mandat.

Ce projet a connu un manque de sollicitude de la part de l'aide internationale sous prétexte que ce n'est pas la priorité du Rwanda.

Suite à cette situation, une délégation rwandaise composée par Messieurs Christophe MFIZI et Jean Marie Vianney NVULINWENANDE respectivement Directeur de l'Office Rwandais d'Information et Chef de Section Etudes et Programmes à l'Office Rwandais d'Information s'est rendue à PARIS pour des entretiens à l'UNESCO dans le cadre du projet de Développement de la Communication rurale à présenter au Programme international de Développement de la Communication. Ils se sont également rendus à la Radio France Internationale et au Centre de perfectionnement des journalistes de Paris pour des entretiens sur l'organisation des stages.

4. Séminaire d'Education et de Formation destiné aux enseignants.

Au mois de septembre 1982, sous les auspices de l'UNESCO le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a organisé un séminaire d'Education et de Formation destiné aux enseignants. A cet effet, l'UNESCO a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais l'équivalent en francs rwandais de 3.000 dollars US pour l'organisation du séminaire susdit.

5. Concertation et Formation en Linguistique comparative Bantoue.

Le Conseil de Recherche et d'Etude en Linguistique Fondamentale et Appliquée - CIRELFA - un organe spécialisé de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique a octroyé une subvention de 100.000 FF pour l'organisation de la première session de formation en linguistique comparative bantoue laquelle formation a eu lieu au mois d'août 1982 à Kigali.

Pour ce projet, le Rwanda voudrait contribuer à la recherche et à la formation en linguistique comparative bantoue en mettant à la disposition des pays africains du domaine bantou son infrastructure de recherche et son potentiel scientifique.

Comme il apparaît que le CIRELFA ne pourra pas prendre en charge l'entiereté des besoins exprimés, il a été demandé à l'UNESCO d'examiner la possibilité d'une co-participation audit projet et d'accorder un montant de 10.000 $ USA pour acquérir la documentation nécessaire.

6. Table Ronde Sectorielle sur l'Education.

Du 7 avril au 3 mai 1982 une forte délégation conduite par le Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire s'est rendue à PARIS pour organiser avec la collaboration de l'UNESCO et du PNUD la Table Ronde Sectorielle sur l'Education.

Avant de se rendre à PARIS, la délégation rwandaise avait été à WASHINGTON à la Banque Mondiale. Au terme des négociations, l'Association Internationale de Développement (IDA) a consenti au Rwanda un crédit de 10.000.000 dollars USA pour la construction, l'extension et l'équipement des écoles ainsi que pour le financement des études liées au développement de l'Education.

A Paris, peu de pays et organismes invités ont participé à ladite Table Ronde. La mission assignée à cette Table Ronde était de sensibiliser les bailleurs de fonds aux problèmes de notre Réforme Scolaire face à sa place dans le développement du Pays. Les travaux ont été caractérisés par un esprit

de la République, chargé des Affaires Educationnelles et Culturelles et par Monsieur MURAYI NDUHIRA Augustin, Directeur Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

11. Conférence des Ministres de l'Education et des Ministres chargés de la Planification économique des Etats Membres d'Afrique.

Le Directeur Général de l'UNESCO a invité notre pays à participer à la Conférence susmentionnée qui a eu lieu à SALISBURY du 28 juin au 3 juillet 198 .La délégation rwandaise était composée de Messieurs HIGANIRO Alphonse et MURAYI NDUHIRA Augustin respectivement Secrétaire Général au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Directeur Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.

12. Congrès Mondial du Livre.

Le Gouvernement Rwandais a été sollicité par l'UNESCO à se faire représenter par un fonctionnaire au Congrès Mondial du Livre, lequel congrès s'est tenu à LONDRES du 7 au 11 juin 1982. Les objectifs de ce congrès étaient:

- d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la promotion du livre durant les dix années qui se sont écoulées depuis l'Année Internationale du Livre (1972);
- do comparer l'oeuvre accomplie dans les différentes régions du globe;
- d'identifier les principaux obstacles qui s'opposent encore à l'apparition de l'industrie du livre dans certains pays et de recommander des moyens pour surmonter ces obstacles à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Monsieur BAZATSINDA Thomas, Chef de Division Conservation et Diffusion du Patrimoine Culturel au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a représenté le Rwanda.

13. Réunion du comité d'experts gouvernementaux sur les aspects "propriété intellectuelle" de la protection des expressions du folklore.

Du 28 juin au 2 juillet 1982 GENEVE a abrité les travaux de la réunion susdite. Ce comité s'est réuni en application de la résolution 5/01 adoptée par la 21ème session de la Conférence Générale de l'ONU et de la décision prise par les organes directeurs de l'OMPI. Les travaux de ce comité ont porté sur la protection des expressions du folklore, lequel folklore caractérise l'élément fondamental de notre identité culturelle.

Monsieur SEBUDANGA Augustin, Chef de Bureau du Droit d'Auteur au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pris part à ces travaux.

14. Conférence Mondiale sur les Politiques Culturelles.

L'UNESCO a organisé à MEXICO (Mexique) du 26 juillet au 5 août 1982, une Conférence Mondiale sur les politiques culturelles. Elle a examiné entre autres les points suivants:

- Bilan de l'expérience acquise en matière de politiques et des pratiques dans le domaine de la culture depuis la Conférence organisée par l'UNESCO en 1970;
- Problèmes fondamentaux de la culture dans le monde contemporain;
- Politiques culturelles et action culturelle;
- Coopération Culturelle Internationale;
- Nature et les formes actuelles de coopération culturelle aux niveaux sous-régional, régional, interrégional et international et les moyens de son renforcement.

La délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, était composée en outre de Messieurs MTIGASHIRA Simon, Chef de Service à la Présidence de la République et MANIRAGABA-BALIBUTSA, Directeur Général au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

15. Réunion d'experts sur la terminologie.

Monsieur NGULIMIRA Boniface, Directeur Adjoint du Bureau Padagogique de l'Enseignement Secondaire a participé à une réunion organisée par l'UNESCO à NAIROBI du 6 au 10 septembre 1982. La réunion a étudié les problèmes de terminologie dans les langues africaines.

16. Séminaire régional de formation sur la post-alphabétisation et l'éducation continue des néo-alphabètes.

Sur l'invitation du Directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'Education de HAMBOURG en République Fédérale d'Allemagne, Monsieur LIBAYANE Elie, Chef de Bureau Alphabétisation Fonctionnelle au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, a participé au Séminaire régional de formation sur la post-alphabétisation et l'éducation continue des néo-alphabètes. Le séminaire s'est déroulé à NAIROBI du 16 au 27 août 1982. Ses travaux étaient centrés sur l'examen des points ci-après:

- maintenir et stabiliser les connaissances fondamentales des néo-alphabètes;
- dépasser le stade de la seule alphabétisation afin d'acquérir une éducation fondamentale suffisante;
- rattacher la post-alphabétisation et l'éducation continue aux processus élargis du développement personnel, social et professionnel.

16. Colloque sur l'emploi des langues nationales et régionales dans les moyens d'information en Afrique Centrale et en Afrique de l'Est.

Ce colloque organisé conjointement par la République du Burundi et l'UNESCO a eu lieu dans la capitale burundaise du 1er au 4 septembre 1982. L'organisation de ce colloque répondait à la résolution 4/01/C.6A approuvée par la Conférence Générale de l'UNESCO à sa 21ème session, laquelle résolution demandait au Directeur Général de l'UNESCO d'encourager l'"utilisation des médias dans les programmes nationaux et internationaux de développement rural". Ce colloque répondait également aux décisions de la même Conférence générale relatives à

l'utilisation des langues africaines dans toutes les activités de la vie internationale. Des experts du Burundi, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Uganda et du Zaïre ont pris part aux travaux de ce colloque qui avait pour objet de comparer les expériences et les programmes en langues nationales concernant tous les médias de la région, de discuter de ces expériences, de leurs buts et de leur impact sur les échanges entre les Etats de la région.

Messieurs Christophe MFIZI et Cyprien RUGAMBA, respectivement Directeur de l'Office Rwandais d'Information et Directeur de l'Institut National de Recherche Scientifique ont participé à ce colloque.

17. Quatrième Conférence générale extraordinaire.

La Quatrième Conférence Générale Extraordinaire de l'UNESCO s'est tenue à PARIS du 23 novembre au 3 décembre 1982. La Conférence avait pour objet principal, l'adoption du Plan à moyen terme 1984-1989 de l'UNESCO.

La délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, comprenait Messieurs MANIRAGABA-BALIBUTSA, MURAYI-NDUMIRA Augustin et MULISA Thomas, respectivement Président et Vice-Président de la Commission Nationale pour l'UNESCO et Conseiller de l'Ambassade du Rwanda à PARIS.

U N I C E F

1. Visites au Rwanda de Monsieur David HALLIDAY.

Faisant suite à la visite au Rwanda en décembre 1981 de Monsieur Karl Eric KNUTSSON, Directeur Général de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est avec résidence à NAIROBI, une équipe de l'UNICEF, conduite par Monsieur David HALLIDAY, Directeur Régional Adjoint, a séjourné dans notre pays du 8 au 16 mars 1982.

L'objectif de cette mission était de voir dans quelle mesure le programme de coopération entre le Rwanda et l'UNICEF pour la période 1980-1982 s'exécute conformément à ses objectifs fondamentaux, au calendrier de son planning et aux coûts

initialement prévus de façon à servir de base pour la mise au point du programme 1983-1986.

A cette occasion des réunions de travail avec les Départements concernés par l'assistance de l'UNICEF ont eu lieu afin de voir l'état d'exécution des programmes en cours et de nouveaux programmes pour la période 1983-1986.

Toujours dans le cadre de la Revue du Programme de Coopération RWANDA/UNICEF 1980-1982, Monsieur HALLIDAY a effectué dans notre pays une visite de travail au cours de la première semaine du mois de juin 1982. Monsieur HALLIDAY était venu discuter avec les services concernés quelques détails de l'élaboration du dossier de programme. Les éléments suivants ont guidé les discussions que Monsieur HALLIDAY a menées avec les Services concernés (Ministère du Plan, Ministère de la Santé Publique, Ministère des Ressources Naturelles; Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire ainsi que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire):

- définition et sélection des principaux problèmes affectant les enfants et les mères au Rwanda; tels qu'identifiés par
- le Gouvernement Rwandais;
- stratégies d'action possibles pour s'attaquer à ces problèmes;
- élaboration de programmes et de projets avec des objectifs clairement définis pour traiter les problèmes identifiés.

Enfin, du 28 septembre au 2 octobre 1982, Monsieur David HALLIDAY a effectué une autre visite de travail dans notre pays. Il devait mener les dernières discussions devant déboucher sur la "finalisation" du Dossier de Coopération RWANDA/UNICEF 1983-1986, lequel dossier devait absolument être prêt à NAIROBI pour le 10 décembre 1982, de façon à être présenté au Conseil d'Administration de l'UNICEF qui se tiendra probablement au mois de mai 1983.

Pour la période 1983-1986, l'UNICEF compte contribuer au développement socio-économique de notre pays de la façon suivante:

Sources	1983	1984	1985	1986	TOTAL ($000)
Ressources générales ou budget régulier	1100	1200	1400	1500	5200
Contributions spéciales c'est-à-dire collectées auprès d'autres sources de financement (à rechercher)	1100	1200	1300	1400	5000
TOTAL ($000)	2200	2400	2700	2900	10200

En outre il a été convenu de proposer à l'UNICEF, selon les secteurs de son intervention, une répartition suivante:

Sources	Santé	Education	Bien-être de l'Enfant et de la Famille	Hydrauliques ruraux et assainissement	TOTAL
Ressources Générales	30%	25%	25%	15%	95% (1)
Contributions spéciales (à rechercher)	-	30%	-	70%	100%

Les 5% restants des ressources générales devraient être répartis entre les quatre domaines sectoriels du programme, pour les activités d'appui aux projets, notamment pour la sensibilisation. Toutefois si un consensus intervenait entre les Ministères concernés et l'Office Rwandais d'Information, une partie de ces 5% pourrait être directement allouée à cet Office, pour les activités de sensibilisation à caractère global.

... / ...

2. Projet "Petites Sources".

Le Comité belge pour l'UNICEF a donné une contribution spéciale pour le projet "Petites Sources" pour un montant de 2.116.000 FRW. Ce montant sera utilisé pour la poursuite de l'aménagement de petites sources, selon le plan que les Parties concernées établiront d'un commun accord.

3. Programme de Formation de l'UNICEF.

Des cycles de formation pour le personnel oeuvrant auprès des enfants d'âge pré-scolaire a été programmé pour l'année 1982. Du 23 au 31 mai 1982, 25 éducatrices des enfants dans des orphelinats ont suivi cette formation à Kigali. La deuxième session s'est déroulée à Gisenyi du 20 au 27 juin 1982. L'enveloppe prévue pour le financement de ces deux sessions est de 800.000 FRW. La dernière formation des éducateurs et éducatrices des Centres d'activités préscolaires a eu lieu à Kigali du 1er au 30 août 1982.

4. Projet "adduction d'eau du Bugarama".

Il s'agit d'un projet assez vaste qui comporte une partie d'adduction d'eau et une partie d'irrigation, L'UNICEF Financera la partie adduction d'eau dont le montant s'élève à 60 millions FRW. La préétude et l'étude ont été réalisées par l'institution française "GERSAY". Il s'agira de capter 3 sources pour approvisionner en eau potable 9 à 10 mille personnes. L'exécution du projet sera probablement réalisée par l'AIDR.

5. Projet d'Aménagement de Petites Sources.

Les objectifs initiaux de ce projet étaient les suivants:

- aménager 5590 petites sources dont 1500 dans les Préfectures de Byumba, Gisenyi et Ruhengeri sur financement du Gouvernement Rwandais et 4090 sources dans les 7 Préfectures restantes sur financement de l'UNICEF;
- former 70 fontainiers communaux devant assurer l'entretien des sources dès l'achèvement du projet.

Les travaux qui avaient débuté en 1976 devaient prendre fin le 31 décembre 1979. Malheureusement, il y a eu un décalage

.../...

de 3 ans et la fin des travaux est intervenue le 30 juin 1982.

Les prévisions n'ont pu être réalisées qu'en préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye, Kigali et Byumba. A l'heure actuelle 83,65% des sources prévues sont déjà aménagées.

S'agissant de la formation des fontainiers, l'objectif final a été atteint et même dépassé.

Les prévisions financières initiales du Projet d'Aménagement des Petites Sources étaient au total de 1.200.000 $ USA dont 900.000 $ USA provenant de l'UNICEF et 300.000 $ USA du Gouvernement Rwandais.

A cause du non-respect du planning d'exécution des travaux par l'AIDR, il y a eu un dépassement des coûts très importants évalué à 1.435.675 $ USA.

6. Par sa lettre n° 17/07/1718/82 du 5 novembre 1982, le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a demandé à l'UNICEF de financer au cours de la période 1983-1986, les opérations ci-après:

1) - formation de 240 monitrices nutritionnistes à raison de 60 par an en sessions de 30 personnes pendant 4 mois. Le coût est estimé à 273.600 $ USA;
2) - Réunion technique de 140 responsables des Centres Nutritionnels et 20 cadres techniques nutritionnistes. Il est prévu 2 réunions de 5 jours chacune en 1983 et 1985. Contribution souhaitée: 14.400 $ USA.
3) - Recyclage de 270 monitrices nutritionnistes. Durée de recyclage: 6 jours, coût: 16.200 $ USA.
4) - Equipement du Centre de Formation Nutritionnelle de Ruhengeri (CNR) et des centres existants et à créer. Le coût de cet équipement est réparti comme suit
   1983: 27.959 $ USA — 1985: 25.491 $ USA
   1984: 26.075 $ USA — 1986: 14.303 $ USA.
5) - Fourniture de cinq véhicules pour inspection des CCDFP et des Centres Nutritionnels dont deux véhicules en 1983 pour 32.610 $US et trois véhicules en 1985 pour 64.565 $US.

... / ...

6) - Acquisition de 2 véhicules pour la supervision des Centres préscolaires pour 34.435 $ USA

7) - Acquisition de 10 véhicules pour la supervision à partir des préfectures dont le coût est réparti sur trois ans:

1983: 6 véhicules pour 78.260 $ USA
1984: 1 véhicule pour 15.000 $ USA
1985: 5 véhicules pour 51.652 $ USA.

8) - Appui aux CCDFP pour 257.400 $ USA.

9) - Formation des agents des ateliers spécialisés des CCDFP. Il s'agit de former 40 monitrices par an pendant 120 jours et durant 4 ans; la contribution souhaitée est de 192.000$ USA.

10)- Equipement-atelier de fabrication de matériel didactique pour l'Education préscolaire; Coût: 42.430 $ USA.

11)- Formation de 30 personnes oeuvrant dans les Centres préscolaires et organisation de 2 recyclages d'un mois chacun pour deux groupes d'enseignants de 37 et 30 personnes. Le coût de ces activités se présente comme suit:

1984: Formation de 30 personnes pour 25.000 $USA
1985: Recyclage de 37 personnes pour 17.500 $USA
1986: Recyclage de 30 personnes pour 15.218 $USA.

12)- Organisation de seminaires nationaux de sensibilisation et et d'orientantion de la formation préscolaire et d'évaluation en 1986 pour 20.500 $ USA.

13)- Technologie appropriée pour 21.745 $ USA en 1984 et 56.182 $ USA en 1986.

Ainsi donc, l'assistance financière de l'UNICEF au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour la période 1983-1986 devrait se présenter en gros comme suit:

1983: 295.827 $ USA
1984: 299.970 $ USA
1985: 353.730 $ USA
1986: 375.000 $ USA.

... / ...

U P U

1. Un cycle d'études organisé par l'Union Postale Universelle pour les pays participant: au projet "Organisation des Services d'enseignement et formation des instructeurs postaux" s'est tenu à DAKAR du 30 mai au 15 juillet 1982.

Monsieur MUTESA Edouard, Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers, Responsable de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications "Section Postes" a pris part aux travaux dudit cycle.

COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

A. Coopération technique bilatérale.

Durant l'année 1982, la situation des experts et techniciens volontaires en place et en recrutement relevant de la Coopération bilatérale se présente comme suit:

1. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE.

Les coopérants techniques allemands suivants qui avaient reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation:

- un médecin volontaire affecté à l'hôpital de Bushenge à Cyangugu;
- une infirmière volontaire affectée au dispensaire de Janja;
- un expert allemand affecté au projet "Elaboration d'un Plan Directeur d'adduction d'eau et d'élimination des eaux usées" du Ministère des Ressources Naturelles;
- un volontaire sociologue affecté comme professeur à l'Ecole Sociale de Karubanda à Butare;
- deux volontaires affectés comme professeurs d'éducation physique et de sports, le premier au Groupe Scolaire de Butare et le second au Groupe Scolaire de Byumba;
- deux volontaires infirmières affectées au Centre de Santé de Ruheru, en Préfecture de Gikongoro;
- deux volontaires laborantines médicales affectées l'une à l'hôpital de Bushenge et l'autre à l'hôpital de Kibuye;
- un volontaire forestier affecté au Projet de reboisement de la Commune Gishoma en Préfecture de Cyangugu;
- une volontaire affectée comme assistante sociale au Centre Nutritionnel de Kibayi, en Préfecture de Butare;
- un médecin volontaire affecté au Groupe Scolaire de Butare;
- un expert intégré allemand chargé de la gestion des pièces de rechange des Ponts & Chaussées du Ministère des Travaux Publics;
- un volontaire affecté comme second collaborateur au Bureau du Service des Volontaires Allemands à Kigali;
- un expert agro-économiste affecté au projet Agro-Pastoral de Nyabisindu comme nouveau Directeur;
- un volontaire technicien forestier affecté dans la Commune Nyakabuye, en Préfecture de Cyangugu;

... / ...

Aussi, les offres de candidatures suivantes ont reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais et leur mise en place est attendue :

- deux volontaires à affecter aux projets de reboisement dans les communes de Bugarama et Nyakabuye, en Préfecture de Cyangugu;
- un expert en comptabilité à affecter au Projet "Imprimerie Scolaire" du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire;
- - un expert agronome à affecter au Projet de production vivrière dans les communes Karago et Giciye en tant que Directeur du Projet.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées :

- à la Délégation du Service des Volontaires Allemands pour lui transmettre une requête du Gouvernement Rwandais relative au recrutement de deux volontaires allemandes (une sage femme et une infirmière) à affecter au Centre médico-social de Kigogo, en Préfecture de Byumba;
- au Gouvernement allemand pour lui demander de recruter un expert à affecter au projet "Imprimerie Scolaire" pour assurer la maintenance des machines;
- à la Délégation du Service des Volontaires Allemands pour lui transmettre une requête du Gouvernement Rwandais portant sur le recrutement de deux volontaires infirmières à affecter au Centre de Santé de Gisovu en Préfecture de Kibuye, la première unité se trouve déjà dans ce centre;
- au Ministère de la Santé Publique pour demander ses avis sur les candidatures de deux volontaires allemands à affecter l'un comme médecin et l'autre comme laborantin à l'hôpital de Kabaya, en remplacement d'un couple de mêmes qualifications et dont la mission prendra fin au mois de mars 1983.

Concernant le cas de l'expert allemand affecté à l'Office Rwandais d'Information, lors de la dernière Commission Mixte Germano-Rwandaise de septembre 1982, il a été retenu de commun accord que sa mission sera financée par les fonds prévus pour l'expert qui devait être recruté dans le cadre du projet DECOR.

2. BELGIQUE

Au cours de cette année 1982, les coopérants techniques belges suivants, qui avaient reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais, ont rejoint leurs postes d'affectation :

.../...

- deux techniciens des Compagnons Bâtisseurs affectés au Projet Pouzzolanes-Chaux-Tourbe de Ruhengeri;
- deux experts affectés au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un technicien affecté au Laboratoire du Centre Hospitalier de Kigali;
- trois médecins affectés à la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda à Butare;
- un ingénieur agronome affecté au Projet Cartographie des Sols du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- un médecin chirurgien affecté au Centre Hospitalier de Kigali;
- un technicien des Compagnons Bâtisseurs affecté au Projet Urbain de Kigali;
- un expert agronome affecté au projet Thé Kitabi en qualité de Tea-Maker et de mécanicien de l'Usine;
- deux ingénieurs architectes affectés au Bureau d'Etudes des Constructions du Ministère des Travaux Publics;
- un expert économiste affecté au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un médecin affecté à l'hôpital de Kabgayi;
- cinq volontaires de l'Association "Frères des Hommes"chargés de l'animation dans le projet de développement global dans la Commune Kivu en Préfecture de Gikongoro et dans la Commune Nyakizu, en Préfecture de Butare;
- un médecin pédiatre affecté au Service de Pédiatrie du Centre Hospitalier de Kigali;
- un médecin généraliste affecté au Centre Hospitalier de Kigali;
- un médecin dentiste affecté au Service de Stomatologie du Centre Hospitalier de Kigali;
- un gradué en Secrétariat affecté au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un professeur des Sciences Commerciales affecté au Collège de Gisenyi;
- un ingénieur civil affecté au Laboratoire de Génie Civil de l'Université Nationale du Rwanda;
- un Docteur en Droit affecté à la Faculté de Droit de l'Université Nationale du Rwanda;
- un professeur-visiteur chargé du cours intitulé "Antennes et rayons" à l'Université Nationale du Rwanda;
- un expert agronome affecté au projet "Développement Rural dans les Communes Rutare et Giti en Préfecture de Byumba;

... / ...

- un professeur affecté au Groupe Scolaire de Butare.

Aussi, les offres de candidatures des coopérants techniques belges ci-après ont reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais:

- un licencié en Mathématiques à affecter au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un expert architecte à affecter au Bureau d'Etudes des Constructions du Ministère des Travaux Publics;
- un ingénieur électromécanicien à affecter comme professeur à l'Ecole Technique Officielle de Kicukiro;
- un licencié en Droit à affecter au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un licencié en Sciences Commmerciales à affecter au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- un expert agronome à affecter au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire.

Leur mise en place est attendue.

En outre, les correspondances se rapportant sur les points suivants ont été envoyées:

- au Gouvernement belge pour solliciter la reconduction pour 2 ans de la mission d'un agent CTB affecté au Ministère de la Justice;
- à l'Ambassade de Belgique à Kigali pour désapprouver son initiative de distribuer unilatéralement des tâches aux 3 coopérants belges affectés à l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux, initiative considérée comme une ingérence dans les affaires internes de l'Administration Rwandaise;
- au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour demander ses avis sur la candidature d'un ingénieur agronome à affecter au Service des Semences Sélectionnées;
- Au Gouvernement belge pour solliciter le recrutement d'un agent kinésithérapeute gradué à affecter au Centre Hospitalier de Kigali;
- au Gouvernement belge pour demander le recrutement d'un médecin CTB à affecter à l'hôpital de Kabgayi en qualité de chirurgien;

... / ...

- au Directeur d'Euro-Action ACORD pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais à la candidature d'un ressortissant belge recruté pour représenter ladite Association en République Rwandaise;
- au Service de l'Immigration et Emigration pour demander d'accorder des visas de séjour gratuits en faveur de 3 techniciens belges chargés de l'exécution des travaux du projet "Construction de deux lignes électriques à Moyenne Tension RWINKWAVU - IHEMA et GIKONGORO - KITABI;
- au Gouvernement belge pour lui transmettre deux descriptions de poste des deux experts CTB à affecter au Ministère du Plan;
- au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pour lui transmettre les dossiers de deux agents expatriés belges pour lesquels Monseigneur l'Archevêque de Kigali a demandé des permis de travailler dans le Centre de Ruhuha, l'emploi dans le secteur privé étant de la compétence de ce Département et non du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération;
- à l'Ambassade de Belgique pour lui confirmer le souhait du Gouvernement Rwandais de remplacer un expert belge affecté au Service des Postes du Ministère des Postes et des Communications par un élément plus jeune, dynamique et efficace comme cela avait été décidé au cours de la Commission Mixte Belgo-Rwandaise tenue à Bruxelles du 29 mars au 2 avril 1982;
- à l'Ambassade de Belgique pour lui communiquer le refus par le Gouvernement Rwandais de la candidature d'un expert belge proposé pour le poste d'expert économiste à affecter au BUNEP;
- au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour demander ses avis sur la candidature d'un expert agronome à affecter au Service des Semences Sélectionnées;
- au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour demander ses avis sur la candidature d'un ingénieur électromécanicien à affecter comme assistant permanent au projet "Formation des ingénieurs civils en électromécanique" de l'Université Nationale du Rwanda;
- au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour demander des avis sur la candidature d'un expert belge en évaluation des systèmes scolaires à affecter auprès de ce Département;

... / ...

- trois unités à affecter au secteur rural du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- un technicien imprimeur à affecter au Bureau Pédagogique de l'Enseignement Secondaire;
- une infirmière à affecter à l'Ecole d'Infirmières de Rwamagana;
- trois experts spécialisés, l'un en phytopathologie et deux autres en matière de production et de vulgarisation des semences, à affecter au Service des Semences Sélectionnées du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;
- un expert en sylviculture à affecter au projet de reboisement de Gikongoro.

A la fin de cette année, seules les démarches visant le recrutement des experts destinés au secteur agricole du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ont déjà été entamées.

A cette même occasion, le problème de logements des agents CTB à remettre en état, a retenu l'attention des deux délégations qui ont convenu de confier son examen à la section de Coopération près l'Ambassade de Belgique et au Ministère des Travaux Publics en vue de trouver une solution permettant d'entamer le programme d'exécution des travaux de réfection dans les délais les plus brefs possibles.

Compte tenu du fait que certaines de ces maisons qui sont restées longtemps inoccupées étaient tombées en ruine et qu'elles vont occasionner des dépenses énormes, il a été proposé à l'Ambassade de Belgique de remettre à la partie rwandaise des maisons qui deviendraient inoccupées suite aux départs définitifs des agents CTB dont les postes auront été supprimés.

Quant à la question touchant la réactualisation de la Convention d'Assistance en personnel entre la Belgique et le Rwanda signée le 13 octobre 1962 pour mieux l'adapter à la situation présente, les deux délégations ont convenu qu'un avant-projet de modification de cette Convention sera mis au point par les services rwandais concernés et la Section de Coopération près l'Ambassade de Belgique à Kigali et soumis ensuite à l'approbation des deux Gouvernements. A l'heure actuelle, les travaux d'adaptation de la Convention d'assistance technique aux réalités du pays n'ont pas encore commencé. Au cours d'un entretien qui a eu lieu récemment à la Direction Générale de la Coopération entre des membres de l'Ambassade de Belgique et des fonctionnaires rwandais du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, il a été convenu que

.../...

la partie rwandaise remettra un projet de Convention à l'Ambassade de Belgique dans les meilleurs délais et la Division de la Coopération Technique et Scientifique a été chargée de préparer un avant-projet.

Concernant le cas du volontariat belge, il y a lieu de signaler que les volontaires belges oeuvrant au Rwanda proviennent de plusieurs associations non-gouvernementales belges regroupées dans une Fédération (INTERCODEV).
Parmi ces Organismes, 4 seulement ont signé des accords de coopération avec le Gouvernement Rwandais, à savoir :

- Coopération au Développement IBO (COOPIBO ou Compagnons Bâtisseurs);
- Auxiliaires Féminines Internationales (A.F.I.);
- Les Amis du Père Damien (A.P.D.);
- Les Frères des Hommes (Fr. Hommes).

Une grande partie de ces volontaires travaille dans des projets relevant du secteur public (enseignement et domaine médico-social) et une autre partie oeuvre dans des projets relevant du secteur privé, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération étant concerné par les premiers, l'emploi des autres étant du ressort du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

Mais, à côté des volontaires de ces 4 ONG belges régulièrement opérant dans le pays, il a été constaté que plusieurs volontaires belges se trouvent dans tous les coins du Rwanda sans que ni le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, ni le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi sachent les conditions dans lesquelles ils ont été introduits dans le pays. Bref, ils travaillent en dehors de tout cadre juridique entre le Gouvernement Rwandais et leur association définissant les devoirs et obligations de chaque partie.

Etant donné que le volontariat belge est constitué par plusieurs Associations indépendantes les unes des autres, le Gouvernement Rwandais a préféré conclure une Convention avec leur Fédération (INTERCODEV) qui les regroupe toutes.
C'est ainsi qu'un projet de texte de Convention a été élaboré et soumis aux Autorités compétentes belges pour approbation. Après quelques modifications, un texte définitif a été retenu, mais pour des raisons restées inconnues du Gouvernement Rwandais, le Ministère belge de la Coopération a préféré geler le dossier jusqu'à ce jour.

.../...

Devant cette situation jugée peu claire et très soucieuse de trouver une solution définitive au cas de plusieurs volontaires belges qui se trouvent au Rwanda en l'absence d'un cadre juridique les régissant, la partie rwandaise a pris, au début de cette année, l'initiative de proposer au Gouvernement belge un nouveau texte de Convention que le Gouvernement Rwandais souhaiterait conclure directement avec le Gouvernement belge.
Des télex ont été envoyés ces derniers temps, à notre Ambassade à Bruxelles pour lui demander de s'informer pour savoir si réellement le Gouvernement belge a autorisé INTERCODEV à signer ladite Convention avec le Gouvernement Rwandais.

La décision des Autorités compétentes belges au sujet de la position à adopter pour régler définitivement le cas des volontaires belges mis ou à mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais est toujours attendue.

En conclusion, le problème de nombreux volontaires qui travaillent dans le pays sans un cadre juridique établi par les deux parties est devenu de plus en plus encombrant surtout lorsqu'il est question du renouvellement ou de la prolongation de leur autorisation de séjour au Rwanda.
Il mériterait donc une attention toute particulière des autorités compétentes rwandaises.

3. CANADA

Au cours de l'année 1982, les coopérants techniques canadiens suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un géologue pour le projet de Prospection Géophysique Aéroportée;

- un intendant agricole et un gestionnaire comptable pour le projet de mise en valeur des vallées marécageuses du Mutara;

.../...

- un volontaire du SUCO, Conseiller à la gestion de la Coopérative de Vente des Produits Agricoles de Butare (COVEPABU);
- un volontaire du SUCO, céramiste-potier pour le projet poterie de Shyorongi;
- un professeur de comptabilité pour l'Université Nationale du Rwanda à Butare;
- un nouveau Coordonnateur du SUCO au Rwanda;
- une volontaire du SUCO infirmière responsable du Centre de Santé de Kitabi en Commune de Mudasomwa en Préfecture de Gikongoro;
- un Chef mécanicien affecté au Projet de Développement Rural du Mutara;

De même, les candidats ci-après ont été retenus par le Gouvernement Rwandais et leur mise en place est attendue:

- un professeur de management pour l'Université Nationale du Rwanda, en remplacement d'un autre professeur ayant quitté définitivement le Rwanda en juillet 1982;
- deux experts, un animateur en développement communautaire et un ingénieur en génie rural pour la phase II du projet de Développement Rural du Mutara;
- un volontaire du SUCO devant s'occuper de la supervision de l'action de santé publique dans les zones de Bunyambilili et de Buyenzi en Préfecture de Gikongoro.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points ci-dessous ont été adressées:

- Au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un couple de volontaires du SUCO proposé pour être affecté au projet de technologie appropriée de Ruhengeri;
- à la Direction de l'Immigration et Emigration pour lui demander d'accorder un visa de séjour gratuit à un expert de la société canadienne MICROTEL, attributaire du marché relatif au projet Télécommunications du Ministère des Postes et des Communications et qui est venu pour superviser les travaux dudit projet financé par le Gouvernement canadien;
- au Ministère du Plan pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un volontaire du SUCO proposé pour occuper le poste de technicien en génie rural

dans le cadre du Programme Spécial des Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'oeuvre, effectués dans la Sous-Préfecture de Ndiza;

- au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un volontaire du SUCO proposé pour occuper le poste de Conseiller Technique à la Coopérative de Jeunes de Mukura à Butare, en remplacement d'un autre volontaire qui a quitté définitivement le Rwanda à l'expiration de son contrat de travail de deux ans;
- au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un professeur visiteur canadien devant dispenser durant le 1er trimestre de l'année académique 1982-1983 des cours à la Faculté des Sciences de l'Université Nationale du Rwanda à Butare;
- au Ministère du Plan pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un coopérant canadien proposé pour occuper le poste d'Administrateur et de Conseiller de la partie canadienne pour le Fonds de Contrepartie de l'Aide Alimentaire. Les services de ce coopérant n'ont pas été jugés indispensables et de surcroît leur financement devait émarger du Fonds de Contrepartie déjà insuffisant. Le Ministère du Plan a donc répondu négativement.
- Au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un technicien volontaire du SUCO, proposé pour être affecté dans le projet de Technologie appropriée exécuté dans la région du Bugesera, en remplacement d'un autre volontaire rapatrié en mai 1982;
- au Ministère du Plan pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un technicien volontaire du SUCO proposé pour occuper le poste d'ingénieur forestier dans le cadre des travaux du Programme Spécial des Travaux Publics à Haute Intensité de Main d'oeuvre effectués dans la Sous-Préfecture de Kiyumba;
- au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour demander ses avis et considérations sur la candidature d'un expert canadien proposé pour dispenser le cours de Mécanique des Fluides à l'Université Nationale du Rwanda.

... / ...

4. CHINE

En ce qui concerne la situation de la Coopération technique Sino-Rwandaise durant l'année 1982, on a enregistré l'arrivée des techniciens chinois répartis comme suit:

- une équipe de 77 techniciens destinés au projet Cimenterie de MASHYUZA;
- une mission médicale de 7 techniciens chinois affectés à l'hôpital de Kibungo;
- une équipe de 3 techniciens chargés d'une mission d'expertise à la Sucrerie Rwandaise;
- une équipe de 8 techniciens chinois chargés d'une mission d'étude agricole du projet rizicole à Nasho;
- une équipe de 46 techniciens chinois chargés des travaux de construction de la route Kigali-Ruhengeri.

Par ailleurs, il a été demandé au Directeur du Service de l'Immigration et Emigration de donner un visa de séjour gratuit aux techniciens chinois venus pour la construction de la Route Kigali-Ruhengeri ainsi qu'aux techniciens chinois qui viennent pour une mission de courte durée pour lesquels il n'est pas nécessaire de délivrer une Carte d'Assistance Technique. Le Service de l'Immigration et Emigration a accédé à cette demande.

5. COREE DU NORD.

Au cours de l'année 1982, quatre techniciens nord-coréens ont rejoint leurs postes d'affectation à la Mission Piscicole coréenne au Rwanda.

6. ESPAGNE.

Des correspondances ont été adressées:

- au Ministère de la Santé Publique pour lui proposer de soumettre le cas d'une missionnaire laïque espagnole proposée pour être affectée comme médecin à l'hôpital de Kiziguro au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, Département compétent pour l'engagement du personnel expatrié destiné au secteur privé;

... / ...

- au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pour lui transmettre le dossier d'un ressortissant espagnol en faveur duquel Monseigneur l'Archevêque de Kigali avait demandé un permis de travailler au Centre de Santé de Ruhuha.

7. ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Au cours de cette année 1982, les coopérants techniques américains suivants ont rejoint leurs postes d'affectation :

- trois Volontaires du Corps de la Paix affectés comme professeurs d'anglais à la Faculté des Lettres de l'UNR;
- un agent de l'African Wildelife Leadership Foundation oeuvrant dans le projet Gorilles de montagne basé dans le Parc des Volcans à Ruhengeri;
- une technicienne américaine venue effectuer une mission consultative auprès du Centre d'Etudes et d'Application de l'Energie au Rwanda.

Par ailleurs, des correspondances portant sur les points suivants ont été envoyées :

- à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais à sa proposition d'affecter un expert agro-économiste au projet Enquêtes et Analyses agricoles du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et un autre expert américain au projet Stockage Local des Récoltes relevant du Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire;
- au Directeur du Centre de Recherche de Karisoke pour l'inviter à s'adresser au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pour avoir un permis de travail en faveur d'une ressortissante américaine venue travailler comme dactylographe audit centre.

8. FRANCE

Au cours de l'année 1982, les coopérants techniques français suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais, ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un professeur affecté au Groupe Scolaire de Butare (Section agricole et vétérinaire);
- un assistant en sciences naturelles (biologie) affecté au projet d'assistance à l'UNR à Butare;

.../...

- un chirurgien-adjoint affecté à la Mission Médicale Française de Ruhengeri;
- un maftre-assistant en linguistique affecté au projet d'Assistance à l'UNR à Ruhengeri;
- un coordonnateur en Télécommunications affecté au Projet-Programme Intégré d'Assistance en Télécommunications;
- un professeur d'agriculture affecté au Centre de Formation Pédagogique de Butare;
- un interne des Hôpitaux de Bordeaux affecté au Centre Médico-Social de Ruhengeri;
- un Licencié en Sciences dentaires pour la Mission Médicale Française de Ruhengeri;
- un chirurgien dentiste affecté à la Mission Médicale Française de Ruhengeri;
- un mécanicien au sol de la Caravelle Présidentielle "IMPALA";
- un technicien volontaire de l'AFVP affecté au Programme de vulgarisation de la Pomme de Terre;
- un médecin chef affecté à l'hôpital de Ruhengeri dans le cadre de la Mission Médicale Française;
- un conseiller en agronomie auprès du Directeur Régional du projet Bugesera-Gisaka-Migongo (région Gisaka-Migongo);
- un conseiller technique auprès du Ministère du Plan, en remplacement d'un autre coopérant français dont le contrat de travail au Rwanda a pris fin en septembre 1982;
- un conseiller en agronomie auprès du Directeur Régional du projet Bugesera-Gisaka-Migongo (Région Bugesera);
- deux professeurs pour le Lycée de Rugunga.

De même, les candidats suivants ont reçu l'agrément du Gouvernement Rwandais et leur mise en place est attendue:

- un gestionnaire pour l'hôpital de Ruhengeri, en remplacement d'un autre coopérant parti définitivement à la fin de son contrat de travail;
- un volontaire de l'AFVP pour le projet apicole à exécuter dans les communes SHYANDA et MBAZI;
- un chef du projet et un agronome responsable de la vulgarisation pour le projet "KIGALI-EST";

.../...

- un expert de l'AGECOOP devant effectuer une mission de deux mois pour le projet de création d'emplois artisanaux pour jeunes ruraux rwandais;
- deux volontaires de l'AFVP chargés des projets de développement de la commune Kigembe, en Préfecture de Butare;
- deux volontaires de l'AFVP pour le projet de reboisement et le projet intégré de la commune MUYAGA, en Préfecture de BUTARE.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points ci-dessous ont été adressées :

- à la Délégation de l'AFVP à Kigali pour lui demander de recruter une volontaire animatrice en remplacement d'une autre volontaire dont le contrat a pris fin le 8 février 1982 pour la commune de Gishyita en préfecture de Kibuye;
- au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour lui transmettre une lettre de l'Ambassade de France par laquelle elle notifiait au Gouvernement Rwandais sa décision de retirer un coopérant français affecté à la Faculté des Lettres de l'UNR à Ruhengeri suite à son comportement jugé peu satisfaisant par la partie française quant à la mission qu'il était venu assurer;
- au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour l'informer du refus du Gouvernement Français de différer le départ définitif dans son pays d'un expert français qui était affecté au Projet BUGESERA-GISAKA-MIGONGO en qualité de Directeur;
- à l'Ambassade de France à Kigali pour lui faire part de l'Accord du Gouvernement Rwandais de faire bénéficier de petits congés sur place les coopérants techniques français oeuvrant au sein du Bureau Pédagogique de l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.

A cette occasion, il a été proposé à la partie française de mettre en place prochainement un Arrangement complémentaire destiné à actualiser l'Accord de Coopération Culturelle et Technique dans le but d'avoir une Convention plus complète et cadrant mieux avec la situation actuelle du Rwanda :

- au Bourgmestre de la Commune MUYAGA pour lui demander de préciser les qualifications et les expériences professionnelles des candidats aux postes qu'occupaient deux volontaires de l'AFVP qui ont regagné définitivement leur pays ainsi que les moyens logistiques dont ces candidats pourraient disposer

.../...

pour mener à bien leur travail ; ces renseignements ayant été fournis, une requête a été adressée à l'Association;

- à la Présidence de la République pour l'informer de ce qu'un mécanicien français au sol de la Caravelle Présidentielle "IMPALA" a demandé et obtenu la résiliation de son contrat de coopération et que le Gouvernement français avait pris les dispositions nécessaires pour son remplacement rapide;

- à la Délégation de l'AFVP à Kigali pour demander la prolongation de la mission au Rwanda d'un volontaire français affecté au projet agro-pastoral de la Sous-Préfecture de Buberuka en Préfecture de Ruhengeri;

Il convient de noter également qu'un chargé de mission de l'AFVP est arrivé à Kigali le 23 mars 1982 pour négocier sur place avec les Autorités rwandaises compétentes une nouvelle Convention entre son Association et le Gouvernement Rwandais, celle en vigueur ne répondant plus entièrement aux réalités de coopération entre les deux parties. Le texte mis au point par les experts et approuvé par les Autorités compétentes des deux parties a déjà été signé par la partie rwandaise et soumis à l'Association pour qu'elle le signe à son tour, ce qui vient d'être fait.

- au Bourgmestre de la Commune CYERU pour lui demander de fournir la description des tâches et de préciser les qualifications et expériences professionnelles d'un technicien volontaire souhaité en remplacement d'un autre volontaire qui a quitté définitivement en février 1982 le projet de Développement de la Commune CYERU;

- à la Direction de l'Immigration et Emigration pour lui demander de faciliter les formalités d'obtention de visas de séjour gratuits à trois ressortissants français servant dans le Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais de Kigali et à l'Ecole française de Butare;

- à l'Ambassade de la République Rwandaise à Paris pour lui transmettre le rapport de l'entretien que le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a eu en date du 23 mars 1982 avec Monsieur GEFFROY André, Chargé de mission de l'AFVP venu au Rwanda pour négocier une nouvelle Convention de Coopération entre le Gouvernement Rwandais et son Association;

.../...

- au BUNEP pour lui faire comprendre qu'il ne faudrait plus insister pour le recrutement d'un spécialiste français en études de marchés qui avait été promis en juin 1979 par le Gouvernement Français, le poste à occuper n'ayant pas été retenu par la Commission Mixte franco-rwandaise tenue à Kigali du 17 au 20 février 1982;

- au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour lui suggérer de renoncer au recrutement et à l'affectation dans une institution scolaire du pays d'un ressortissant zaïrois résidant en France suite aux considérations pertinentes émises par le S.C.R. Le sujet zaïrois avait fait lui-même des démarches auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour un poste au Rwanda;

- au Ministère de la Santé Publique pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la proposition de l'Ambassade de France à Kigali de permettre à une ressortissante française d'effectuer un stage de 4 mois en médecine générale au Centre Hospitalier de Kigali;

- au Bureau de l'AFVP à Kigali pour lui présenter la requête du Gouvernement Rwandais portant sur le remplacement de trois techniciens volontaires de l'AFVP qui étaient affectés dans la Commune Gishyita en Préfecture de Kibuye et dont les contrats de travail ont normalement pris fin en septembre 1982;

- au Bureau de l'AFVP à Kigali pour lui signifier l'accord du Gouvernement Rwandais aux deux candidatures de volontaires de l'AFVP à affecter au programme de vulgarisation de la pomme de terre lancé dans la commune de BUTARO en Préfecture de Ruhengeri;

- au Bureau de l'AFVP à Kigali pour lui présenter la requête de recrutement d'un technicien volontaire à affecter auprès de l'équipe d'encadrement du Centre Préfectoral de Développement et de Formation Permanente de Gisenyi;

- au Ministère français de la Coopération et du Développement au sujet de la reconduction de la mission d'un copilote français de la Caravelle Présidentielle "IMPALA".

A ce sujet, il convient de noter que lors de la visite en France du Président de la République Rwandaise en juin 1982, le Gouvernement Français avait marqué son accord à la prolongation du contrat de service du copilote français.

.../...

Par après, à la surprise de la partie rwandaise, les Autorités françaises sont revenues sur leur décision en voulant remplacer ce technicien. Le Ministère des Affaires Etrongères et de la Coopération a été amené à protester énergiquement auprès des Responsables de la coopération technique française, l'administration rwandaise étant très satisfaite de la façon de servir du copilote de la Caravelle Présidentielle. Finalement on s'est entendu au plus haut niveau d'envoyer en stage en Europe l'expert français et la partie rwandaise a demandé que ce stage débute au milieu de l'année 1983 ;

- au Ministère de l'Intérieur pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur les candidatures de deux techniciens volontaires français à affecter au Centre Communal de Développement et de Formation Permanente de Gishyita en Préfecture de Kibuye;
- au Ministère des Travaux Publics, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et au Recteur de l'UNR pour leur demander de donner une solution à la question relative aux logements de trois nouveaux professeurs français recrutés pour la Faculté de Sciences de l'U.N.R. à Butare;
- à l'Ambassade du Rwanda à Paris pour l'inviter à faciliter au Dr. WEISS de revenir travailler au Rwanda sur contrat individuel.

Il est enfin à signaler que lors de la Commission Technique Mixte pour l'Enseignement tenue à Paris le 26/2/1982 les réaménagements suivants ont été opérés : la création d'un poste d'expert en planification scolaire pour le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et de trois postes au BPEPERAI (2 postes pour la section de français et 1 poste pour la section audio-visuelle de radio-scolaire) ainsi que la suppression de cinq postes (2 conseillers en agriculture, 2 conseillers en artisanat et 1 responsable du Centre de production de matériel scolaire).

9. GRANDE-BRETAGNE

Durant l'année 1982, un coopérant technique britannique a été recruté et affecté comme professeur d'Anglais à la Faculté des Lettres de l'UNR, campus de Ruhengeri.

.../...

Etant donné que la Convention signée entre le Gouvernement Rwandais et l'Association Action AID de droit britannique n'est pas encore ratifiée, il n'a pas été possible pour le Ministère d'agréer officiellement la candidature d'une représentante de cette Association au Rwanda. Toutefois, en attendant cette ratification et pour ne pas compromettre la poursuite normale des activités entreprises par cette Association au Rwanda, des dispositions ont été prises pour faciliter à la représentante susvisée l'obtention de son visa de séjour dans le pays.

10. GRECE

Suite aux promesses faites par les Responsables de l'Office Grec du Tourisme lors de la visite effectuée en Grèce du 12 au 22 mai 1982 par une délégation rwandaise, une requête officielle portant sur le recrutement d'un expert conseiller grec en matière d'aménagement des sites et d'exploitation du potentiel touristique à affecter à l'ORTPN a été transmise au Gouvernement Grec.

Ce Conseiller aura pour mission d'assister les services de l'ORTPN dans leur travail d'inventaire des sites touristiques pouvant nécessiter les financements éventuels par le Gouvernement Grec.

11. ITALIE

Durant l'année 1982, une correspondance a été adressée au Ministère de la Santé Publique pour lui communiquer l'accord du Ministère à sa proposition de recruter des volontaires italiens de l'Association "AMICI DEL RWANDA" qui seront chargés de superviser les travaux de construction et de démarrage des activités du Centre de Santé de MUNYAGA, en Sous-Préfecture de RWAMAGANA.

12. JAPON

Au cours de l'année 1982, le Gouvernement Japonais ayant refusé de renouveler le contrat de l'expert japonais qui travaillait à l'ONATRACOM, un autre expert spécialisé en mécanique de bus et de bateaux d'origine japonaise a été envoyé au Rwanda pour s'occuper de l'entretien et de la maintenance du charroi des autobus et des bateaux de l'ONATRACOM.

.../...

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des relations de coopération économique et technique entre le Rwanda et le Japon, le Ministère a transmis au Gouvernement Japonais via notre Ambassade à Tokyo un projet d'Accord de Coopération que le Gouvernement Rwandais souhaiterait conclure avec le Service des Volontaires Japonais. Le contenu du texte de cet Accord a été soumis à l'approbation des Autorités compétentes japonaises et leur position est attendue. Le recrutement des volontaires japonais dont les différents services rwandais ont besoin ne sera entamé qu'après la mise sur pied d'un cadre juridique devant régir ce type de personnel et dans lequel les devoirs et obligations de chaque partie auront été clairement définis. D'après les informations qu'il possède au sujet des volontaires japonais, le Ministère est convaincu que ce personnel serait utile pour certains projets de développement du pays, vu qu'il jouit en même temps de qualifications intellectuelles et d'expérience professionnelle appréciables, bref de véritables techniciens.

A noter que notre Ambassade à Tokyo vient d'annoncer qu'une mission japonaise sera envoyée au Rwanda, aussitôt que le projet d'Accord aura été approuvé par le Gouvernement Japonais pour évaluer avec les services techniques Rwandais les besoins et surtout identifier les domaines de développement dans lesquels les volontaires japonais pourraient apporter leur concours plus facilement.

13. LIBYE

Au cours de l'année 1982, un Directeur Libyen de la Société Mixte pour la promotion du tourisme (SOPROTEL) a reçu une carte d'Assistance technique suivant l'Accord conclu entre le Gouvernement Rwandais et la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées :

- à l'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Kigali pour lui demander d'inviter deux coopérants techniques libyens affectés respectivement comme Directeur de la SODEPARAL et Professeur de langue arabe à l'UNR, à régulariser leur séjour dans le pays, car les intéressés avaient mené un séjour irrégulier, c-à-d sans visas leur délivrés par le Service de l'Immigration et Emigration;

.../...

- Concernant l'enseignement de langue arabe à l'UNR, il a été demandé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de nous fournir sa position définitive que le Gouvernement Rwandais doit communiquer à l'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Kigali en vue de régler ce problème qui dure depuis longtemps.

Des précisions ayant été données par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération vient de faire savoir à l'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Kigali que l'enseignement de l'arabe peut être dispensé dans le cadre de l'Extension Universitaire à Butare comme il en a été ainsi d'ailleurs depuis 1976 lorsqu'un ressortissant libyen est venu au Rwanda pour cet enseignement.

Par cette même occasion, il a été communiqué à cette Ambassade que sa proposition de passer à la Radio-Rwanda une émission en langue arabe rencontre l'approbation du Gouvernement Rwandais à condition que l'émission qui aurait comme objectif " la connaissance du monde arabe" se fasse en langue swahili afin que l'auditoire rwandais et des pays environnants puisse réellement en bénéficier.

Quant au Directeur de la SODEPARAL dont le rendement avait été mis en cause par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, un compromis a été trouvé, à savoir de le maintenir dans le projet pour deux ans encore et demander au Conseil d'Administration de la SODEPARAL de l'inviter à être plus actif pour une meilleure efficacité.

14. PAYS-BAS

Au cours de l'année 1982, les coopérants techniques néerlandais ci-après ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un technicien volontaire de l'Organisation des Volontaires Néerlandais affecté au Centre de Formation de la Jeunesse de Musasa en Commune Kayove;
- un volontaire néerlandais affecté au projet d'adduction d'eau en milieu rural du Ministère des Ressources Naturelles, en remplacement d'un autre volontaire dont le contrat a pris fin;

.../...

- un couple de techniciens volontaires néerlandais affectés au projet d'élevage dans la Commune Kanama, en remplacement de deux autres volontaires néerlandais dont les contrats ont pris fin.

En outre, la candidature d'un médecin néerlandais devant être affecté à l'hôpital de Ngarama-Gatsibo en qualité de Directeur a été soumise au Ministère de la Santé Publique qui vient de l'accepter.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points ci-dessous ont été adressées :

- à l'Evêché de Nyundo pour l'inviter à orienter vers le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi le cas d'un couple de volontaires néerlandais de l'Association CEBEMO destinés au projet Action de Développement Communautaire de Kanage (ADECOK);
- au Gouvernement néerlandais pour lui demander de renouveler pour une durée de deux ans la mission d'un expert néerlandais affecté à l'E.T.O.;
- au Gouvernement Néerlandais pour lui demander de recruter un expert de haut niveau à affecter au Département Eau & Gaz d'ELECTROGAZ, en remplacement d'un autre technicien néerlandais dont le contrat a pris fin en octobre 1982;
- au Gouvernement Néerlandais pour lui demander de reconduire pour deux ans la mission d'un expert géomètre néerlandais travaillant au service des Bâtiments Civils du Ministère des Travaux Publics;
- au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour l'inviter à transmettre à l'Organisation des Volontaires Néerlandais par le canal du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi la requête relative au recrutement d'un volontaire néerlandais destiné à la coopérative SOCORWA.
- à l'Organisation des Volontaires Néerlandais pour solliciter le recrutement de 5 techniciens volontaires néerlandais à affecter dans le projet Développement Rural de la Zone Centrale de la Crête Zaïre-Nil relevant du Ministère du Plan.

Il est enfin à signaler que l'assistance technique que les pays-Bas accordait à l'OPYRWA dans le cadre de la promotion de la Culture du Pyrèthre a pris fin le 31/10/1982.

..../...

15. SUISSE

Au cours de l'année 1982, les coopérants techniques suisses suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un professeur et un responsable de la ferme d'enseignement pour l'Ecole agro-forestière de Nyamishaba;
- un ingénieur forestier pour le projet "Appui à l'ISAR";
- un technicien forestier affecté au Centre Forestier de Rangiro;
- un animateur affecté dans le projet Appui à la Direction des Eaux et Fôrets;
- un vulgarisateur affecté en Commune de Kivumu dans le cadre du projet agricole de Kibuye;
- deux experts vulgarisateurs pour le projet d'Amélioration de la Caféiculture et des Cultures Vivrières dans la région du Lac Kivu.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points ci-dessous ont été adressées :

- au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un Conseiller aux finances et au contrôle de la gestion auprès de la coopérative TRAFIPRO, en remplacement d'un autre coopérant suisse qui a quitté définitivement la coopérative le 30 novembre 1982;
- à l'Ambassade de Suisse à Kigali au sujet d'une demande de visa de séjour pour une ressortissante suisse en tourisme au Rwanda.

A cette occasion, il a été rappelé à cette Ambassade que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ne peut pas intervenir dans des cas de ce genre tout en lui suggérant de s'en référer plutôt au Service d'Immigration et Emigration pour l'obtention du visa de séjour dont il était question.

.../...

Il y a lieu de signaler également qu'une demande a été faite par Monseigneur l'Archevêque de Kigali concernant l'octroi d'un permis de travail à une ressortissante suisse pour lui permettre de venir travailler au Centre de Santé de Nyamata en tant que volontaire de l'Association suisse "FRERES SANS FRONTIERES". Cette demande a été orientée au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi vu que cette Association n'a pas encore conclu un Accord de Coopération technique avec le Gouvernement Rwandais et que son emploi relève du secteur privé géré par le Département susvisé.

16. TANZANIE

Au cours de cette année 1982, une note verbale a été envoyée à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie à Kigali pour lui communiquer l'accord du Gouvernement Rwandais au renouvellement pour deux ans des contrats de 10 professeurs tanzaniens chargés de dispenser le cours de Kiswahili dans les établissements scolaires rwandais. A cette même occasion, une requête portant sur le recrutement d'une unité tanzanienne à affecter au B.P.E.S. a été soumise à l'Ambassade de la République Unie de Tanzanie.

Aussi, des 6 candidats proposés pour enseigner le cours de Kiswahili dans les écoles secondaires, le Gouvernement Rwandais en a retenu quatre et leur mise en place aura lieu très prochainement. Quant aux deux candidats proposés pour la Faculté des Lettres de l'UNR, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique vient de faire savoir que ces deux candidats proposés ne peuvent pas être retenus, étant détenteurs d'un diplôme de bachelier en éducation et que par ce fait ils ne remplissent pas les conditions énoncées à l'article 15 de l'A.P. n° 870/18 du 3 décembre 1981 portant statut du personnel de l'UNR. Cet Arrêté stipule que "nul ne peut être nommé au grade d'assistant s'il n'est porteur d'un diplôme de licence au moins ou d'un diplôme équivalent obtenu avec résultat considéré comme distingué". Cette position a été communiquée à la partie tanzanienne en même temps qu'il lui a été proposé de recruter un autre professeur bien connu de ce Département et ayant les qualifications voulues pour enseigner au niveau supérieur.

..../...

17. U.R.S.S.

Au cours de l'année 1982, les professeurs soviétiques suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais pour assurer l'enseignement dans des institutions scolaires du Rwanda ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un professeur de physique pour l'UNR dont il a été demandé à l'Ambassade de l'URSS à Kigali de nous transmettre les photocopies d'au moins une des publications ainsi que de son diplôme de "candidat en Sciences" en vue de compléter son dossier administratif;
- un professeur de physique et de mathématiques pour le Collège de Rilima, en remplacement d'un autre professeur parti définitivement à la fin de son contrat de travail;
- deux professeurs, l'un de physique, l'autre de biologie et de chimie pour le Groupe Scolaire de Byumba, en remplacement d'autres professeurs partis définitivement à la fin de leurs contrats de travail.

En clôturant ce chapitre de la Coopération Technique Bilatérale, il y a lieu de signaler qu'une correspondance a été adressée à toutes les Organisations d'envoi de volontaires au Rwanda pour leur indiquer que désormais toute demande de recrutement de techniciens volontaires leur sera soumise par le Gouvernement Rwandais et non l'inverse comme c'était le cas depuis plusieurs années. Cette mesure permettra au Gouvernement Rwandais de solliciter le recrutement de volontaires expatriés dont le pays aura réellement besoin, l'ancienne procédure laissant penser que les Organismes d'envoi de volontaires cherchaient à envoyer un plus grand nombre possible de leur personnel même quand ce n'est pas nécessaire, tout simplement en vue de les soustraire du chômage ou du service militaire chez eux.

Il est à signaler également qu'une correspondance a été adressée au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire pour lui préciser que le recrutement et l'engagement du personnel religieux ou laïc expatrié devant travailler dans des projets considérés comme relevant du secteur privé sont de la compétence du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi qui a l'emploi du secteur privé dans ses attributions.

..../...

B. COOPERATION TECHNIQUE MULTILATERALE

Durant l'année 1982, la situation des coopérants techniques en place et en recrutement relevant de la Coopération technique multilatérale se présente de la façon suivante :

1. F.E.D.

Au cours de cette année 1982, on a enregistré la venue de deux coopérants techniques fournis dans le cadre des projets financés par la Commission des Communautés Européennes, à savoir :

- un technicien en construction affecté au Projet FED n° 5100. 39.43.007 - Développement Rural de la zone Centrale Crête Zaïre-Nil;
- un professeur de statistiques affecté à l'I.A.M.S.E.A.

Aussi, une requête du Gouvernement Rwandais portant sur le recrutement nominatif d'un expert devant être affecté en qualité de Chef du Projet FED - Développement Rural de la Zone Centrale de la Crête Zaïre-Nil a été soumise à la Délégation de la Commission des Communautés Européennes au Rwanda. Cet expert vient de rejoindre son poste d'affectation.

. En outre, trois techniciens du Bureau d'Etudes INSTRUPA ont été agréés pour participer à la réalisation du Projet FED-Développement Rural de la Zone Centrale Crête Zaïre-Nil.

2. O.N.U.

Au cours de l'année 1982, les coopérants techniques de l'ONU suivants dont les candidatures avaient été retenues par le Gouvernement Rwandais ont rejoint leurs postes d'affectation :

- un ingénieur agronome du CIP (Centre International de Pomme de Terre) affecté au Programme National de Pomme de Terre;
- un expert de l'ONUDI, Conseiller économique et commercial affecté au Projet RWA/75/011-Assistance au Bureau de la Promotion Industrielle;
- un expert géologue du DCTD affecté dans le projet RWA/70/001- Recherches Minières Détaillées;
- un expert de l'ONUDI, ingénieur industriel affecté dans le projet INT/79/0124/RWA - Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'oeuvre;

.../...

- un chef géologue du DCTD affecté dans le projet RWA/80/001- Recherches Minières Détaillées;
- deux volontaires des Nations Unies dessinateurs/projecteurs affectés dans le projet RWA/79/003-Planification et Rénovation de l'Education;
- un expert en sylviculture de la B.M. affecté dans le projet "Agro-Sylvo-Pastoral de Gishwati- Butare-Kigali;
- un expert de l'UNESCO en techniques modernes affecté dans le projet RWA/79/006 - Assistance à l'IPN;
- un expert du DCTD, Conseiller en législation minière affecté dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées.

De même, les candidats suivants ont été agréés par le Gouvernement Rwandais et leur mise en place est attendue :

- un expert de l'UNESCO, informaticien pour le projet RWA/79/003-Planification et Rénovation de l'Education;
- un consultant de l'ONUDI pour le projet RWA/79/005 -Restauration de la Station de Captage du Gaz Méthane, en remplacement d'un autre consultant dont il n'a pas été possible de renouveler le contrat de travail suite à la décision du Gouvernement de son pays de le rapatrier immédiatement;
- un volontaire des Nations Unies pour le projet RWA/80/001- Recherches Minières Détaillées;
- un expert du BIT en production artisanale pour le secteur non structuré dans le cadre du projet PRO/303/BIT/GEN-Programme d'appui au secteur non structuré urbain de Kigali.

A l'occasion de la notification de l'agrément de ce candidat, il a été porté à la connaissance du Bureau du PNUD à Kigali que l'expert ainsi agréé s'efforcera de former un cadre rwandais dans les meilleurs délais pour prendre sa relève. A cette fin, il a été précisé audit Bureau de contacter les Départements de tutelle du projet susvisé en ce qui concerne l'affectation d'un homologue rwandais;

- un expert de la FAO, spécialiste en construction à affecter dans le projet RWA/78/004 - Développement du Petit Elevage;
- un expert du DCTD, Conseiller Technique Principal à affecter dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées;

.../...

- un expert associé du BIT, ingénieur civil à affecter dans le projet INT/RWA/79/004 - Programme Pilote spécial des Travaux Publics à Haute Intensité de main-d'oeuvre;
- un expert de la FAO, technicien de laboratoire à affecter dans le projet RWA/77/006 - Lutte contre les Tiques;
- un expert du DCTD, géophysicien à affecter dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées;
- un expert associé du DCTD, géochimiste à affecter dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées;
- un expert du DCTD, démographe/économiste/planificateur à affecter dans le projet RWA/80/P03 - Assistance à l'ONAPO;
- un expert de la FAO, épizotiologiste à affecter dans le projet RWA/80/006 - Lutte contre les Tiques;
- un géologue (minéralogiste-pétrographe) du DCTD à affecter dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées;
- un Conseiller financier de la Banque Mondiale à affecter au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour s'occuper de la gestion des projets dans le cadre du volet "Appui aux comptabilités de projets de développement rural";
- un économiste de la Banque Mondiale à affecter dans le projet RWA/80/009 - Fonds d'Etudes de Projets;
- un expert associé de la FAO en vulgarisation agricole à affecter dans le projet RWA/81/001 - Intensification de l'Agriculture.

Par ailleurs, les correspondances portant sur les points suivants ont été adressées :

- au Bureau du PNUD à Kigali pour demander le recrutement d'un expert en développement agricole pour le projet RWA/77/009-Assistance au BUNEP, en remplacement d'un autre expert qui ne pouvait plus pour des raisons personnelles, prolonger sa mission au-delà du 31 mars 1982;
- au Bureau du PNUD à Kigali pour marquer accord à sa proposition de recruter un expert associé ou un volontaire spécialiste en électronique pour le projet RWA/80/001-Recherches Minières Détaillées;
- au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et au Ministère de l'Economie et du Commerce pour leur transmettre le rapport de la mission effectuée du 29 novembre au 15 décembre 1982 par un expert de l'OIE (Organisation Internationale

.../...

d'Employeurs) auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda ainsi qu'auprès de l'Association des entreprises du Rwanda.

- au Bureau du PNUD à Kigali pour lui présenter la requête du Gouvernement Rwandais portant sur la prolongation de la mission d'un expert chimiste analyste du DCTD affecté dans le projet RWA/80/001 - Recherches Minières Détaillées;

- au Directeur de l'Immigration et Emigration pour lui demander d'accorder un visa de séjour gratuit à un consultant de l'ONUDI auprès du projet RWA/79/005 - GAZ Méthane, dont la mission au Rwanda a été prolongée jusqu'en janvier 1983;

- au Bureau du PNUD à Kigali pour lui soumettre la requête du Gouvernement Rwandais portant sur la prolongation de la mission au Rwanda d'un expert démographe-analyste du DCTD affecté dans le projet RWA/79/P03-Enquête démographique Post-censitaire;

- au BUNEP pour lui demander de fournir ses avis et considérations sur la candidature d'un expert de la BM pour le projet RWA/80/009 - Fonds d'Etudes de Projets financé par la Banque Mondiale. A ce sujet, il convient de signaler que deux candidatures à ce poste avaient été antérieurement refusées par la partie rwandaise à cause des qualifications insuffisantes des candidats. Il a été donc demandé au Bureau du PNUD à Kigali de rechercher un nouveau candidat ayant les qualifications exigées;

- aux Ministère du Plan, Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Ministère de l'Economie et du Commerce pour leur transmettre le rapport envoyé par notre Ambassade en Ethiopie et relatif à la réunion commune d'Experts Africains et Latino-Américains sur la Coopération Economique et Technique qui s'est tenue à Addis-Abéba du 1er au 5 juin 1982;

- aux Ministère du Plan et Ministère de l'Economie et du Commerce pour leur demander de fournir leurs avis et considérations sur la candidature d'un coopérant de l'ONUDI, proposé pour occuper le poste d'expert en production de jus de fruits dans le cadre du projet RWA/82/801-Production de jus de fruits.
Cette candidature ayant été refusée pour qualifications insuffisantes, il a été demandé au Bureau du PNUD à Kigali de procéder au recrutement d'un nouvel expert répondant mieux aux éxigences rwandaises;

.../...

- au Bureau du PNUD à Kigali pour lui présenter la requête du Gouvernement Rwandais portant sur la prolongation de la mission au Rwanda d'un expert informaticien affecté au projet RWA/74/P01 - Recensement Général de la Population;
- au BUNEP pour lui demander d'élaborer les termes de référence et le profil de l'expert économiste à affecter par la FAO dans le projet RWA/77/001 - Assistance au BUNEP en remplacement d'un autre expert dont le contrat de travail venait de prendre fin. Ces renseignements ayant été fournis, une requête a été adressée au Bureau du PNUD à Kigali dans le sens souhaité par le BUNEP;
- au Bureau du PNUD à Kigali pour lui transmettre, à sa demande, un exemplaire du document intitulé "COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT - Expériences rwandaises;
- au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour lui demander s'il marque accord à la demande par le Bureau du PNUD à Kigali de prolonger la mission au Rwanda d'un consultant de la FAO chargé de la supervision du Projet RWA/77/010 - Développement de la Pêche au Lac Kivu jusqu'à la fin de cette année;
- au Bureau du PNUD à Kigali pour lui présenter la requête du Gouvernement Rwandais portant sur le recrutement nominatif d'un expert en génie civil pour le projet RWA/77/009 - Assistance au BUNEP.

Réunion sur la Coopération Technique.

Au cours de l'année 1982, deux réunions portant sur la coopération technique entre pays en développement (CTPD) ont eu lieu, l'une à Libreville (Gabon) en août dernier et l'autre à Tunis (Tunisie) en octobre 1982. Le Rwanda a participé aux deux réunions et la délégation rwandaise comprenait chaque fois un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération en tant que Département chargé de la coopération technique et scientifique. C'est le groupe des 77 qui a donné mandat au PNUD de promouvoir la CTPD et toutes les réunions tenues à ce jour dans le cadre de la coopération Sud-Sud sont parrainées par lui.

1. Réunion de Libreville.

La conférence de Libreville qui s'est tenue du 2 au 12 août 1982, a réuni des experts gouvernementaux africains, sur la Coopération Technique entre pays africains,

.../...

consacrée plus précisément à la "mise en valeur et à l'utilisation des Ressources Humaines". Il a été mis en lumière que, en priorité, les experts originaires des pays en développement, doivent concevoir et exécuter des projets de développement du Tiers-Monde, d'où la nécessité de disposer d'un personnel qualifié dans tous les domaines.

Mais malheureusement, il a été aussi constaté que la CTPD rencontre des difficultés d'ordre essentiellement politique et financier. En effet, la volonté politique de certains Etats du Tiers-Monde n'est pas encore suffisante pour la promotion de la CTPD et les moyens financiers dont disposent les Gouvernements concernés sont nettement insuffisants.

2. Réunion de Tunis.

La rencontre de Tunis a regroupé les Responsables Nationaux de la Coopération technique dans les pays en développement du 25 au 29 octobre 1982 et avait comme points à étudier principalement : le financement de la CTPD et son cadre juridique.

Comme les réunions qui ont précédé, celle de Tunis a reconnu également que l'un des obstacles majeurs aux activités de la CTPD réside dans l'insuffisance des moyens financiers par les pays en développement eux-mêmes. Il a été demandé à ces derniers de faire un effort spécial pour y consacrer une partie des budgets nationaux et des ressources leur allouées par le PNUD.

L'établissement d'un cadre juridique de la CTPD a aussi fort occupé les participants et à ce sujet il a été demandé de fixer rapidement un cadre juridique dans lequel doit s'insérer la CTPD, ceci d'ailleurs conformément aux recommandations de Caracas selon lesquelles il fallait procéder à "une étude d'un contrat-type définissant les conditions de recrutement des experts originaires des pays en développement". Un groupe d'experts en coopération technique sera très prochainement convoqué pour mettre en place un Accord-type devant permettre d'offrir des garanties suffisantes à l'expert tout en préservant les droits des pays d'accueil et des pays d'origine.

La Coopération Technique entre Pays en Développement (CTPD.) qui se cherche depuis 1978 (BUENOS AIRES) est entrain de prendre forme malgré des difficultés qui se dressent contre elle.

.../...

Les pays en développement sont convaincus de la nécessité qu'il y a pour eux d'utiliser pleinement des nombreux facteurs de complémentarité qu'ils possèdent, tout en n'excluant pas la coopération Nord-Sud.

S'agissant des experts et techniciens volontaires en place et ceux en cours de recrutement, les tableaux en annexe renseignent sur leur répartition numérique par pays ou Organismes donateurs et par Ministère d'Affectation.

=====

I. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN PLACE.
Situation au 31 décembre I982.

PAYS / ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS																	TOTAL
	Prési-rép.	Mini-just.	Mini-fin.	Mine-co.	Mini-plan.	Mina-gri.	Mini-fope	Minipo-sco	Mine-prisd	Mini-trap	Mire-na	Mini-sante	Mina-sodeco	Minesu-pres.				
R.F.A.	1+15(1)	-	1	1	-	10	-	-	2	15	1	-	-	-				46
BELGIQUE	7	1	1	-	2	15	2	4	43	11	2	26	-	26				140
CANADA	-	-	-	-	-	5	-	-	-	-	2	-	-	18				25
CHINE	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	156	7	-	-				167
COREE	-	-	-	-	-	11	-	-	-	-	-	-	-	-				11
U.S.A.	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-		-	1	1				4
FRANCE	4	-	-	-	2	8	-	3	27	2	-	9	3	17				75
IRLANDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				-
JAPON	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-				1
LIBYE	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-				2
PAYS-BAS	-	-	-	-	-	4	-	1	1	1	1	-	-	-				8
SUISSE	1	-	2	-	-	19	-	-	2	-	1	-	9	-				34
TANZANIE	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	1				10
U.R.S.S.	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	3				7
F.E.D.	-	-	-	-	2	1	-	-	-	1	-	-	-	3				7
O.N.U.	-	-	7	5	-	32	-	3	7	2	13	3	2	3				77
TOTAL	29	1	11	6	6	111	2	12	96	32	176	45	15	72				614

(1) Les 15 techniciens allemands travaillant à la DW dans le cadre de la Convention signée entre le Gouvernement Allemand et le Gouvernement Rwandais en octobre I963.

II. TABLEAU DES VOLONTAIRES EN PLACE :

Situation au 31 décembre 1982.

ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS										
	Présirep	Miniplan	Minepri-sec	Minitrap	Mirena	Minijeu-nesports	Minisanté	Mininter	Minasodéco	Mine-supres	TOTAL
SV. ALLEMANDS	-	-	6	-	-	-	14	5	2	-	27
ARCB	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	15
SUCO	-	-	-	-	-	3	2	-	4	-	9
AFVP	-	-	-	-	-	-	1	8	-	-	9
O.V.N.	-	-	1	1	5	-	-	8	-	-	15
FRERES DES HOMMES	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7
AFI	-	-	4	-	-	-	1	-	1	-	6
SV. OVERSEAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
AWLF	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
CORPS DE LA PAIX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10
TOTAL	5	15	11	1	5	3	18	28	7	11	104

III. TABLEAU DES ASSISTANTS TECHNIQUES EN RECRUTEMENT.

Situation au 31 décembre 1982.

PAYS / ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS																
	Prési-rep.	Mini-plan.	Mini-fin.	Mina-gri.	Minipo-sco.	Mini-fope.	Mini-trap.	Mine-prisec!	Mini-santé!	Minaso-deco	Mini-Jeune-sports!	Mine-supres!	Mire-na.	Total
R.F.A.	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	1	-	-	4
BELGIQUE	-	2	2	3	1	-	1	8	3	-	-	2	1	23
CANADA	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	4
GRECE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
U.S.A.	-	-	-	1	-	-	-	3	-	2	-	-	-	6
FRANCE	-	-	-	1	-	-	-	5	2	-	-	-	-	8
GRANDE-BRETAGNE.	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
PAYS-BAS	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
SUISSE	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
TANZANIE	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	1	-	6
U.R.S.S.	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
F.E.D.	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
O.N.U.	-	5	-	5	-	1	-	1	-	1	-	5	-	18
TOTAL	1	12	2	13	1	1	1	24	6	4	1	5	6	77

IV. TABLEAU DES VOLONTAIRES EN RECRUTEMENT:

SITUATION AU 31 décembre 1982.

ORGANISMES	PRESIDENCE ET DEPARTEMENTS MINISTERIELS								
	Miniplan	Minisanté	Minasodeco	Mininter	Minijeu-nesports	Mineprisec	Minesupres	TOTAL
S.V.ALLEMANDS	-	3	-	2	-	1	-	6
SUCO-RWANDA	2	1	3	-	1	-	-	7
AFVP	-	-		12	-	-	-	12
O.V.NEERLANDAIS	5	-	-	1	-	-	-	6
CORPS DE LA PAIX	-	-	-	-	-	-	2	2
VOL.BRITANNIQUES	-	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	7	4	3	15	1	1	3	34